

Projet de centrale solaire photovoltaïque

Commune de Marignac-Laspeyres (31)

DEMANDE DE DEROGATION À L'ARTICLE L411-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT













Les droits d'auteurs des photographies illustrant ce rapport sont rappelés dans les légendes associées sauf s'ils sont d'ECOTONE.

Ce document est protégé par la législation sur le droit d'auteur régi par le code de la propriété intellectuelle. Aucune publication, mention ou reproduction, même partielle, du rapport et de son contenu, ne pourront être faites sans accord préalable du Maître d'ouvrage, et sans la citation d'ECOTONE.

	SYNTHESE DES EVOLUTIONS DU DOCUMENT								
Rev.	DATE	Nature de l'evolution							
V1	13 NOVEMBRE 2017	DOSSIER CNPN							
V2	V2 22 JANVIER 2018 REVISION VOLTALIA & CORRECTIONS CARTOGRAPHIQUES								

Rédigé et vérifié par : Pierrik CHASLE et Marie
WINTERTON / ECOTONE

Le 22 janvier 2018



SOMMAIRE

1	PRESE	ENTATION ET JUSTIFICATION DU PROJET	1
	1.1 Po	RTEUR DE LA DEMANDE DE DEROGATION	1
	1.2 Lo	CALISATION DU PROJET	1
		STIFICATION DU CHOIX DU SITE	
	1.3.1	Déclaration de fin de travaux de carrière et remise en état sur le site du projet	
	1.3.1	Valorisation de l'ancienne carrière en tant que site photovoltaïque	
	1.4 Co	NCERTATION LOCALE AUTOUR DU PROJET	2
	1.4.1	DDT Haute Garonne	
	1.4.2	DREAL Occitanie - service Autorité Environnementale	
	1.4.3	Le SDIS	
	1.4.4	ENEDIS	
	1.5 L'A	ADAPTATION DU PROJET AUX ENJEUX DU SITE	3
	1.6 DE	SCRIPTION DU PROJET	5
	1.6.1	Éléments de composition	5
	1.6.2	Caractéristiques techniques	
	1.6.3	Équipements électriques	
	1.6.4 1.6.5	Dispositif de sécurité électriqueÉléments de sécurisation du site	
	1.6.6	Installation de protection incendie	
	1.6.7	Accès	
	1.6.8	Raccordement au réseau existant	11
	1.7 Mc	OTIF DEROGATOIRE	12
	1.7.1	Un contexte local favorable aux énergies renouvelables	12
	1.7.2	Le solaire photovoltaïque en France	13
2	ÉTAT I	NITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	15
	2.1 ME	THODOLOGIE	15
	2.1.1	Équipe de travail	15
	2.1.2	Planning des inventaires	
	2.1.3	Définition de la zone d'étude	
	2.1.4	Recueil préliminaire d'informations	
	2.1.5	lnventaires de terrain	
	2.1.6	Étude de la trame écologique	
	2.1.7	Définition des niveaux d'enjeu	
	2.1.8	Définition du niveau d'impact résiduel	
	2.2 Co	NTEXTE ECOLOGIQUE DU SECTEUR D'ETUDE	21
	2.2.1	Zonages patrimoniaux	
	2.2.2	Zonages règlementaires et outils de protection	
	2.2.3	Trame écologique	
	2.2.4	Données naturalistes issues de la bibliographie	
	2.3 HA	BITATS NATURELS	29
	2.3.1	Habitats recensés	
	2.3.2	Plantations, milieux forestiers et pré-forestiers	29
	2.3.2 2.3.3	Plantations, milieux forestiers et pré-forestiers Milieux ouverts et garrigues	29 30
	2.3.2 2.3.3 2.3.4	Plantations, milieux forestiers et pré-forestiers	29 30 31
	2.3.2 2.3.3 2.3.4 2.3.5	Plantations, milieux forestiers et pré-forestiers	29 30 31
	2.3.2 2.3.3 2.3.4 2.3.5	Plantations, milieux forestiers et pré-forestiers	29 30 31

	2.4.1	Choix du critère	37
	2.4.2	Zones humides recensées par le critère végétation	37
	2.4.3	Zones humides recensées par le critère pédologie	37
2	.5 F	LORE	39
	2.5.1	Données bibliographiques	
	2.5.2 2.5.3	Espèces recensées	
		Synthèse des enjeux liés à la flore	
2	.6 F	AUNE	43
	2.6.1	Avifaune	43
	2.6.2	Chiroptères	
	2.6.3	Mammifères	
	2.6.4	Reptiles	
	2.6.5	Amphibiens	
	2.6.6	Insectes	58
	2.6.7	Arachnides	59
	2.6.8	Synthèse des enjeux liés à la faune	61
3	MEGI	JRES D'ATTENUATION	65
_			
3	.1 É	VITEMENT D'IMPACT	65
	3.1.1	Phase projet	65
	3.1.2	Phase chantier	
_			
3	.2 F	REDUCTION D'IMPACT	69
	3.2.1	Phase projet	69
	3.2.2	Phase chantier	70
	3.2.3	Phase exploitation	71
3	.3 5	SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU CHANTIER ET DES MESURES D'ATTENUATION	74
	3.3.1	Intégration de la biodiversité dans le DCE	74
	3.3.2	Sensibilisation du personnel de chantierSuivi interne du chantier	
	3.3.3 3.3.4	Suivi externe du chantier	
	3.3.4	Sulvi externe du chantier	
4		UATION DE LA NECESSITE D'UNE DEMANDE DE DEROGATION ET CARAC	
DES	SIMPA	ACTS RESIDUELS	75
4	.1 F	RAPPEL DES IMPACTS POSSIBLES	75
-	-		_
	4.1.1	Destruction d'habitats naturels et/ou de populations	
	4.1.2	Fragmentation d'habitats et/ou de populations	
	4.1.3	La dégradation de la qualité des habitats	75
	4.1.4	La modification du comportement (dérangement, attraction) Bilan	
	4.1.5		
4	.2 I	MPACTS RESIDUELS	76
	4.2.1	Trame écologique	76
	4.2.2	Habitats naturels	
	4.2.3	Zones humides	
	4.2.4	Flore	
	4.2.5	Avifaune	
	4.2.6	Chiroptères	
	4.2.7	Mammifères (hors chiroptères)	
	4.2.8	Reptiles	
	4.2.9	Amphibiens	
	4.2.10	Lépidoptères	100



4.2	2.11 Aut	es invertébrés		102
4.3	SYNTHES	DES IMPACTS RESIDUELS		103
4.4	EFFETS (UMULATIFS DE PROJETS REALISES OU PREVISIBLES .		105
		PRESENTATION DES ESPECES FAIS		
5.1		THETIQUE DES ESPECES CONCERNEES		
5.2		ION DES PRINCIPALES ESPECES PROTEGEES CONCE		
5.2 5.2		aunenmifères - Chiroptères		
5.2	2.3 Rej	tiles		113
5.2		ohibiens		
5.2	5 ins	ctes		116
		OMBENO ATOURES		440
-		OMPENSATOIRES		
6.1		RESIDUELS DU PROJET ET COMPENSATION ECOLOGIC		
6.2		IVERTS/SEMI-OUVERTS & BUISSONNANTS (MC01)		
6.2 6.2	2.1 Bila	n et gestion du milieu ouvert/semi-ouvert n et gestion du milieu buissonnant		118
6.3		OISES (MC02)		
		,		
6.4		UMIDES (MC03)		
6.5		ECHNIQUE DE GESTION		_
6.6	Suivis di	S MESURES COMPENSATOIRES		123
6.0	5.1 Sui	ri de la compensation des milieux ouverts/sei	mi-ouverts et buissonna	nts123
6.0 6.0		ri de la compensation des milieux boisés ri de la compensation des milieux humides		
		. a		
7 M	SURF D	ACCOMPAGNEMENT		125
7.1		N DU CHEMIN D'ACCES		
7.1		A MESURE D'ACCOMPAGNEMENT		
1.2	201VI DE	A MESURE D ACCOMPAGNEMENT		125
8 S'	'NTHESE	FINANCIERE		126
8.1	MESURE	D'EVITEMENT		126
8.2	MESURE	DE REDUCTION		126
8.3	MESURE	DE COMPENSATION		127
8.4	MESURE	D'ACCOMPAGNEMENT		127
8.5	SUIVI DE	MESURES		127
9 C	ONCLUSION	N		128

10	BIBLIO	GRAPHIE	. 129
11	ANNEX	ES	. 130
ANN	EXE 1	ABREVIATIONS UTILISEES	. 130
ANN	EXE 2	RESULTATS BRUTS DES INVENTAIRES DE TERRAIN	. 131
ANN	EXE 3	METHODOLOGIES DES INVENTAIRES DEPLOYEES	. 145
ANN	EXE 4	ESPECES VEGETALES ISSUES DES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES	. 147
ANN	EXE 5	ESPECES ANIMALES ISSUES DES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES	. 149



Liste des figures

Figure 1 : Localisation du projet	1
Figure 2 : esquisse du projet adapté à la topographie –source VOLTALIA octobre 2016	
Figure 3 : Plan du projet au 01/03/2017 – source VOLTALIA	
Figure 4 : Projet initial prenant en compte la plupart des enjeux mais où demeurent certains impacts	4
Figure 5 : Projet initial adapté pour éviter les impacts restants les plus élevés	4
Figure 6 : Plan d'implantation (d'après ENGINNEERING, mars 2017)	5
Figure 7 : Cellules en silicium polycristallin (gauche) et monocristallin (droite)	6
Figure 8 : Exemple de module solaire monocristallin (Source : VOLTALIA)	
Figure 9 : Les technologies de panneaux solaires photovoltaïques	6
Figure 10 : Structures de support sans modules	7
Figure 11 : Agencement d'un poste de transformation	
Figure 12 : Exemple de clôture– Parc solaire de Montmayon	
Figure 13 : Exemple de portail à battant- Parc solaire de Castelet - VOLTALIA	
Figure 14: Exemple de citerne souple de 120m3 du parc solaire de Montmayon – source VOLTALIA	
Figure 15 : tracé retenu de raccordement (en jaune) entre le site de VOLTALIA et le poste de Mancioux (sous maîtrise d'ou	_
ENEDIS)	
Figure 16 : Organigramme de l'équipe de travail	
Figure 17 : Périmètre de la Zone d'étude rapprochée (ZER)	
Figure 18 : Éléments de la Trame verte et bleue	
Figure 19 : Méthode de définition du niveau d'impact du projet	
Figure 20 : Localisation des zonages patrimoniaux	
Figure 21 : Localisation des différents zonages réglementaires	24
Figure 22 : Cartographie de la sous-trame des milieux boisés vis-à-vis de la zone d'étude	
Figure 23 : Cartographie de la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts vis-à-vis de la zone d'étude	
Figure 24 : Cartographie de la sous-trame des milieux humides vis-à-vis de la zone d'étude	
Figure 25 : Cartographie de la migration de l'avifaune (SRCE MP)	
Figure 26 : Iris à feuilles de graminée	
Figure 27 : Différents milieux forestiers	
Figure 28 : Milieux ouverts	
Figure 30 : Localisation des habitats recensés	
Figure 31 : Ophrys scolopax	
Figure 32 : Ophrys insectifera	
Figure 33 : Platanthera chlorantha	
Figure 34 : Localisation des enjeux liés aux habitats naturels	
Figure 35 : Relevé R1 et traces d'oxydoréduction	
Figure 36 : Zones humides et relevés pédologiques	
Figure 37 : Iris à feuilles de graminée	
Figure 38 : Stations d'Iris à feuilles de graminée recensées en 2011, 2016 et 2017	
Figure 39 : Localisation des enjeux liés à flore	
Figure 40 : Localisation des cortèges de l'avifaune	
Figure 41 : Cavités recensées par le BRGM à proximité de la ZER	
Figure 42 : Mobilier d'information/orientation dans la partie sud du site	
Figure 43 : Localisation des habitats des chiroptères	
Figure 44 : Localisation des habitats de la Genette commune et de l'Écureuil roux	
Figure 45 : Répartition du Seps strié en Midi-Pyrénées (Atlas de répartition des reptiles et amphibiens de Midi-Pyrénées	
Figure 46 : Répartition de la Coronelle girondine en Midi-Pyrénées (Atlas de répartition des reptiles et amphibiens de	Midi-
Pyrénées)	53
Figure 47 : Seps strié - Espagne (Bernard DUPONT © wikimedia commons)	54
Figure 48 : Coronelle girondine - Espagne (Benny Trapp © wikimedia commons)	54
Figure 49 : Localisation des habitats de reptiles	
Figure 50 : Crapaud calamite	
Figure 51 : Localisation des habitats d'amphibiens	
Figure 52 : Azuré du Serpolet	
Figure 53 : Bacchante	58

Figure 54 : Damier de la Succise	58
Figure 55 : Espèce d'arachnides recensée	59
Figure 56 : Localisation des habitats de lépidoptères protégés	60
Figure 57 : Localisation des enjeux liés à la faune	64
Figure 58 : Localisation des impacts du projet sur les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité	77
Figure 59 : Localisation des impacts du projet sur les habitats naturels	79
Figure 60 : Localisation des impacts du projet sur les zones humides	81
Figure 61 : Fétuque paniculée en bordure des pistes au sud du site	82
Figure 62: Localisation du projet par rapport aux enjeux floristiques	83
Figure 63: Localisation du projet par rapport à l'Iris à feuilles de graminées	84
Figure 64 : Localisation du projet par rapport à l'habitat potentiel à Leuzée conifère	85
Figure 65 : Localisation des impacts du projet sur les cortèges de l'avifaune	91
Figure 66 : Localisation des impacts du projet sur les chiroptères	93
Figure 67: Localisation des impacts du projet sur les mammifères (hors chiroptères)	95
Figure 68 : Localisation des impacts du projet sur les reptiles	97
Figure 69: Localisation des impacts du projet sur les amphibiens	99
Figure 70 : Localisation des impacts du projet sur les lépidoptères	101
Figure 71: Localisation des impacts du projet sur les enjeux faunistiques	104
Figure 72 : Localisation des parcelles de compensation avec gestion de milieux	121
Figure 73 : Gestion de la végétation dans et à l'extérieur de l'enceinte du projet	

Liste des tableaux

Tableau 1 : Calendrier des périodes d'inventaires	
Tableau 2 : Chronologie et objectifs des relevés naturalistes	
Tableau 3 : Protocoles mis en œuvre pour les inventaires hivernaux	
Tableau 4 : Échelle du niveau d'enjeu écologique	
Tableau 5 : Nombre de zones patrimoniaux concernant les zones d'étude	
Tableau 6 : Caractéristiques des zonages patrimoniaux situés dans un périmètre de 5km de la zone d'étude rapprochée (2	
Tableau 7 : Nombre de zones règlementaires concernant les zones d'étude	22
Tableau 8 : Caractéristiques des zonages réglementaires et outils de protection situés dans un périmètre de 5km de la z	
d'étude rapprochée (ZER)	
Tableau 9 : Habitats recensés sur le site du projet	
Tableau 10 : Descriptif des stations d'Iris à feuilles de graminée	39
Tableau 11 : Espèces de flore à enjeux et/ou protégées (onglet gris) recensées ou potentielles	41
Tableau 12 : Cortèges de l'avifaune en reproduction	43
Tableau 13 : Cortèges de l'avifaune en hivernage/migration	44
Tableau 14 : Espèces d'oiseau à enjeux et/ou protégées (onglet gris) recensées	47
Tableau 15 : Espèces de chauves-souris à enjeux et/ou protégées (onglet gris) recensées	49
Tableau 16: Espèces de mammifères à enjeux et/ou protégées (onglet gris) recensées ou potentielles	51
Tableau 17 : Espèces de reptiles à enjeux et/ou protégées (onglet gris) recensées	54
Tableau 18 : Espèces d'amphibiens à enjeux et/ou protégées (onglet gris) recensées ou potentielles	56
Tableau 19 : Espèces d'insectes à enjeux et/ou protégées (onglet gris) recensées ou potentielles	
Tableau 20 : Enjeux de conservation et de protection de la faune dans la zone d'étude	
Tableau 21 : Analyse des impacts du projet sur les continuités écologiques	
Tableau 22 : Analyse des impacts du projet sur les habitats naturels	
Tableau 23 : Présentation synthétique des surfaces détruites (m²) et des impacts résiduels pour chaque taxon d'espè	
impactées concerné	
Tableau 24 : Synthèse des impacts pour d'autres projets à proximité	



1 PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU PROJET

1.1 PORTEUR DE LA DEMANDE DE DEROGATION

Dans le cadre du projet de création d'une centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Marignac-Laspeyres, un inventaire faune /flore a été réalisé en 2016-2017 pour produire un dossier de demande de dérogation « espèces protégées » au titre de l'article L411-1 du code de l'environnement. Les espèces ainsi concernées par cette demande de dérogation sont au nombre de 65 (cf. § 5, p106), se distinguant en quatre demandes de dérogation distinctes :

• Destruction, altération ou dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées

-Avifaune: 40 espèces

-Mammifères Chiroptères : 8 espèces

-Mammifères : 1 espèce -Reptiles : 4 espèces -Amphibiens : 3 espèces -Insectes : 2 espèces

• Destruction potentielle de spécimens d'espèces animales protégées en phase travaux

-Mammifères Chiroptères : 8 espèces

-Mammifères : 1 espèce-Reptiles : 5 espèces-Amphibiens : 7 espèces-Insectes : 4 insectes

Perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées en phase travaux

-Avifaune: 17 espèces

• Capture et déplacement de spécimens d'espèces animales protégées en phase travaux

-Amphibiens : 7 espèces

Le dossier vise à apporter les éléments nécessaires pour montrer le maintien dans un état de conservation favorable de l'ensemble des espèces protégées impactées dans leur aire de répartition naturelle grâce à la mise en place d'un ensemble de mesures dans la logique du principe Éviter/Réduire/Compenser.

Le Maître d'ouvrage est la société VOLTALIA, représentée par M. Patrick DELBOS et dont le siège a pour adresse :

Parc Solaire de Laspeyres

28 rue de Mogador 75 009 PARIS

1.2 LOCALISATION DU PROJET

La société VOLTALIA porte un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le site d'une ancienne carrière de calcaire exploitée pendant 30 ans, jusqu'en 2002 par le groupe LAFARGE dans la commune de Marignac-Laspeyres en Haute-Garonne, dans le massif des Petites-Pyrénées.

Le projet initial prévoyait une emprise de centrale de 22 à 23 ha. Mais suite à l'étude des enjeux topographiques et environnementaux, il s'avère que le site ne pourrait accueillir qu'une surface plus réduite d'environ 8 ha sur lesquels un certain nombre d'enjeux écologiques sont observés et détaillés dans la suite du document. La Figure 1 donne la localisation du projet à environ 80 km au sud-ouest de Toulouse.



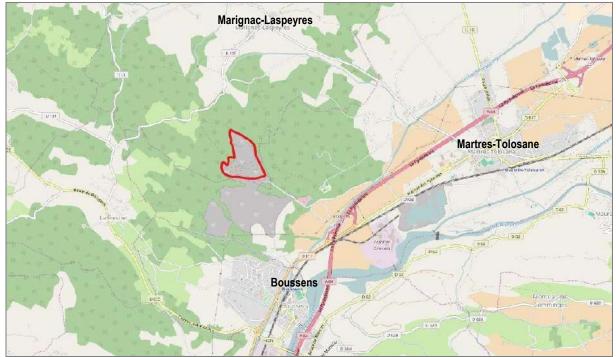


Figure 1 : Localisation du projet



1.3 JUSTIFICATION DU CHOIX DU SITE

Aucune variante d'implantation du projet n'a été étudiée puisque le site de l'ancienne carrière Lafarge était depuis plusieurs années destiné à recevoir un projet de centrale solaire photovoltaïque.

1.3.1 Déclaration de fin de travaux de carrière et remise en état sur le site du projet

Suite à une exploitation de plus 30 ans d'une carrière de calcaire et marno-calcaires, jusqu'en 2002, un dossier a été constitué par la société LAFARGE pour déclarer la cessation définitive d'activité sur environ 149 ha dont seulement 25 ha avaient été exploités et remis en état. Cette zone de la carrière a été laissée en location à LAFARGE afin qu'aucun projet en contradiction avec l'exploitation de la carrière qui continuait en contrebas ne puisse s'installer.

Dans le cadre de cette fin de travaux, un certain nombre de mesures ont été prises, notamment pour assurer l'insertion du site dans l'environnement, avec une remise en état des terrains exploités et d'abord le terrassement puis le talutage des anciens fronts d'exploitation en 1982.

Ainsi la partie supérieure de l'ancienne carrière a été revégétalisée avec des plantations d'environ 2 880 pins noirs d'Autriche et 720 cèdres entre 1983 et 1985 sur les talus. Ensuite 17 000 arbres ont été plantés en ligne espacées de 2 m entre 1992 et 1993 sur 17 hectares, au sein desquels 3 ha ont été enherbés en 1994 pour assurer une première couverture végétale.

La revégétalisation de la partie inférieure de l'ancienne carrière a été effectuée avec un enherbement sur 7,5 ha et la plantation de 630 arbres en bosquets entre 1998 et 1999, puis 2 165 arbres entre 2000 et 2001. Les pistes ont aussi été rétrécies avec 0,8 ha enherbés.

Les enherbements ont été réalisés à partir d'un mélange de semences à 200 à 250 kg/ha, constitué essentiellement de graminées (Fétuque, Ray grass...) et de légumineuses (Trèfle, Lotier...).

Les principales essences d'arbres et arbustes plantées sont le Pin noir d'Autriche, le Chêne pubescent, le Robinier Faux acacia, l'Aulne à feuilles en cœur, le Cornouiller sanguin, le Genévrier commun, le Sureau noir, l'Alisier blanc...

À l'issue de ces travaux, les terrains exploités remis en état présentent une mosaïque de milieux avec des espaces ouverts, dont certains ont été colonisés par des pelouses calcicoles, plus ou moins ponctués de bosquets d'arbres et des espaces boisés, à dominante de résineux dans la partie supérieure de l'ancienne carrière, et de Robinier faux acacia dans sa partie médiane.

Des inventaires floristiques ont permis de caractériser la présence de pelouses calcicoles, implantées spontanément à la faveur de remblayages à l'aide de stériles calcaires sans apport de terre végétale. Elles abritent une dizaine d'espèces d'orchidées typiques de ce milieu (Ophrys bécasse, Sérapias à labelle allongé, Orchis à deux feuilles...). Plusieurs de ces espèces n'ont été notées que dans ces parties réaménagées de la carrière. Le cortège floristique est très proche des pelouses à Brome érigé qui constituent un habitat d'intérêt communautaire (Directive Habitat).

1.3.2 Valorisation de l'ancienne carrière en tant que site photovoltaïque

Puis en 2010, lors des études d'aménagement foncier de la commune, les documents ont exclu ces parcelles en location de la zone du périmètre d'aménagement foncier pour permettre le projet de ferme photovoltaïque. A ce stade, des études de faisabilité étaient en cours et faisaient état d'une trentaine d'hectares disponibles pour l'implantation d'une quinzaine d'hectares de panneaux photovoltaïques (on excluait déjà les talus des différentes terrasses de l'ancienne carrière).

En 2016 avec le lancement de l'appel d'offre gouvernemental et les modifications des conditions de rachat de l'électricité, le projet a été relancé et est entré en phase d'études plus approfondies. La société Martifer Solar, rachetée plus récemment par la société VOLTALIA, s'est engagée auprès de la commune à développer sur ce site un projet de centrale photovoltaïque sur une zone d'étude d'environ 30ha, en lien avec les conditions de participation à cet appel d'offre, notamment pour le développement de centrales photovoltaïques sur des sites dégradés, comme c'est le cas à Marignac-Laspeyres avec la présence de cette ancienne carrière de calcaire.

1.4 CONCERTATION LOCALE AUTOUR DU PROJET

Tout au long de l'élaboration du projet de parc solaire de Marignac-Laspeyres, VOLTALIA, en collaboration avec la commune, a souhaité mettre en place une concertation optimale, afin d'informer l'ensemble des personnes intéressées et concernées par le projet. Dans ce cadre, de nombreuses rencontres et échanges ont été réalisés afin d'informer, d'échanger sur le projet mais également d'écouter les préconisations des différents services instructeurs.

1.4.1 DDT Haute Garonne

Le projet a été présenté au tout début de son développement **au pôle énergie** le 23 juin 2016. Les caractéristiques principales du projet ont été décrites et les premiers retours sur les exigences des services instructeurs ont été reçus et intégrés afin d'anticiper au plus tôt les enjeux locaux.

Le service eau, environnement et forêt, et notamment la police de l'eau a également été rencontré le 7 novembre 2016 afin d'évoquer les aspects zone humide et hydraulique liés au projet. Ils ont ensuite été tenus informés des études et évolutions du projet.

1.4.2 DREAL Occitanie - service Autorité Environnementale

L'Autorité environnementale a été rencontrée à deux reprises dans le cadre du projet. Ce dernier présentant des enjeux naturalistes certains, VOLTALIA a voulu travailler un projet « exemplaire » respectant au maximum son environnement. A ce titre, la DREAL a été rencontrée le 29 septembre 2016, dès le début du diagnostic écologique afin de présenter le choix du site et les premiers enjeux identifiés par ECOTONE.



Une seconde rencontre, le 1^{er} Aout 2017, a permis de présenter le Volet Naturaliste de l'Etude d'Impact, le diagnostic paysager ainsi que le projet final et son plan de masse pour recueillir les dernières observations de la DREAL et pouvoir les intégrer à l'étude d'impact nécessaire au dépôt du Permis de Construire, au dossier de demande de dérogation à l'article L-411-1 du code de l'environnement et à la demande d'autorisation de défrichement.

1.4.3 Le SDIS

Le projet est situé dans une zone sensible à l'aléa feu de forêt, le service départemental d'incendie et de secours a donc été sollicité au début du projet, et l'avancement de ce dernier s'est fait en étroite collaboration avec ces services avec intégration de leurs recommandations et préconisations. Globalement, l'ouverture des milieux générée par l'implantation d'un parc solaire est vue de manière favorable, sous condition que le projet soit équipé des éléments de protections obligatoires, car elle crée une coupure au sein du massif boisé.

1.4.4 ENEDIS

Une première rencontre avec les services d'ENEDIS a eu lieu le 16 décembre 2015 afin d'échanger sur le raccordement et ainsi valider la faisabilité du projet.

Suite à l'avis de synthèse du pole énergies renouvelables du 23 Juin 2016 et qui préconisait l'analyse de l'impact du raccordement, une seconde rencontre a été réalisée le 9 septembre 2016, puis des échanges avec ces services ont permis d'aboutir au tracé de raccordement au poste source le plus proche, identifié dans la présente étude.

La concertation et les échanges avec ces différents services ont permis d'anticiper les différentes demandes liées à ce projet et de concevoir un projet respectueux de son environnement.

1.5 L'ADAPTATION DU PROJET AUX ENJEUX DU SITE

Les principaux enjeux du site sont donc liés :

- Au contexte topographique,
- Au contexte écologique,
- A la présence d'une zone humide,
- A la présence connue dans le secteur de l'Iris à feuilles de graminées (comité de suivi avec la DREAL et le CBNPMP auprès de l'entreprise Lafarge Ciments, ancien exploitant du site de projet).

Les premières esquisses du projet prévoyaient une emprise de panneaux de l'ordre de 22 ha sur les 30 ha disponibles.

Cependant les premiers relevés topographiques ont permis d'ajuster le projet, le réduisant à moins de 15 ha de panneaux photovoltaïques, installés uniquement sur les zones planes de la parcelle (parcelle en jaune sur la figure suivante). Ce projet permettait une installation d'environ 6MWC.

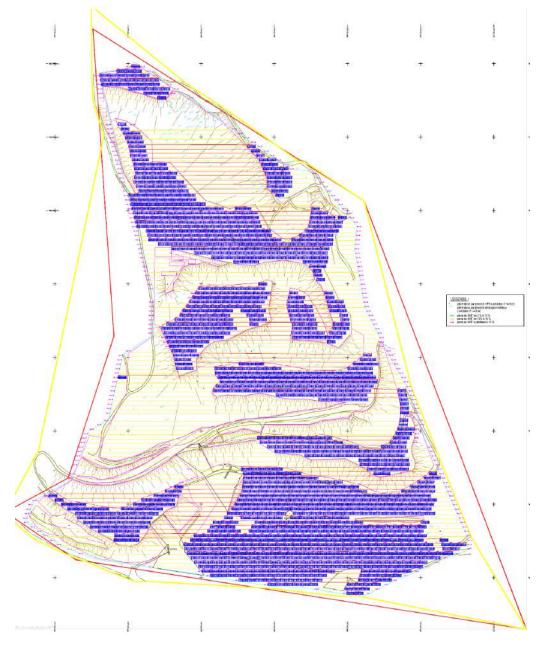


Figure 2 : esquisse du projet adapté à la topographie -source VOLTALIA octobre 2016

Dans un second temps, les relevés topographiques ont été affinés et l'état initial écologique réalisé. Ils ont permis d'ajuster de nouveau le projet, faisant apparaître une surface disponible inférieure à 10 ha pour la mise en place de panneaux (cf. Figure 3).



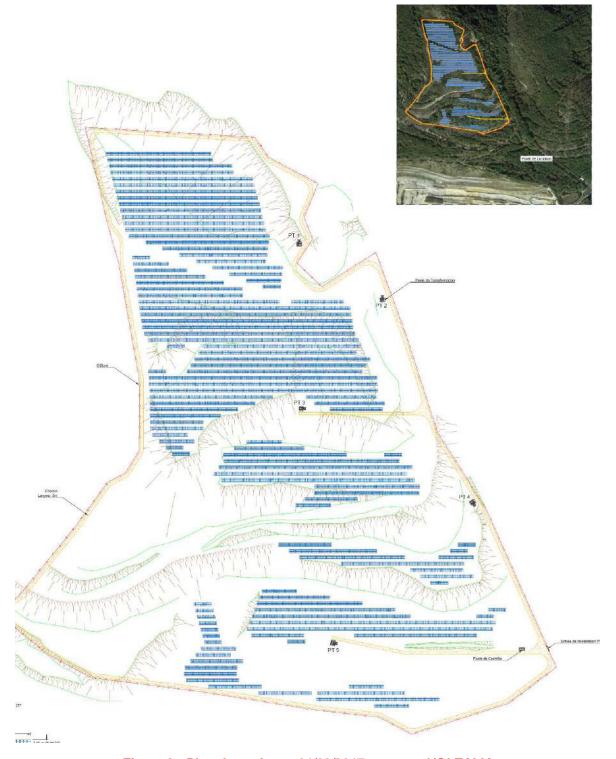


Figure 3 : Plan du projet au 01/03/2017 – source VOLTALIA

Ce plan a été superposé aux enjeux naturalistes finalisés au printemps 2017 et aux enjeux liés à la détermination d'une zone humide au cœur du projet (cf. figures suivantes).

Ces modifications ainsi que l'étude de nouveaux modules plus performants ont donc abouti à un projet d'une capacité comprise entre 5 et 9MWc, sur moins de 10 ha de panneaux photovoltaïques.

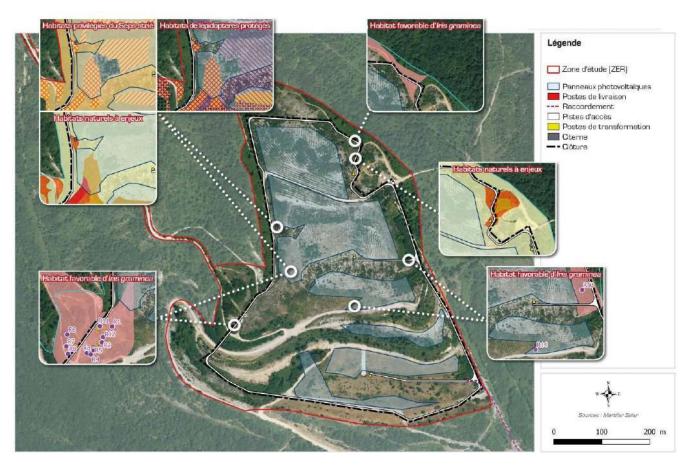


Figure 4 : Projet initial prenant en compte la plupart des enjeux mais où demeurent certains impacts



Figure 5 : Projet initial adapté pour éviter les impacts restants les plus élevés



1.6 DESCRIPTION DU PROJET

La société VOLTALIA porte un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le site d'une ancienne carrière de calcaire exploitée pendant 30 ans jusqu'en 2002 par le groupe LAFARGE dans la commune de Marignac-Laspeyres en Haute-Garonne. Le projet initial prévoyait une emprise de centrale de 22 à 23 ha. Mais suite à l'étude des contraintes topographiques et environnementales, il s'avère que le site ne pourrait accueillir qu'une surface plus réduite d'environ 8 ha.

1.6.1 Éléments de composition

Le Parc Solaire de Laspeyres sur la commune de Marignac-Laspeyres produira de l'électricité « verte » à partir de l'énergie solaire.

La centrale de production d'électricité sera composée des installations suivantes :

- Environ 24 000 modules solaires photovoltaïques de haut rendement, disposés sur des châssis fixes, orientés vers le sud et alignés dans un axe est-ouest.
- Les structures de support des modules « conventionnels » ancrées dans le sol par l'intermédiaire de pieux battus ou vis d'ancrage.
- Réseaux électriques entre les modules, les boites de jonction, les postes de transformation jusqu'au poste de livraison.
- Réseau de communication entre les différents postes de transformation et le poste de livraison.
- Des postes de transformation répartis en bordure de piste pour des questions d'accessibilité ainsi qu'un poste de livraison situé lui-même en bordure de piste et en limite de clôture.
- Des pistes internes allant de 2 à 4 mètres desservant les six unités photovoltaïques.
- Une clôture périphérique d'une hauteur moyenne de 2 m protégeant l'ensemble du projet. L'emprise clôturée correspond à une surface de 19,5 ha.
- Le projet occupe une surface totale d'environ 8,5 ha répartie sur six unités distinctes situées à l'intérieur de la parcelle 212, constituant une large partie de l'ancienne carrière :
 - L'unité la plus au nord sur une surface de 1,86 ha (1)
 - L'unité suivante sur une surface de 3,3 ha environ (2)
 - Une quatrième unité de 1,05 ha (3)
 - o Une unité de 5500 m² (4)
 - o Une cinquième unité de 1,02 ha (5)
 - Une sixième et dernière unité de 7700 m² environ (6)
- Deux portails à battant, un au sud-est et un au sud pour accéder au site et permettant l'accès aux différents postes de transformation et de livraison de l'ensemble du site.
- Une citerne de 120 m³ au sud-est à proximité du poste de livraison.

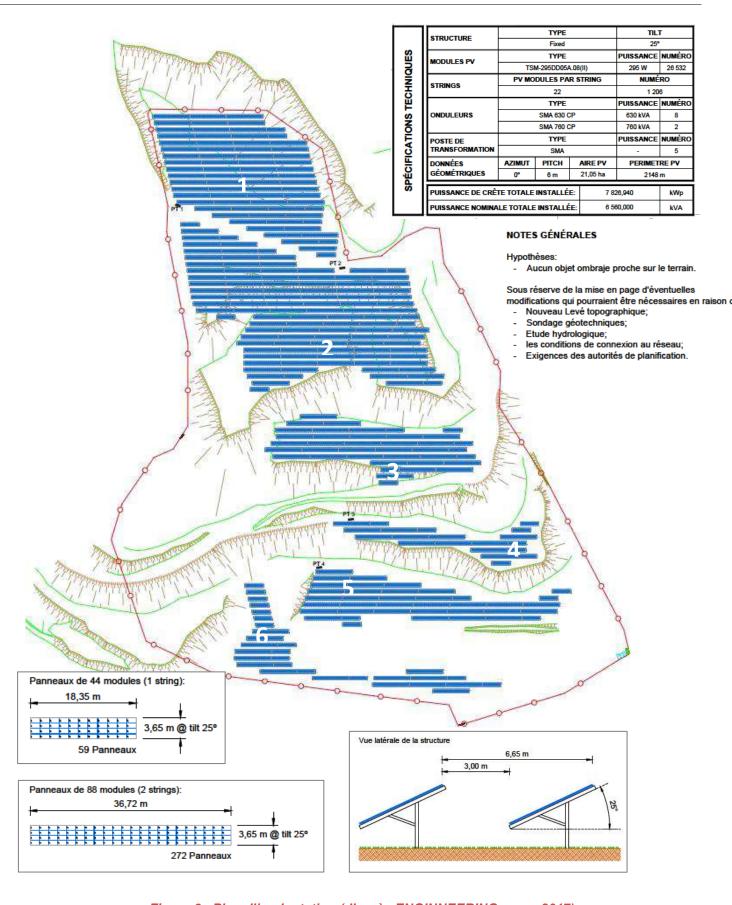


Figure 6 : Plan d'implantation (d'après ENGINNEERING, mars 2017)



1.6.2 Caractéristiques techniques

Caractéristiques générale du projet							
Surface clôturée	Environ 19,5 ha, emprise projet 8,5 ha						
Éléments bâtis	4 postes de transformation et						
Elements batis	1 poste de livraison						
Puissance totale cible	Entre 5 et 7 MWc*						
Production annuelle envisagée	Environ 14 000 MWh/an						
Éléments de sécurisation	Clôture, portail et système anti-intrusion						

^{*}La puissance installée d'un projet est calculée au regard du nombre de modules qu'il est possible d'installer sur le site multiplié par la puissance unitaire de chaque module. Il est à noter que plusieurs options sont possibles pour la taille des modules : les plus courantes sont 1.6 m² et 2 m², la puissance unitaire du module dépend évidemment de sa taille. Pour ce projet et le plan de masse nous avons choisi l'hypothèse XX m² et avons prévu d'installer XX modules. A ce stade du développement du projet, environ 2 à 3 ans avant la construction du projet, il est particulièrement délicat d'anticiper la puissance unitaire exacte du module qui sera installé ; le choix précis de la puissance unitaire de chaque panneau solaire n'est donc pas arrêté dans cette étude. Aujourd'hui (et en projection à environ 3 ans), le marché propose (et devrait proposer) des modules d'une puissance allant de 260 Wc à 360 Wc (hypothèse module de 1.6 m²)

Caractéristiques techniques du projet								
Nombre de modules	Environ 24 000							
Puissance unitaire	Entre 260 et 360 Wc selon les modules choisis							
Hauteur maximale des châssis	2,00 m							

1.6.2.1 La technologie photovoltaïque

La conversion de l'énergie radiative du soleil en énergie électrique est réalisée au sein de cellules photovoltaïques composées d'un matériau semi-conducteur capable d'absorber l'énergie des photons pour les convertir en énergie électrique continue. La technologie utilisée est celle des cellules cristallines à haut rendement.



Figure 7 : Cellules en silicium polycristallin (gauche) et monocristallin (droite)

Les différentes cellules à base de silicium cristallin (poly ou mono) sont interconnectées pour former un module et sont protégées par l'intermédiaire de diodes. Est appelé laminé, l'assemblage du verre solaire en face avant, des cellules et du backsheet en face arrière par l'intermédiaire d'un matériau encapsulant permettant d'isoler les cellules de l'environnement extérieur. Le laminé est ensuite enceint d'un cadre permettant la fixation du module et donnant une rigidité mécanique à l'ensemble. En face arrière, on retrouve une boite de jonction avec deux connecteurs respectivement cathode et anode.



Figure 8 : Exemple de module solaire monocristallin (Source : VOLTALIA)

Les panneaux photovoltaïques sont reliés en série pour former des chaînes pouvant aller de 10 à 24 modules. Cette association de plusieurs modules permet d'atteindre des plages de tension et d'ampérage correspondant aux caractéristiques de bon fonctionnement des onduleurs.

1.6.2.2 *Modules Photovoltaïques*

En s'appuyant sur la veille technologique effectuée par le service achat de VOLTALIA en soutien des équipes techniques afin d'être toujours au fait des différentes évolutions technologiques et de l'innovation sur le marché photovoltaïque, VOLTALIA s'oriente vers la technologie cristalline pour le choix des modules utilisés.

En effet, à partir des différentes technologies de modules qui sont aujourd'hui disponibles, une analyse des avantages et inconvénients de chaque type de panneaux nous conduit à ce choix.

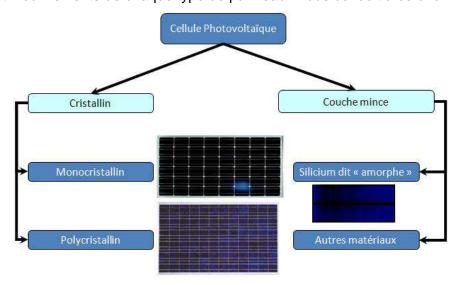


Figure 9 : Les technologies de panneaux solaires photovoltaïques



Les modules utilisant la technologie cristalline sont ceux qui présentent le meilleur compromis entre le rendement global, le prix de reviens et surtout le retour d'expérience.

Ce sont les cellules qui sont les plus utilisées pour la production électrique.

Cette technologie permet d'avoir des garanties en termes de durée de vie que certains systèmes ne sont pas capables d'afficher (comportement des membranes ou des couches minces peu connu dans le temps).

Enfin, la filière de recyclage des modules cristallins (mise en place par l'association PV Cycle) est la filière la plus performante à ce jour et permettra un recyclage de plus de 85% d'un module photovoltaïque cristallin.

1.6.2.3 Structure de support

Les panneaux seront posés sur des structures métalliques en acier galvanisé (ou éventuellement aluminium). Ces dernières seront inclinées d'environ 25°, ce qui offre le « meilleur compromis » entre conversion de l'énergie reçue et ombrages générés inter-rangées.



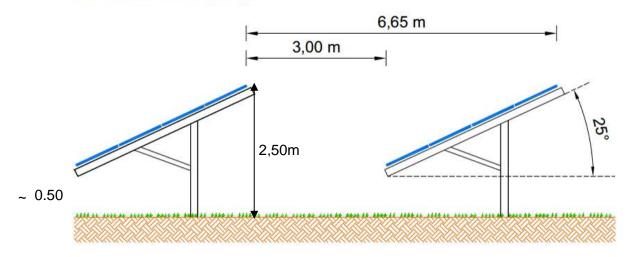
Figure 10 : Structures de support sans modules

Le bas des panneaux est situé à environ 50 centimètres du sol. Ainsi, la surface disponible entre et sous les panneaux solaires est laissée à la conquête de la végétation naturelle. Cette solution fixe n'implique donc pas de pièces tournantes ni d'éléments mécaniques, ce qui facilite grandement la maintenance en améliorant la disponibilité et la fiabilité.

Les modules sont implantés sous forme de rangées dans l'axe est-ouest pour qu'ils soient orientés face au sud. L'espacement entre les rangées a été réduit au maximum afin de densifier les installations mais les distances nécessaires à l'exploitation ont été conservées (3 mètres).

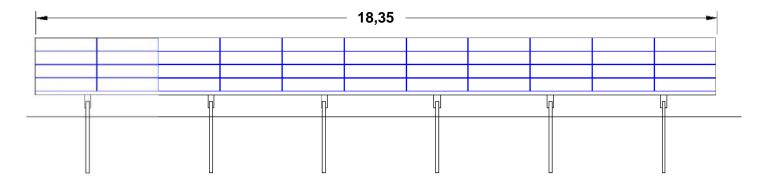
Les rangées sont réparties environ tous les 3 m, la distance pouvant varier légèrement en fonction des contraintes topographiques.

Vue latérale de la structure



De telles distances et inclinaisons ont été arrêtées après des études d'optimisation afin d'avoir un ratio optimum entre puissance totale installée et énergie produite.

Sont envisagées des tables de 44 modules (4 en format paysage dans la hauteur x 11 dans la longueur).



1.6.2.4 Ancrage des structures

Dans un objectif de réduction des impacts causés par l'implantation de la ferme photovoltaïque, l'ancrage au sol des structures utilisera l'une ou l'autre des deux types de solutions suivantes, en fonction des résultats des études de sol : les vis et les pieux battus. Ces solutions permettent d'éviter l'artificialisation du sol et la modification des écoulements naturels des eaux en surface.

□ Vis d'ancrage

Il s'agit tout simplement, comme leur nom l'indique, de grandes vis (minimum 1m) qui vont assurer le maintien au sol de l'ensemble du châssis de support des modules. La taille des vis est amenée à varier en fonction de la nature des sols.

Toujours suivant la nature du sol, il est possible de réaliser un pré-forage afin de faciliter la pose de la vis.







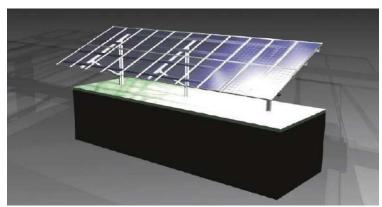
Platine d'une vis d'ancrage

Machine de vissage

Ce système de fixation permettra aussi bien de prendre ancrage dans les parties du sol meuble que dans les parties plus calcaires.

☐ Pieux battus

Le système d'ancrage à pieux battus consiste à enfoncer dans le sol des profilés en acier avec géométrie optimisée. Les profilés constituent alors la fondation du système supportant les panneaux solaires. Ce système permet une intégration optimale au sol, une imperméabilisation minimale ainsi qu'une bonne accessibilité pour l'entretien futur de l'installation.



Ancrage par pieux battus

□ Constructions techniques

Tous les panneaux sont reliés par des câbles en courant continu jusqu'à rejoindre les **postes de transformation** où le courant continu sera converti en alternatif par l'**onduleur**. La tension est ensuite élevée à la tension du réseau de distribution (20kV) par l'intermédiaire du **transformateur** afin de permettre sa réinjection dans le réseau.

Le réseau HTA interne au parc photovoltaïque cheminera en souterrain. Une attention particulière sera apportée à l'intégration paysagère du projet et notamment à celle des constructions. Un modèle basique est présenté ci-dessous mais son habillage sera adapté au contexte local pour une meilleure insertion paysagère.



Exemple de poste de transformation - Parc solaire du Castelet - Source : VOLTALIA

Les postes de transformation sont ensuite reliés au réseau public de distribution par l'intermédiaire du **poste de livraison** dans lequel sont situés les organes de protection du réseau ainsi que le comptage de l'énergie produite.



Exemple de poste de livraison (habillage pierre spécifique au parc solaire de Montmayon pour une meilleure intégration paysagère) – Source VOLTALIA

On dénombrera ainsi un poste de transformation pour 1.5 à 2 MW de puissance installée (dimension d'environ $8.5 \times 3 \times 2.8 \text{ m}$) et un unique poste de livraison pour l'ensemble du parc solaire (dimension $7.2 \times 2.9 \times 3.4 \text{ m}$).



Le système et notamment les ancrages seront dimensionnés de manière à répondre aux contraintes de neige données par les Eurocodes en France métropolitaine. Les pieux (ou vis) sont en acier galvanisé, et selon les résultats des études géotechniques de détail, soit seront battus directement dans le sol ou soit feront l'objet de pré-forage. Les ancrages présentent généralement une profondeur entre 1,00 et 2.00 m.

1.6.3 Équipements électriques

On distingue deux plages de tension au sein de la centrale.

• Le réseau électrique basse-tension (BT) :

Ce réseau correspond à la partie courant continu (CC) ainsi qu'à la partie alternative (AC) en amont du transformateur. Les modules sont assemblés en série pour former des chaînes (cheminement le long des modules), ensuite plusieurs chaînes sont mises en parallèle au sein des boites de jonction, puis les boites de jonction sont regroupées sur les différentes entrées des onduleurs.

Ce réseau CC est dimensionné de manière à délivrer le niveau d'intensité et de tension correspondant aux plages de fonctionnement des onduleurs et en respectant les règlementations locales. C'est ensuite l'onduleur qui assure la conversion du courant continu en courant alternatif avant l'étage de transformation.

• Le réseau électrique haute tension (HTA) :

Ce réseau correspond à toute la partie aval des transformateurs et ce jusqu'au point d'injection sur le réseau public de distribution.

Les postes de transformation sont placés de manière barycentrée par rapport aux installations PV, ils sont situés généralement en bordure de piste pour permettre une desserte plus facile notamment lors des opérations de maintenance.

Le réseau HTA est intégralement enterré et relie les différents postes de transformation au poste de livraison qui lui est généralement situé en limite de propriété, ce, de manière à permettre un accès direct depuis l'extérieur de la centrale, dédié aux équipes d'ERDF.

Les solutions pressenties aujourd'hui sont de type « outdoor » c'est-à-dire que les armoires électriques des onduleurs et des transformateurs disposent des niveaux de protection permettant de les installer en extérieur, évitant ainsi la création de bâtiments électriques et diminuant l'ampleur des aménagements nécessaires et donc des impacts globalement réduits sur les sols et l'environnement. On comptera ainsi un local de transformation par poste de transformation couplé à un ou deux onduleurs selon le niveau de puissance à atteindre.

Le bâtiment de transformation contiendra transformateur et partie HTA, il aura au maximum les dimensions suivantes 4 x 3 x 3 m (L x l x h). Les dimensions des onduleurs quant à elles n'excèderont pas celles mentionnées sur le plan ci-après pour une hauteur maximale similaire à celle du local de transformation.

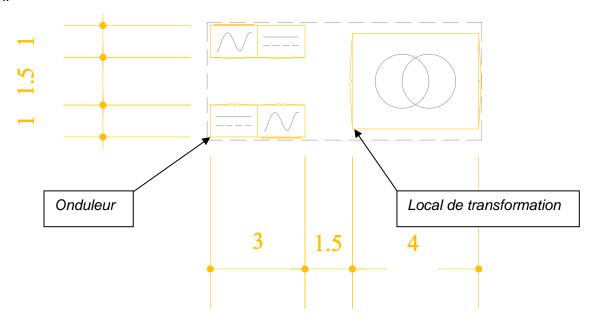


Figure 11 : Agencement d'un poste de transformation

La localisation de ces éléments a été étudiée avec l'écologue pour un aménagement de moindre impact.

1.6.4 Dispositif de sécurité électrique

Les transformateurs électriques sont équipés de protections thermiques. En cas d'échauffement anormal, la cellule « interrupteur fusible » sera ouverte automatiquement. En cas de perturbations sur le réseau EDF (creux de tension, surintensité, défaut de fréquence...) supérieurs aux engagements donnés par EDF en termes de qualité du signal sur le réseau, le parc solaire photovoltaïque sera découplé du réseau. Le réglage des protections de découplage sera réalisé en collaboration avec les services d'EDF, selon les textes réglementaires. Lorsque les perturbations auront disparu et après une temporisation, le Parc solaire se recouplera automatiquement (ou à distance par télégestion selon les prescriptions du gestionnaire de réseau) au réseau EDF (remise sous tension des transformateurs un par un par l'utilisation de cellules motorisées).

Un bouton d'arrêt d'urgence actionnable depuis le système de télégestion central sera disposé dans le poste de livraison pour couper le réseau HTA interne au parc. La partie BT du poste de livraison sera isolée en actionnant l'ensemble des boites de jonction des chaînes de modules photovoltaïques regroupées à proximité du poste.



Une procédure de coupure d'urgence sera remise au SDIS sur demande pour faciliter leur intervention. Il est à noter que les modules photovoltaïques, les câbles et les boîtes de jonction resteront toujours sous tension en journée. Des panneaux indiquant la présence permanente de tension seront disposés sur les boîtes de jonction. De même, les jeux de barre du poste de livraison restant sous tension malgré la coupure du réseau interne seront clairement identifiés et signalés. Des panneaux indiquant le danger lié à la présence permanente de tension seront mis en place à des endroits stratégiques de l'installation et notamment dans le poste. Des contrôles périodiques seront menés sur les différentes installations liées à la sécurité du site.

1.6.5 Éléments de sécurisation du site

La zone d'implantation de la centrale photovoltaïque sera intégralement clôturée, assurant ainsi une protection des personnes et des biens. Cette clôture permettra également d'assurer une délimitation physique avec certaines parcelles des riverains voisins sécurisant ainsi d'avantage leur propriété.

La clôture fera 2 m. Pour une meilleure intégration paysagère, la clôture sera de teinte verte.



Figure 12 : Exemple de clôture— Parc solaire de Montmayon
- Source : VOLTALIA -

Les portails d'accès **auront une ouverture d'environ de 4 à 6 mètres** de manière à permettre l'accès au site aux différents engins de chantier mais également aux véhicules des services d'intervention et de secours. Un système de vidéosurveillance pourra être installé à proximité des portails pour le contrôle d'accès.

La localisation de ces éléments a été étudiée avec l'écologue pour un aménagement de moindre impact.

Au moins deux portails à battant permettront l'accès par l'est et par l'ouest, assurant une desserte complète des différentes unités.



Figure 13 : Exemple de portail à battant- Parc solaire de Castelet - VOLTALIA



1.6.6 Installation de protection incendie

Des pistes internes existantes permettront la desserte de tous les postes de transformation, ces pistes respecte d'ores et déjà les contraintes techniques (compacité, dévers, rayons internes...) imposées par les besoins du chantier mais également pour les véhicules des services d'intervention et de secours, ponctuellement ces pistes seront aménagées et une portion sera créée au sud-est. D'une manière générale tous les modules seront également accessibles en véhicule léger, cela grâce aux espacements conservés nord-sud entre chaque rangée.

Chaque poste de transformation sera numéroté et apparaitra clairement sur un plan d'intervention qui sera réalisée à la fin du chantier afin de faciliter l'intervention des secours. Une signalisation fléchée sera ainsi mise en place, elle sera accompagnée d'une procédure d'intervention. De plus, les équipements de protection électrique « standard » (perche, tapis isolant...) seront disponibles au niveau de chaque poste de transformation.

A l'intérieur de l'emprise clôture, une citerne incendie de 120 m³ sera accessible directement depuis l'extérieur de la centrale pour faciliter les interventions en cas d'incendie. Les dimensions moyennes sont en base 8 x 11 m pour une hauteur de 1,50 m.



Figure 14 : Exemple de citerne souple de 120m3 du parc solaire de Montmayon – source VOLTALIA

La localisation de ces éléments a été étudiée avec l'écologue pour un aménagement de moindre impact.

1.6.7 Accès

L'accès au Parc Solaire de Marignac-Laspeyres se fera depuis la RD 13f reliant notamment Martres-Tolosane à Le Fréchet, il empruntera ensuite les chemins d'exploitation de l'ancienne carrière déjà dimensionnés pour le passage d'engins de chantier et de poids lourds.

La localisation de ces éléments a été étudiée avec l'écologue pour un aménagement de moindre impact.

1.6.8 Raccordement au réseau existant

Le raccordement au réseau depuis le poste de livraison sera réalisé par Enedis (hors VOLTALIA).

Ce raccordement est actuellement envisagé au poste de Mancioux, c'est pour cette raison que le poste de livraison sera positionné au sud-est du site afin de limiter la distance de raccordement, qui longerait l'axe de la départementale D817.

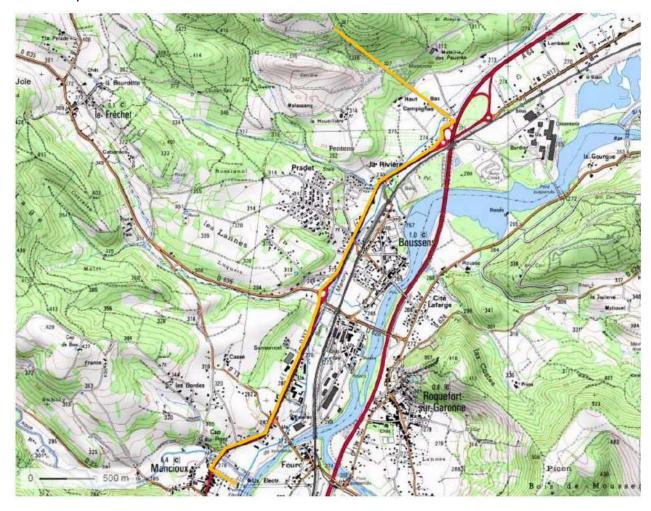


Figure 15 : tracé retenu de raccordement (en jaune) entre le site de VOLTALIA et le poste de Mancioux (sous maîtrise d'ouvrage ENEDIS)

Ce raccordement sera réalisé en tranchées sous voiries existantes uniquement.

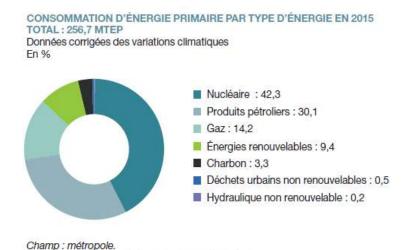


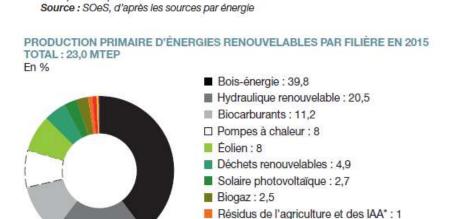
1.7 MOTIF DEROGATOIRE

1.7.1 Un contexte local favorable aux énergies renouvelables

Sur le plan géographique, la France est privilégiée : 2ème gisement de vent d'Europe derrière la Grande Bretagne, 5ème en matière d'ensoleillement, abondante ressource hydraulique, importante surface forestière, 2ème Zone Économique Exclusive maritime mondiale, juste derrière les États-Unis, nombreux gisements géothermiques.

Après une nette progression entre 2011 et 2013 (de 7,5 % à 9,4 %), la part des énergies renouvelables (EnR) dans le bouquet énergétique s'est stabilisée en France métropolitaine. Les énergies renouvelables constituent ainsi la quatrième source d'énergie, représentant 9,4 % des 256,7 Mtep de consommation d'énergie primaire, en 2015, derrière le nucléaire (42,3 %), les produits pétroliers (30,1 %) et le gaz (14,2 %).





Géothermie: 0.9

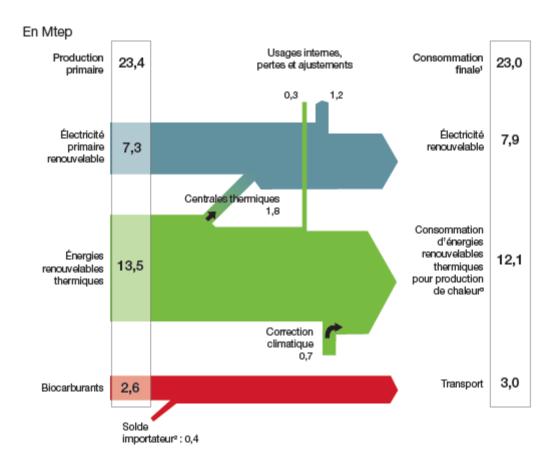
Solaire thermique: 0,4

Énergies marines: 0,2

* IAA : industries agroalimentaires. Champ : métropole.

Source: SOeS, d'après les sources par filière

Bilan énergétique des énergies renouvelables en France en 2015



Données corrigées des variations climatiques.

Le diagramme de Sankey, représenté ici et communément utilisé pour représenter des bilans énergétiques, retrace l'ensemble des flux sous forme de flèches de largeur proportionnelle à la quantité d'énergie.

Champ: métropole et DOM.

Source: SOeS, d'après les sources par filière

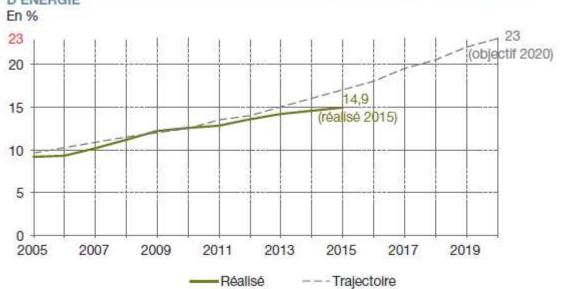
Lors de la signature du « paquet Energie Climat 2020 » de l'Union européenne adopté en Janvier 2008, la France avait établi sa feuille de route avec un objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation du pays. Cet objectif avait été inscrit dans les lois Grenelle 1 et 2 et sa déclinaison par filière dans la programmation pluriannuelle des investissements. Cependant au rythme actuel, la part des énergies renouvelables pourrait ne s'élever qu'à 17 % contre les 23 % sur lesquels notre pays s'est engagé.

² Importations - exportations.

³ Hors usages internes, pertes et ajustements.



PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION FINALE BRUTE D'ÉNERGIE



Champ: métropole et DOM.

Source: SOeS, bilan de l'énergie (réalisé) et PNA (trajectoire)

Le Parlement a donc adopté le 22 juillet 2015 la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui porte des objectifs ambitieux pour le développement des énergies renouvelables.

En effet, leur part devra représenter 32 % de la consommation énergétique en 2030 : 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz.

Enfin, plus récemment, l'accord de Paris s'est concrétisé par l'adoption d'un plan d'action qui s'articule autour de la réduction des émissions des gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la mobilisation de la société civile et l'engagement de la France dans la transition énergétique. Cette transition énergétique s'appuie sur les énergies renouvelables et, en particulier la filière photovoltaïque, par un accroissement très important des capacités de production. C'est pourquoi, depuis le 24 avril 2016, le gouvernement a pris un arrêté fixant les objectifs de développement des EnR : 10,2 GW pour 2018 en énergie solaire et, jusqu'à 20,2 GW pour 2023. D'après la ministre de l'Environnement, ce texte permettra d'atteindre l'objectif de 32 % d'EnR dans la consommation finale brute d'énergie en 2030.

Les énergies renouvelables bénéficient d'un accueil favorable du public, que ce soit du fait de l'évitement l'émission de gaz à effet de serre ou parce que, implantée localement, elles peuvent participer à la création d'emplois autour de leur installation.

1.7.2 Le solaire photovoltaïque en France

Parmi les Énergies Renouvelables, le solaire occupe encore une place minime mais connait une très forte progression depuis quelques années.

L'électricité d'origine solaire est surtout utilisée en France pour la consommation des particuliers ou pour des habitations éloignées du réseau électrique.

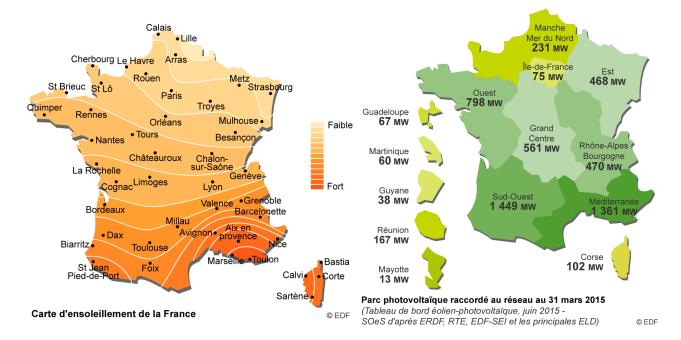
Un panneau solaire de 1 m² produit entre 100 et 200 Wc de puissance électrique par an mais cela dépend de l'ensoleillement du site et de la disposition des panneaux. Ainsi un générateur installé dans le sud de la France produira en moyenne 40 à 50 % d'électricité en plus qu'une installation identique dans le nord. Au 31 mars 2014, la France possède un parc photovoltaïque installé de **4 866 MW** (DOM compris). Le Grenelle de l'environnement fixe un objectif de 5 400 MW en 2020.

La majorité des installations en service en France métropolitaine sont de faible puissance :

- puissance inférieure à 3 kWc : 82 % des installations pour 14,7 % de la puissance installée,
- puissance entre 3 et 250 kWc: environ 17,6 % des installations pour environ 40,7 % de la puissance installée,
- puissance supérieure à 250 kW : moins de 0,3 % des installations pour 44,6 % de la puissance installée.

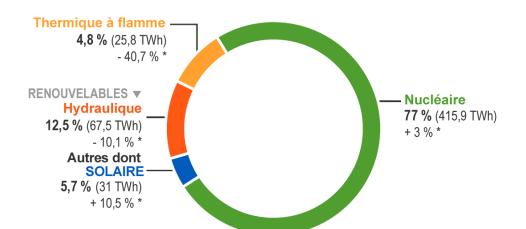
☐ Les zones de production

Les régions du pourtour méditerranéen et les DOM représentent à eux seuls près de 30 % du parc photovoltaïque raccordé au réseau.



☐ Le solaire dans la production d'électricité française



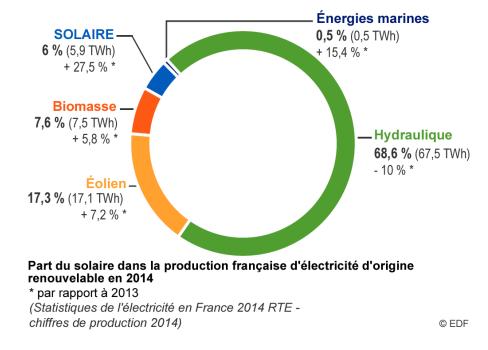


Part du solaire dans la production française d'électricité en 2014

* par rapport à 2013

(Statistiques de l'électricité en France 2014 RTE - chiffres de production 2014) © EDF

La production française d'électricité en 2014 a représenté un total de 540,2 TWh dont la majeure partie est issue du nucléaire. Les autres énergies renouvelables, dont fait partie le solaire, représentent une infime partie de la production d'électricité.



Parmi les énergies renouvelables, le solaire occupe une place minime. Il est cependant en très forte progression par rapport à 2013 (et plus généralement sur les 10 dernières années).

Pour l'ensemble de ces raisons et notamment au travers de la participation à la sécurisation énergétique du territoire et du pays, de la production d'une électricité propre de proximité, et de sa justification économique et sociale, l'implantation d'un projet de parc solaire photovoltaïque revêt un intérêt public majeur.

La demande de dérogation apparait ainsi justifiée conformément à l'article L-411-2 du code de l'environnement : « ...pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique... ».



2 ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 METHODOLOGIE

L'état initial du milieu naturel est basé sur un travail de :

- Synthèse bibliographique et d'enquêtes menées auprès de personnes/structures-ressources (CEN MP) ;
- Reconnaissance ou inventaires de terrain sur les zones d'étude, pour venir compléter et/ou approfondir les informations bibliographiques (en 2016 et 2017);
- Analyse et cartographie.

2.1.1 Équipe de travail

Afin de mener à bien cette étude sur le volet milieux naturels, faune et flore, une équipe du bureau d'études ECOTONE a été formée afin de répondre aux objectifs de l'étude en termes :

- d'organisation : mise en place d'outils organisationnels et de gestion professionnelle, respect des délais et identification des tâches critiques (points de validation en particulier), coordination de l'équipe ;
- technique : plusieurs compétences mobilisées pour couvrir l'ensemble des disciplines nécessaires à la réalisation et à la valorisation de l'étude ;
- d'expérience ;
- de disponibilité.

Plusieurs personnes interviennent à différents niveaux dans cette étude :

- Marie WINTERTON, chef de projets
- Pierrik CHASLE, chargé d'études en écologie et odonatologue expert ;
- François LOIRET, technicien naturaliste expert ;
- Ophélie ROBERT, chargée d'études flore et zones humides ;
- Elsa FERNANDES, chargée d'étude en mammologie ;
- Anthony JAMMES, technicien cartographe.

La Figure 16 représente l'organisation schématique de l'équipe de travail.

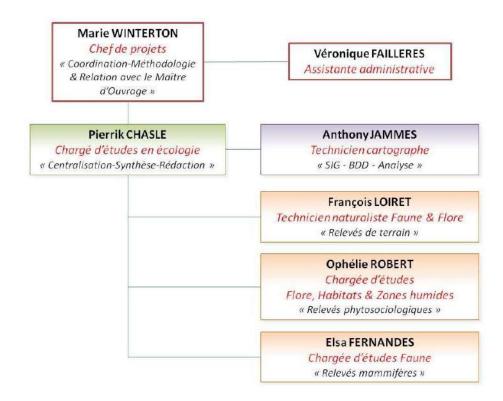


Figure 16 : Organigramme de l'équipe de travail

2.1.2 Planning des inventaires

Le planning des inventaires (cf. Tableau 1) a permis d'intégrer les périodes optimales de développement de la végétation et de l'activité de la plupart des taxons de la faune, en tenant compte de l'écologie particulière des espèces potentiellement présentes dans la zone d'étude (d'après la bibliographie et les enjeux pressentis).

Tableau 1 : Calendrier des périodes d'inventaires

					2016						20	017	
Taxons	Α	M	J	J	Α	S	0	N	D	J	F	M	Α
Habitats naturels													
Flore													
Invertébrés													
Amphibiens													
Reptiles													
Mammifères (hors chiro)													
Chiroptères													
Avifaune													

Ce calendrier est conforme aux périodes optimales d'observation. De plus, les potentialités de plusieurs taxons (reptiles, amphibiens et invertébrés) ont été analysées avec une attention particulière pour s'assurer d'appréhender l'ensemble des enjeux.



2.1.3 Définition de la zone d'étude

Les données à considérer ont été récoltées et analysées à plusieurs échelles pour étudier les impacts de l'aménagement. La zone d'étude rapprochée (ZER) correspond au périmètre sur lequel les inventaires concernant la faune et la flore ont été réalisés, ainsi que l'analyse sur les continuités écologiques à l'échelle du projet. Ce périmètre permet d'envisager les problèmes liés à la destruction d'habitats d'espèces, d'aires de reproduction et de populations.



Figure 17 : Périmètre de la Zone d'étude rapprochée (ZER)



2.1.4 Recueil préliminaire d'informations

Données bibliographiques

Une recherche bibliographique approfondie a été effectuée par ECOTONE à l'échelle des zones d'étude rapprochées et à celle d'une zone plus étendue, afin de collecter des informations sur les habitats naturels, la flore et la faune, présents ou potentiels, ainsi que sur leur dynamique, leurs écologies et leurs sensibilités vis-à-vis de l'aménagement projeté. Ainsi, ont été consultés :

- La base de données de la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées** (DREAL LR / MP), qui a permis d'accéder aux données cartographiques <u>des inventaires</u>, des <u>espaces règlementaires</u> et des <u>territoires de projets</u> présents dans la zone d'étude élargie ; les couches cartographiques sont accessibles et ont été consultées ;
- La base de données mise en ligne du **Muséum National d'Histoire Naturelle** (inventaires ZNIEFF et ZICO), qui a permis de connaître la diversité des espèces et des milieux présents ;
- Concernant les <u>sites réglementaires</u>, notamment <u>Natura 2000</u>, les **Formulaires Standard de Données** (version d'avril 2013) sur la base en ligne du **Muséum National d'Histoire Naturelle** ;
- Concernant la <u>flore</u>, la base de données en ligne **SILENE** sur la commune de Marignac-Laspeyres ont été considérées ;
- L'atlas des papillons de Midi-Pyrénées du CEN MP en ligne ;
- Concernant les **chiroptères**, les sites du <u>BRGM</u> et la base de données Wiki « *GrottoCenter »* informant sur la présence de cavités naturelles ;
- Les sites en gestion par le CEN MP ont été consultés et localisés ;
- La base de données en ligne sur internet, **BazNat** (Base de Données Naturalistes de Nature Midi-Pyrénées) a fourni des informations sur la <u>faune et la flore</u>. La commune de Marignac-Laspeyres a été considérée ;
- Les atlas des oiseaux nicheurs, des reptiles et amphibiens et des carnivores de Midi-Pyrénées élaborés par l'association Nature Midi Pyrénées ont permis de connaître les espèces susceptibles d'être observées sur la zone d'étude.

Cette synthèse permet de faire ressortir les grandes caractéristiques écologiques locales des espèces, ainsi que l'état des populations périphériques. Elle permet aussi de dresser l'état initial des habitats, des espèces et des espaces remarquables présents.

Consultation de rapports d'étude

Les **données** de l'inventaire de l'*Iris graminea* dans le secteur des petites Pyrénées occidentales (St-Martory / Martres-Tolosane) réalisé par la société LAFARGE (ECOTONE, 2011) ont été compilées avec les observations réalisées dans le cadre de la présente mission afin d'obtenir une vue la plus précise possible de cette espèce dans le secteur d'étude.

Consultation d'experts naturalistes

Les experts du CEN MP ont été sollicités pour porter à connaissance d'éventuelles données naturalistes, spécialement à propos des chiroptères et des lépidoptères.

2.1.5 Inventaires de terrain

Dates et objectifs des relevés naturalistes

Le bureau d'études ECOTONE a effectué 27 passages de terrain sur 12 journées pour les investigations faunistiques et floristiques en 2016 et 2017 sur la zone d'étude rapprochée (ZER).

Les observations ont visé :

- à rechercher tout indice de présence ou tout individu présent dans les zones d'études (parfois à proximité immédiate si cela était pertinent) ;
- à caractériser les habitats naturels, ainsi que la flore présente ;
- à caractériser les habitats d'espèce présents, notamment ceux de reproduction et refuge, ainsi que d'hivernage/hibernation.

Même si les espèces présentant des enjeux de conservation et celles protégées ont été recherchées en priorité, toutes les autres espèces vues ou entendues ont aussi été recensées.

Les résultats bruts des inventaires de terrain sont présentés en ANNEXE 2.

Tableau 2 : Chronologie et objectifs des relevés naturalistes

Taxons	Experts	Date	Conditions météorologiques	Nombre de passages*	
Flore et habitats	OR	19/05/16	pluie, vent		
naturels	OK	01/06/16	couvert, pluie	3	
Flore	FL	11/04/17	ciel dégagé, 20°C		
		10/05/16	éclaircies, 15°C		
	FL	30/05/16	nuageux, 14°C		
		tos	06/06/16	ensoleillé, 20°C	
Insectes			29/06/16	ensoleillé, orageux, 20°C	8
msectes		13/07/16	éclaircies, averses	0	
		26/07/16	très nuageux, 21°C		
		07/09/16	ensoleillé, 27°C		
		11/04/17	ciel dégagé, 20°C		



Taxons	Experts	Date	Conditions météorologiques	Nombre de passages*
Reptiles		10/05	éclaircies, 15°C	
	FL	30/05/16	nuageux, 14°C	3
		06/06/16	ensoleillé, 20°C	
Chirontàrea	EF	27/06/16	ciel dégagé, vent nul à faible, 19°C (22h)	2
Chiroptères	FL	15/12/16	ensoleillé, 10°C (potentiel gites arborés)	
		18/04/16	vent faible à modéré, 10°C	
Mammitànaa		06/06/16	ensoleillé, 20°C	4
Mammifères	FL	17/11/16	quelques nuages, vent nul à faible, 14°C	4
		11/04/17	ciel dégagé, 20°C	
		18/04/16	vent faible à modéré, 10°C	
		10/05/16	éclaircies, 15°C	
		30/05/16	nuageux, 14°C	
		06/06/16	ensoleillé, 20°C	
		27/06/16	ensoleillé, 28°C	
		13/07/16	éclaircies, averses	
Oissauv		26/07/16	très nuageux, 21°C	4.4
Oiseaux	FL	07/09/16	ensoleillé, 27°C	14
		21/09/16	éclaircies, 20°C	
		17/11/16	quelques nuages, vent nul à faible, 14°C	
		15/12/16	ensoleillé, 10°C	
		19/12/16	vent nul à faible, 2°C (écoute Grand-duc)	
		05/01/17	ensoleillé, 3°C	
		11/04/17	ciel dégagé, 20°C	
Amphibiens		18/04/16	vent faible à modéré, 10°C	
	FL	10/05/16	éclaircies, 15°C	3
		21/09/16	éclaircies, 20°C	
Experts : OR = Op	hélie ROBE	RT ; FL = Frai	nçois LOIRET ; EF = Elsa FERNANDES	•
* passages aux he	eures de la j	ournée (ou de	la nuit) les plus favorables pour l'observation d	du taxon

Protocoles d'inventaires

Les investigations de terrain ont été réalisées selon des méthodes standardisées et reconnues de la communauté scientifique. L'ensemble des méthodes utilisées dans le cadre de ce diagnostic sont présentées en ANNEXE 3.

Le Tableau 3 précise de manière synthétique les protocoles qui ont pu être mis en œuvre lors de ces inventaires.

Tableau 3 : Protocoles mis en œuvre pour les inventaires hivernaux

Туре	Méthode
Habitats naturels	•Mise en œuvre de relevés floristiques et phytosociologiques.
Zones humides	 Identification et délimitation selon le critère végétation (flore ou habitat) mutualisés avec les inventaires flore et habitats. Identification et délimitation complémentaire selon le critère sol par relevés pédologiques.
Flore	•Recherche dans les habitats favorables de la flore.
Insectes	 Recherche des indices de présence des coléoptères saproxyliques laissés par les larves ou les individus adultes au niveau des arbres favorables. Recherche des lépidoptères et de leurs plantes hôtes. Recherche des orthoptères, identification à vue et à l'écoute. Recherche des odonates à proximité des points d'eau et sur les zones de maturation.
Amphibiens	•Identification à vue et écoutes nocturnes dans les habitats favorables.
Reptiles	Recherche dans les habitats favorables et aux heures propices de la journée.
Mammifères terrestres	•Recherche d'indices de présence (traces, fèces, poils, restes de repas)
Chiroptères	•Pose d'un SM2 (enregistreur ultrasonore), analyse des ultrasons et évaluation des potentialités de gîtes.
Avifaune (oiseaux)	 Réalisation d'écoutes (nocturnes et diurnes): transects et points fixes. Observation directe des oiseaux. Recherche d'indices de présence (pelotes, plumes).

Limites méthodologiques des inventaires

Globalement les conditions météorologiques durant le cycle d'inventaire ont été satisfaisantes pour l'observation des différents taxons, notamment pour l'avifaune à toutes les saisons (reproduction, migration et hivernage). Toutefois, ces conditions n'ont pas été très favorables à l'observation des insectes et notamment des lépidoptères au moment du printemps et des émergences. Néanmoins, la pression d'observation sur ce groupe jusqu'à la fin septembre a permis de dresser un état initial des enjeux satisfaisant, avec en complément la prise en compte d'espèces potentielles au vu des habitats présents.

Pour les amphibiens, le manque d'eau sur le site a peut-être contribué à limiter le nombre de points d'eau favorables pour ce groupe. Toutefois, un certain nombre d'espèces ont tout de même été détectées ce qui traduit de façon satisfaisante la diversité spécifique de ce taxon sur le site.

Par ailleurs, les habitats naturels du site apparaissent au sein de mosaïques assez complexes qui augmentent la difficulté de définition typologique. Mais l'analyse a bénéficié de relevés phytosociologiques permettant d'atteindre un très bon niveau de précision sur ce point.

Finalement, les méthodes utilisées ont donc permis d'apprécier la majeure partie des enjeux du site d'étude pour décrire un état initial écologique pertinent.



2.1.6 Étude de la trame écologique

Pour l'identification des continuités écologiques, ECOTONE propose une approche basée sur la notion de perméabilité du territoire, prenant en compte le fait qu'une espèce/population circule plus ou moins facilement selon le type d'habitat et les éventuels obstacles, naturels ou anthropiques, qu'elle peut y rencontrer.

ECOTONE considère ainsi un corridor écologique comme une zone permettant aux individus/populations de se déplacer/diffuser dans l'espace pour assurer les besoins vitaux/explorations/colonisations de milieux, et non comme un « couloir » linéaire entre deux habitats très favorables où les espèces se limiteraient strictement à leurs déplacements.

Ainsi, il s'agit d'une vision de l'espace qui s'appuie fortement sur la science de l'Écologie du paysage et qui par conséquent se rapproche d'avantage de la notion de « corridor paysagers » illustrée sur la figure suivante.

Aujourd'hui, la Trame verte et bleue, issue du Grenelle de l'environnement, est constituée de plusieurs éléments, dont les principaux sont les réservoirs de biodiversité et les corridors :

- Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
- Les **corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Afin de prendre en compte la diversité des milieux (forestiers, ouverts, *etc.*) et des espèces vivantes, la réflexion sur la Trame verte et bleue est réalisée par sous-trame. Une sous-trame correspond à l'ensemble des éléments du paysage structurant les déplacements d'un groupe écologique donné.

Les échanges entre les réservoirs de biodiversité sont possibles lorsque que le paysage est « perméable » pour la sous-trame-étudiée, c'est-à-dire pour un groupe écologique donné. En d'autres termes, le paysage est composé, au moins pour partie, d'éléments structurant les déplacements de la sous-trame concernée. Ces éléments peuvent prendre éventuellement la forme de structures linéaires (corridor de type linéaire, Figure 4) dans le paysage (haies, cours d'eau, etc.), mais la « matrice¹ » paysagère est le plus souvent « structurante » (corridor de type paysager).

L'ensemble de ces secteurs sont alors identifiés comme corridors pour la sous-trame étudiée.

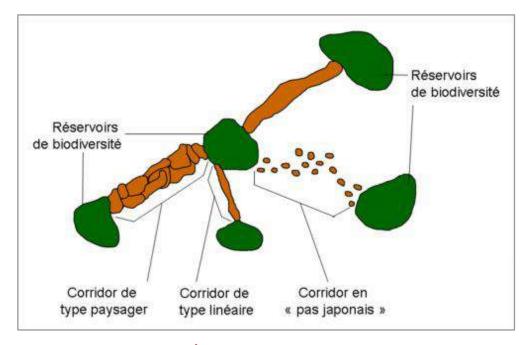


Figure 18 : Éléments de la Trame verte et bleue

De plus, la place de la zone d'étude (ZER) a été étudiée au regard du Schéma Régional de Cohérence Écologique de Midi-Pyrénées (SRCE MP).

¹ Élément dominant du paysage, dans les paysages agraires ; on parle de matrice agricole pour l'ensemble des parcelles dont l'usage est voué à la production agricole (Burel et Baudry, 1999).



2.1.7 Définition des niveaux d'enjeu

Différents niveaux d'enjeux seront attribués aux espèces identifiées lors des prospections. En amont de cette définition « *locale* », un travail plus général est réalisé pour définir un niveau d'enjeu régional. Une méthodologie développée par ECOTONE est appliquée. Elle repose sur différents critères :

- Le degré de rareté aux différentes échelles géographiques (espèces endémiques, stations en aire disjointe, limite d'aire, *etc.*);
- Les statuts de conservation des espèces et des habitats naturels aux différentes échelles : Listes Rouges et/ou Livres Rouges au niveau mondial, européen, national, régional voir départemental ;
- Les espèces ou habitats d'intérêt communautaire (annexes 1 et 2 de la Directive « *Habitats* » et annexe 1 de la Directive « *Oiseaux* ») ;
- Le statut de protection à l'échelle nationale, régionale ou départementale, notamment pour la flore ;
- L'éligibilité à un Plan National d'Actions ;
- Le niveau de menace pesant sur les populations, le rôle clé dans le fonctionnement des écosystèmes, la dynamique des populations, *etc.* ;
- L'appartenance à la liste des espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées ;
- Le statut de rareté à l'échelle de la région (ou éco-région) concernée par l'étude. Ce critère est évalué à partir des données de répartition présentées notamment dans les différents atlas régionaux, des avis d'experts, *etc*.

L'ensemble de ces critères permet de définir le statut de rareté des espèces et le niveau d'enjeu régional associé. Ce niveau d'enjeu régional est ensuite adapté au contexte local de la zone d'étude. Ainsi, le niveau d'enjeu est pondéré par différents facteurs, notamment la présence de l'espèce dans le secteur d'étude, l'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, l'intérêt de la zone d'étude pour la conservation de l'espèce, etc. Les différents niveaux d'enjeux sont hiérarchisés sur une échelle de 0 à 6, zéro correspondant aux espèces considérées comme envahissantes.

Tableau 4 : Échelle du niveau d'enjeu écologique

Niveau d'enjeu écologique			
0	Nul		
1	Faible		
2	Moyen		
3	Assez fort		
4	Fort		
5	Très fort		
6	Majeur		

2.1.8 Définition du niveau d'impact résiduel

Deux étapes sont nécessaires pour évaluer le niveau d'impact résiduel du projet, c'est-à-dire une fois toutes les mesures d'atténuation considérées.

Intensité de l'impact

Définition de **l'intensité de l'impact** à différentes échelles (projet, régionale, nationale, européenne, mondiale) sur la base des critères suivants :

- L'intensité de l'impact (destruction, fragmentation, dégradation, etc.) est jugée comme **négligeable** (A) lorsque celui-ci n'entraînera qu'une modification minime de l'abondance ou de la répartition de l'espèce au niveau de l'échelle considérée ;
- Lorsque l'impact (destruction, fragmentation, dégradation, etc.) entraîne une faible modification de son abondance ou de sa répartition au niveau de l'échelle considérée, l'intensité de l'impact est jugée **faible** (B) ;
- Lorsque l'impact peut entraîner une modification notable de son abondance ou de sa répartition au niveau de l'échelle considérée, l'intensité de l'impact est jugée **moyenne** (C) ;
- Lorsque l'impact peut entraîner son déclin ou un changement important de sa répartition au niveau de l'échelle considérée, l'intensité de l'impact est jugée **forte** (D) :
- Lorsque l'impact peut entraîner la disparition de l'espèce au niveau de l'échelle considérée, l'intensité de l'impact est jugée **très forte** (E).

Le travail est réalisé par espèce ou groupe d'espèces (cortège) subissant le même type d'impact. L'impact principal du projet donne l'intensité d'impact aux espèces considérées.

Niveau d'impact résiduel

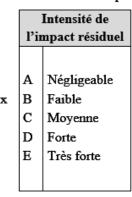
Puis, le **niveau d'enjeux** et l'**intensité de l'impact** sont combinés pour définir le **niveau d'impact résiduel** sur les espèces. Les tableaux présentés ci-dessous constituent une aide à l'analyse ; un niveau d'impact résiduel « *théorique* » est ainsi attribué, mais celui-ci peut être modulé en fonction de l'état de conservation des stations ou d'autres paramètres écologiques.

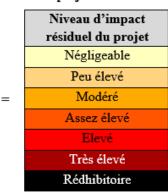


Figure 19 : Méthode de définition du niveau d'impact du projet

« Méthode de définition du niveau d'impact résiduel du projet »

Niveau d'enjeu écologique		
0	Nul	
1	Faible	
2	Moyen	
3	Assez fort	
4	Fort	
5	Très fort	
6	Majeur	





« Matrice de pondération du niveau d'impact résiduel du projet selon le niveau d'enjeu et l'intensité de l'impact résiduel (après mesures d'évitement, suppression et réduction) »

Niveau d'impact résiduel du projet						
Niveau d'enjeu	Intensité de l'impact résiduel					
écologique	A	В	С	D	E	
0	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	
1	Négligeable	Négligeable	Peu élevé	Peu élevé	Modéré	
2	Négligeable	Peu élevé	Modéré	Assez élevé	Assez élevé	
3	Négligeable	Modéré	Assez élevé	Assez élevé	Elevé	
4	Négligeable	Modéré	Assez élevé	Elevé	Très élevé	
5	Négligeable	Assez élevé	Elevé	Très élevé	Rédhibitoire	
6	Négligeable	Elevé	Très élevé	Rédhibitoire	Rédhibitoire	

2.2 CONTEXTE ECOLOGIQUE DU SECTEUR D'ETUDE

2.2.1 Zonages patrimoniaux

Le zonage patrimonial correspond à l'ensemble des zones inventoriées pour leur intérêt écologique et répertoriées dans la zone d'étude éloignée : Zones d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), zonage Plans Nationaux d'Action (PNA), zone RAMSAR, site UNESCO, *etc.* Plusieurs zonages patrimoniaux sont présents dans le secteur d'étude (cf. Tableau 5).

Tableau 5 : Nombre de zones patrimoniaux concernant les zones d'étude

Type de zonage	Nombre de zonages dans la zone d'étude éloignée	Nombre de zonages dans la zone d'étude rapprochée	
ZNIEFF de type I	4	1	
ZNIEFF de type II	3	1	
ZICO	1	0	

La Figure 20 précise la localisation des différents zonages patrimoniaux situés dans la zone d'étude éloignée. Le Tableau 6 donne les caractéristiques de chaque zonage, les espèces qui y sont affiliées et qui pourraient se retrouver sur la zone d'étude, ainsi que les éventuels liens écologiques entre ces zonages et la zone d'étude.

Tableau 6 : Caractéristiques des zonages patrimoniaux situés dans un périmètre de 5km de la zone d'étude rapprochée (ZER)

d'étude rapprochée (ZER)				
Туре	Intitulé	Distance à la ZER	Principaux milieux	
ZNIEFF de type I	Versant sud des massifs du Mont Grand et de Cassagnau	0 km	Massifs culminants à 520 m environ, où se développent en soulane, chênaie clairsemée, landes sèches, fruticées, pelouses calcicoles L'intérêt biogéographique est important avec des espèces de régions méditerranéennes en limite de répartition. La flore calcicole est riche et comprend notamment l'Odontite visqueux, très rare en région. Sur les versants thermophiles, l'Iris à feuilles de graminée parait omniprésente ici. Le Seps strié constitue ici une des rares populations relictuelles isolées de la région. Dans ces milieux thermophiles, des insectes sont remarquables, comme le Nacré de la Filipendule ou l'Œdipode germanique.	
	La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère	2,5 km	Il s'agit du lit mineur de la partie aval de la Garonne et des zones boisées du lit majeur, (ramiers) intégrant les anciens méandres. Ce site est un véritable réservoir de biodiversité et un formidable corridor écologique.	
	Bois de la Hage et massifs de Laffite- Toupière à la Garonne	2,8 km	Ce site rassemble deux massifs forestiers contigus des Petites Pyrénées en rive gauche de la Garonne où La Noue s'écoule, abritant une population d'Écrevisses à pattes blanches. Son intérêt biogéographique est là aussi très marqué avec des plantes de répartition subméditerranéenne (comme l'Aphyllanthe de Montpellier, rare et protégé en Haute-Garonne) à proximité d'espèce montagnardes à basse altitude. La présence du Seps strié est tout à fait remarquable, l'Aigle botté et le Pic noir y trouvent des habitats de reproduction. Le Triton marbré y est observé et la diversité en insectes est riche avec l'Azuré du Serpolet, le Damier de la Succise et la Bacchante. Le Criquet des friches, rare en Haute-Garonne vit dans les pelouses et le Criquet des roseaux, dans les prairies.	
	Quères des Petites Pyrénées (partie sud)	4 km	Les Petites Pyrénées, à la jonction du Comminges, des coteaux de Gascogne et du Volvestre, sont dominées par des forêts caducifoliées et prairies naturelles serties de haies bocagères. Des microclimats particuliers s'y génèrent, permettant l'établissement d'une véritable originalité floristique (érable de Montpellier, Leuzée conifère, Genêt scorpion). De plus, deux remarquables reptiles méridionaux y sont signalés : le Seps strié et le Lézard ocellé. D'une façon générale, la biodiversité des Petites Pyrénées est étroitement liée aux pratiques agricoles non ou peu intensives de cette zone.	



Туре	Intitulé	Distance à la ZER	Principaux milieux
ZNIEFF de type II	Petites Pyrénées en rive gauche de la Garonne	0km	Cette ZNIEFF rassemble plusieurs grands massifs forestiers des Petites Pyrénées, en rive gauche de la Garonne dont les massifs du Mont Grand et de Cassagnau, et le Bois de la Hage et massifs de Laffite-Toupière.
	Garonne et milieux riverains, en aval de Montréjeau	2,5 km	Il s'agit de l'essentiel du lit majeur de la partie piémontaise et de la plaine de la Garonne en région avec de nombreux bras morts, îles, prairies inondables, forêts alluviales et mégaphorbiaies qui abritent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques intéressantes.
	Petites Pyrénées en rive droite de la Garonne	3,5 km	Cette zone ne comprend que la partie située à l'est de la Garonne avec un relief majoritairement calcaire et un bioclimat majoritairement collinéen où de très nombreuses espèces d'affinités méditerranéennes se développent (Seps strié, Lézard ocellé).
ZICO	Vallée de la Garonne : Boussens à Carbonne	2 km	Voir ZPS du même nom (cf. Tableau 8).

2.2.2 Zonages règlementaires et outils de protection

Les zonages règlementaires et outils de protection englobent les sites du réseau Natura 2000, les arrêtés préfectoraux de biotopes, les sites des conservatoires d'espaces naturels, les espaces naturels sensibles et toute autre zone bénéficiant d'un statut de gestion et/ou de protection.

Concernant le projet, plusieurs zonages réglementaires et/ou outils de protection sont présents dans le secteur d'étude (cf. Tableau 7).

Tableau 7 : Nombre de zones règlementaires concernant les zones d'étude

Type de zonage	Nombre de zonages dans la zone d'étude éloignée	Nombre de zonages dans la zone d'étude rapprochée	
ZPS Natura 2000 Directive Oiseaux	1	0	
ZSC Natura 2000 Directive Habitats	1	0	
APPB	1	0	

La Figure 21 précise la localisation des différents zonages réglementaires et outils de protection situés dans la zone d'étude éloignée. Le Tableau 8 précise les caractéristiques de chaque zonage, les espèces qui y sont affiliées et qui pourraient se retrouver sur la zone d'étude, ainsi que les éventuels liens écologiques entre ces zonages et la zone d'étude.

Tableau 8 : Caractéristiques des zonages réglementaires et outils de protection situés dans un périmètre de 5km de la zone d'étude rapprochée (ZER)

Туре	Intitulé	Distance à la ZER	Principaux milieux
ZPS Natura 2000 (DO)	Vallée de la Garonne de Boussens à Carbonne	2,2 km	L'avifaune des grandes vallées du sud-ouest de la France est bien représentée sur ce site avec 4 espèces de hérons et 3 espèces de rapaces nicheurs : notamment plus de 200 couples de Bihoreau gris, 3 à 4 couples d'Aigle botté (1 couple du Crabier chevelu niche occasionnellement sur le site). Le Héron pourpré l'utilise régulièrement en période de reproduction pour s'y alimenter, mais niche à l'extérieur. Le site est aussi utilisé en hivernage par des individus de la Grande aigrette, l'Aigrette garzette, et du Bihoreau gris. Le Balbuzard pêcheur est fréquent en migration.
ZSC Natura 2000 (DH)	Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste	2,4 km	Il s'agit du cours de la Garonne et ses principaux affluents en Midi-Pyrénées. Ce réseau hydrographique, avec des zones de ripisylves et autres zones humides, est d'un grand intérêt pour les poissons migrateurs, et pour de petites populations relictuelles de Loutre et de Cistude d'Europe notamment.
АРРВ	Biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie de poissons migrateurs sur la Garonne, l'Ariège, l'Hers Vif et le Salat	2,4km	Ces biotopes correspondent au lit mineur de ces cours d'eau et annexes fluviales, favorables aux poissons migrateurs : Grande Alose, Alose feinte, Lamproie marine, Lamproie fluviatile, Saumon atlantique et Truite de mer.



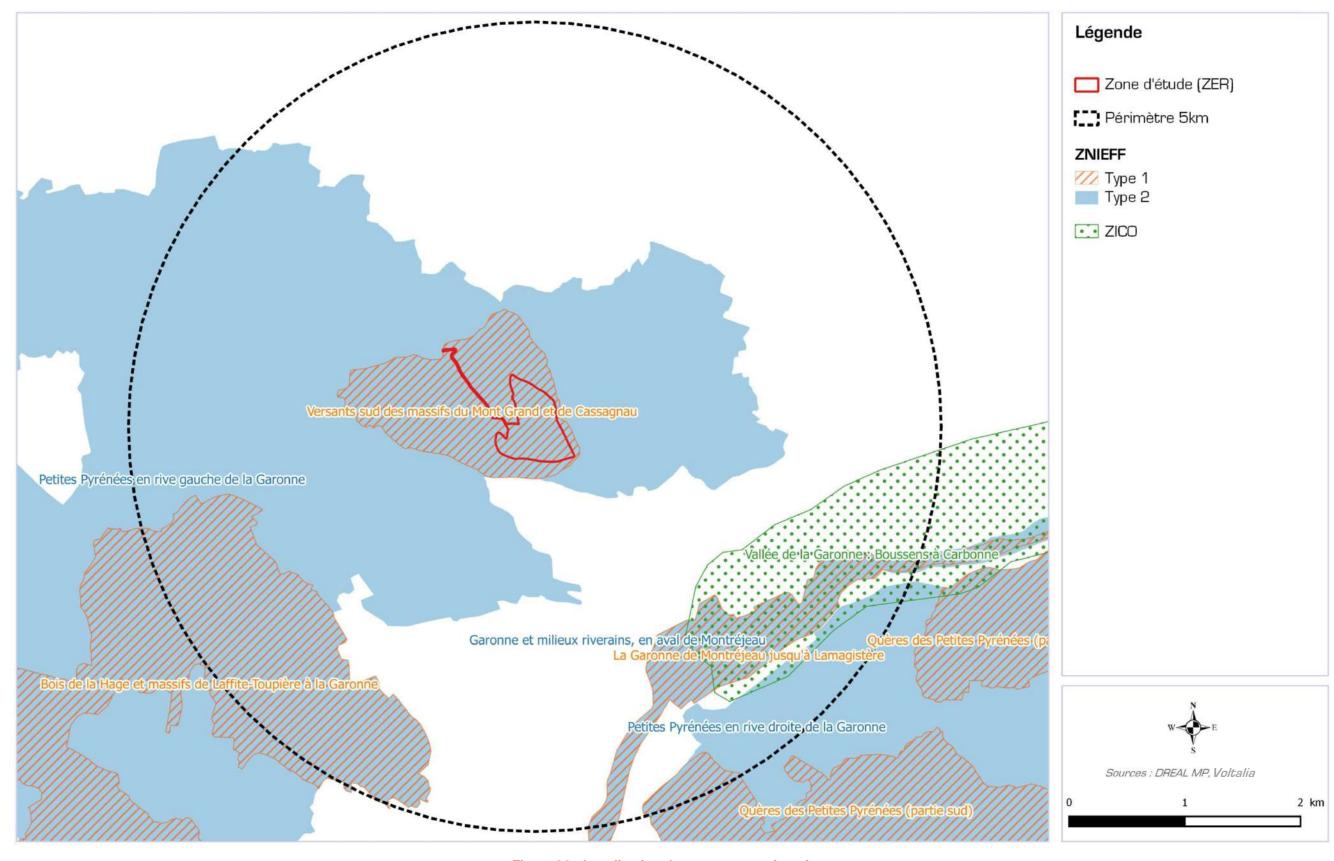


Figure 20 : Localisation des zonages patrimoniaux



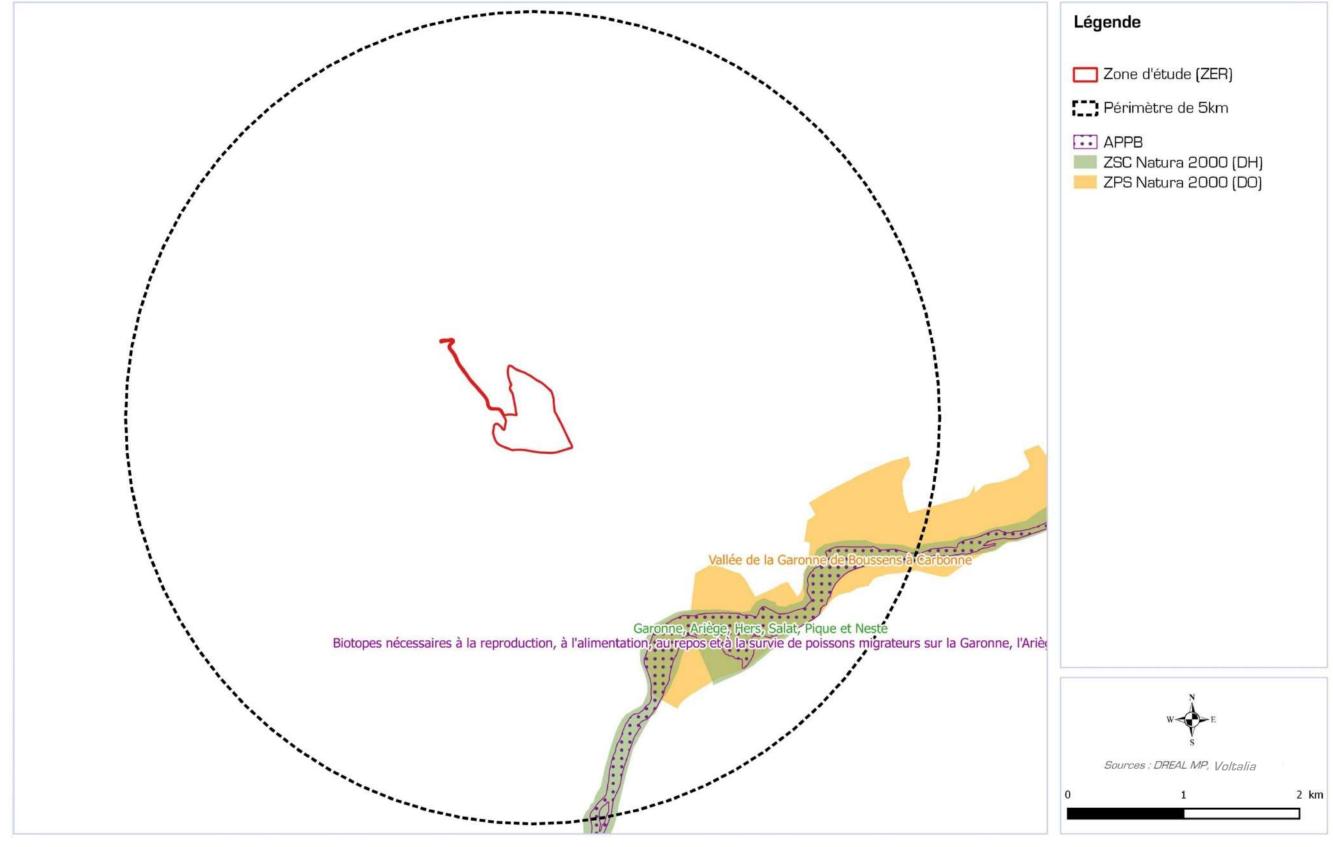


Figure 21 : Localisation des différents zonages réglementaires



La zone d'étude du projet est donc concernée (directement ou dans ses abord) par des zonages naturalistes qui montrent des enjeux particulièrement élevés, tant floristiques que faunistiques, compte tenu de la présence de milieux thermophiles remarquables pour ce secteur biogéographique. En effet, de vastes massifs des Petites Pyrénées en rive gauche de la Garonne sont particulièrement réputés pour le développement d'espèces à affinités méditerranéennes en limite de répartition pour certaines, ou plus généralement thermophiles et calcicoles.

Les milieux naturels apparaissent ainsi favorables au développement de nombreuses stations de l'Iris à feuilles de graminées (comme le montre l'inventaire commandé par LAFARGE en 2011, cf. § 2.2.4, p28), à des plantes rares remarquables et/ou protégées comme la Leuzée conifère ou l'Aphyllante de Montpellier. L'entomofaune est diversifiée et plusieurs espèces de papillons protégées sont connues dans le secteur dont la Bacchante. C'est aussi un site réputé pour abriter une population relictuelle et localisée du Seps strié, un reptile dont les populations du Sud-Ouest requièrent une attention plus particulière. Au point de vue règlementaire, en dehors de la législation sur les espèces protégées, le site est suffisamment éloigné des sites d'intérêt communautaire (Natura 2000) ou de biotopes protégés (APPB), et comme les habitats naturels sont différents, pour ne pas considérer d'incidences du projet sur ces zonages.

2.2.3 Trame écologique

La Trame verte et bleue de Midi-Pyrénées a été définie par une approche éco-paysagère, en appréhendant les ensembles de milieux étroitement liés par des relations complexes (cf. Figure 18, p1) et organisés en systèmes. Ainsi, traiter du paysage c'est aborder un système d'éléments en interaction permanente (ECOTONE, 2013).

Structure éco-paysagère

Située sur le flanc sud d'une colline calcaire historiquement exploitée par l'entreprise Lafarge dans sa majeure partie, il se distingue deux entités éco-paysagères au niveau de la zone d'étude :

-l'unité « en dynamique de végétalisation naturelle », constituée de prairies, fruticées et bosquets des milieux calcaires qui évoque les végétations naturelle (au sud) ;

-l'unité « en pratique sylvicole », qui recouvre un bon tiers de la zone d'étude (au nord).

Sous-trames : corridors et réservoirs de biodiversité

En partant du principe que différents types d'espaces peuvent être utilisés par les espèces d'un même groupe écologique (forestier, milieux humides...), une sous-trame correspond alors à l'ensemble des éléments du paysage structurant les déplacements d'un groupe écologique donné. Parmi les huit soustrames qui constituent le SRCE Midi-Pyrénées, les données sont encore trop lacunaires pour établir un réseau écologique cohérent des milieux humides et les connaissances scientifiques sur le fonctionnement

d'un tel réseau sont encore limitées. C'est pourquoi le traitement de cette sous-trame n'est pour l'heure pas encore disponible (ECOTONE, 2013).

La consultation de l'atlas cartographique du SRCE de Midi-Pyrénées précise que certaines sous-trames sont plus ou moins concernées au niveau de la zone d'étude de par l'existence de corridors écologiques. En effet, les sous-trames des milieux boisés de plaine, des milieux ouverts et semi-ouverts de plaine ainsi que celles des cours d'eau sont identifiés dans le secteur d'étude.



Localisation du projet sur les cartographies suivantes

Sous-trame des milieux boisés de plaine

Le projet est situé dans le périmètre d'un réservoir de biodiversité forestier (cf. Figure 22), considéré à ces altitudes collinéennes dans la sous-trame des milieux boisés de plaine. Les boisements correspondent à des massifs des Petites Pyrénées en rive gauche de la Garonne (cf. Tableau 6, p21).

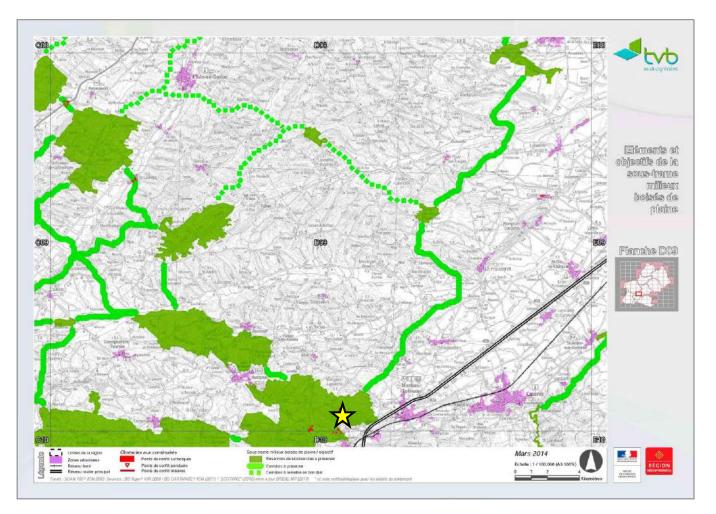


Figure 22 : Cartographie de la sous-trame des milieux boisés vis-à-vis de la zone d'étude



Sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts de plaine

Le projet est également situé dans le périmètre d'un réservoir de biodiversité des milieux ouverts et semiouverts de plaine. Le zonage de ce réservoir apparait le même que pour la sous-trame des milieux boisés (cf. Figure 23) car les habitats naturels apparaissent en mosaïques, entre des zones de feuillus, de pelouses calcaires, de friches et fourrés... C'est pourquoi la distinction à cette échelle n'est pas pertinente et que le réservoir de biodiversité se superposent.

Ce type de mosaïque d'habitats naturels est d'ailleurs le plus souvent le siège d'une biodiversité plus riche.

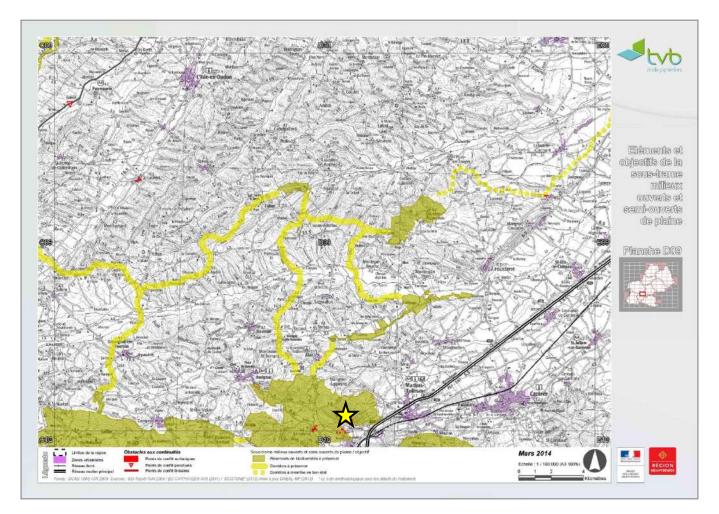


Figure 23 : Cartographie de la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts vis-à-vis de la zone d'étude

Sous-trame des milieux humides

La zone d'étude n'apparait pas directement concernée par la sous-trame des milieux humides notamment parce qu'il n'y pas de cours d'eau identifiés sur le site, ni de zones humides avérées ou potentielles à proximité immédiate (cf. Figure 24).

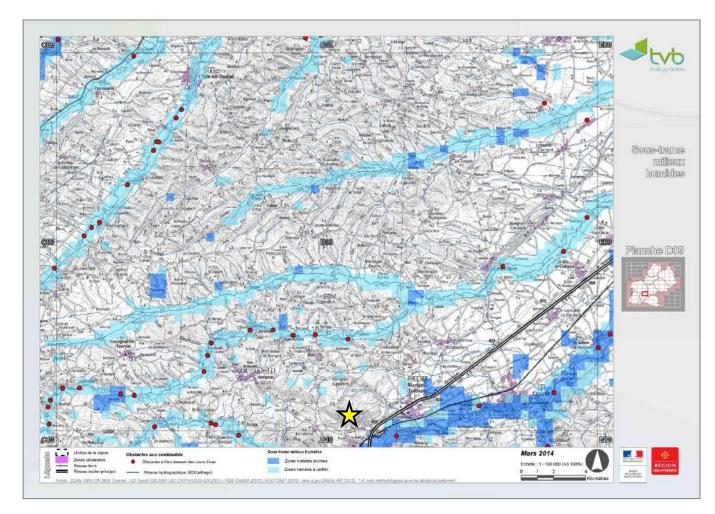


Figure 24 : Cartographie de la sous-trame des milieux humides vis-à-vis de la zone d'étude



Continuités aériennes

Généralités

La plupart des espèces migrent sur un front très large, en orientant néanmoins leur migration en fonction de la configuration géographique des lieux et de lignes directrices telles que les côtes ou les vallées fluviales. La présence d'obstacles détermine également certaines voies de migration, formant des « couloirs de migration privilégiés » (ou « entonnoirs à migrateurs »).

La plupart du temps, après la reproduction, les oiseaux d'Europe de l'Ouest migrent plutôt vers le sud-ouest à l'automne, et ceux d'Europe de l'Est vers le sud-est. Presque tous les oiseaux terrestres européens migrant sur de longues distances le font vers l'Afrique (à quelques exceptions près comme la Pie-grièche écorcheur ou le Faucon d'Éléonore).

Migration diffuse

L'orientation générale de la migration prénuptiale est globalement en direction du nord, tandis qu'elle est plutôt sud-ouest en migration postnuptiale (même constat qu'au niveau national). De plus, le phénomène de migration latérale entre la façade atlantique et le littoral méditerranéen (couloir Garonne-Lauragais) intéresse également la zone d'étude (cf. Figure 25). La direction des flux est ainsi doublée.

• Couloirs privilégiés

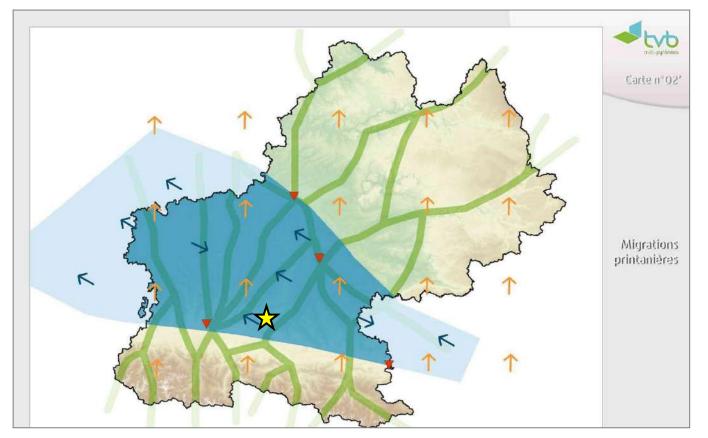
En fonction des conditions météorologiques et du vent, ou des contextes topographiques, certains couloirs de vol sont privilégiés en Midi-Pyrénées. Il s'agit principalement des corridors fluviaux (Garonne, Ariège, Tarn, ...), des vallées encaissées (Truyère par exemple), des cordons boisés (comme les coteaux de Gascogne), ainsi que des cols pour la traversée des Pyrénées.

La zone de projet est située quelques kilomètres de l'axe de la Garonne.

Haltes migratoires

De nombreux sites constituent des haltes migratoires pour les oiseaux migrateurs (et hivernants), en particulier les plans d'eau. Leur situation géographique, la présence de biotopes favorables et d'une quiétude suffisante expliquent leur attrait pour l'avifaune. Quatre haltes remarquables sont mises en avant dans le cadre du SRCE de Midi-Pyrénées. Elles ne concernant pas directement le secteur d'étude, par contre les plans d'eau à l'est à proximité de la Garonne, sont utilisés comme halte pour les oiseaux.





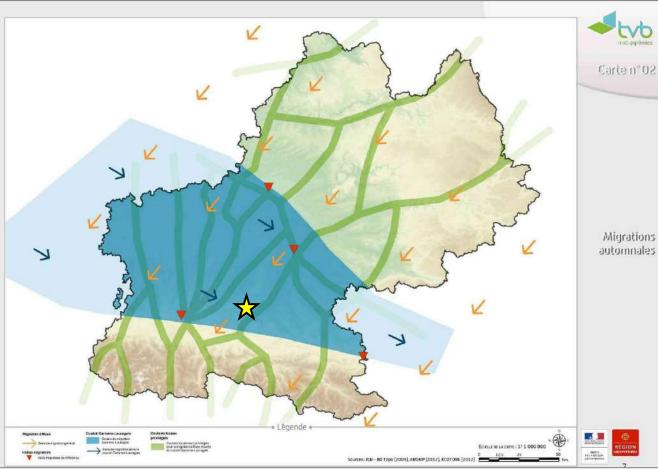


Figure 25 : Cartographie de la migration de l'avifaune (SRCE MP)



2.2.4 Données naturalistes issues de la bibliographie

Inventaire Iris à feuilles de graminées

Un inventaire de l'Iris à feuilles de graminée (*Iris graminea*) (cf. Figure 26) sur le secteur des Petites-Pyrénées occidentales (St-Martory – Martres-Tolosane) a été effectué suite à l'arrêté préfectoral n°2010-07 du 2 décembre 2010 relatif à une dérogation pour arrachage et transplantation de l'espèce dans le cadre de l'extension de la carrière de Martres-Tolosane du groupe Lafarge ciments (ECOTONE, 2011). Les données publiques de cette étude au niveau du secteur de projet ont été mises à disposition du Maître d'Ouvrage pour augmenter la connaissance de cette espèce lors de l'analyse du projet dans le milieu naturel. Les relevés floristiques issus de cet inventaire ont ainsi été intégrés aux relevés de 2016 et 2017, en signalant l'origine distincte des relevés (qui avaient été effectués par ECOTONE).



Figure 26 : Iris à feuilles de graminée



2.3 HABITATS NATURELS

2.3.1 Habitats recensés

Au total, 25 relevés phytocénotiques et phytosociologiques ont permis de définir les habitats listés et cartographiés au sein du Tableau 9 et de la Figure 30. La légende de la cartographie a été simplifiée pour plus de lisibilité.

Le tableau des habitats recensés établit une correspondance entre la légende de la carte, le code et l'intitulé Corine Biotopes, ainsi que le code Natura 2000. Il inclut également les espèces caractéristiques observées sur site de chaque milieu et leur état de conservation justifié.

Aussi, ce tableau précise les habitats correspondant à des zones humides identifiées avec le critère végétation au titre de la législation en vigueur (cf. § 2.4, p37).

L'enchevêtrement des milieux du site est complexe. Ancienne carrière réhabilitée en partie par la plantation de conifères et de feuillus, la zone d'étude présente une topographie complexe liée à l'exploitation (anciens fronts de taille, terrassement, remblai...).

Le site de l'étude se situe au sein de la série de végétation des chênaies pubescentes et comprend les différents stades dynamiques de végétation associés (pelouses, ourlets, stades pré-forestiers et boisements). Cependant, l'ensemble apparait fortement perturbé. Dans un premier temps, les plantations de conifères et de feuillus effectuées dans le cadre de la réhabilitation de la carrière ont fortement altérées la naturalité de la zone. Dans un second temps, la recolonisation de la végétation sur les milieux remaniés est fortement concurrencée par le développement des espèces invasives, notamment les essences arborées. A noter que certaines d'entre-elles furent plantées dans le cadre de la restauration des milieux de la carrière.

2.3.2 Plantations, milieux forestiers et pré-forestiers

Plusieurs types de milieux forestiers sont présents (cf. Figure 27) : les plantations, les fourrés arborés et fourrés mixtes et les forêts naturelles.

Les plantations de conifères sont très présentes sur le site et les arbres plantés ne semblent pas croitre convenablement. La strate herbacée correspond à un cortège floristique pionnier des milieux dénudés associé aux communautés végétales rudérales.

Les plantations de feuillus correspondent à des faciès homogènes d'Aulne à feuilles en cœur (*Alnus cordata*).

Les forêts naturelles correspondent aux chênaies pubescentes et aux hêtraies. Elles sont peu représentées sur le site et n'ont été observées qu'en périphérie au niveau de petites zones relictuelles. Les stades pré-forestiers des chênaies pubescentes (faciès d'embuissonnement), fourrés correspondant au syntaxon *Prunetalia* et *Berberidion*) colonisent les pelouses qui n'ont pas été remaniées. Ils sont

également peu représentés. Une zone plus marneuse probablement décalcifiée accueille une tremblaie au nord du site en mosaïque avec une lande dominée par la Bruyère vagabonde (*Erica vagans*).

Les fourrés arborés mixtes sont constitués d'essences arborées et arbustives diverses. Le Peuplier noir (*Populus nigra*) et le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) sont largement dominants. Ces fourrés colonisent les milieux remaniés et sont très présents sur l'ensemble de la zone. Lorsque le faciès est uniquement arbustif, le milieu a été qualifié de « fourrés ». Ces derniers sont particulièrement denses. Parfois une précision a été ajoutée en fonction de l'espèce dominante lorsque cela était possible comme « fourrés à Ajonc » par exemple.

Les zones dénudées apparaissent colonisées par les peupliers noirs qui ont une dynamique forte sur l'ensemble de la zone allant des jeunes plants aux arbres matures.











Fourrés arborés mixtes

Fourrés

Fourrés à Ajonc

Figure 27 : Différents milieux forestiers



2.3.3 Milieux ouverts et garrigues

Les milieux ouverts sont représentés par deux types d'habitats principaux (cf. Figure 28) : les zones rudérales colonisant les milieux remaniés et les pelouses calcaires ou mésobromion.

Les zones rudérales sont très présentes sur la zone d'étude. Elles colonisent les chemins, les espaces au sol dénudé et apparaissent en sous-strate des plantations de l'ensemble de la zone d'étude. Elles sont parfois colonisées par la Dorycnie à cinq folioles (Dorycnium pentaphyllum) formant des milieux de type « garrique » à l'aspect dégradé.

Les mésobromions sont également assez présents sur la zone d'étude au niveau de milieux a priori non concernés par l'exploitation passée. Leur état de conservation est variable allant d'un bon état patrimonial (cf. § 2.3.5, p35), à un état très dégradé. Ce type de pelouse apparait parfois colonisé par des espèces de pelouses plus sèches et prend alors un aspect plus rocailleux. Les communautés végétales restent cependant celles du mésobromion en majorité et il a été fait le choix de conserver cette dénomination pour ces milieux. La limite entre les zones rudérales (abritant certaines espèces des pelouses) et les mésobromions dégradés (présentant un recouvrement de sol nu important) est parfois peu évidente.

Ces pelouses calcaires se laissent également coloniser par les stades dynamiques de végétation supérieurs comme les ourlets thermophiles ou le faciès d'embuissonnement. Quelques mosaïques de pelouses et de garrigues en bon état sont présentes très ponctuellement. Il s'agit de garrigue à Dorycnie à cinq folioles ou encore à Lavande.

Par ailleurs, au niveau de la zone marneuse au nord de la zone d'étude, des pelouses accueillent un cortège floristique similaire à celui des mésobromions avec la Molinie bleue (Molinia caerulea) comme espèce compagne mais au niveau de fort recouvrement. Ces zones ont été qualifiées de pelouses marneuses et sont colonisées par les landes sèches à Bruyère vagabonde.

Ont été qualifiées de friches, les zones remaniées dont la végétation, rudérale, présentait un recouvrement de quasiment 100% contrairement aux zones rudérales. Elles sont assez bien représentées au sud de la zone d'étude et en bordure des chemins, souvent en mosaïque avec différents fourrés où là encore, domine la Dorycnie à cinq folioles. Le cortège végétal constituant ces friches est parfois en mosaïque avec celui des mésobromions dégradés dominés par le Brachypode pénné (Brachypodium pinnatum) et quelques espèces hydrophiles notamment sur les friches définies en tant que zone humide avec le critère pédologie.

Par ailleurs, plusieurs microfalaises calcaires dont l'origine est inconnue (front de taille de l'ancienne carrière ?) sont présentes. Elles n'accueillent pas une végétation caractéristique et apparaissent en mauvais état de conservation.







Dorycnie



Mésobromion (en bon état)



Mésobromion et garrigues à Lavande



Friches et garrigues à Dorycnie



Falaises calcaires

Figure 28: Milieux ouverts



2.3.4 Milieux humides

Trois zones humides ont été identifiées avec le critère végétation (cf. Figure 29). La première est une mare au niveau du chemin au nord de la zone d'étude. De surface très réduite elle accueille principalement des communautés amphibies peu diversifiées.

Les deux autres zones humides sont présentes au niveau de deux terrasses au sud de la zone d'étude. Elles sont assez similaires. Elles accueillent également des communautés amphibies mais se mêlent à des espèces de prairies. L'ensemble est peu diversifié et occupe une petite surface. Aux abords, ces communautés se mélangent à un cortège floristique lié aux friches et très ponctuellement aux mésobromions humides avec notamment une forte représentativité de la Laiche glauque (*Carex flacca*). La dynamique de végétation sur ces zones reste active puisque des espèces arbustives hydrophiles comme les saules (*Salix* sp.) sont assez présentes. Les contours de ces deux zones humides ont été étendus à toutes les parcelles de friche adjacentes avec l'utilisation du critère pédologique (cf. § 2.4, p37).







Mare et communautés amphibies (nord)

Zone humide (communautés prairiales)







Zone humide
(Communautés amphibies et des bords des eaux)

Mare et zone humide (sud)

Figure 29 : Milieux humides



Tableau 9 : Habitats recensés sur le site du projet

	CORINE Distance				État de			Correspon-	
Légende cartographie	Code	CORINE Biotopes Intitulé	Correspondance syntaxonimique	Espèces caractéristiques sur site	conservat ion sur site	Justification de l'état de conservation	Habitat humide	dance Natura 2000 (Eur 27)	Niveau d'enjeu
Mésobromion	34.32	Pelouses calcaires sub-	Bromopsidetalia	Teucrium chamaedrys, Bromopsis erecta, Hippocrepis comosa, Globularia bisnagarica, Helianthemum nummularium, Thymus praecox, Euphorbia flavicoma subsp. Verrucosa, Ophrys scolopax, Anacamptis pyramidalis. Quelques compagnes du xerobromion ponctuellement: Anthericum liliago	Bon	Typicité et diversité bonne, très légère fermeture du milieu par endroit		6210	5
Mesopioillon	34.32	atlantiques semi-arides	erectae	Teucrium chamaedrys, Hippocrepis comosa, Globularia bisnagarica, Thymus praecox, Orchis anthropophora, Scabiosa columbaria	Moyen	Typicité assez bonne mais très peu diversifié		0210	4
				Teucrium chamaedrys, Hippocrepis comosa, Globularia bisnagarica, Thymus praecox, Brachypodium pinnatum	Mauvais	Peu diversifié et recouvrement de sol nu important			3
	31.81	Fourrés médio-européens sur sol fertile	Berberidion	Ligustrum vulgare, Prunus spinosa, Crataegus monogyna, Cornus sanguinea, Juniperus communis	Moyen	Bonne diversité et typicité du mésobromion mais milieu de lisières peu			4
Mésobromions et faciès	34.4	Lisières forestières thermophiles	Trifolio-geranietea	Origanum vulgare, Brachypodium pinnatum	Woyen	diversifié et dominé par le Brachypode. Le tout est en mosaïque avec des plantations			_
d'embuissonnement	34.32	Pelouses calcaires sub- atlantiques semi-arides	Bromopsidetalia erectae	Brachypodium pinnatum, Teucrium chamaedrys, Bromopsis erecta, Hippocrepis comosa, Globularia bisnagarica, Helianthemum nummularium, Thymus praecox, Anthyllis vulneraria, Ophrys scolopax, Anacamptis pyramidalis	Mauvais	Diversité et typicité du mésobromion moyenne avec des lisières peu diversifiées et dominées par le Brachypode. Les fourrés d'essences mixtes ferment le milieu	6210	3	
Pelouses marneuses	34.32	Pelouses calcaires sub- atlantiques semi-arides	?	Hippocrepis comosa, Rubia peregrina, Polygala sp., Carex flacca, Molinia caerulea	Moyen	Pelouses marneuse mais en mosaïque avec des faciès de landes		6210	4
Landes	31.2	Landes sèches	Calluno-Ulicetea	Erica vagans, Calluna vulgaris	Moyen	Peu diversifiées et en mosaïque avec faciès pré-forestiers		4030	3
Hêtraies	41.13	Hêtraies neutrophiles	Asperulo-	Fagus sylvatica, Ruscus aculeatus, Hedera helix, Carex flacca, Dioscorea communis	Moyen	Typicité et diversité moyenne		9130	3
Heti ales	41.13	rietiales rieutroprilles	Fagenion	Fagus sylvatica, Hedera helix, Dioscorea communis	Mauvais	Typicité et diversité mauvaise et fermeture du milieu		9130	2
	22.1	Eaux douces	1	I		Végétation des bords des eaux peu diversifiée et s'étendant sur une petite			
Mare et zone humide (sud)	53	Végétation de ceinture des bords des eaux	?	Juncus inflexus, Juncus conglomeratus	Moyen à mauvais	surface	x		3
	34.324	Pelouses Mésobromion alluviales et humides	Bromopsidetalia erectae	Carex flacca, Silene flo-cuculi		Très peu diversifié	x	6210	
Zone humide	53	Végétation de ceinture des bords des eaux	?	Juncus conglomeratus, Eleocharis palustris	Moyen à	Végétation des bords des eaux peu diversifiée	x		3
Zone numice	34.324	Pelouses Mésobromion alluviales et humides	Bromopsidetalia erectae	Carex flacca, Silene flo-cuculi	mauvais	Très peu diversifié	x	6210	J
	22.1	Eaux douces	1	I				Les communautés monospéci-	
Mare et communautés amphibies (nord)	22.323 1	Gazons à Juncus bufonius	Juncenion bufonii	Juncus bufonius	Moyen à mauvais		x	fiques à Juncus bufonius ne sont pas	2
	53	Végétation de ceinture des bords des eaux	?	Juncus inflexus, Juncus rigidum, Eleocharis palustris			x	d'intérêt communau- taire	



Láganda agrtagranhia	CORINE Biotopes		Correspondance	Espèces caractéristiques sur site	État de conservat	Justification de l'état de conservation	Habitat	Correspon- dance	Niveau
Légende cartographie	Code	Intitulé	syntaxonimique	Especes caracteristiques sur site	ion sur site	Justification de l'état de conservation	humide	Natura 2000 (Eur 27)	d'enjeu
Chênaies pubescentes	41.71	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	Quercetalia pubescenti- petraeae	Quercus pubescens, Acer monspessulanum, sorbus torminalis	Moyen	Typicité moyenne, peu diversifié			2
Micro-falaises calcaires	62.1	Végétation des falaises calcaires	/	Pas d'espèces	Mauvais	Milieu favorable au développement de végétation des falaises calcaires mais aucune espèce observée		8210	2
Fourrés	31.81	Fourrés médio-européens sur sol fertile	Prunetalia, Berberidion	Prunus spinosa, Cornus sanguinea, Rubus sp., Clematis vitalba, Viburnum lantana, Corylus avellana	Mauvais, moyen ou	Fonction de la densité et diversité du peuplement, recouvrement en espèces invasives et état d'embuissonnement.			1
Touries	31.84	Landes à genêts	/	Spartium junceum	NE NE	Parfois non évalué car impénétrable et difficile d'accès			,
Fourrés à Ajoncs	31.85	Landes à Ajoncs	/	Ulex europeaus	NE	Non évalué car communautés monospécifiques en mosaïque avec strate herbacée			1
Fourrés arborés mixtes	31.8	Fourrés	Prunetalia	Crataegus monogyna, Hippocrepis emerus, Corylus avellana, Ligustrum vulgare, Prunus spinosa, Crataegus monogyna, Cornus sanguinea, Juniperus communis, Laburnum anagyroides, Cytisus scoparius, Spartium junceum, buddleja davidii	Mauvais ou NE	Souvent très dense et dominé par des espèces invasives et nitrophiles, non évalué quand le peuplement était peu			1
	84.3	Petits bois, bosquets	/	Arbres divers : Quercus pubescens, Robinia pseudoacacia, Populus nigra		visible et dense			
Garrigues	32.4	Garrigues calcicoles	Rosmarinetalia	Dorycnium pentaphyllum	Mauvais ou NE	Généralement en mosaïque avec d'autres habitats (friches, zones rudérales, recolonisation de peupliers) et monospécifique			1
	32.46	Garrigues à lavande	Rosmarinetalia	Lavandula angustifolia, Dorycnium pentaphyllum	Moyen	Monospécifique, peu développé			1
Ourlets	34.4	Lisières forestières thermophiles	Trifolio-geranietea	Brachipodium pinnatum, Origanum vulgare, Clematis vitalba	Mauvais	Mauvaise typicité, ronces abondantes			1
Tremblaies	41.D	Bois de Trembles	Corylo-Populetum tremulae	Populus tremula	NE	Non évalué car faciès monospécifique et en mosaïque avec des milieux de type lande (l'état de conservation du milieu est lié aux autres habitats de la mosaïque)			1
Plantations de conifères	83.31	Plantations de conifères	/	/	NE	Non évalué car artificiel (en revanche, si des communautés arbustives ou herbacées sont développées en sous strate, leur état de conservation est évalué (cf. Habitat concerné dans le présent tableau)			1
Plantations de feuillus	83.32	Plantations de feuillus	/	/	NE				
Recolonisation de peupliers	83.321	Plantations de peupliers	/	Populus nigra	NE	Non évalué car faciès de recolonisation spontanée monospécifique			1
Friches	87.1	Terrain en friche	?	Elytrigia repens, Dactylis glomerata, Bituminaria bituminosa, Hypericum perforatum, Vicia sativa, Daucus carrota	Mauvais	Peu diversifié, en cours de fermeture			1
Zones rudérales (Tonsures)	87.2	Zones rudérales	Mixte	Medicago minima, Trifolium campestre, Echium vulgare, Plantatgo lanceolata, Ajuga chamaepitys, Pilosella officinarum	NE	Milieux trop perturbé pour en évaluer l'état de conservation			1



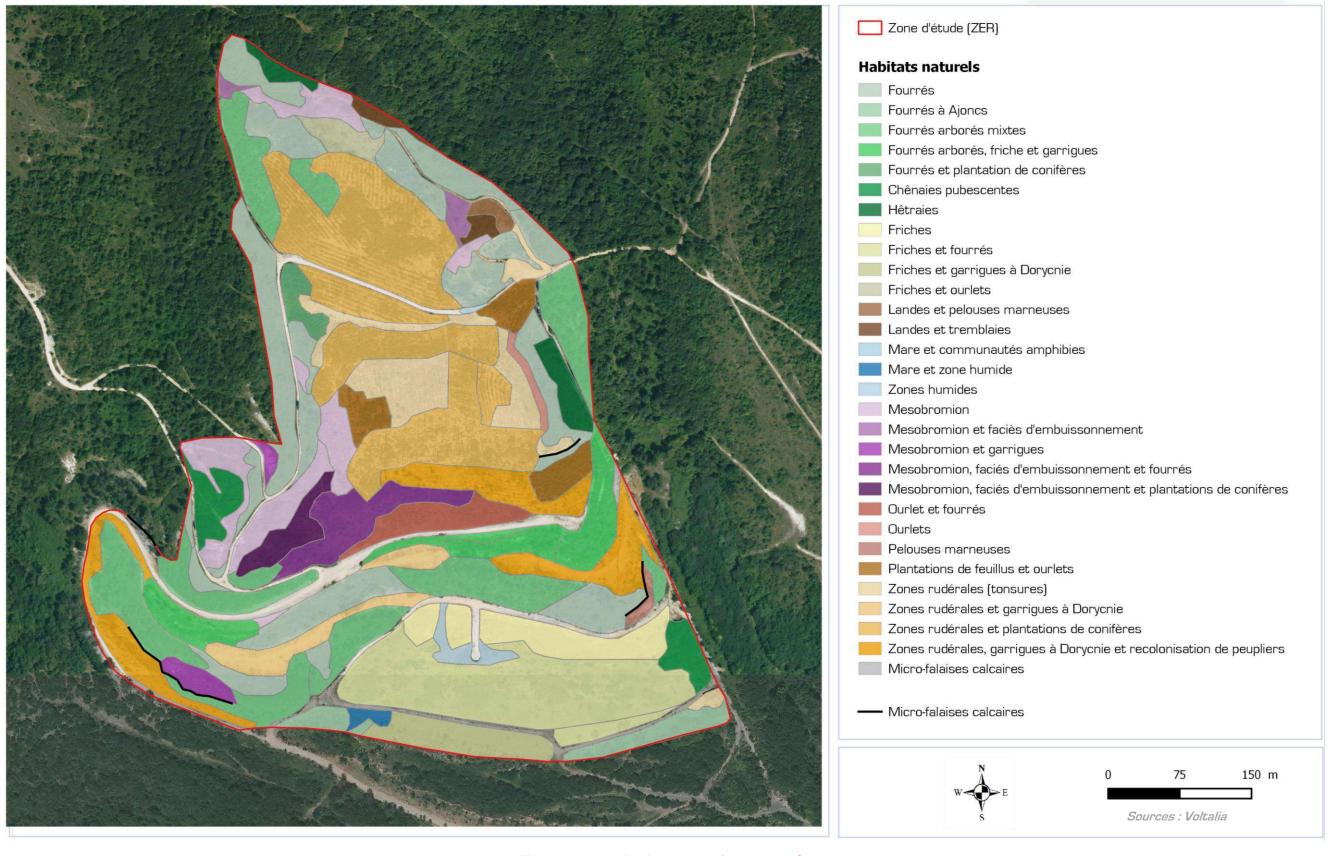


Figure 30 : Localisation des habitats recensés



2.3.5 Enjeux liés aux habitats naturels

Les enjeux liés aux habitats sont principalement dus à la présence d'habitats d'intérêt communautaire (Tableau 9, p32).

Il s'agit :

- -des formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement (Code EUR 27 6210) ;
- -des landes sèches européennes (Code EUR 27 4030) ;
- -des hêtraies de l'Aperulo-fagetum (Code EUR 9130) ;
- -des pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (Code EUR 27 8210).

Les formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Code EUR 27 6210) regroupent les mésobromions (et xérobromions) et les systèmes pelousaires complexes constitués de ces dernières associées aux différents stades dynamiques pré-forestiers successifs qui peuvent être les communautés végétales d'ourlets et celles des fourrés calcicoles.

Des pelouses de ce type sont présentes en Haute-Garonne mais apparaissent menacées par l'abandon de l'activité pastorale où les changements d'usages de la parcelle. De tels habitats en aussi bon état de conservation, associés à des faciès d'embuissonnement, sont des milieux rares en Midi-Pyrénées. Aussi, ce milieu est d'intérêt communautaire prioritaire lorsqu'il accueille un cortège intéressant d'orchidées ce qui est le cas ici (Figure 31, Figure 32, Figure 33). Il présente un niveau d'enjeu qualifié de très fort.







Figure 31: Ophrys scolopax

Figure 32 : Ophrys insectifera

Figure 33 : Platanthera chlorantha

Ces pelouses présentent parfois une richesse floristique amoindrie et/ou accueillent d'autres milieux en mosaïque assez communs d'où l'attribution d'un niveau d'enjeu réduit à fort, voire assez fort dans le cas de communautés très dégradées.

Un enjeu assez fort est également attribué aux landes (Code EUR 27 4030) qui se développent au niveau des pelouses marneuses en tant qu'habitat secondaire et qui apparaissent dominées par la

Bruyère vagabonde (*Erica vagans*) et la Callune (*Calluna vulgaris*). Ces landes occupent une surface très réduite.

Les hêtraies (Code EUR 27 9130) sont assez rares en Haute-Garonne au niveau collinéen. Elles semblent plutôt neutroclines et n'apparaissent pas caractéristiques, d'où un état de conservation attribué de mauvais à moyen. Situées en bordure de chemin en situation relictuelle et de taille très réduite, **leur niveau d'enjeu a été qualifié d'assez fort.**

Les zones humides identifiées avec le critère habitat présentent également un enjeu assez fort. En effet, dans un contexte de coteau calcaire, leur rôle biologique est primordial. Plusieurs types de communautés végétales y sont présents comme les fourrés hydrophiles, les communautés des prairies, des bords des eaux et amphibies. Malgré la faible diversité intrinsèque de chacun des milieux, la mosaïque qu'ils représentent est importante pour la biodiversité du secteur.

Les micro-falaises calcaires sont des habitats d'intérêt communautaire lorsqu'elles accueillent une végétation caractéristique. Ce n'est pas le cas ici mais l'habitat étant favorable, **un niveau d'enjeu modéré est conservé.**

Les chênaies pubescentes constituent des milieux déterminants pour la désignation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées. Peu communes en bon état de conservation mais présentes au niveau de petites surfaces relictuelles, un enjeu modéré leur est attribué.



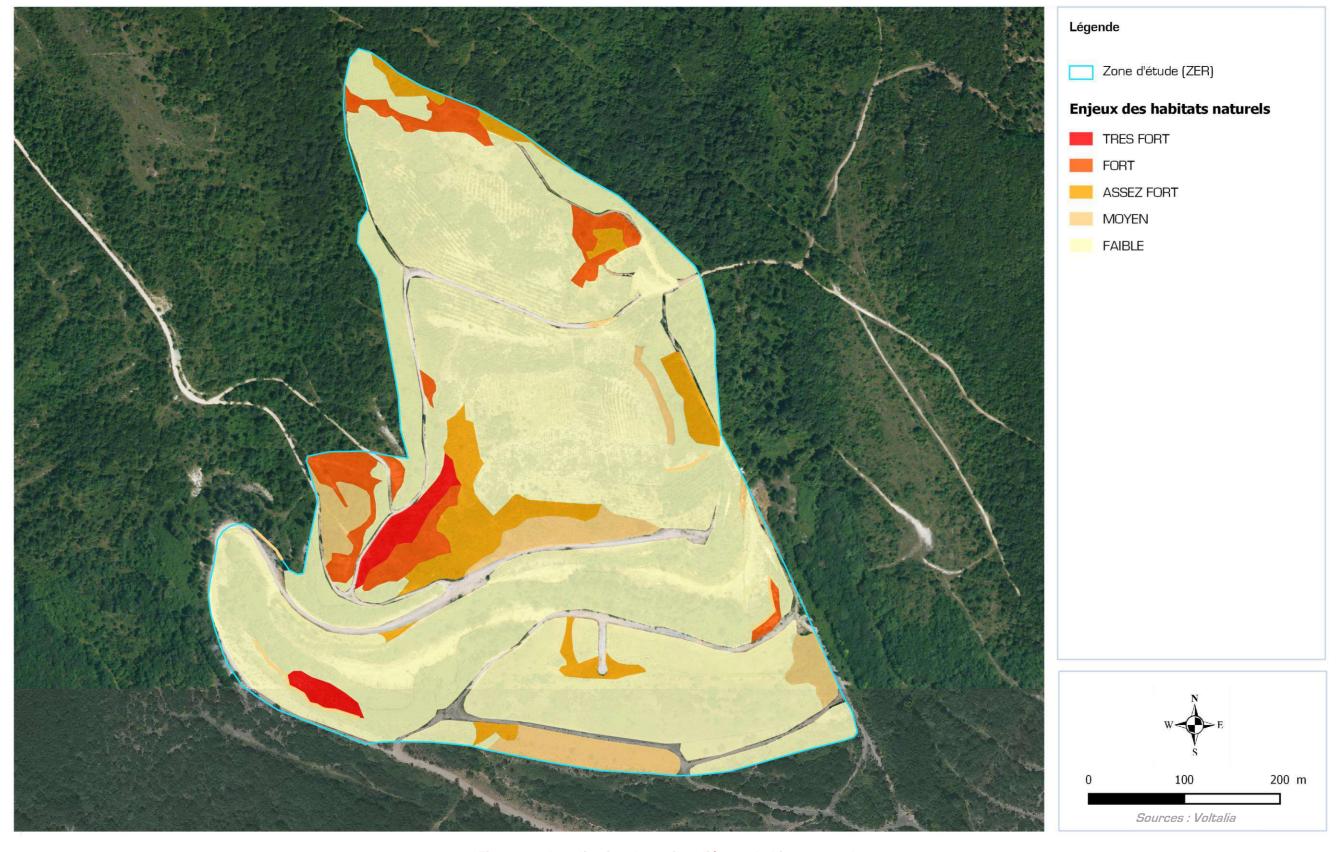


Figure 34 : Localisation des enjeux liés aux habitats naturels



2.4 Zones humides

2.4.1 Choix du critère

Les relevés définissant une zone humide constituent la base de la délimitation. En chaque point, la vérification de l'un des critères règlementaires (Arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'Arrêté du 1er octobre 2009 du code de l'environnement) relatifs aux sols ou à la végétation suffit pour statuer sur la nature humide de la zone.

Le choix d'utiliser initialement l'un ou l'autre des critères (pédologie ou botanique) pour délimiter la zone humide dépend du contexte, des milieux et de la présence de végétation.

La période des investigations de terrain inclue la période optimale pour l'observation de la végétation. Ainsi, conformément à la législation en vigueur, lorsque la végétation est visible et caractéristique (annexes 2.1 et 2.2 de l'Arrêté du 24 juin 2008 exposant respectivement la liste des espèces végétales et des habitats réglementaires caractéristiques des zones humides), ce critère de délimitation est utilisé préférentiellement (cf. § suivant).

Le critère pédologique a cependant été utilisé en complément du critère végétation au niveau des milieux dégradés où le caractère humide ne s'exprimait plus par la végétation mais pourtant des indices laissaient présager la présence d'une zone humide. Il s'agit des milieux adjacents aux deux zones humides délimitées grâce à la végétation au sud de la zone d'étude. Ainsi, huit relevés ont été effectués (cf. Figure 35).

2.4.2 Zones humides recensées par le critère végétation

Concernant le choix du critère « espèce hydrophile » ou « habitat » pour la délimitation, il se trouve que l'analyse de la végétation hygrophile ou l'approche habitat sont de très bons indicateurs, sans pour autant toujours se suffire à eux-mêmes. Une analyse conjointe des espèces végétales et des habitats est réalisée lorsque la superposition de ces critères est nécessaire à une délimitation cohérente des zones humides. Cette analyse est basée sur des relevés, réalisés selon la méthode explicitée dans la circulaire du 18 janvier 2010, mutualisés avec ceux réalisés dans le cadre des inventaires de la flore et des habitats. Les relevés de végétation ont permis d'identifier trois milieux humides avec le critère « végétation » (annexes 2.1 et 2.2 de l'Arrêté du 24 juin 2008 exposant respectivement la liste des espèces végétales et des habitats réglementaires caractéristiques des zones humides). Ces trois zones humides sont présentées au sein de la partie « habitats recensés » (cf. § 2.3.4, p31) et cartographiées au niveau de la Figure 30).

Elles s'étendent au niveau d'une superficie de 2 560 m².

2.4.3 Zones humides recensées par le critère pédologie

La définition des limites d'une zone humide par le critère pédologique consiste à réaliser des relevés à l'aide d'une tarière.

Les relevés pédologiques permettent l'observation des profils pédologiques et plus précisément des traces d'oxydoréduction. La profondeur à laquelle apparaissent ces traces d'oxydoréduction est également à évaluer. Ces observations permettent de rapporter ou non le profil pédologique obtenu aux profils pédologiques réglementaires (annexe1 de l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'annexe 1 de l'arrêté du 1er octobre 2009 exposant la liste des profils pédologiques caractéristiques des zones humides, Annexe II).

La méthode voudrait que les limites de la zone humide soient délimitées en effectuant plusieurs relevés sur des transects perpendiculaires à la limite supposée de la zone humide. Toutefois, cette pratique étant plus lourde à mettre en œuvre, il a été choisi de réaliser plusieurs relevés pédologiques par milieux homogènes pour délimiter ce contour. Pour les relevés positifs, la délimitation de la zone humide a alors été définie en continuité pour l'ensemble du milieu homogène en termes de végétation et de topographie. Cette méthode alternative, plus simple à mettre en œuvre sur le site, a donc permis de définir correctement le périmètre des zones humides.

La principale limite de l'analyse reste que tous les relevés n'ont pu être effectués au-delà de 60 cm, voire de 30 cm dans un cas, en raison de la teneur en cailloux ou matériaux rigides du substrat.

Hormis cela, tous les relevés présentent le même type de sol et le même type de traces d'oxydo réduction significatives de 0 à 50 cm au minimum (sauf pour un cas à 30 cm) attestant du caractère humide des deux parcelles de friches analysées (appartenance aux relevés V ou VIc de la législation).





Figure 35 : Relevé R1 et traces d'oxydoréduction

Au total, les zones humides identifiées à l'aide des critères végétation et sol s'étendent au niveau de 2,05 ha.





Figure 36 : Zones humides et relevés pédologiques



2.5 FLORE

2.5.1 Données bibliographiques

Les données bibliographiques recensent 35 espèces patrimoniales. Parmi elles, 22 pourraient potentiellement se développer sur la zone d'étude (cf. ANNEXE 4).

Il s'agit d'espèces appartenant au cortège végétal des pelouses calcaires et milieux associés comme les ourlets ou les faciès d'embuissonnement dont deux apparaissent protégées : l'Iris à feuilles de graminée (*Iris graminea*) et la Leuzée conifère (*Rhaponticum coniferum*).

L'Iris à feuilles de graminées est connue sur la zone d'étude (Figure 37). Il a été recensé par ECOTONE dans le cadre des mesures compensatoires concernant le projet d'extension de la carrière de Martres-Tolosane par la société Lafarge ciment (cf. 2.2.4, p28).

La Leuzée conifère affectionne les coteaux calcaires et pourrait se développer sur les mésobromions préservés de la zone d'étude.

2.5.2 Espèces recensées

Au total, un peu plus de 170 espèces ont été recensées sur la zone d'étude. Cette diversité est assez faible au vu de la surface de la zone d'étude. Cela s'explique par l'homogénéité des cortèges floristiques. En effet, bien que l'enchevêtrement des milieux soit complexe, les mêmes grands types de communautés végétales se retrouvent sur le site.

Le cortège des essences arborées est banal et assez pauvre à l'exception du Hêtre (*Fagus sylvatica*) qui n'est pas commun à ces altitudes.

Différents cortèges floristiques arbustifs sont présents. L'ensemble est assez diversifié avec par exemple, le Prunellier (*Prunus spinosa*), l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), ou encore le Spartium jonc (*Spartium junceum*) développés au niveau de milieux plus nitrophiles. Les sols moins riches accueillent des espèces comme le Genévrier communs (*Juniperus communis*). La Cytise à grappes (*Laburnum anagyroides*), espèce rare en Haute-Garonne, est présente dans ces fourrés.

Les communautés des lisières apparaissent peu diversifiées et sont dominées par le Brachypode des rochers (*Brachypodium pinnatum*).

En revanche, l'Iris à feuilles de graminées (*Iris graminea*, Figure 37), espèce protégée en Midi-Pyrénées, est présent sur le site.

L'Iris à feuilles de graminée se développe en climat à tendance méditerranéenne ou océanique, dans une atmosphère plutôt sèche et avec un ensoleillement relativement important mais pas total. D'un point de vue édaphique, cette espèce basophile se trouve dans des sols assez pauvres, relativement secs à tendance limoneuse et humifères.

L'Iris est présent dans les chênaies pubescentes ouvertes et les lisières et il se développe tout aussi bien dans des faciès d'embroussaillement de pelouses calcicoles. Il apparaît que l'ouverture du milieu joue un rôle clé dans la présence de l'espèce. Aussi, la densité de la strate buissonnante peut jouer un rôle limitant dans le développement ou le maintien de l'Iris mais l'espèce subsiste occasionnellement en stade végétatif sous un couvert buissonnant dense.



Figure 37 : Iris à feuilles de graminée

Treize stations ont été recensées (cf. Figure 38). L'espèce dans ce secteur géographique à tendance à coloniser les bords de chemin en tant que milieux de substitution, mais ce n'est pas le cas ici. En effet, l'Iris se développe sur la zone d'étude au niveau de ses milieux naturels favorables (cf. Tableau 10 et Figure 38) en sachant qu'il demeure difficile d'observer les pieds non fleuris de cette espèce.

Tableau 10 : Descriptif des stations d'Iris à feuilles de graminée

IDSIG	TAILLE	EFFECTIF	TIGES FLORIFERES	MILIEUX	COMMENTAIRES
R1 et bis	80 x 80 cm, 1,1 x 1,1 cm	70		Coteau calcaire	2 stations à 1 m de distance
R2	1,2 x 1,2 m	65	6	Faciès arbustif qui s'embuissonne	
R3	2,5 x 1,5 m	110		Faciès arbustif qui s'embuissonne	
R4	0,5 x 0,5	20		Coteau et pins	
R5	1 x 1	50		Buissons assez fermés	
R6	0,5 x 0,5 m		15	Chênaies pubescentes	2 stations (15 tiges et une plus loin)
R7	0,8 x 0,6 m	35		Lisière de fourrés	
R8	1,2 x 1,2 m	150	11	Garrigues	
R9		10		Lisière de fourrés	
R10				Lisière de fourrés	
R11	1,2 x 0,8	100		Coteau calcaire embuissonné	
R12		50		Coteau calcaire embuissonné	
R13	0,7 x 0,7	40		Lisière de Hêtraie	
R14	0,5*0,5		15	Ourlets et fourrés	





Figure 38 : Stations d'Iris à feuilles de graminée recensées en 2011, 2016 et 2017



Les communautés végétales colonisant le mésobromion sont dominées par un cortège floristique récurrent sur la zone d'étude. La Germandrée petit chêne (*Teucrium chamaedrys*), l'Hippocrépide chevelue (*Hippocrepis comosa*) et la Globulaire ponctuée (*Globularia bisnagarica*) y sont par exemple très bien représentées. Certaines parcelles sont dominées par le Brome érigé (*Bromopsis erecta*). Ponctuellement des espèces du xérobromion viennent diversifier le cortège comme la Phalangère à fleurs de Lis (*Anthericum liliago*).

Comme mentionné précédemment les milieux herbacés sont colonisés par des espèces ligneuses, notamment des espèces de garrigue. La Dorycnie à cinq folioles domine largement ces faciès sur les zones remaniées mais les zones préservées abritent des espèces patrimoniales comme le Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*), le Genêt scorpion (*Genista scorpius*), la Stéhéline douteuse (*Staelina dubia*) ou encore la Lavande à large feuille (*Lavandula latifolia*).

Aussi, le Romarin (*Rosmarinus officinalis*), espèce patrimoniale en Midi-Pyrénées se développant au niveau de garrigues méditerranéenne a été recensée à plusieurs reprises en bordure de chemin. Le caractère naturel de sa présence n'est pas certifié.

Les zones rudérales sont constituées d'une faible diversité d'espèces végétales. La Luzerne naine (*Medicago minima*) et le Trèfle des champs (*Trifolium campestre*) y sont très représentés ainsi que certaines des espèces liées aux mésobromion.

Les communautés végétales liées aux friches sont peu diversifiées et présentent peu d'intérêt. La Vipérine commune (*Echium vulgare*) et la Carotte sauvage (*Daucus carotta*) ont par exemple été observées. La Gesse de Nissole (*Lathyrus nissolia*) est présente au niveau des friches au sud de la zone d'étude.

Le cortège floristique lié aux zones humide est également assez pauvre. Il accueille principalement le Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*), le Souchet des marais (*Eleocharis palustris*) et le Jonc congloméré (*Juncus conglomeratus*).

2.5.3 Synthèse des enjeux liés à la flore

Les principaux enjeux floristiques sont liés à la présence de l'Iris à feuilles de graminées, espèce protégée au niveau régional, au sein de deux principales parcelles. Cette espèce est très rare en France et les stations présentes dans le Comminges sont parmi les plus remarquables. Elles apparaissent par ailleurs menacées par différents projet dans le secteur.

Les pelouses et complexes pelouses/lisières et/ou faciès d'embuissonnement accueillant l'Iris à feuilles de graminée se sont vu attribuer un niveau d'enjeu très fort.

Le mésobromion le plus à l'ouest accueillant des espèces du xérobromion et des garrigues présente un enjeu très fort. Il accueille la Phalangère à fleurs de lis et de la Lavande à larges feuilles, espèces peu communes en Haute-Garonne inscrites sur les listes rouges des espèces menacées en Midi-Pyrénées et déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en plaine de Midi-Pyrénées.

Le mésobromion le plus au sud est colonisé par la Stéhéline douteuse et le Genêt scorpion. Ces deux espèces sont également peu communes et déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées.

Le Romarin, espèce rare en Haute-Garonne à l'état naturel, est inscrit sur les listes rouges des espèces menacées en Midi-Pyrénées et est déterminant pour la désignation des ZNIEFF en plaine de Midi-Pyrénées. Il est présent en bordure de chemin au sud de la zone d'étude.

Le Genêt d'Angleterre a été recensé au sein de la parcelle de friche au sud de la zone d'étude.

À l'extrémité sud du site, les bordures des chemins accueillent la Fétuque paniculée.

Tableau 11 : Espèces de flore à enjeux et/ou protégées (onglet gris) recensées ou potentielles

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu sur la ZER
Ind.	Espèces		
	Iris à feuilles de graminées	Iris graminea	5
	Phalangère à fleurs de lys	Anthericum liliago	4
	Genêt d'Angleterre	Genista anglica	4
	Cytise à grappes	Laburnum anagyroides	4
	Lavande à larges feuilles	Lavandula latifolia	4
	Romarin officinal	Rosmarinus officinalis	4
	Genêt scorpion	Genista scorpius	3
	Fétuque paniculée	Patzkea paniculata	3
	Stéhéline douteuse	Staehelina dubia	3
	Gaillet glabre	Cruciata glabra	2
	Elléborine à larges feuilles	Epipactis helleborine subsp. helleborine	2
	Gesse sans vrille	Lathyrus nissolia	2
	Ophrys jaune	Ophrys lutea	2
	Rouvet blanc	Osyris alba	2
Ind.	Espèces	potentielles de la bibliographie	
	Euphraise visqueuse	Odontites viscosus	5
	Buplèvre du mont Baldo	Bupleurum baldense subsp. baldense	4
	Euphorbe anguleuse	Euphorbia dulcis subsp. angulata	4
	Leuzée conifère	Rhaponticum coniferum	4
	Asperge sauvage	Asparagus acutifolius	2
	Brachypode à deux épis	Brachypodium distachyon	2
	Brome en grappe	Bromus racemosus	2
	Fraisier vert	Fragaria viridis	2
	Ophrys en forme d'araignée	Ophrys arachnitiformis	2
	Petite amourette	Briza minor	2





Figure 39 : Localisation des enjeux liés à flore



2.6 FAUNE

2.6.1 Avifaune

Données bibliographiques

Parmi les espèces citées dans la bibliographie (cf. ANNEXE 5), au moins 22 espèces sont potentiellement présentes sur la zone d'étude ou à proximité. De plus, trois espèces de rapaces considérées comme nicheuses dans le secteur méritent d'être signalées au regard des enjeux de conservation qu'elles représentent ou en raison de la protection de leurs individus et/ou habitats : Grand-duc d'Europe, Moyenduc et Autour des palombes.

Espèces recensées et utilisation de la zone d'étude

• Bilan des inventaires

Au total, 46 espèces d'oiseaux ont été recensées sur la zone d'étude ou à proximité durant les inventaires (cf. ANNEXE 2 et Tableau 14). Parmi les espèces recensées, 35 sont considérées comme nicheuses, de façon certaine ou possible (Alouette Iulu, Linotte mélodieuse...) et 33 comme migratrices et/ou hivernantes (Milan royal, Hibou moyen-duc...). La zone d'étude est également exclusivement utilisée comme site de passage, terrain de chasse ou d'alimentation par deux espèces (notamment le Grand corbeau). Le site est aussi inclus dans une large zone d'alimentation de deux rapaces à fort enjeu de conservation qui nichent vraisemblablement dans un secteur élargi (Aigle botté et Circaète Jean-le-Blanc).

• Utilisation de la zone d'étude en reproduction

Les espèces ayant les mêmes besoins écologiques pour l'accomplissement de leurs cycles biologiques ont été regroupées par cortèges d'habitats (cf. Tableau 12) :

- » **Milieux buissonnants** » : cortège constitué par des espèces qui utilisent les fourrés arborés, friches et garrigues...
- » **Milieux ouverts/semi-ouverts** » : cortège constitué par des espèces qui utilisent les friches, landes, pelouses, mésobromions, ourlets forestiers...
- » **Milieux forestiers** » : cortège constitué par des espèces qui utilisent les milieux arborés plus ou moins denses de feuillus (chênaie, hêtraie...).
- » Milieux sylvicoles » : cortège constitué par des espèces qui utilisent les plantations de conifères.

Une soirée d'écoute spécifique au Grand-duc d'Europe a été réalisée le 19 décembre 2016 sans donner lieu à son observation sur le site (cf. Tableau 2, p17).

Tableau 12 : Cortèges de l'avifaune en reproduction

	Cortèges de l'avifaune (en reproduction certaine ou possible)					
Nom vernaculaire	Ouverts/ Semi-ouverts	Buissonnants	Forestiers (feuillus)	Conifères et buissonnants		
Alouette Iulu	Х					
Bondrée apivore			Х	Х		
Bruant jaune	Х	Х				
Bruant zizi	Х	Х				
Buse variable	Х		Х	Х		
Chardonneret élégant		Х		Х		
Chouette hulotte			Х			
Coucou gris			Х			
Fauvette à tête noire		Х	Х			
Fauvette grisette	Х	Х				
Geai des chênes			Х	Х		
Hypolaïs polyglotte	Х	Х				
Linotte mélodieuse		Х		Х		
Loriot d'Europe			Х			
Merle noir		Х	Х			
Mésange à longue queue		Х	Х	Х		
Mésange bleue		Х	X			
Mésange charbonnière		Х	X			
Mésange huppée			Х	Х		
Pic épeiche			Х	Х		
Pic noir			Х			
Pic vert			Х	Х		
Pie-grièche écorcheur	Х	Х				
Pigeon ramier			Х	Х		
Pinson des arbres			Х	Х		
Pipit des arbres			Х	Х		
Pouillot de Bonelli			Х			
Pouillot véloce		Х	Х	Х		
Roitelet à triple bandeau		Х	Х	Х		
Rossignol philomèle		Х	Х			
Rougegorge familier		Х	Х			
Serin cini			Х	Х		
Sittelle torchepot			Х			
Tourterelle des bois			Х			
Troglodyte mignon			X			



• Utilisation de la zone d'étude en période d'hivernage et migration

Plusieurs espèces utilisent le site en période d'hivernage et/ou de migration. On note de nouvelles espèces dans les milieux boisés, notamment des rapaces diurnes avec le Milan royal et l'Épervier d'Europe, ou nocturnes avec le Hibou moyen-duc; et des passereaux avec le Bouvreuil pivoine, la Mésange nonette, le Tarin des aulnes et l'Accenteur mouchet. Les milieux ouverts accueillent le Pipit farlouse, migrateur et hivernant commun pour la région.

Tableau 13 : Cortèges de l'avifaune en hivernage/migration

	Cortè	Cortèges de l'avifaune en période hivernale						
Nom vernaculaire	Ouverts/ Semi-ouverts	Rillicconnants		Conifères et buissonnants				
Accenteur mouchet		Х	Χ	X				
Alouette lulu	Х							
Bouvreuil pivoine			Χ	Х				
Bruant jaune	Х	Х						
Bruant zizi	Х	Х						
Buse variable	Х		Χ	Х				
Corneille noire	Х	Х						
Épervier d'Europe			Χ	Х				
Fauvette à tête noire		Х	Χ					
Geai des chênes			Χ	Х				
Grand corbeau		Х	Х	Х				
Grive mauvis	Х	Х	Χ	Х				
Grive musicienne	Х	Х	Χ	Х				
Hibou moyen-duc			Χ	Х				
Linotte mélodieuse		Х		Х				
Merle noir		Х	X					
Mésange à longue queue		Х	Х	Х				
Mésange bleue		Х	Χ					
Mésange charbonnière		Х	Χ					
Mésange huppée			Χ	Х				
Mésange nonnette			Χ	Х				
Milan royal			Χ	Х				
Pic épeiche			Х	Х				
Pic noir			Χ					
Pigeon ramier			Х	Х				
Pinson des arbres			Х	Х				
Pipit farlouse	Х							

	Cortèges de l'avifaune en période hivernale						
Nom vernaculaire	Ouverts/ Semi-ouverts	Buissonnants	Forestiers (feuillus)	Conifères et buissonnants			
Pouillot véloce		Х	Х	Х			
Roitelet à triple bandeau		Х	X	Х			
Rougegorge familier		Х	X				
Sittelle torchepot			X				
Tarin des aulnes			Х	Х			
Troglodyte mignon			Х				



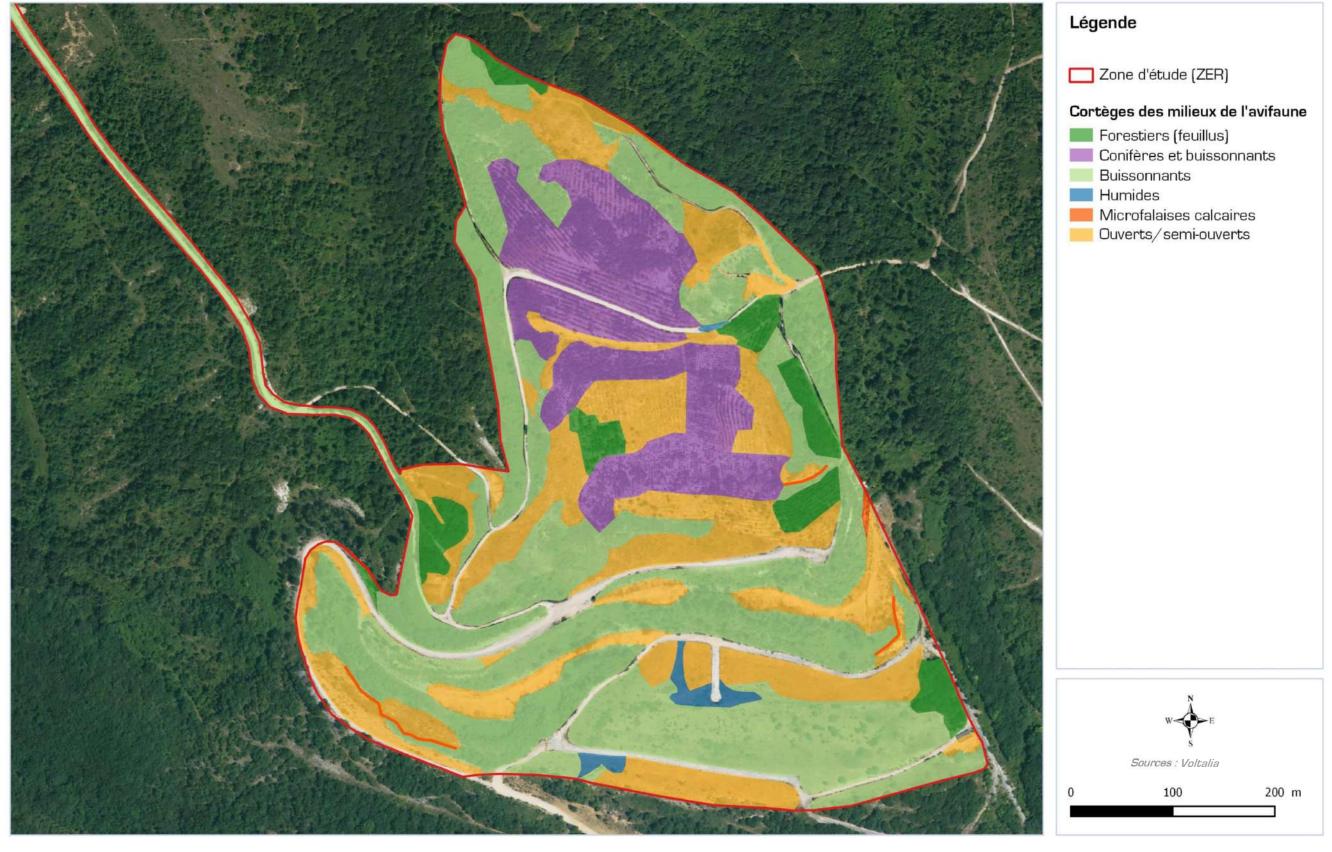


Figure 40 : Localisation des cortèges de l'avifaune



Enjeux de conservation

Si une majorité des espèces recensées sur la zone d'étude ou potentiellement présentes peut être considérée comme commune à assez commune, douze espèces d'oiseau méritent d'être soulignées au regard des enjeux de conservation qu'elles représentent (cf. Tableau 14) et de leur statut sur site (cf. Tableau 12). Elles sont présentées ci-dessous.

L'Alouette Iulu (*Lullula arborea*) est une espèce assez rare à l'échelle de la France, se cantonnant sur les ¾ sud-ouest du pays et avec des bastions régionaux dans les régions méditerranéennes et dans le Massif central. Une érosion progressive de ses effectifs et de sa distribution est constatée dans la partie nord de la France. Elle semble néanmoins en légère augmentation en Europe et en France depuis le milieu des années 1980. La population midi-pyrénéenne est assez importante (en termes d'effectifs). Les causes de régression sont attribuées à la forte diminution des milieux favorables occasionnée par le développement de l'agriculture et les restructurations foncières.

L'espèce est bien présente dans les milieux ouverts et semi-ouverts du site.

La **Bondrée apivore** (*Pernis apivorus*) est un rapace diurne qui se reproduit dans la majeure partie de la France, excepté dans le bassin méditerranéen et en Corse. En France, la tendance des effectifs est difficile à apprécier mais semble montrée une diminution significative depuis 2001. Cette espèce est considérée en déclin à l'échelle européenne. Elle semble bien représentée en Midi-Pyrénées et la tendance régionale, bien que difficile à définir, semble à la stabilité.

Il n'y a pas eu confirmation de la nidification de cette espèce sur site. Mais elle a été observée plusieurs fois dans la pinède avec des comportements de reproduction.

Le **Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*) niche dans presque toute l'Europe, en Sibérie occidentale et dans le Caucase. En France, il se reproduit communément sur presque tout le territoire, excepté certaines régions, dont le pourtour méditerranéen, la basse vallée du Rhône, etc. Les populations nationales de ce bruant sont en régression (-44% entre 1989 et 2007). La réduction des mosaïques paysagères agricoles (arasement des haies et des bosquets) et l'utilisation croissante des produits phytosanitaires sont les facteurs principaux de sa régression. En Midi-Pyrénées, la nidification en plaine se fait de plus en plus rare, s'inscrivant dans une tendance nationale similaire. Au niveau européen, la population elle-même connaît un déclin prononcé et généralisé. La réduction des mosaïques paysagères agricoles (arasement des haies et des bosquets) et surtout la disparition systématique des prairies des basses plaines au profit des cultures intensives, ainsi que l'utilisation croissante des produits phytosanitaires sont les facteurs principaux de sa régression.

Le **Hibou Moyen-duc** (*Asio otus*) est un rapace nocturne présent dans l'hémisphère nord, en Amérique du Nord, en Europe et en Asie jusqu'au Japon. Quelques populations se trouvent en Afrique du Nord et de l'Est, aux Açores et aux îles Canaries. En France, l'espèce est un nicheur peu commun avec une répartie irrégulière sur tout le pays, plus homogène dans la moitié nord du territoire. La tendance nationale est inconnue (1980-2012) compte tenu notamment de la discrétion de l'espèce. L'espèce n'est pas considérée défavorable sur le territoire français d'après la liste rouge nationale des oiseaux menacés. En Midi-Pyrénées, l'espèce est un nicheur peu commun dont la répartition est très morcelée.

Un individu a été contacté en hivernage au niveau de la pinède et le site pourrait potentiellement être utilisé comme dortoir. La reproduction de cette espèce dans le boisement est possible, comme partout ailleurs dans le secteur où il n'est pas rare.

L'aire de répartition de la **Linotte mélodieuse** (*Carduelis cannabina*) occupe presque toute l'Europe, une partie de la Sibérie occidentale, l'Afrique du nord, l'Asie mineure et centrale. En France, elle se reproduit sur presque tout le territoire. Comme beaucoup d'espèces liées aux milieux agropastoraux, elle montre une régression modérée en Europe et un déclin nettement plus marqué au niveau national (-68% entre 1989 et 2007). La région Midi-Pyrénées ne semble pas faire exception à ce constat et les effectifs semblent clairement en baisse, même si la répartition globale ne diminue pas franchement. La chute sévère des populations est sans doute liée à la diminution de ses ressources alimentaires : des petites graines d'herbacées souvent considérées comme de « mauvaises herbes » et donc éliminées des zones de grandes cultures. Elle trouve sur site des zones ouvertes favorables à son alimentation et semi-ouvertes (landes buissonnantes) pour sa nidification.

Le **Milan royal** (*Milvus milvus*) est un nicheur exclusivement du Paléarctique occidentale. En Europe, l'espèce est présente de l'Espagne jusqu'au sud de la Suède et de la Lituanie, avec une limite orientale en Ukraine, et des populations occupent aussi les îles de l'ouest de la Méditerranée. En France, l'espèce se reproduit principalement sur la chaine pyrénéenne de l'Atlantique à l'Ariège, puis dans le Massif central, en Franche-Comté, en plaines de Nord-est et en Corse. Les effectifs nationaux sont estimés à 2700 couples (2008-2012) avec une tendance stable (2008-2012). L'espèce est considérée « Vulnérable » sur le territoire français d'après la liste rouge nationale des oiseaux menacés.

En Midi-Pyrénées, l'espèce est un nicheur peu commun, réparti uniformément sur l'ensemble de la chaine pyrénéenne, puis devient très rare et localisé en plaine (Gers, Tarn-et-Garonne, Lot et Aveyron).

Il a été observé sur le site uniquement en hivernage, avec une dizaine d'individus le long du chemin d'accès communal en recherche d'un dortoir. Leur installation sur le chemin d'accès ne semble pas pérenne mais elle reste possible sur le site.



En pleine expansion en Europe de l'ouest, le **Pic noir** (*Dryocopus martius*) a gagné de nombreux territoires en France depuis les années 1950, notamment en dehors des massifs montagneux où il était jusqu'alors cantonné et vers l'ouest du pays. Le Pic noir est aujourd'hui une espèce relativement bien présente sur les grands ensembles forestiers dans quasiment toute la France. Les causes de la progression spectaculaire de cette espèce sont mal connues. Le vieillissement de certaines forêts a certainement favorisé l'installation de nicheurs. La pérennisation de l'installation de cet oiseau emblématique reste liée à une gestion forestière appropriée et notamment au maintien d'arbres morts et sénescents. Il est nicheur certain dans les feuillus à proximité et possible sur le site, qu'il utilise pour son alimentation.

La **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*) est largement représentée en Europe et en France, mais ses effectifs sont globalement en régression, en lien notamment avec l'intensification de l'agriculture. La tendance constatée à la fin du XXe siècle semble s'être néanmoins stoppée depuis une dizaine d'année. Elle est présente sur l'ensemble de l'hexagone, mais plus sporadiquement dans le nord-ouest et le littoral méditerranéen. Plusieurs noyaux de population se sont effondrés, tant au niveau national que régional (Midi-Pyrénées). Cette espèce vit principalement sur les haies, les lisières et les zones broussailleuses. Il n'y a pas eu de confirmation de la nidification de cette espèce, mais des cris alarme ont été plusieurs fois entendus ce qui traduit un comportement territorial dans un milieu favorable.

Obligations réglementaires

L'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 17 avril 1981 fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national (individus et habitats) et qui sont donc susceptibles d'impliquer des obligations réglementaires pour le Maître d'Ouvrage. Sur la zone d'étude, 47 espèces sont concernées et sont présentées dans le Tableau 15 (*Hab. = habitats et Ind. = individus*).

Tableau 14 : Espèces d'oiseau à enjeux et/ou protégées (onglet gris) recensées

		Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu sur la ZER
Hab.	Ind.	Espèce:	s recensées lors des inventaires	
		Alouette lulu	Lullula arborea	4
		Bondrée apivore	Pernis apivorus	4
		Bruant jaune	Emberiza citrinella	4
		Hibou moyen-duc	Asio otus	4
		Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	4
		Milan royal	Milvus milvus	4
		Pic noir	Dryocopus martius	4
		Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	4
		Aigle botté	Hieraaetus pennatus	3
		Chouette hulotte	Strix aluco	3

Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	3
Épervier d'Europe	Accipiter nisus	3
Fauvette grisette	Sylvia communis	3
Grand corbeau	Corvus corax	3
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	3
Mésange nonnette	Parus palustris	3
Pipit des arbres	Anthus trivialis	3
Pouillot de Bonelli	Phylloscopus bonelli	3
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	3
Alouette des champs	Alauda arvensis	2
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	2
Bruant zizi	Emberiza cirlus	2
Buse variable	Buteo buteo	2
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	2
Coucou gris	Cuculus canorus	2
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	2
Grive mauvis	Turdus iliacus	2
Loriot d'Europe	Oriolus oriolus	2
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	2
Mésange bleue	Parus caeruleus	2
Mésange charbonnière	Parus major	2
Mésange huppée	Parus cristatus	2
Milan noir	Milvus migrans	2
Pic épeiche	Dendrocopos major	2
Pic vert	Picus viridis	2
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	2
Pipit farlouse	Anthus pratensis	2
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	2
Roitelet à triple bandeau	Regulus ignicapilla	2
Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	2
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	2
Serin cini	Serinus serinus	2
Sittelle torchepot	Sitta europaea	2
Tarin des aulnes	Carduelis spinus	2
Traquet motteux	Oenanthe oenanthe	2
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	2
Accenteur mouchet	Prunella modularis	1
Autour des palombes	Accipiter gentilis	1
Bergeronnette grise	Motacilla alba	1
Corneille noire	Corvus corone	1
Geai des chênes	Garrulus glandarius	1
Grive musicienne	Turdus philomelos	1
Merle noir	Turdus merula	1
Pigeon ramier	Columba palumbus	1
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	1



2.6.2 Chiroptères

Données bibliographiques

Le CEN MP indique, 2 données sont connues autour du projet, avec une nurserie de 20 individus du Petit rhinolophe à 7 km, et 1 individu du Murin de Natterer en hibernation dans une ruine du château de Roquefort/Garonne.

De plus, le portail du système d'information géographique du BRGM donne la localisation de plusieurs cavités à proximité de la zone d'étude (cf. Figure 41). Ces cavités sont potentiellement des sites favorables aux gîtes hypogés pour certains chiroptères.



Figure 41 : Cavités recensées par le BRGM à proximité de la ZER

Espèces recensées et utilisation de la zone d'étude

Bilan des inventaires

Au total, 13 espèces ou groupes d'espèces de chauves-souris ont été recensés sur la zone d'étude durant les inventaires (cf. ANNEXE 2 et Tableau 15).

Utilisation de la zone d'étude

Pour le seul enregistreur automatique posé sur le terrain, 58 contacts ont été obtenus. Le nombre de contacts enregistrés est assez faible. Toutefois, la diversité d'espèces patrimoniales est très élevée. La présence de falaises et de microfalaises sont des habitats tout à fait convenables aux espèces cavicoles (comme le Minioptère de Schreibers, le Grand et le Petit rhinolophe et les murins de grande taille (Grand et Petit Murin)

Une expertise spécifique a permis d'évaluer les potentialités d'accueil du milieu boisé et notamment de la pinède. Il s'avère que la plantation de conifères n'est pas dans un bon état de conservation et que les pins sont de petites tailles pour offrir des refuges aux chiroptères. Toutefois, il reste possible que certains individus de chiroptères trouvent ponctuellement un refuge dans certains arbres qui sont malgré tout favorables pour eux dans ce boisement. C'est par exemple le cas d'espèces plutôt arboricoles comme la **Noctule de Leisler** et le possible Murin d'Alcathoe (en recouvrement avec d'autres Murins). Mais cette éventualité reste marginale compte tenu de la piètre qualité de la plantation.

Néanmoins, l'ensemble des boisements du site ont été classés en tant qu'habitat de refuge, voire de reproduction pour les feuillus en marge du site avec les chênaies pubescentes, largement représentées dans le secteur élargi de la zone de projet, et aussi des hêtraies, qui pourraient offrir plus de potentialités pour accueillir quelques individus (cf. Figure 43).

De plus, les chiroptères trouvent parfois refuge dans des emplacements inattendus, comme ici pour un individu isolé dans la structure du mobilier d'information/orientation du site (cf. Figure 42).





Figure 42: Mobilier d'information/orientation dans la partie sud du site

Enjeux de conservation

Sept espèces recensées sur la zone d'étude présentent des enjeux de conservation allant de très fort à fort. Ces sept espèces méritent d'être soulignées au regard des enjeux de conservation qu'elles représentent et sont décrites ci-dessous.

D'affinité méditerranéenne, l'aire de distribution du **Minioptère de Schreibers** (*Miniopterus schreibersii*) en France est réduite ; l'espèce remonte jusqu'en Franche-Comté, en Bourgogne et en Charente. Elle montre un statut précaire avec de fortes disparités en termes de densité. Suite à une épizootie d'origine a priori pathogène en France et en Espagne, la population a chuté de moitié (ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009). Cette chauve-souris est faiblement représentée dans la plaine agricole de la Garonne et le Gers. Vu le comportement cavicole de cette espèce, la menace la plus importante reste les dérangements en milieu souterrain (fermeture des entrées, destruction des cavités par effondrement/comblement).



En France, le **Grand murin** (*Myotis myotis*) est présent dans l'ensemble des départements, à l'exception de certains départements de la région parisienne. En revanche, le **Petit murin** (*Myotis blythii*) est strictement méridional et est présent dans les départements du sud jusqu'au Limousin et en Franche-Comté à l'est. Les deux espèces sont absentes de Corse (BENSETTITI F. & GAUDILLAT V., 2004). Sur l'ensemble de leur aire de répartition commune, ces deux espèces sont difficilement séparables car quasiment identiques morphologiquement. De plus, leurs émissions sonores sont identiques et les espèces ne peuvent donc pas être séparées sur les enregistrements acoustiques (ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009). En France, les difficultés d'identification ne permettent pas d'estimer un état des populations. Les départements du nord-est semblent héberger des populations importantes de Grand murin, notamment en période estivale. En estivage, le sud de la France (Aquitaine et Midi-Pyrénées) accueille les populations les plus importantes de Grand et de Petit murin, suivi par le Centre pour le Grand murin (BENSETTITI F. & GAUDILLAT V., 2004).

En France, la population de **Grand Rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum*) est estimée à 40 000 individus avec des noyaux bien vivaces en Bretagne, dans la vallée de la Loire et dans le sud du pays (ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009). L'aire de distribution et les effectifs de cette espèce se sont fortement réduits au cours du XXème siècle, surtout au nord, mais aussi dans le centre de l'Europe. En France, la population est estimée à 40 000 individus avec des noyaux bien vivaces en Bretagne, dans la vallée de la Loire et dans le sud du pays. L'espèce a disparu dans le département du Nord (ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009). Les menaces sont : perte de gîtes, vandalisme sur des animaux en léthargie, impacts routiers, éclairage des bâtiments et des milieux ruraux, etc.

La distribution européenne actuelle du **Murin d'Alcathoe** (*Myotis alcathoe*) apparait morcelée (ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009). En Midi-Pyrénées, les données restent rares et son statut est encore inconnu ; aucun gîte n'a été identifié (BODIN, 2011). Le faible nombre de contacts ne permet pas d'estimer les effectifs de cette espèce, ainsi que ses tendances d'évolution en Midi-Pyrénées (BODIN J., 2011). Les menaces qui pèsent sur cette espèce, qui est très arboricole, sont les collisions routières, les abattages d'arbres, les élagages et la mauvaise gestion forestière, notamment celles des ripisylves.

Le **Petit Rhinolophe** (*Rhinolophus hipposideros*) est résident, toute l'année, dans presque toute la France, à l'exception du département du Nord (ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009). En 1995, un recensement partiel, dans toute la France, a comptabilisé 5 930 individus répartis dans 909 gîtes d'hibernation et 10 644 dans 578 gîtes d'été. Sa situation est favorable dans plusieurs régions dont la Corse et Midi-Pyrénées (elles accueillent plus de 50% des effectifs nationaux estivaux). Les collisions routières, la fragmentation des corridors de déplacement, ainsi que le fermement accidentel des gîtes d'hibernation semblent être les menaces les plus récurrentes.

En France, les populations de **Noctule de Leisler** (*Nyctalus leisleri*) ne sont également pas homogènes, assez rares au nord-ouest et augmentant en densité vers le sud-est (ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009). Son statut est difficile à définir, les populations étant très mal connues. La Noctule de Leisler fait partie des espèces qui sont victimes de l'abattage des arbres à cavités, ou également de l'obturation de ces cavités pour lutter contre l'installation de frelons.

Obligations réglementaires

L'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixe la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national (individus et habitats) et qui sont donc susceptibles d'impliquer des obligations réglementaires pour le Maître d'Ouvrage. Sur la zone d'étude, toutes les espèces sont concernées et sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 15 : Espèces de chauves-souris à enjeux et/ou protégées (onglet gris) recensées

		Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu sur la ZER			
Hab.	Ind.	Espèces	Espèces recensées lors des inventaires				
		Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii	5			
		Grand murin / Petit murin	Myotis myotis / Myotis blythii	5			
		Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	5			
		Murin d'Alcathoe / Murin à oreilles échancrées *	Myotis alcathoe / Myotis emarginatus	5			
		Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	4			
		Murin à oreilles échancrées / Murin d'Alcathoe / Murin à moustaches *	Myotis emarginatus / Myotis alcathoe / Myotis mystacinus	4			
		Noctule de Leisler *	Nyctalus leisleri	4			
		Oreillard sp. *	Plecotus sp.	3			
		Pipistrelle commune *	Pipistrellus pipistrellus	2			
		Pipistrelle de Kuhl *	Pipistrellus kuhlii	2			
		Murin sp.	Myotis sp.	2			
		Chiroptères sp.	Chiroptera sp.	2			
Hab.	Ind.	Espèces	s potentielles de la bibliographie				
		Murin de Natterer *	Myotis nattereri	4			

^{*} reproduction et refuge possible sur site (boisements)



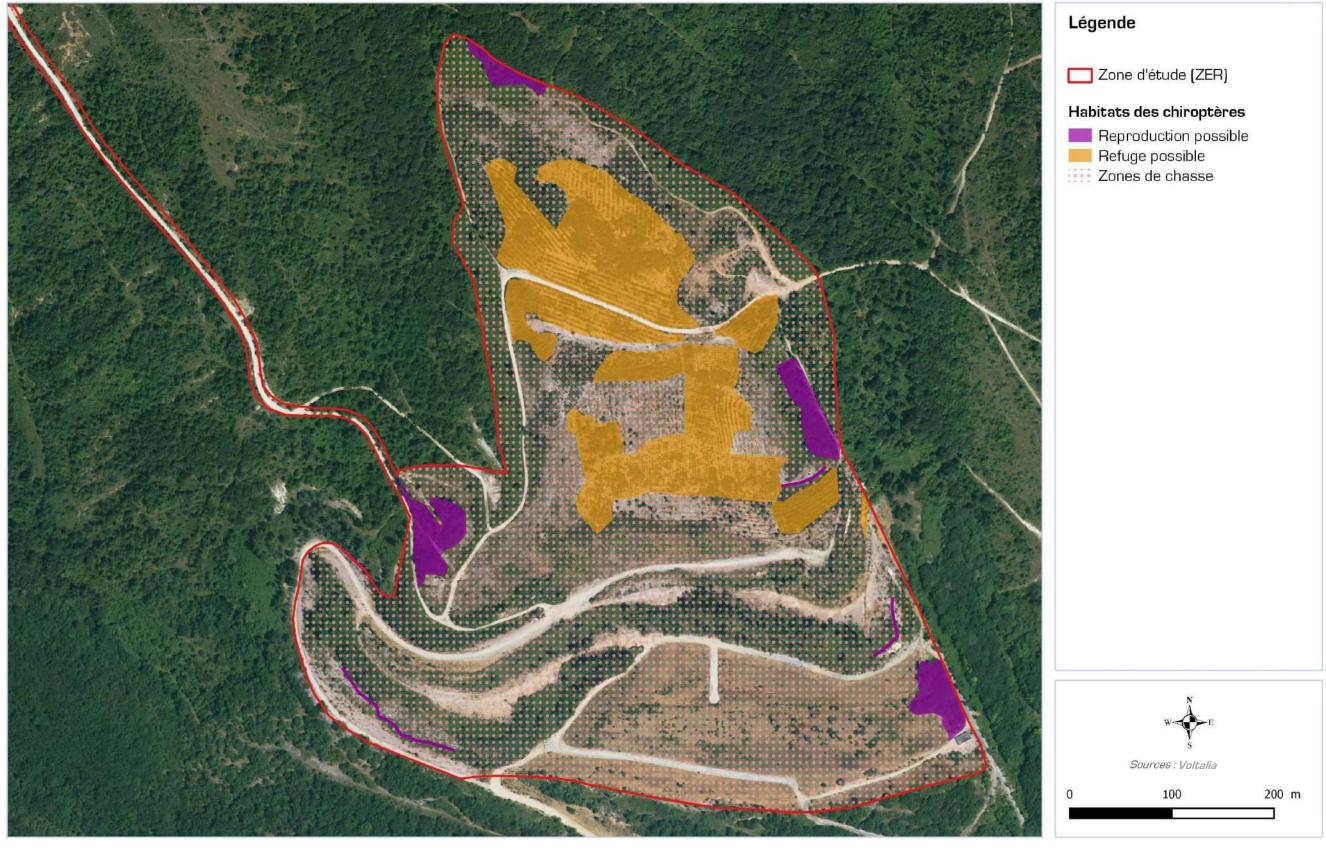


Figure 43 : Localisation des habitats des chiroptères



2.6.3 Mammifères

Données bibliographiques

Parmi les espèces citées dans la bibliographie (cf. ANNEXE 5), le genre *Martes* est potentiellement présent sur la zone d'étude ou à proximité, faisant référence à la Martre des pins ou à la Fouine.

Espèces recensées et utilisation de la zone d'étude

• Bilan des inventaires

Au total, 8 espèces de mammifères ont été recensées sur la zone d'étude ou à proximité durant les inventaires (cf. ANNEXE 2).

• Utilisation de la zone d'étude

Le site d'étude présente des habitats boisés et des zones ouvertes et semi-ouvertes (landes, fourrés...) qui sont favorables à certains mammifères. Il est utilisé en tant que domaine pour l'alimentation de certains mammifères comme la Genette commune. Le milieu forestier est également utilisé par l'Écureuil roux (cf. Figure 44).

Enjeux de conservation

Presque toutes les espèces recensées sur la zone d'étude peuvent être considérées comme communes à assez communes. Toutefois, 1 espèce de mammifère mérite d'être soulignée au regard des enjeux de conservation qu'elle représente (cf. Tableau 16) et est décrite ci-dessous.

Originaire d'Afrique, la présence de la **Genette commune** (*Genetta genetta*) en France est probablement liée aux invasions sarrasines (VIIIe siècle) (LIVET F. & ROEDER J.J., 1987). Jusque dans les années 1960, elle était considérée comme rare en France. Elle restait par ailleurs cantonnée au « grand sudouest », limité au nord par la Loire et à l'est par le Rhône (JACQUOT E., 2011). Depuis, ses effectifs évoluent positivement et elle semble maintenant commune dans plusieurs départements.

La Genette commune peut être décelée dans la majorité des localités qui présentent des habitats favorables. Dans ces secteurs, la Genette commune fait preuve d'une grande souplesse dans le choix de son habitat. Malgré tout, cette espèce est encore victime du piégeage et est très exposé à la mortalité routière. En outre la destruction de ses habitats favorables constitue une menace supplémentaire.

L'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) a depuis la fin de la dernière glaciation recolonisé toute l'Europe, du cercle polaire à la Méditerranée, ainsi que l'Asie du Nord et l'est de l'Oural. Il semble être présent dans toute la France, à l'exception de la Corse et des îles (sauf Oléron), jusqu'à 2 000 m dans les Pyrénées-Orientales et les Alpes. Néanmoins, ses effectifs et sa répartition sur le territoire métropolitain restent méconnus, car aucun suivi n'a été mené pour confirmer sa répartition au niveau national. Son taux de

mortalité est élevé : 15 à 25% des écureuils passent le cap de leur première année, environ 50% les années suivantes (JACQUOT E., 2011).

L'espèce est classée dans la catégorie « Préoccupation mineure » au niveau national.

Obligations réglementaires

Les articles 2 et 3 de l'arrêté du 23 avril 2007 modifié par l'arrêté du 15 septembre 2007 fixent la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national (individus et habitats) et qui sont donc susceptibles d'impliquer des obligations réglementaires pour le Maître d'Ouvrage.

Sur la zone d'étude, 2 espèces sont concernées et sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 16 : Espèces de mammifères à enjeux et/ou protégées (onglet gris) recensées ou potentielles

		Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu sur la ZER			
Hab.	Ind.	Espèces	recensées lors des inventaires				
		Genette commune	Genetta genetta	3			
		Écureuil roux	Sciurus vulgaris	2			
		Blaireau	Meles meles	1			
		Cerf élaphe	Cervus elaphus	1			
		Chevreuil	Capreolus capreolus	1			
		Lièvre d'Europe	Lepus europaeus	1			
		Renard roux	Vulpes vulpes	1			
		Sanglier	Sus scrofa	1			
Hab.	Ind.	Espèces	Espèces potentielles de la bibliographie				
		Martre ou Fouine	Martes	2			





Figure 44 : Localisation des habitats de la Genette commune et de l'Écureuil roux



2.6.4 Reptiles

Données bibliographiques

Parmi les espèces citées dans la bibliographie (cf. ANNEXE 5), deux espèces sont potentiellement présentes sur la zone d'étude ou à proximité. Il s'agit du Seps strié dont la première observation de cette espèce dans les Petites Pyrénées date de septembre 1999 quand un adulte a été découvert sur la commune de Marignac-Laspeyres au niveau d'un chantier de fouilles paléontologiques du Muséum de Toulouse. Puis rapidement, l'indigénat de l'espèce dans ce secteur a été envisagé et validé par d'autres observations sur trois autres communes (Aurignac, Auzas et Belbèze-en-Comminges) (cf. *Atlas de répartition des reptiles et amphibiens de Midi-Pyrénées*)

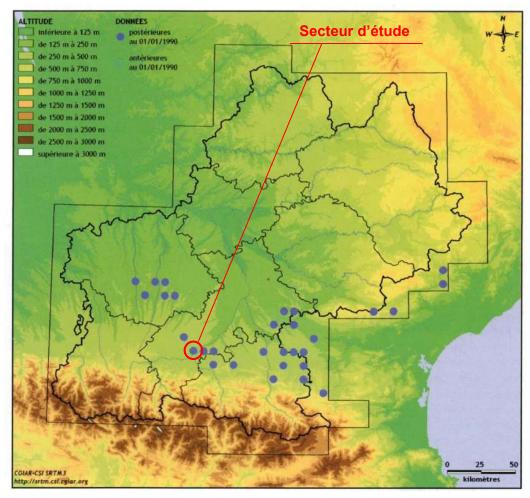


Figure 45 : Répartition du Seps strié en Midi-Pyrénées (Atlas de répartition des reptiles et amphibiens de Midi-Pyrénées)

Et de la Coronelle girondine, d'affinité méditerranéenne, également citée dans les Petites Pyrénées sur coteau sec que l'on peut légitimement supposer présente partout où existe le Seps strié. Les milieux ouverts de la zone d'étude sont donc tout à fait favorable à cette espèce.

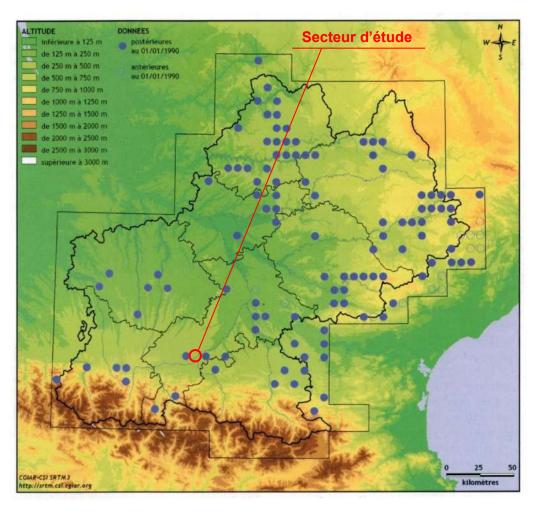


Figure 46 : Répartition de la Coronelle girondine en Midi-Pyrénées (Atlas de répartition des reptiles et amphibiens de Midi-Pyrénées)

Espèces recensées et utilisation de la zone d'étude

Bilan des inventaires

Au total, 4 espèces de reptiles ont été recensées sur la zone d'étude ou à proximité durant les inventaires (cf. ANNEXE 2 et Tableau 17).

Utilisation de la zone d'étude

La mosaïque d'habitats sur le site d'étude, formés de mésobromions, de pelouses, de fourrés et ourlets thermophiles, est favorable à la réalisation du cycle de développement de reptiles (cf. Figure 49).



Enjeux de conservation

La majorité des espèces recensées sur la zone d'étude ou potentiellement présentes peut être considérée comme commune à assez commune. Toutefois, deux espèces de reptiles méritent d'être soulignées au regard des enjeux de conservation qu'elles représentent et sont décrites ci-dessous.

Espèce méditerranéenne d'Europe occidentale, le **Seps strié** (*Chalcides striatus*) occupe la totalité du Portugal, une grande partie de l'Espagne, le midi méditerranéen de France et l'extrême nord-ouest de l'Italie. En France, il est principalement présent en zone méditerranéenne, mais des populations isolées vraisemblablement relictuelles, circonscrites à des habitats xériques localisés, se rencontrent dans le sud-ouest et sur la côte atlantique : Midi-Pyrénées, sud de la Charente-Maritime, Landes [VACHER & GENIEZ (coords), 2010].



Figure 47 : Seps strié - Espagne (Bernard DUPONT © wikimedia commons)

La **Coronelle girondine** (*Coronella girondica*) est une espèce ibéro-maghrébine d'origine vraisemblablement ibérique, présente dans le sud-ouest de l'Europe et le nord-ouest de l'Afrique. En France, sa distribution est continue sur l'ensemble du biome méditerranéen, et remonte jusqu'aux environs de Lyon. Elle occupe un grand nombre d'habitats naturels de couverture arborée faible à moyenne ; les zones fréquentées sont généralement sèches et très ouvertes dans le nord de son aire, et parfois forestières et modérément ensoleillées dans le sud [VACHER & GENIEZ (coords), 2010]. En Midi-Pyrénées, cette espèce est largement distribuée mais reste localisée à des zones à cortèges végétaux méditerranéens (POTTIER G. et coll., 2008). Elle semble cependant assez peu menacée dans notre région. Cette espèce est vulnérable à la fragmentation, l'altération et à la destruction de ses habitats, car elle est très spécialisée du point de vue du régime alimentaire et ses effectifs sont peu élevés.



Figure 48 : Coronelle girondine - Espagne (Benny Trapp © wikimedia commons)

Obligations réglementaires

Les articles 2 et 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixent la liste des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national (individus et habitats) et qui sont donc susceptibles d'impliquer des obligations réglementaires pour le Maître d'Ouvrage. Sur la zone d'étude, 4 espèces sont concernées et sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 17 : Espèces de reptiles à enjeux et/ou protégées (onglet gris) recensées

		Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu sur la ZER		
Hab.	Ind.	I. Espèces recensées lors des inventaires				
		Seps strié	Chalcides striatus	6		
		Couleuvre verte et jaune	Hierophis viridiflavus	2		
		Lézard vert occidental	Lacerta bilineata	2		
		Lézard des murailles	Podarcis muralis	1		
Hab.	Ind.	Espèces	Espèces potentielles de la bibliographie			
		Coronelle girondine	Coronelle girondica	5		



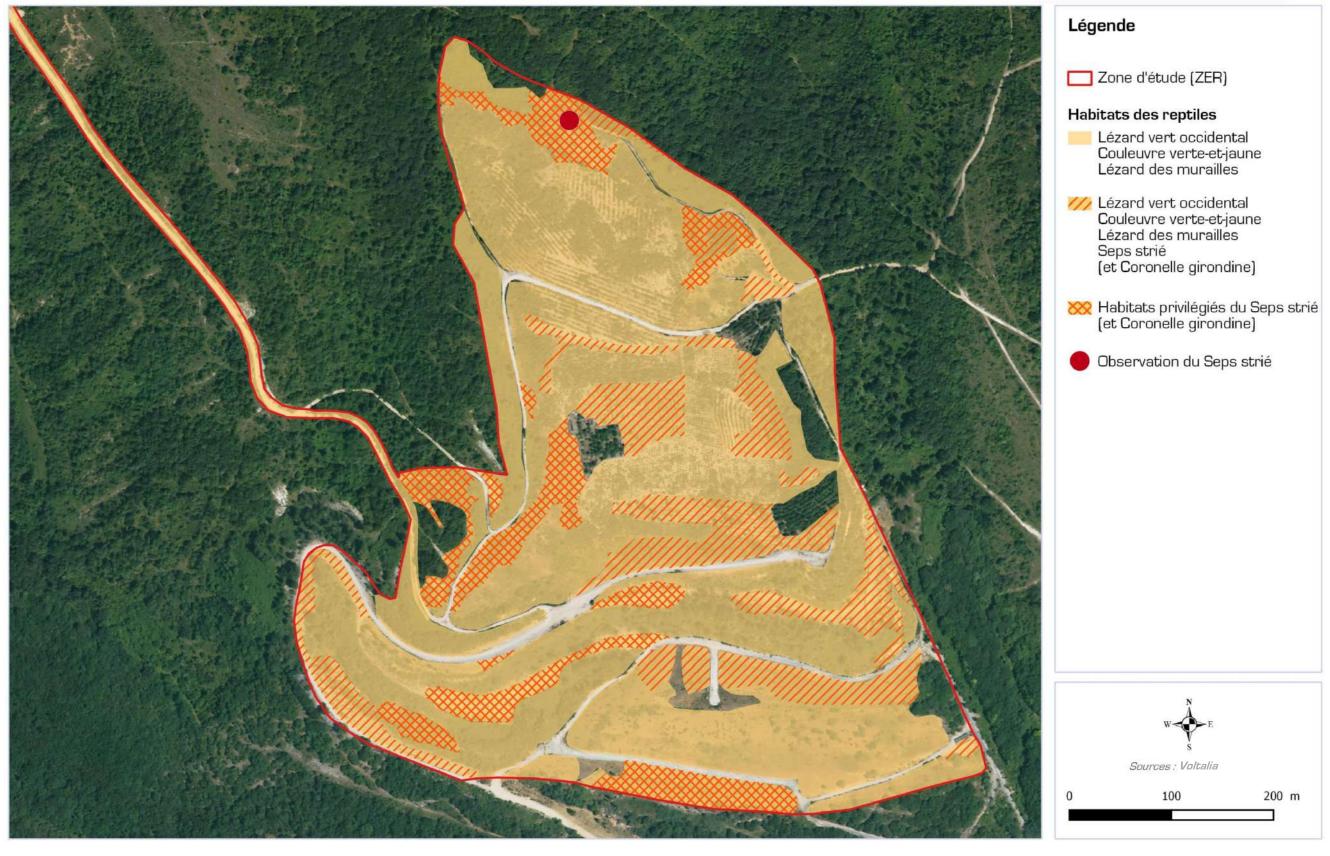


Figure 49 : Localisation des habitats de reptiles



2.6.5 Amphibiens

Données bibliographiques

Parmi les espèces citées dans la bibliographie (cf. ANNEXE 5), deux n'ont pas été observées sur le site, avec le Crapaud épineux et la Rainette méridionale (mais l'habitat naturel, pour cette dernière, ne lui est pas des plus favorables).

Espèces recensées et utilisation de la zone d'étude

• Bilan des inventaires

Au total, six espèces d'amphibiens ont été recensées sur la zone d'étude ou à proximité durant les inventaires (cf. ANNEXE 2 et Tableau 18).

• Utilisation de la zone d'étude

Les points d'eau sont assez rares sur la zone d'étude et les effectifs sont donc limités. Des pontes du Crapaud calamite, du Pélodyte ponctué, de Grenouille agile et des larves de Salamandre tachetée y ont néanmoins été observées. L'Alyte accoucheur a été entendu sur site. Les habitats terrestres à proximité sont globalement favorables à l'hivernage des espèces (cf. Figure 51).

Enjeux de conservation

La plupart des espèces d'amphibiens sont ici assez commune à peu commune et 4 espèces montrent des enjeux de conservation plus élevés (cf. Tableau 21) ; elles sont détaillées ci-dessous.

Le **Pélodyte ponctué** (*Pelodytes punctatus*) a une aire de répartition peu étendue : Portugal, Espagne, extrême nord-ouest de l'Italie et France, qui contient les deux tiers de sa répartition mondiale. Il peut être localement commun, mais sa présence est répartie de manière sporadique et il est rare ou absent dans de nombreux secteurs : centre de la Bretagne, forêt landaise, Pyrénées, Massif central, Alpes, Jura, Vosges et Alsace. En Midi-Pyrénées, elle est bien représentée dans les plaines agricoles, semblant y supporter l'agriculture, même intensive (POTTIER G., 2008). Les stations de plaine semblent menacées par l'urbanisation, les reboisements en conifères et le comblement et la pollution des pièces d'eau.

L'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) est une espèce de l'ouest-méditerranéen de l'Europe, dont l'aire de répartition intéresse principalement l'Espagne, le Portugal et la France. Il se rencontre également en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Allemagne (Pottier G. et coll., 2008). Il est très largement distribué en France, à l'exception de quelques départements de l'est et du nord (ACEMAV coll., 2003). En Midi-Pyrénées, l'espèce a une répartition assez homogène [BARTHE L. (Coord.), 2014]. L'espèce a été peu contactée dans les zones de basse altitude (<250 m) de la plaine centrale de Midi-Pyrénées. En l'état

actuel des connaissances, les plus importants noyaux de présence se situent dans des zones peu ou pas cultivées situées au-dessus de 250 m (POTTIER G. ET COLL., 2008).

Le **Crapaud calamite** (*Bufo calamita*) est une espèce d'Europe occidentale répandue du sud de la Péninsule ibérique au sud de la Suède. Largement distribué en France, il y est plus commun dans le sud. Il est toutefois menacé en Belgique, au Luxembourg et dans le nord et l'est de la France. Sa distribution est large en Midi-Pyrénées mais très inégale. En dehors de la zone méditerranéenne, une tendance à la régression est notée (POTTIER G. et coll., 2008). En effet, bien que classée dans la catégorie « Préoccupation mineure » au niveau national, la tendance nationale des populations du Crapaud calamite est à la diminution (UICN France, MNHN & SHF, 2015).



Figure 50 : Crapaud calamite

La **Salamandre tachetée** (*Salamandra salamandra*), espèce forestière, est très commune en Europe et largement répandue en France et en région Midi-Pyrénées (POTTIER G. et coll., 2008), ainsi qu'en Languedoc-Roussillon, à l'exception notable en région méditerranéenne des garrigues et de la plaine littorale, ainsi que de causses et des hauts plateaux de l'Aubrac et de la Margeride (GENIEZ & CHEYLAN, 2012). Bien que classée dans la catégorie « Préoccupation mineure » au niveau national, la tendance nationale est à la diminution (UICN France, MNHN & SHF, 2015).

Obligations réglementaires

Les articles 2 et 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixent la liste des amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire national (individus et habitats) et qui sont donc susceptibles d'impliquer des obligations réglementaires pour le Maître d'Ouvrage

Sur la zone d'étude, 5 espèces sont concernées et sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 18 : Espèces d'amphibiens à enjeux et/ou protégées (onglet gris) recensées ou potentielles

Nom vernaculaire		Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu sur la ZER					
Hab.	Ind.	<i>Esp</i> èces	Espèces recensées lors des inventaires						
		Pélodyte ponctué	Pelodytes punctatus	4					
		Alyte accoucheur	Alytes obstetricans	3					
		Crapaud calamite	Bufo calamita	3					
		Salamandre tachetée	Salamandra salamandra	3					
		Grenouille agile	Rana dalmatina	2					
		Triton palmé	Lissotriton helveticus	2					
Hab.	Ind.	Espèces	Espèces potentielles de la bibliographie						
		Crapaud épineux	Bufo spinosus	2					





Figure 51: Localisation des habitats d'amphibiens



2.6.6 Insectes

Données bibliographiques

Parmi les espèces citées dans la bibliographie (cf. ANNEXE 5), 3 espèces remarquables sont potentiellement présentes sur la zone d'étude ou à proximité. Deux lépidoptères (papillons), le Grand Nègre des bois (*Minois dryas*), et la Bacchante (*Lopinga achine*), et un orthoptère, l'Œdipode rouge (*Oedipoda germanica*).

Espèces recensées et utilisation de la zone d'étude

Bilan des inventaires

Au total, 66 espèces d'insectes ont été recensées sur la zone d'étude ou à proximité durant les inventaires (cf. ANNEXE 2 et Tableau 19).

Utilisation de la zone d'étude

La présence de mosaïques d'habitats ouverts, thermophiles et calcicoles (pelouses, ourlets, landes...), sont particulièrement favorables au développement d'un cortège d'insecte diversifié et remarquable, notamment pour le groupe des Lépidoptères avec 49 espèces (cf. Figure 56).

Enjeux de conservation

La majorité des espèces recensées sur la zone d'étude ou potentiellement présentes peut être considérée comme commune. Toutefois, au moins 16 espèces d'insectes méritent d'être soulignées au regard des enjeux de conservation qu'elles représentent et quatre sont présentées ci-dessous.

L'aire de répartition de l'**Azuré du Serpolet** (*Glaucopsyche arion*) est très fractionnée en Europe (France, Allemagne, Europe centrale). Il est inscrit sur la Liste rouge européenne des espèces menacées et en danger. Bien qu'abondant ponctuellement, il observe une distribution très morcelée et est en régression, en particulier dans les domaines atlantique et continental. Le pâturage extensif semble constituer un outil efficace de gestion de son habitat (pelouses, prairies et friches plus ou moins denses, lisières et bois clairs).

En Europe, le **Damier de la Succise** (*Euphydryas aurinia*) est en régression dans une grande partie du continent. La sous-espèce *beckeri* n'est présente qu'en France, cantonnée aux Pyrénées Orientales. La sous-espèce *pyrenes-debilis* est présente uniquement dans la partie orientale des Pyrénées. La sous-espèce *aurinia* est largement représentée en Europe. La sous-espèce *provincialis* est distribuée sur le pourtour méditerranéen.

Cette espèce occupe le site dans son ensemble mais il a été distingué un habitat secondaire qui est moins occupé par l'espèce notamment du fait d'une présence plus faible de ses plantes hôtes dont la Succise des prés et la Scabieuse (cf. Figure 56 : « hab.2nd »).

Depuis plusieurs décennies, la **Bacchante** (*Lopinga achine*) est notée en France, une diminution importante des effectifs est observée et les populations sont de plus en plus localisées. A l'échelle européenne, son aire de répartition a diminuée de 20 à 50% entre 1970 et 1995 c'est pourquoi elle y est inscrite comme vulnérable sur la liste rouge. Il s'agit d'un papillon de lisière et de boisements clairs se reproduisant sur des laîches et graminée de sous-bois. Son milieu sur le site peut-être apparenté à celui de l'Iris à feuilles de graminée.

La **Zygène cendrée** (*Zygaena rhadamanthus*) est présente uniquement dans la moitié sud de la France, jusqu'en Ardèche. Cette espèce est notamment liée aux boisements clairs de chênes pubescents et de hêtres jusqu'à 2 000 m. Cette espèce se porte actuellement assez bien en Méditerranée, mais l'urbanisation et la fermeture des milieux restent une menace importante. Elle affectionne les coteaux, où se développent ses plantes hôtes (fabacées du genre *Dorycnium*, parfois *Onobrychis*), bien présentes sur le site d'étude.



Figure 52 : Azuré du Serpolet



Figure 53 : Bacchante



Figure 54 : Damier de la Succise

Obligations réglementaires

Les articles 2 et 3 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixent la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national (individus et habitats) et qui sont donc susceptibles d'impliquer des obligations réglementaires pour le Maître d'Ouvrage

Sur la zone d'étude, 4 espèces de lépidoptères sont concernées et sont présentées dans le tableau ciaprès.



Tableau 19 : Espèces d'insectes à enjeux et/ou protégées (onglet gris) recensées ou potentielles

Nom vernaculaire		Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu sur la ZER
Hab.	Ind.	Espèces de lépido	ptères recensées lors des inventaires	s
		Bacchante (La)	Lopinga achine	5
		Damier de la Succise (Le)	Euphydryas aurinia	4
		Azuré du Serpolet (L')	Maculinea arion	4
		Zygène de la Badasse (La)	Zygaena lavandulae	4
		Zygène d'Occitanie (La)	Zygaena occitanica	4
		Zygène cendrée (La)	Zygaena rhadamanthus	4
		Nacré de la Filipendule (Le)	Brenthis hecate	3
		Azuré des Cytises (L')	Glaucopsyche alexis	3
		Dryade (La)	Minois dryas	3
		Écureuil (L')	Stauropus fagi	3
		Gazé (Le)	Aporia crataegi	2
		Chiffre (Le)	Argynnis niobe	2
		Silène (Le)	Brintesia circe	2
		Ecaille fermière (L')	Epicallia villica	2
		Sphinx gazé (Le)	Hemaris fuciformis	2
		Azuré bleu-céleste (L')	Lysandra bellargus	2
		Azuré de l'Ajonc (L')	Plebejus argus	2
		Petite Tortue (La)	Aglais urticae	1
		Aurore (L')	Anthocharis cardamines	1
		Collier-de-corail (Le)	Aricia agestis	1
		Petite Violette (La)	Boloria dia	1
		Thécla de la Ronce (La)	Callophrys rubi	1
		Céphale (Le)	Coenonympha arcania	1
		Fadet commun (Le)	Coenonympha pamphilus	1
		Fluoré (Le)	Colias alfacariensis	1
		Citron (Le)	Gonepteryx rhamni	1
		Flambé (Le)	Iphiclides podalirius	1
		Azuré porte-queue (L')	Lampides boeticus	1
		Mégère (La)	Lasiommata megera	1
		Piéride de la Moutarde (La)	Leptidea sinapis	1
		Petit Sylvain (Le)	Limenitis camilla	1
		Moro-Sphinx (Le)	Macroglossum stellatarum	1
		Demi-Deuil (Le)	Melanargia galathea	1
		Mélitée du Mélampyre (La)	Melitaea athalia	1
		Mélitée du Plantain (La)	Melitaea cinxia	1
		Mélitée orangée (La)	Melitaea didyma	1
		Mélitée des Scabieuses (La)	Melitaea parthenoides	1
		Machaon (Le)	Papilio machaon	1
		Tircis (Le)	Pararge aegeria	1
		Piéride du Chou (La)	Pieris brassicae	1
		Piéride de la Rave (La)	Pieris rapae	1
		Argus bleu (L')	Polyommatus icarus	1

		Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu sur la ZER			
Hab.	Ind.	Espèces de lépidop	tères recensées lors des inventaires	5			
		Thécla de l'Yeuse (La)	Satyrium ilicis	1			
	Vulcain (Le)		Vanessa atalanta	1			
		Vanesse des Chardons (La)	Vanessa cardui	1			
		Zygène du Lotier (La)	Zygaena loti	1			
		Zygène transalpine (La)	Zygaena transalpina	1			
		Sphinx-Bourdon (Le)	Hemaris tityus	ne			
		Phalène calabraise (La)	Rhodostrophia calabra	ne			
Hab.	Ind.	Espèces d'orthopt	ères recensées lors des inventaires				
		Criquet migrateur	Locusta migratoria	3			
		Œdipode rouge	Oedipoda germanica	3			
		Phanéroptère commun	Phaneroptera falcata	3			
		Œdipode aigue-marine	Sphingonotus caerulans	2			
		Caloptène italien	Calliptamus italicus	1			
		Dectique verrucivore	Decticus verrucivorus	1			
		Grillon des bois	Nemobius sylvestris	1			
		Criquet pansu	Pezotettix giornae	1			
		Decticelle carroyée	Platycleis tessellata	1			
		Conocéphale gracieux	Ruspolia nitidula	1			
Hab.	Ind.	Espèces d'odona	tes recensées lors des inventaires				
		Gomphe semblable (Le)	Gomphus similimus	1			
		Libellule déprimée (La)	Libellula depressa	1			
		Sympétrum de Fonscolombe (Le)	Sympetrum fonscolombii	1			
Hab.	Ind.	Espèces de coléop					
		Bupreste du peuplier	Eurythyrea micans	3			
		Lucane cerf-volant	Lucanus cervus	3			
			Byrrhus sp	2			
			Iberodorcadion fuliginator	2			
		Cicindèle champêtre	Cicindela campestris	1			
		Morime rugueux	Morimus apser	1			
Hab.	Ind.	Espèce de neurop	tères recensée lors des inventaires				
		Ascalaphe soufré	Libelloides coccajus	2			
Hab.	Ind.	Espèce de manto	dés recensée lors des inventaires				
		Empuse commune	Empusa pennata	3			

2.6.7 Arachnides

Une espèce d'araignée est à souligner avec la Stéatode toxique qui fréquente les milieux plutôt secs et ensoleillés.

Figure 55 : Espèce d'arachnides recensée

Nom vernaculaire			Nom scientifique	Enjeu sur la ZER	
Hab.	Ind.	Espèce d'arachn	ide recensée lors des inventaires		
		Stéatode toxique	Steatoda paykulliana	2	



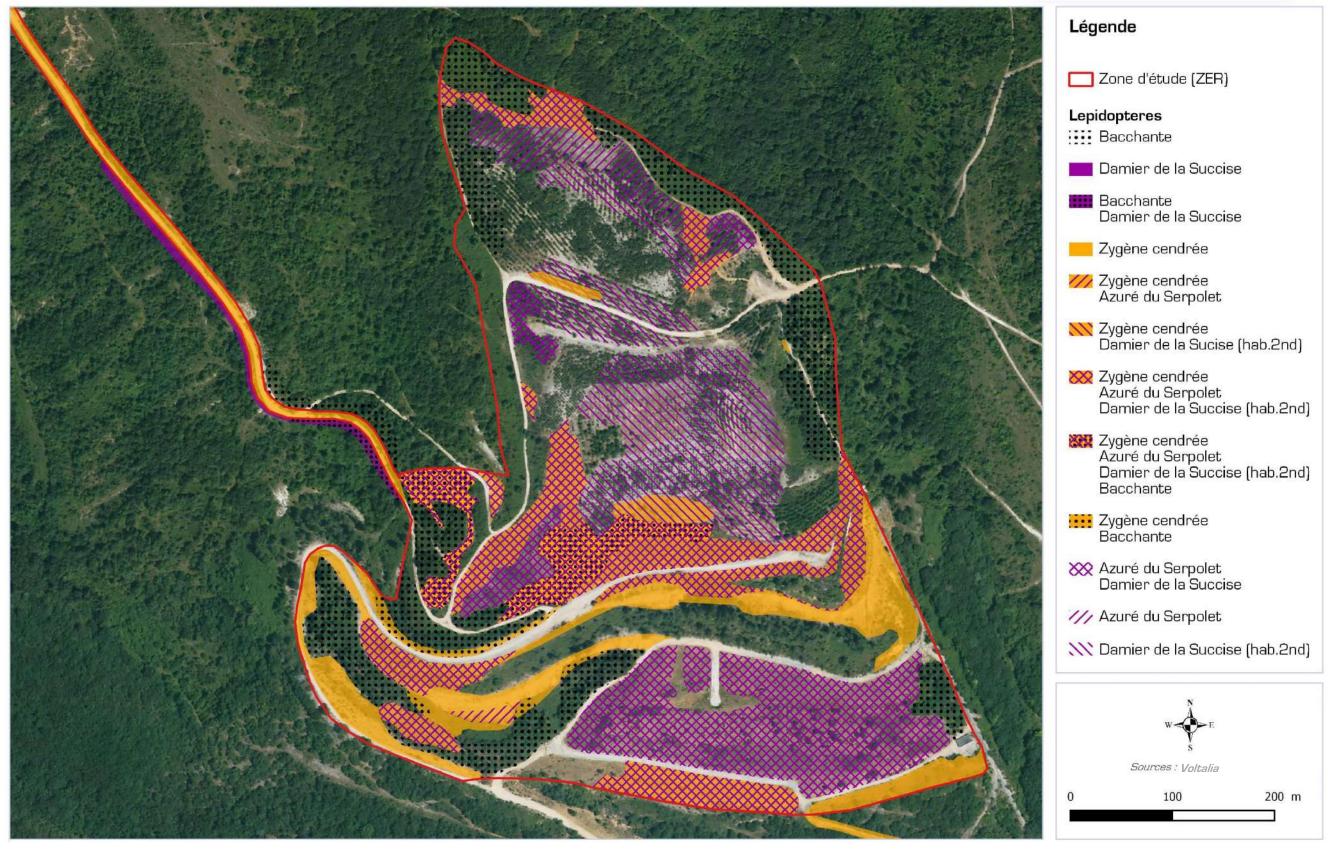


Figure 56 : Localisation des habitats de lépidoptères protégés



2.6.8 Synthèse des enjeux liés à la faune

La mosaïque de milieux présents sur le site d'étude offre des habitats typiques et particuliers (calcicoles, thermophiles...) qui permettent à une faune diversifiée de se développer à au moins un stade de leur cycle de développement.

Les enjeux les plus élevés concernent la présence du Seps strié qui apprécie particulièrement les pelouses et landes sèches, notamment les mésobromions bien représentés sur la zone d'étude.

Les milieux ouverts sont favorables aux zygènes et notamment à la Zygène cendrée, ainsi que les zones buissonnantes de fourrés, friches et garrigues qui accueillent aussi le Damier de la Succise et l'Azuré du Serpolet. En effet, les plantes hôtes de ces insectes sont bien présentes sur le site d'étude ce qui leur permet d'effectuer un cycle complet de reproduction. Et dans certains secteurs de fourrés et ourlets forestiers, de feuillus (chêne et hêtre), se développe la Bacchante.

Le site constitue aussi un lieu de reproduction pour certains amphibiens, Pélodyte ponctué, Crapaud calamite, Salamandre tachetée, voire l'Alyte accoucheur, de façon localisée en reproduction selon l'apparition des points d'eau, et globalement pour la phase terrestre de leur cycle de vie.

Il en est de même pour la Genette commune qui utilise le site au sein d'un large domaine vital de déplacement et d'alimentation et l'Écureuil roux qui utilise les boisements.

L'avifaune montre également des enjeux élevés avec des espèces en nidification en milieu ouvert comme l'Alouette Iulu, très présente sur le site, le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse... Les espèces d'affinités forestières sont présentes, notamment le Pic noir à proximité, ou la Bondrée apivore dont la reproduction est possible au centre de la zone dans le boisement. De même la pie Pie-grièche écorcheur est aussi susceptible d'utiliser certains habitats du site.

En hivernage, le Milan royal peut utiliser le site en tant que dortoir, de même que le Hibou moyen-duc, mais la bonne représentativité de ce type d'habitat dans le secteur et de façon générale dans les Petites-Pyrénées, implique une responsabilité peu élevée du site de projet pour la conservation de ces espèces.

La Figure 57 présente l'ensemble des enjeux liés à la faune.

Tableau 20 : Enjeux de conservation et de protection de la faune dans la zone d'étude

		Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu sur la ZER
Hab.	Ind.	Espès	es recensées lors des inventaires	Sur la ZER
пар.	ma.	Espec	Avifaune	
		Alouette Iulu	Lullula arborea	4
		Bondrée apivore	Pernis apivorus	4
		Bruant jaune	Emberiza citrinella	4
		Hibou moyen-duc	Asio otus	4
		Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	4
		Milan royal	Milvus milvus	4
		Pic noir	Dryocopus martius	4
		Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	4
		Aigle botté	Hieraaetus pennatus	3
		Chouette hulotte	Strix aluco	3
		Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	3
		Épervier d'Europe	Accipiter nisus	3
		Fauvette grisette	Sylvia communis	3
		Grand corbeau	Corvus corax	3
		Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	3
		Mésange nonnette	Parus palustris	3
		Pipit des arbres	Anthus trivialis	3
		Pouillot de Bonelli	Phylloscopus bonelli	3
		Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	3
		Alouette des champs	Alauda arvensis	2
		Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	2
		Bruant zizi	Emberiza cirlus	2
		Buse variable	Buteo buteo	2
		Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	2
		Coucou gris	Cuculus canorus	2
		Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	2
		Grive mauvis	Turdus iliacus	2
		Loriot d'Europe	Oriolus oriolus	2
		Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	2
		Mésange bleue	Parus caeruleus	2
		Mésange charbonnière	Parus major	2
		Mésange huppée	Parus cristatus	2
		Milan noir	Milvus migrans	2
		Pic épeiche	Dendrocopos major	2
		Pic vert	Picus viridis	2
		Pinson des arbres	Fringilla coelebs	2
		Pipit farlouse	Anthus pratensis	2
		Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	2
		Roitelet à triple bandeau	Regulus ignicapilla	2
		Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	2
		Rougegorge familier	Erithacus rubecula	2



Nom vernaculaire		Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu sur la ZER
Hab.	Ind.	Espèces re	ecensées lors des inventaires	
		Serin cini	Serinus serinus	2
		Sittelle torchepot	Sitta europaea	2
		Tarin des aulnes	Carduelis spinus	2
		Traquet motteux	Oenanthe oenanthe	2
		Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	2
		Accenteur mouchet	Prunella modularis	1
		Autour des palombes	Accipiter gentilis	1
		Bergeronnette grise	Motacilla alba	1
		Corneille noire	Corvus corone	1
		Geai des chênes	Garrulus glandarius	1
		Grive musicienne	Turdus philomelos	1
		Merle noir	Turdus merula	1
		Pigeon ramier	Columba palumbus	1
		Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	1
		Ch	piroptères	
		Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii	5
		Murin d'Alcathoe / Murin à oreilles échancrées	Myotis alcathoe / Myotis emarginatus	5
		Grand murin / Petit murin	Myotis myotis / Myotis blythii	5
		Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	5
		Murin à oreilles échancrées / Murin d'Alcathoe / Murin à moustaches	Myotis emarginatus / Myotis alcathoe / Myotis mystacinus	4
		Murin de Natterer	Myotis nattereri	4
		Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	4
		Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	4
		Oreillard sp.	Plecotus sp.	3
		Chiroptères sp.	Chiroptera sp.	2
		Murin sp.	Myotis sp.	2
		Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	2
		Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	2
		•	mmifères	_
		Genette commune	Genetta genetta	3
		Martre ou Fouine	Martes	2
		Écureuil roux	Sciurus vulgaris	2
		Blaireau	Meles meles	1
		Cerf élaphe	Cervus elaphus	1
		Chevreuil	Capreolus capreolus	1
		Lièvre d'Europe	Lepus europaeus	1
		Renard roux	Vulpes vulpes	1
	 	Sanglier	Sus scrofa	1

Nom vernaculaire		Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu sur la ZER
Hab.	Ind.	Espèces	recensées lors des inventaires	
			Reptiles	
		Seps strié	Chalcides striatus	6
		Coronelle girondine	Coronelle girondica	5
		Couleuvre verte et jaune	Hierophis viridiflavus	2
		Lézard vert occidental	Lacerta bilineata	2
		Lézard des murailles	Podarcis muralis	1
		A	mphibiens	
		Pélodyte ponctué	Pelodytes punctatus	4
		Alyte accoucheur	Alytes obstetricans	3
		Crapaud calamite	Bufo calamita	3
		Salamandre tachetée	Salamandra salamandra	3
		Grenouille agile	Rana dalmatina	2
		Triton palmé	Lissotriton helveticus	2
		Crapaud épineux	Bufo spinosus	2
		Le	épidoptères	
		Bacchante (La)	Lopinga achine	5
		Damier de la Succise (Le)	Euphydryas aurinia	4
		Azuré du Serpolet (L')	Maculinea arion	4
		Zygène de la Badasse (La)	Zygaena lavandulae	4
		Zygène d'Occitanie (La)	Zygaena occitanica	4
		Zygène cendrée (La)	Zygaena rhadamanthus	4
		Nacré de la Filipendule (Le)	Brenthis hecate	3
		Azuré des Cytises (L')	Glaucopsyche alexis	3
		Dryade (La)	Minois dryas	3
		Écureuil (L')	Stauropus fagi	3
		Gazé (Le)	Aporia crataegi	2
		Chiffre (Le)	Argynnis niobe	2
		Silène (Le)	Brintesia circe	2
		Écaille fermière (L')	Epicallia villica	2
		Sphinx gazé (Le)	Hemaris fuciformis	2
		Azuré bleu-céleste (L')	Lysandra bellargus	2
		Azuré de l'Ajonc (L')	Plebejus argus	2
		Petite Tortue (La)	Aglais urticae	1
		Aurore (L')	Anthocharis cardamines	1
		Collier-de-corail (Le)	Aricia agestis	1
		Petite Violette (La)	Boloria dia	1
		Thécla de la Ronce (La)	Callophrys rubi	1
		Céphale (Le)	Coenonympha arcania	1
		Fadet commun (Le)	Coenonympha pamphilus	1
		Fluoré (Le)	Colias alfacariensis	1
		Citron (Le)	Gonepteryx rhamni	1
		Flambé (Le)	Iphiclides podalirius	1
		Azuré porte-queue (L')	Lampides boeticus	1



	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu sur la ZER
Hab.	Ind. Espèc	es recensées lors des inventaires	
	Mégère (La)	Lasiommata megera	1
	Piéride de la Moutarde (La)	Leptidea sinapis	1
	Petit Sylvain (Le)	Limenitis camilla	1
	Moro-Sphinx (Le)	Macroglossum stellatarum	1
	Demi-Deuil (Le)	Melanargia galathea	1
	Mélitée du Mélampyre (La)	Melitaea athalia	1
	Mélitée du Plantain (La)	Melitaea cinxia	1
	Mélitée orangée (La)	Melitaea didyma	1
	Mélitée des Scabieuses (La)	Melitaea parthenoides	1
	Machaon (Le)	Papilio machaon	1
	Tircis (Le)	Pararge aegeria	1
	Piéride du Chou (La)	Pieris brassicae	1
	Piéride de la Rave (La)	Pieris rapae	1
	Argus bleu (L')	Polyommatus icarus	1
	Thécla de l'Yeuse (La)	Satyrium ilicis	1
	Vulcain (Le)	Vanessa atalanta	1
	Vanesse des Chardons (La)	Vanessa cardui	1
	Zygène du Lotier (La)	Zygaena loti	1
	Zygène transalpine (La)	Zygaena transalpina	1
	Sphinx-Bourdon (Le)	Hemaris tityus	ne
	Phalène calabraise (La)	Rhodostrophia calabra	ne
		Orthoptères	
	Criquet migrateur	Locusta migratoria	3
	Œdipode rouge	Oedipoda germanica	3
	Phanéroptère commun	Phaneroptera falcata	3
	Oedipode aigue-marine	Sphingonotus caerulans	2
	Caloptène italien	Calliptamus italicus	1
	Dectique verrucivore	Decticus verrucivorus	1
	Grillon des bois	Nemobius sylvestris	1
	Criquet pansu	Pezotettix giornae	1
	Decticelle carroyée	Platycleis tessellata	1
	Conocéphale gracieux	Ruspolia nitidula	1
		Odonates	
	Gomphe semblable (Le)	Gomphus similimus	1
	Libellule déprimée (La)	Libellula depressa	1
	Sympétrum de Fonscolombe (L	_e) Sympetrum fonscolombii	1
		Coléoptères	
	Bupreste du peuplier	Eurythyrea micans	3
	Lucane cerf-volant	Lucanus cervus	3
		Byrrhus sp	2
		Iberodorcadion fuliginator	2
	Cicindèle champêtre	Cicindela campestris	1
	Morime rugueux	Morimus apser	1

Nom vernaculaire			Nom scientifique	Enjeu sur la ZER			
Hab.	Hab. Ind. Espèces recensées lors des inventaires						
	Neuroptères						
	Ascalaphe soufré		Libelloides coccajus	2			
		M	antodés				
	Empuse commune Empusa pennata						
	Arachnides						
	Stéatode toxique Steatoda paykulliana		Steatoda paykulliana	2			



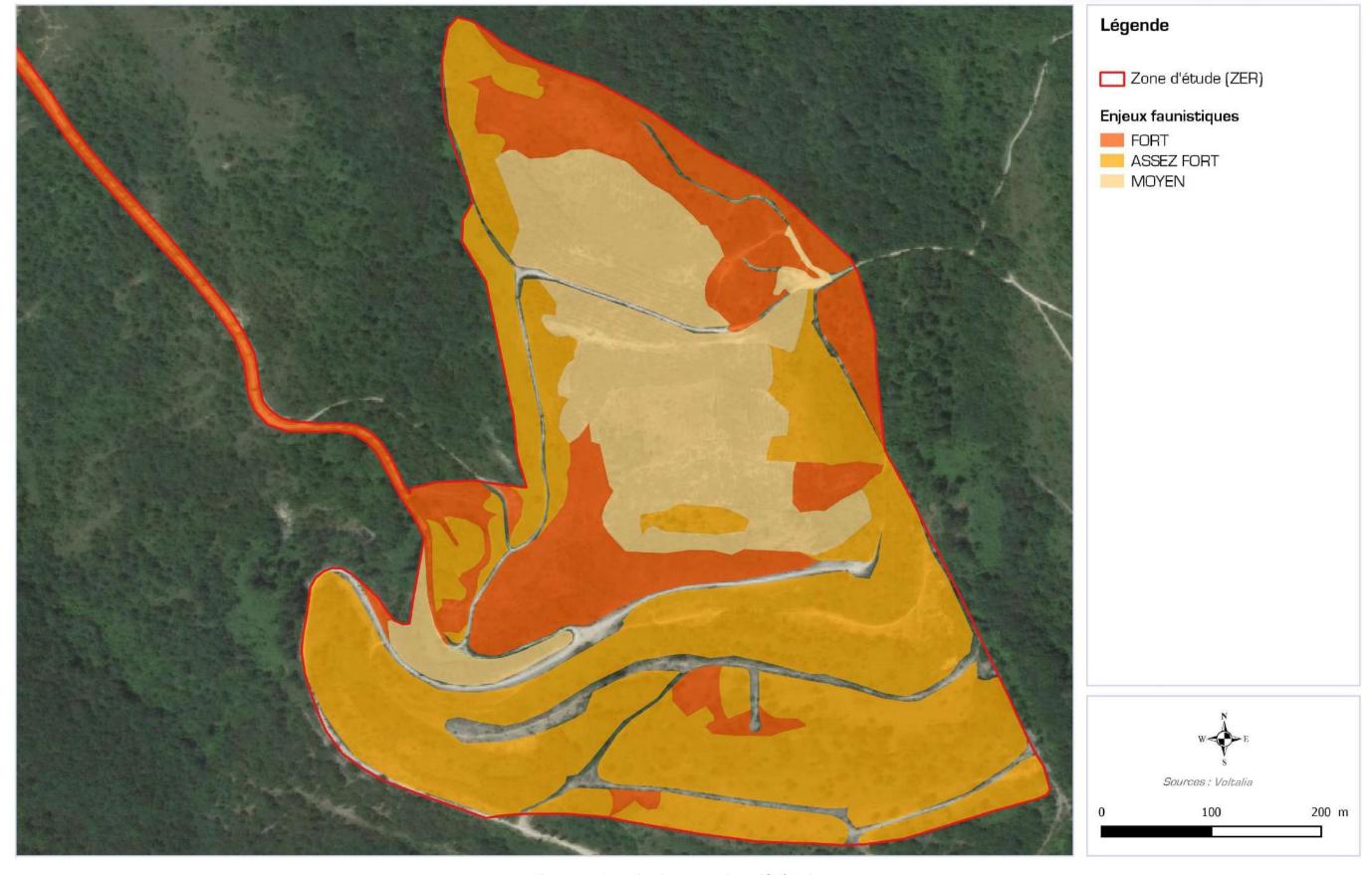


Figure 57 : Localisation des enjeux liés à la faune



3 MESURES D'ATTENUATION

Les mesures qui suivent sont de véritables engagements du Maître d'ouvrage et non de simples recommandations. Elles seront insérées dans le DCE des entreprises et un contrôle en sera effectué. Le tableau suivant présente de façon synthétique les mesures qui seront mises en œuvre en phase projet, travaux et d'exploitation.

	Phases	Mesures
		E1 Adaptation des périodes d'intervention
ent	Droint	Défrichement hors période de reproduction, soit entre octobre et février.
	Projet	E2 Adaptation du projet initial
me		Réduction du projet pour éviter les zones sensibles (flore et habitats naturels).
Évitement		E3 Mise en défens de l'habitat à Iris à feuilles de Graminées
重	Chantier	Protection des lisières de l'habitat de l'Iris à feuilles de graminées à proximité du chantier.
	Chantier	E4 Maintien de la non attractivité de la zone de chantier pour la petite faune
		Gestion des matériaux sur le site pour ne pas attirer les reptiles en particulier.
		R1 Concentration du projet et emprise des travaux limitée
	Projet	Réduction du projet pour réduire les impacts sur la faune (cf. E2).
	Projet	R2 Définition d'un accès au site de projet de moindre impact
		Choix de la variante d'accès la moins impactante.
		R3 Mise en défens d'habitats sensibles de la faune
		Protection des zones à mésobromion, lisières (cf. E4)
	Chantier	R4 Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
tio	Chantier	Veille du développement des plantes invasives et interventions.
nc		R5 Capture et déplacement d'amphibiens
Réduction		Suivi des milieux favorables aux amphibiens et capture/déplacement de spécimens.
		R6 Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
		Veille du développement des plantes invasives et interventions.
		R7 Choix de clôtures de l'enceinte compatibles avec l'activité de la faune
	Exploitation	Adaptation de la clôture pour le passage de la faune sauvage.
		R8 Action sur la végétation ligneuse des fourrés et plantations
		Gestion en mosaïque de l'embroussaillement du site vis-à-vis du risque incendie et des milieux ouverts et semi-ouverts à enjeux

3.1 ÉVITEMENT D'IMPACT

3.1.1 Phase projet

E1	Projet	Adaptation des périodes d'int	Adaptation des périodes d'intervention					
Objectif			Espèces et/ou habitats naturels visés					
Éviter (ou réduire pour certaines espèces) la destruction d'individus, en période de reproduction			Tous groupes					
	Description							

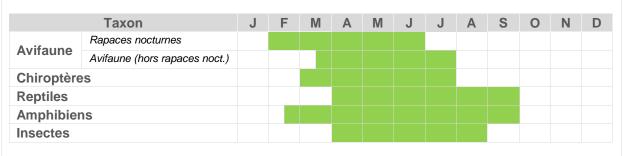
Lors de la phase chantier, certains secteurs vont être détruits et défrichés, notamment pour mettre en place le chantier. Les opérations de défrichement seront effectuées uniquement sur la zone d'emprise de travaux (cf. E2), en dehors des périodes de reproduction de la faune et de façon à limiter la perturbation des espèces (dérangement lors de l'installation, de la formation des couples par exemple...).

De ce fait, la période la plus propice en fonction des espèces présentes sur le secteur implique un commencement des opérations de défrichement de la parcelle d'implantation du projet entre septembre/octobre et novembre.

Par ailleurs, même si l'intérêt des pins semble limité pour le gîte ponctuel des chauves-souris en estivage et/ou hivernage, le défrichement à l'automne est préférable pour limiter cet impact éventuel.

Durant ces périodes, un impact sur des individus d'amphibiens trouvant des habitats terrestres favorables à leur hivernation au niveau des zones en friche et boisée ne pourra être évité totalement.

Le tableau ci-dessous précise en vert les grandes périodes liées à la reproduction des différentes espèces de la faune identifiée sur le site.



Toutefois, si la reproduction est globalement une phase sensible du cycle biologique de la faune, pour certains groupes comme les insectes, leur présence à différents stades de développement (par exemple la chenille) implique une présence sensible sur site toute l'année. Il en est de même pour les amphibiens en phase terrestre, les reptiles et les chiroptères en hivernage...

Une fois le milieu défriché, le site sera maintenu dans un état non favorable pour la faune avant le début des travaux.

Calendrier opérationnel													
	J	F	M	Α	М	J	J	Α	S	0	Ν	D	
Défrichement	(x)	(x)							X	X	X	(x)	
Mise en œuvre et contrôle					Évaluation et suivi								
- Opérateur : Maître d'Œuvre - Contrôle : Maître d'Ouvrage - Suivi : Maître d'Ouvrage et écologue					Compte-rendu : -nombre de jours de non-respect du calendrier (soit nombre d'interventions en période sensible)								



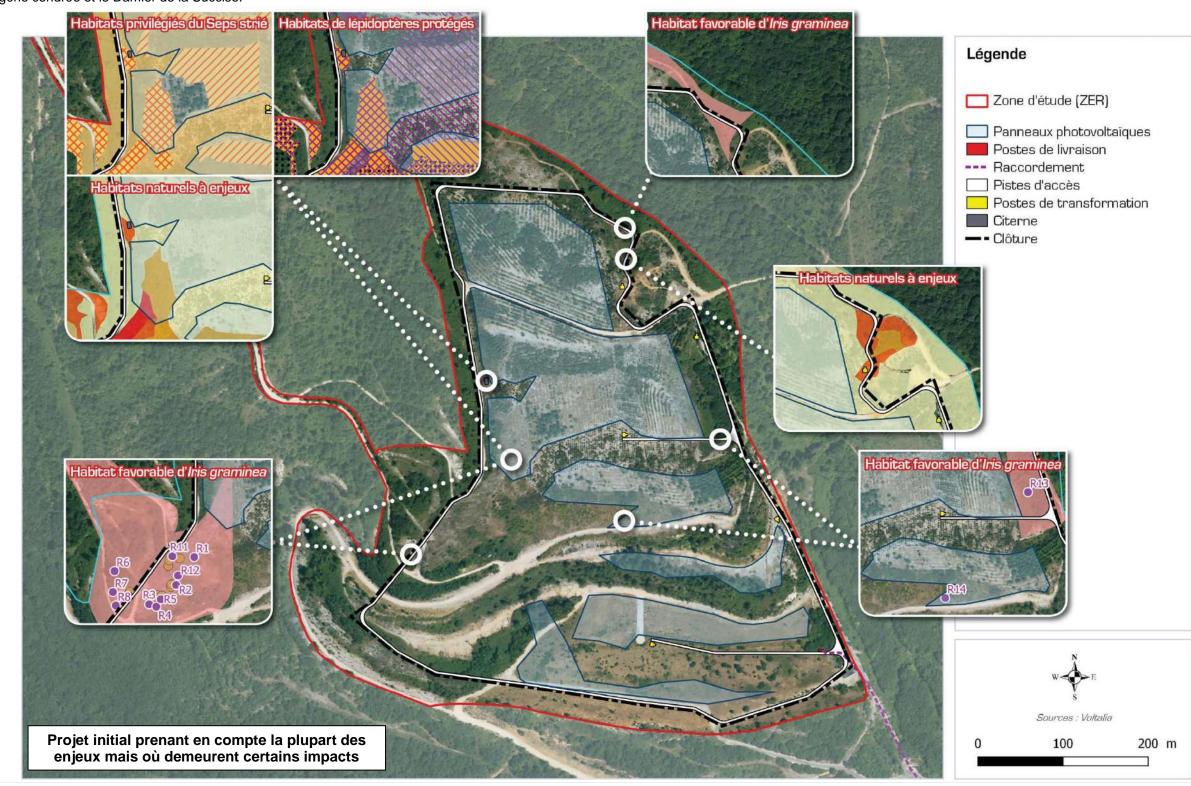
E2 Projet Adaptation du projet initial

Objectif Espèces et/ou habitats naturels visés

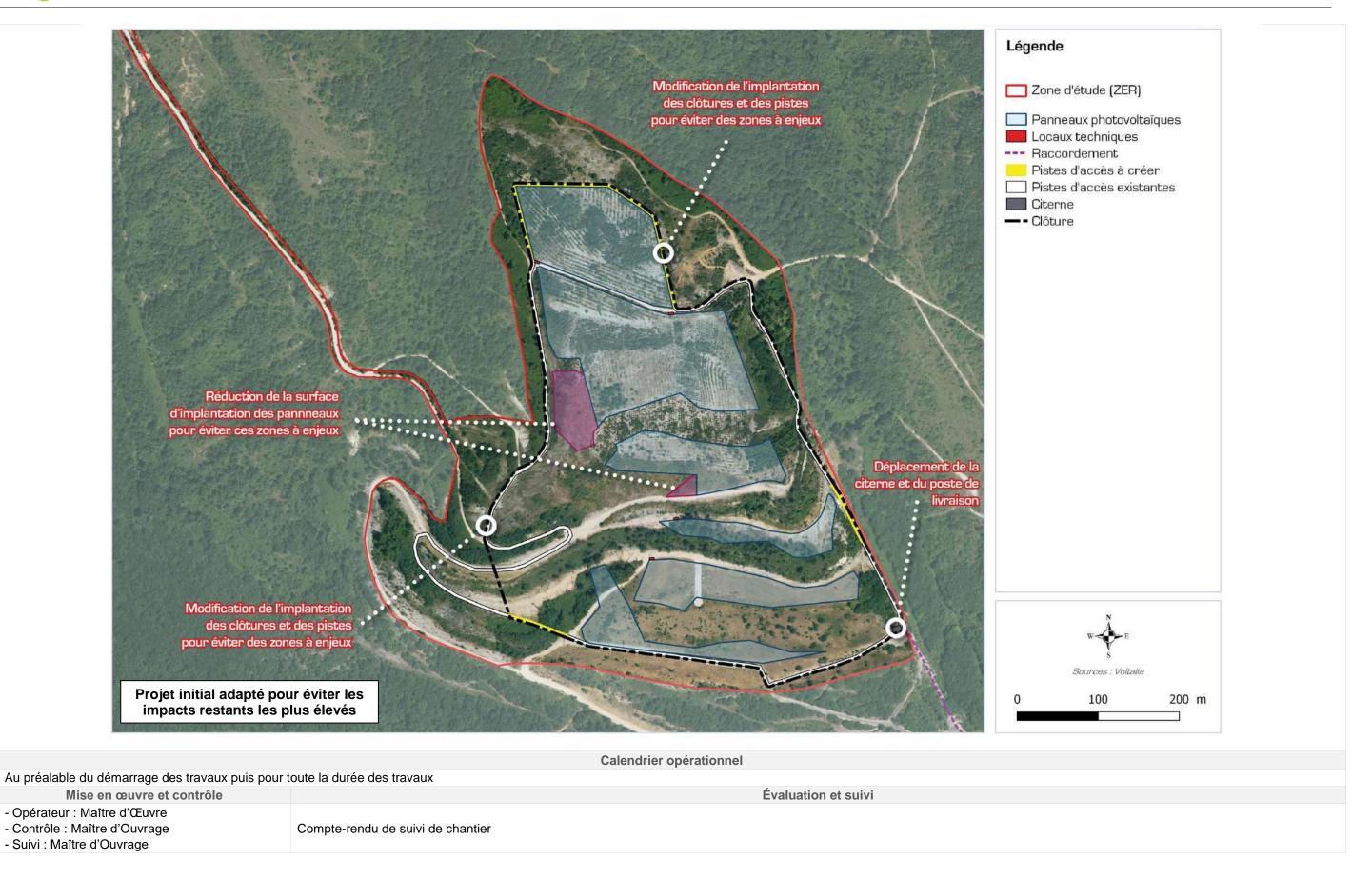
Éviter la destruction d'individus Tous groupes

Description

- •Dans un premier temps, le projet d'implantation de la centrale photovoltaïque au sol a été défini en fonction de la topographie du site, et de façon à éviter les impacts sur la flore (stations de l'Iris à feuilles de graminées...), des habitats naturels à enjeux (hêtraies, mésobromions...) et des habitats d'espèces (reptiles, lépidoptères...).
- •Dans un second temps, ce projet initial a été adapté encore plus finement pour éviter les enjeux les plus élevés toujours atteints (cf. figure ci-dessous). En effet, des impacts demeuraient alors sur des zones favorables à l'Iris à feuilles de graminées (dont une nouvelle station relevée en 2017), sur des petites parties d'habitats naturels à enjeux et de qualité, et sur des habitats de la faune, notamment pour le Seps strié (reptiles), et pour les lépidoptères avec l'Azuré du Serpolet, la Zygène cendrée et le Damier de la Succise.









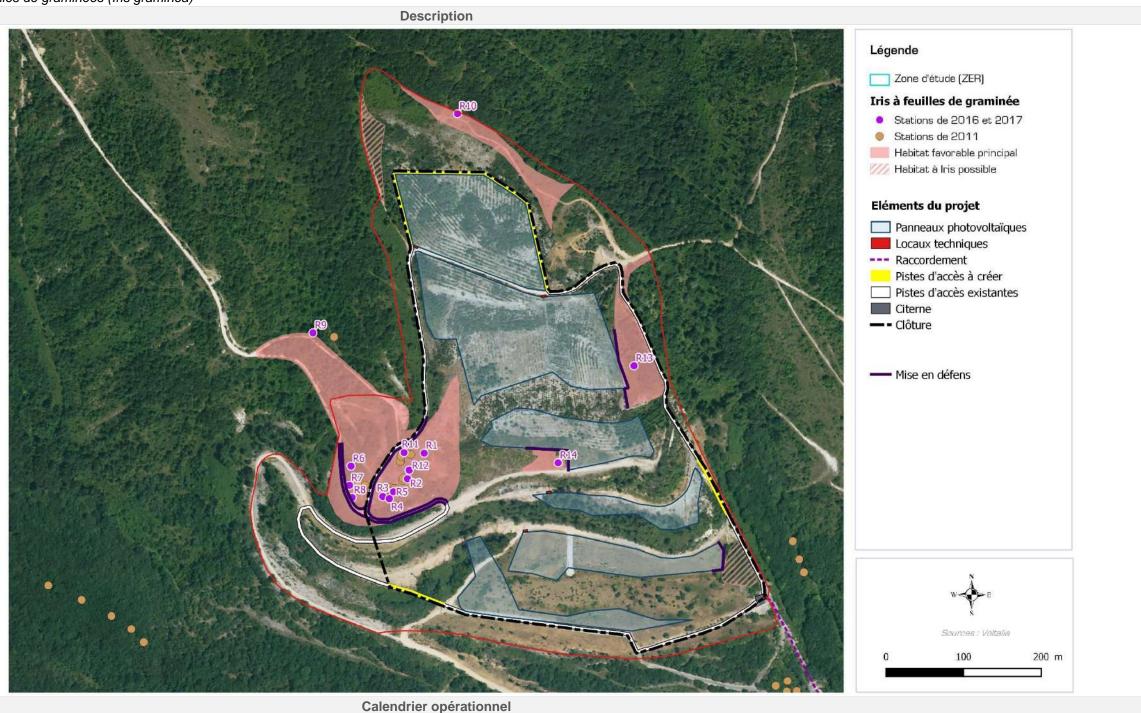
3.1.2 Phase chantier

E3	Chantier	Mise en défens de l'habitat à Iris à feuilles de Graminées				
Objectif		Espèces et/ou habitats naturels visés				
Évite	er la destruction d'individus	Iris à feuilles de graminées (Iris graminea)				

Le balisage de chantier avec de la rubalise sur l'ensemble des lisières sensibles situées au droit des travaux permettra d'éviter tout impact sur les stations avérées de l'Iris à feuilles de graminée et ses habitats favorables pendant toute la durée du chantier.

Les stations les plus sensibles sont situées au niveau du chemin d'accès au site. C'est pourquoi les bordures des pistes et de l'infrastructure de la centrale seront mises en défens dans les secteurs représentés sur la figure ci-contre.

Cette mesure de mise en défens sera également profitable aux lépidoptères (notamment la Bacchante, le Damier de la Succise, l'Azuré du Serpolet et la Zygène cendrée) qui fréquentent le biotope de l'Iris, ainsi que les reptiles (avec le Seps strié et la potentielle Coronelle girondine, surtout à l'ouest et au nord du site) (cf. R1).



Évaluation et suivi

Au préalable du démarrage des travaux puis pour toute la durée des travaux.

Mise en œuvre et contrôle

- Opérateur : Écologue

- Contrôle : Maître d'Ouvrage

- Suivi : Écologue

Compte-rendu:

- -système et durée de mise en place
- -surface ou linéaire mis en défens
- -respect de la procédure



E4	Chantier	Maintien de la non attractivité de la zone de chantier pour la petite faune			
Obje	ctif		Espèces et/ou habitats naturels visés		
Éviter un impact sur la petite faune au niveau du chantier			Amphibiens et reptiles, notamment le Seps strié		

Description

Pour ne pas engendrer un impact sur la petite faune, et notamment les individus du Seps strié, les gravats, matériaux... ne pouvant être stockés dans des bennes ou des « Big-Bag » seront ceinturées par des dispositifs imperméables aux individus. Ainsi, pour être efficace, un treillis de maille 6,5 x 6,5 mm est recommandé (et la protection galvanisée est conseillée pour des questions de pérennité), fixé à 30 cm de profondeur pour une hauteur à l'air libre de 70 cm.

Comme illustré sur la figure ci-dessous, il est nécessaire de créer un retour dans la partie supérieure du treillis.



Triton escalandant un treillis de 6,5x6,5 plaqué sur un treillis noué à spirale, l'ascension est stoppée par le rabat (partie supérieure recourbée) : source H.BEKKER (SETRA, 2008).

Calendrier opérationnel						
Pendant toute la durée des travaux.						
Mise en œuvre et contrôle	Évaluation et suivi					
Opérateur : Maître d'ŒuvreContrôle : Maître d'OuvrageSuivi : Écologue	Compte rendu : -présence ou non d'espèces -respect de la mesure					

3.2 REDUCTION D'IMPACT

3.2.1 Phase projet

R1	Projet	Concentration du projet et emprise des travaux limitée					
		Objectif Espèces et/ou habitats naturels vise					
Évite	r la destructi	ion d'individus	Tous groupes				
	Description						

Les emprises du projet ont été concentrées pour éviter (cf. E2) et réduire les impacts sur certains habitats naturels à enjeux (fourrés, landes...) et la faune (secteurs utilisés par le Seps strié, les lépidoptères...).

En parallèle, l'emprise des travaux a été restreinte au plus près possible du projet, tout en tenant compte des prescriptions du SDIS 31 (Service départemental incendie secours) pour l'exploitation de ce type de production photovoltaïque :

- -clôture totale de l'enceinte ;
- -piste d'accès dégagée sur 4m de large au maximum tout le long de la clôture ;
- -débroussaillement obligatoire à l'intérieur de l'enceinte mais-pas d'obligation à l'extérieur le long de la clôture.

La pose des clôtures sera donc effectuée depuis les pistes existantes ou crées sans recourir à un élargissement supplémentaire.

Calendrier opérationnel					
Au préalable du démarrage des travaux puis pour toute la durée des travaux					
Mise en œuvre et contrôle	Évaluation et suivi				
Opérateur : Maître d'ŒuvreContrôle : Maître d'OuvrageSuivi : Maître d'Ouvrage	Compte-rendu de suivi de chantier				

R2 Pro	ojet	Définition d'un accès au site de projet de moindre impact				
Objectif			Espèces et/ou habitats naturels visés			
Réduire le dérangement des espèces et la destruction d'habitats naturels		•	Tous groupes, notamment l'Iris à feuilles de graminées et les lépidoptères			

Description

Trois variantes d'accès au site du projet photovoltaïque ont été étudiées :

- -Accès n°1 : depuis la D13F, au nord-ouest du site, sur l'emprise actuelle d'une voie communale.
- -Accès n°2 : à partir de cette même voie communale, mais en empruntant un accès secondaire orienté au nord.
- -Accès n°3 : depuis la D817 au sud du site

L'étude des variantes montre que l'accès n°2 est le plus impactant pour le milieu naturel, notamment du fait de la nécessité d'élargir le chemin au sein de la zone boisée et une arrivée au site à travers une zone sensible pour les habitats naturels, la flore avec l'Iris à feuille de graminées et la faune dont le Seps strié.

L'accès n°3 est également trop étroit et demande donc un élargissement pour le passage des engins de chantier.

L'accès n°1 est retenu compte tenu d'une largeur satisfaisante n'impliquant pas d'élargissement pour le chantier.

L'accès existant sera ainsi amélioré mais conservé en revêtement stabilisé sans élargissement.



Néanmoins, les enjeux sur les bermes sont forts (notamment pour les lépidoptères protégés : Damier de la Succise, Zygène cendrée et Bacchante) et l'arrivée au site est également une zone sensible à enjeu très fort (pour la flore avec l'Iris à feuilles de graminées).

Par conséquent, la mise en œuvre de mesures adaptées en phase chantier (cf. E3) est obligatoire pour assurer un évitement de l'impact sur ces milieux par cet accès.

En effet, les bordures ne devront pas être atteintes ou dégradées par les engins en phase chantier.



Bordure des pistes d'accès qui présentent des enjeux écologiques



Mise en œuvre et contrôle
- Opérateur : Maître d'Œuvre
- Contrôle : Maître d'Ouvrage
- Suivi : Maître d'Ouvrage

Évaluation et suivi

Compte-rendu:

-respect de l'accès et des bermes, localisation des zones de stockage, base...

3.2.2 Phase chantier

- Suivi : Écologue

R3	Chantier	Mise en défens d'habitats sensibles de la faune					
Objectif			Espèces et/ou habitats naturels visés				
	ïmpact engendré par la abitats d'espèces	a destruction de	Reptiles et insectes				
		Descr	iption				
landes (cf	f. E3) permettra d'évite	r la dégradation de	eau de certaines zones à mésobromion, fourrés et ces milieux pendant toute la durée des travaux et avorables à proximité par le projet.				
		Calendrier of	pérationnel				
Au préala	ble du démarrage des	travaux puis pour to	oute la durée des travaux				
Mise en œuvre et contrôle Évaluation et suivi							
	wise en œuvre et co	nitiole	Evaluation et sulvi				

R4	Chantier	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes				
Obje	ectif		Espèces et/ou habitats naturels visés			
	ahissantes da	pement des espèces exotiques ns les zones remaniées du	Plantes exotiques envahissantes			
	Description					

Lors des différents passages de l'écologue durant le suivi de chantier, une attention particulière sera

portée sur le développement éventuel de plantes exotiques envahissantes. Le cas échéant, l'écologue identifiera les plantes problématiques et produira un plan d'intervention pour éliminer la ou les plantes observées.

D'une façon générale, l'enlèvement se fera manuellement ou avec des outils similaires pour dessoucher. Un désherbage thermique est aussi envisageable en fonction de la période et des espèces visées. Il faut tirer doucement sur les plantes en saisissant d'abord plusieurs tiges, puis le rhizome. Il convient ensuite de tirer la plus grande longueur possible de celui-ci sans le casser. Pour finir, il faudra enlever soigneusement les restes de rhizomes dans la terre et nettoyer la zone pour éviter le bouturage. Toute intervention d'enlèvement fera l'objet d'une préparation minutieuse, avec certaines dispositions à prendre au préalable, et ne pas intervenir les jours de pluies, de vent ou en période de dissémination des graines : l'objectif est d'empêcher la dispersion de fragments et de boutures. Le Conservatoire botanique sera contacté pour valider le protocole mis en place et la période d'intervention.

Les plants arrachés seront immédiatement mis en sac, sans dépôt, même temporairement, sur le site. Les sacs seront ensuite transportés et traités conformément à la réglementation en vigueur.

Une attention toute particulière sera apportée à la mise en sac, mais aussi à la qualité des sacs et à la gestion du transport. Il sera rappelé à l'entreprise le risque important de propagation de ces espèces. Aussi, l'entreprise prendra toutes les précautions pour qu'aucune dispersion n'ait lieu durant l'ensemble de la manipulation.

	(Calen	drier	opéra	atio	nn	el							
	Α	N	Λ	J	J		Α	S	0	N	D			
Élimination durant toute la phase travaux					En fonction des espèces observées									
Mise en œuvre et contrôle					Évaluation et suivi									
- Opérateur : Maître d'Œuvre - Contrôle : Maître d'Ouvrage, CBNPMP - Suivi : Écologue					Compte rendu : -périodes d'intervention									

-nombre de dégradations dues à la faune



R5	Chantier	Capture et déplacement d'amphibiens				
Objectif			Espèces et/ou habitats naturels visés			
Réduire l'impact engendré par le défrichement			Amphibiens			
		Desci	ription			
Pendant la durée du chantier, les zones susceptibles d'abriter des amphibiens en période de reproduction seront prospectées par un écologue (muni d'une dérogation pour la capture et le transport) et le cas échéant les individus seront déplacés dans la zone humide au sud de la zone.						
		Calendrier of	ppérationnel			
Au préalat	ole du démarrage des		opérationnel oute la durée des travaux			
Au préalat	ole du démarrage des Mise en œuvre et co	travaux puis pour t	•			

3.2.3 Phase exploitation

R6	Exploitation	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes						
Obje	ectif	Espèces et/ou habitats naturels visés						
Tenter d'éradiquer le foyer de dissémination			Plantes exotiques envahissantes (PEE)					
Description								
			de la phase chantier sur la gestion des PEE sur					

Une réflexion concertée sera menée en amont de la phase chantier sur la gestion des PEE sur l'ensemble des zones défrichées et des zones de compensation (en complément des mesures de gestion des PEE sur la centrale en phase de chantier et d'exploitation, cf. mesures R4 et R8)

En effet, plusieurs espèces ont une dynamique de colonisation forte sur le site, ce qui constitue un foyer de dissémination important dans ce secteur encore préservé.

Le Robinier faux acacia, l'Ailante et le Buddleia de David sont notamment très présents au niveau de denses fourrés qui seront défrichés, et le défrichement va probablement favoriser la repousse.

La gestion de ces denses fourrés est complexe, tant ces PEE sont difficiles à éradiquer.

Une réflexion concertée avec le service compétent du conservatoire botanique sera donc menée après une visite sur site et une analyse des aménagements et interventions prévus.

Un protocole de gestion de ces espèces sera établi.

Une première réflexion amène à envisager que plusieurs mesures expérimentales seront à développées sur le site, les fourrés de PEE y étant nombreux et se développant au sein de conditions écologiques similaires (pâturage caprin, annelage, coupe et arrachage des jeunes en repousse...).

Calendrier	opérationnel
En fonction des espèces observées	
Mise en œuvre et contrôle	Évaluation et suivi
- Opérateur : Maître d'Œuvre - Contrôle : Maître d'Ouvrage, CBNPMP - Suivi : Écologue	Compte rendu : -périodes d'intervention -nombre de pieds (ou densité) coupés ou retirés, surface traités ; -nombre de pieds (ou densité) repoussés/an

R7	Exploitation	Choix de clôtures de l'o	enceinte compatibles avec l'activité de la faune
Obje			Espèces et/ou habitats naturels visés
		ons de personnes tout en aune à traverser le site	Petite faune terrestre dont Mammifères, Reptiles, Amphibiens
		D	Description
Avec mam C'es sur to Chev	ctérise par une r c une si petite ma mifères (dont la t pourquoi des pa out son périmètr vreuil, Sanglier	maille d'égale dimension s aille, la clôture sera infranc Genette). assages à faune seront an e pour la rendre complèter .). 2m de hauteur (sans bavol	se du site de projet. Le treillis souple à simple torsion se sur toute la hauteur du grillage de 50 x 50 mm. chissable pour le public, et difficilement pour les plus gros nénagés tous les 10m avec un maillage de 100 à 200 mm ment perméable, même à la grande faune sauvage (Cerf, lets). Pour une meilleure intégration paysagère la clôture
aura	une teinte verte		
			rier opérationnel
Pend	dant toute la dur	ée d'exploitation	,
	Mise en œu	ivre et contrôle	Évaluation et suivi
- Op	érateur : Maître	d'Œuvre	Compte rendu :

- Contrôle : Maître d'Ouvrage



Objectif

Espèces et/ou habitats naturels visés

Gérer le risque incendie dans le respect des milieux à enjeux Restauration de pelouses calcaires

Fourrés, faciès d'embuissonnement (et plantation), pelouses calcaires, et espèces associées

Améliorer l'état de conservation des pelouses existantes Maintenir les pelouses en bon état de conservation

Description

Restauration de pelouses calcaires

Cette mesure de restauration vise en particuliers les zones rudérales présentes sous les plantations de conifères. Parmi la végétation rudérale, quelques espèces du xérobromion et du mésobromion sont présentes ce qui laisse présager d'une évolution possible, avec l'amélioration de l'ensoleillement et l'absence de traitement, vers ce type de pelouses. L'évolution de ces pelouses est lente, le sol étant superficiel. Il s'agira surtout de couper les conifères et de suivre l'évolution de différentes strates du milieu. Le plan de gestion à venir pourra être plus précis en fonction des résultats du suivi.

- -Coupe des conifères en automne et hiver ;
- -Intervention sur les espèces exotiques envahissantes herbacées (Vergerette du canada et Séneçon du cap) :
 - arrachage chaque année les trois premières années ;
 - suivi pour réajustement de la fréquence des arrachages ;
- -Suivi du cortège floristique herbacé afin d'observer la dynamique de l'habitat (mise en place de placettes de suivi avec balise (témoin la première année, puis tous les trois ans pendant dix ans) ;
- -Observation de l'évolution de la strate arbustive sur l'ensemble de la parcelle ;
- -Réajustement des mesures de gestion au bout de dix ans avec éventuellement :
 - si développement de ligneux, caractéristiques des faciès d'embuissonnement sur calcaire, maintenir un recouvrement de 10 à 15 % et intervenir au-delà avec un débroussaillage sélectif en automne et en hivers (cf. protocole ci-dessous):
 - ajuster le protocole de gestion des PEE;
 - analyser la dynamique des pelouses et prévoir un protocole plus adapté dans le cas d'une évolution différente de celle attendue (arrachage des plantes rudérales, nitrophiles, semis éventuels).

Amélioration et maintien de l'état de conservation des mésobromions

La mesure concerne les mésobromion dont le faciès d'embuissonnement (ou les conifères) ou les fourrés occupent un recouvrement entre 20% et 60%. La dynamique de ce type de milieu apparait plus rapide et le sol plus profond. Le suivi et les interventions doivent être plus fréquents.

- -Débroussaillage/coupe sélectifs des arbustes (intervention essentiellement sur les conifères, les spartiers à tiges de Jonc, les peupliers, les robiniers (cf. mesure PEE)) en automne et en hiver ;
- -Proscrire la coupe d'espèces patrimoniales comme la Cytise à grappes, le Genêt d'Angleterre, le Genêt purgatif ou encore le Rouvet blanc et éviter la coupe d'espèces typiques des faciès d'embuissonnement sur calcaire ;
- -Retirer les produits de coupe ;
- -Utilisation de mode de coupe doux (tronconneuses/sécateur) :
- -Proscrire l'épareuse ;
- -Intervenir chaque année sur 10% du couvert ligneux (jusqu'à obtenir un recouvrement d'arbuste de 20% de la parcelle).

Suivi de la dynamique du milieu des mésobromions en bon état

La mesure concerne les pelouses sèches de type mésobromion mais aussi xérobromions en bon état de conservation.

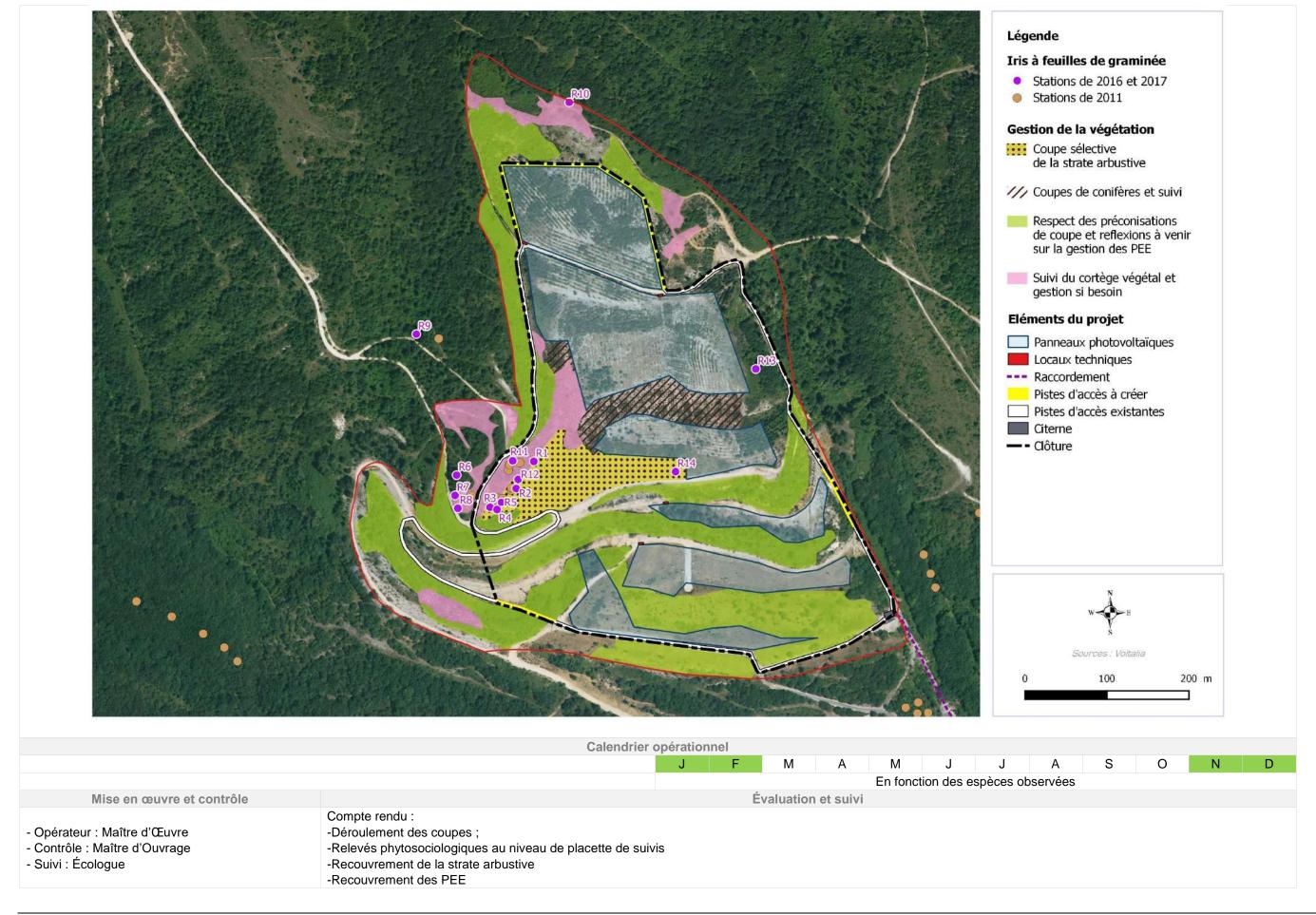
- -Suivi au niveau de placettes localisées à l'aide de balise ;
- -Suivi d'un échantillonnage des populations d'Iris à feuilles de graminées ;
- -Mise en place de mesures adaptées en cas de dégradation de l'état de conservation.

Débroussaillage des zones arborées et arbustives

La mesure concerne les zones de fourrés arbustifs et arborés qui apparaissent denses et dominés par les espèces nitrophiles et invasives (le Spartier à tiges de Jonc, le Robinier faux-acacia, les peupliers essentiellement), se développant généralement sur les fronts de taille liés à l'exploitation passée de la zone.

- -Intervenir en automne et en hiver (en dehors des périodes de reproduction de la faune) ;
- -Éviter l'épareuse ou tout engin qui entraine un déchiquetage de la végétation ;
- -Mettre en place une réflexion concertée sur la gestion des PEE sur ces fourrés et en particulier pour le Robinier faux-acacia, le Buddleia de David et l'Ailante, le site constituant un foyer de dissémination important (cf. R6).







3.3 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU CHANTIER ET DES MESURES D'ATTENUATION

3.3.1 Intégration de la biodiversité dans le DCE

La problématique « biodiversité » et les prescriptions environnementales seront inscrites dans le cahier des charges des entreprises, qui s'engagent sur les mesures à mettre en œuvre. Seront notamment détaillés :

- l'obligation de participer à une réunion de sensibilisation en salle et sur site ;
- la nécessité de mettre en place une délimitation des zones à interdire et le respect de ce balisage :

3.3.2 Sensibilisation du personnel de chantier

Au début des travaux, une réunion de sensibilisation auprès du personnel de chantier sera organisée avec l'écologue en charge du suivi, en présence du Maître d'œuvre. Il précisera notamment les consignes pour la préservation des mésobromions, la mise en place des rubalises, l'interdiction de stationner en dehors des zones prévues, etc. En cas de changement d'équipe ou d'entreprise en charge du chantier, une nouvelle réunion de sensibilisation sera organisée. Pour rappel, l'obligation pour tout personnel de chantier d'assister à cette réunion sera précisée dans le CCTP des entreprises dès la phase de consultation. Par la suite, si besoin, des réunions de sensibilisation supplémentaires pourraient être effectuées par le Maître d'œuvre.

3.3.3 Suivi interne du chantier

Le Maître d'Ouvrage, le Maître d'œuvre et les entreprises veilleront à l'application des mesures environnementales par des dispositifs de contrôle interne. Ces contrôles nécessiteront des moyens de surveillance pour vérifier de la bonne application des mesures.

3.3.4 Suivi externe du chantier

La mise en application des mesures par les entreprises réalisant les travaux sera contrôlée lors de visites inopinées sur le chantier. Il s'agira de veiller au respect des engagements du Maître d'ouvrage. Une fiche de suivi des mesures traduisant ces engagements en points de contrôle concrets sera utilisée.

En supplément du suivi effectué en interne par le Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre, un contrôle extérieur par un écologue sera donc mis en place durant toute la durée des travaux. La fréquence de ce suivi sera définie ultérieurement par le Maître ouvrage et sera adaptée au calendrier de réalisation des travaux (présence accrue durant certaines phases critiques vis-à-vis du milieu naturel).

L'écologue en charge de ce contrôle veillera notamment :

- au respect des périodes de travaux ;
- à la délimitation des zones de chantier et au bon respect des zones balisées ;
- à l'apparition d'espèces envahissantes. En cas d'apparition d'espèces envahissantes, il conseillera sur la conduite à tenir ;

L'écologue en charge de ce contrôle extérieur informera le Maître d'ouvrage en cas de non-respect des préconisations ou de problèmes graves constatés.

Suite à chaque visite de chantier, des comptes rendus de suivi de chantier seront rédigés et transmis au Maître d'ouvrage. Ces comptes rendus seront intégrés dans le registre environnemental. Chaque compte-rendu comprendra la date de la visite, les modalités de mise en application des mesures inscrites dans les dossiers réglementaires, les anomalies détectées et les mesures de correction mises en place, les préconisations pour éviter d'éventuelles répétitions des anomalies détectées ou pour prévenir l'apparition de nouvelles anomalies. Chaque compte-rendu sera illustré par les photographies prises lors de la visite.



4 EVALUATION DE LA NECESSITE D'UNE DEMANDE DE DEROGATION ET CARACTERISATION DES IMPACTS RESIDUELS

4.1 RAPPEL DES IMPACTS POSSIBLES

Les impacts biologiques liés à la création d'une centrale photovoltaïque et d'une relative artificialisation et couverture du sol, associés à des accès entretenus et clôtures de sécurité sont de plusieurs ordres. Ils peuvent être directs par la mise en œuvre du projet, ou indirects par la nature de l'exploitation.

4.1.1 Destruction d'habitats naturels et/ou de populations

Le projet (phase chantier et phase d'exploitation) sera inévitablement à l'origine de la destruction de certains biotopes. La perte d'habitat naturel est d'autant plus préjudiciable lorsqu'elle concerne des habitats rares, peu représentés, ou menacés. Pour les espèces animales, les habitats détruits peuvent être nécessaires à leur survie, car répondant à un besoin biologique particulier (zone refuge, d'alimentation, de reproduction, d'hivernage, d'élevage des jeunes...) ou des lieux indispensables à un moment précis de leur cycle annuel (lieux de reproduction, d'hivernage, d'élevage des jeunes, etc.). Cet impact doit être relativisé en fonction de la représentativité des habitats et des populations concernées dans le milieu environnant la zone détruite. En effet, la destruction d'un habitat de refuge et de reproduction d'une espèce protégée sera d'autant plus préjudiciable si elle est très peu présente aux alentours. Si la restauration naturelle des habitats peut intervenir sur les zones où le chantier a eu lieu, on y observe le plus souvent une modification de la diversité et de l'abondance relative des espèces végétales qui le composent. Les possibilités de recolonisation dépendent des peuplements végétaux situés aux alentours, de leur distance par rapport au milieu dégradé, des capacités de recolonisation des espèces les composant, ainsi que du degré de dégradation.

4.1.2 Fragmentation d'habitats et/ou de populations

Les recherches en biologie de la conservation et en écologie du paysage montrent l'importance de connexions, dites « corridors », entre habitats et populations. La création d'isolats géographiques peut être à l'origine de dépressions démographiques et d'un appauvrissement génétique dans le cas des petites populations. Ces effets, bien qu'existant aussi pour les populations végétales, s'appréhendent toutefois plus facilement pour les populations animales.

Le projet peut engendrer une fragmentation (clôtures infranchissables par exemple...) qui constitue une entrave aux échanges d'individus entre populations, mécanismes indispensables à leur maintien sur le long terme. En effet, des extinctions locales sont possibles, voire fréquentes sur certaines zones

aménagées. Leur recolonisation à partir d'une population voisine doit rester faisable. Aussi, des connections « corridors » entre habitats et populations doivent être maintenues (FRANKEL O.H., SOULÉ M.E., 1981 & SOULÉ M.E., 1987).

Les effets biologiques sur la faune et la flore doivent considérer :

- les déplacements vitaux des individus, incluant l'accès aux ressources essentielles ;
- les échanges d'individus entre populations d'une même espèce pour pallier d'éventuels problèmes démographiques ou génétiques (quelques individus par génération suffisent) ;
- les déplacements permettant l'expansion géographique de la population et/ou de l'espèce. A noter que leur ampleur dépend des capacités de déplacement et de dispersion des espèces.

4.1.3 La dégradation de la qualité des habitats

La dégradation des milieux, conséquente aux impacts de fragmentation et de destruction directe, peut aussi être induite lorsque l'aménagement porte atteinte à leur fonctionnalité. Pour une zone humide, par exemple, la perte d'une source d'alimentation en eau peut conduire à son assèchement ou la pollution des eaux entrantes peut engendrer la disparition des espèces les plus pollusensibles. Les panneaux photovoltaïques interceptant l'ensoleillement pour produire de l'électricité, la végétation qui se développe au droit des infrastructures est donc soumise à des conditions écologiques différentes qui peuvent engendrer des associations végétales différentes en fonction de leur plasticité. La résilience de certains milieux naturels très spécifiques est donc généralement compromise. La modification des territoires peut alors être préjudiciable au maintien de certaines espèces végétales comme animales.

4.1.4 La modification du comportement (dérangement, attraction)

Le dérangement des animaux (« événement perturbant l'écosystème, même limité dans le temps ») pose problème lorsqu'il concerne non pas un ou quelques individus, mais une population entière, lors des périodes critiques (reproduction, élevage des jeunes, hivernage...), et lorsqu'il induit des modifications de sa démographie (augmentation de la mortalité, baisse de la natalité, retard dans l'accès à la reproduction...). Le dérangement devient problématique surtout quand il concerne des espèces déjà fragilisées. Il peut être de plusieurs ordres, aussi bien sonore, olfactif que visuel...

Dans le cas d'un parc photovoltaïque, le reflet de la lumière sur les surfaces photovoltaïques serait susceptible de perturber certaines espèces, soit en les dérangeant (éblouissements, allées et venues pour l'entretien technique...) ou en les attirants (chaleur pour les insectes, confusion avec des surfaces aquatiques pour les chiroptères²...). Dans le cas du projet porté par VOLTALIA, les panneaux ne produiront pas (ou peu) de reflet grâce à un traitement spécifique. Les interventions techniques seront très limitées, uniquement ponctuellement en cas de défaillance technique. En effet le vent et la pluie

75/156

² GREIF S., M.SIEMERS B., 2010 : https://www.nature.com/articles/ncomms1110



suffisent à assurer le nettoyage des panneaux. Enfin, à notre connaissance, aucune étude ne permet d'attribuer un impact indirect sur l'avifaune à propos de la modification du comportement.

4.1.5 Bilan

Ces différents facteurs agissent en synergie et contribuent au constat actuel d'érosion de la biodiversité :

- la réduction et la dégradation des habitats favorisent la surexploitation des espèces prélevées, en réduisant leurs effectifs et leurs défenses ;
- la dégradation des écosystèmes réduit leur résistance aux invasions d'espèces exotiques ;
- la fragmentation des habitats, qui accompagne généralement leur réduction, diminue la capacité des populations à s'adapter aux changements climatiques régionaux en entravant leurs déplacements vers d'autres sites au climat plus favorable.

Pour les espèces animales et végétales, le niveau de risque vis-à-vis de chacun de ces impacts est donc fonction des habitats touchés (plus forts pour ceux de reproduction ou de vie pour les espèces sédentaires), de l'étroitesse ou non de la dépendance d'une espèce à un ou plusieurs types d'habitats, de son comportement (oiseaux ou chauves-souris chassant en vol bas par exemple), de sa capacité de déplacement, de sa sensibilité à l'aménagement et de l'état de ses populations (aux niveaux local à international).

4.2 IMPACTS RESIDUELS

La méthodologie de détermination des impacts résiduels est présentée dans le § 2.1.8, p20.

4.2.1 Trame écologique

Le projet se situe au sein de réservoirs de biodiversité des sous-trames des milieux boisés, et des milieux ouverts et semi-ouverts de plaine (cf. § 2.1.6, p19) sur les versants sud en rive gauche de la Garonne. L'impact éventuel du projet sur les continuités est donc à considérer essentiellement sur ce secteur géographique et en tant qu'altération potentielle de ces réservoirs.

Ainsi, avec 19,3 ha de site clôturé d'exploitation et environ 8,4 ha de surfaces altérées pour l'implantation des installations, le projet occupe environ 0,6 % de la surface de la Znieff de type II des « Petites Pyrénées en rive gauche de la Garonne » (3524,8 ha) et environ 10 % de la Znieff de type I des « Versants sud des massifs du Mont Grand et de Cassagnau » (179,4 ha).

L'occupation non négligeable d'une partie de surface de la Znieff de type 1 est donc à prendre en compte vis-à-vis de l'impact sur les habitats naturels et les habitats d'espèce du cœur de biodiversité.

Mais la nature des milieux impactés (une bonne partie de plantations de conifères), le type d'exploitation (dérangement très faible) et les mesures d'atténuation mises en œuvre pour atténuer les effets du projet

(cf. § 3, p65) permettent de ne pas remettre en cause la fonctionnalité des continuités écologiques du secteur (cf. Tableau 21).

Cependant, pour renforcer la fonctionnalité du réservoir de biodiversité, il serait possible de mettre en œuvre une action d'amélioration de l'écosystème en milieux boisés à proximité (cf. § 6.3, p119).

La Figure 58 représente le projet au sein des périmètres d'inventaires (Znieff, Zico). Les périmètres règlementaires concernent uniquement la vallée de la Garonne (cf. Figure 21, p24).

Tableau 21 : Analyse des impacts du projet sur les continuités écologiques

Proj	et	-	s continuités écologiques ures mises en œuvre				
Localisation	Phases	Sous-trame des milieux boisés de plaine	Sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts de plaine				
Voie dieseàe	Chantier	Pas d'impacts grâce à une largeur de chemin existant suffisante pour le					
Voie d'accès	Exploitation	passage des engins avec tout de même sensibles.	e mise en derens de bordures				
	Chantier	Destruction d'environ 4,3 ha de « milieux arborés » dont 3,45 ha de plantation de conifères au sein du	Destruction d'environ 8,4 ha du réservoir de biodiversité en Znieff I (soit environ 10%). Mais avec les mesures d'atténuation, le projet ne				
Parc photovoltaïque	Exploitation	réservoir de biodiversité. Cette altération ne sera pas de nature à remettre en cause sa fonctionnalité.	sera pas de nature à remettre en cause la fonctionnalité du secteur. Une mesure de compensation viendra d'ailleurs renforcer ce rôle.				
		La mise en œuvre d'une clôture perméable à la faune autorise le passage de mammifères et autres espèces à travers le site (cf. R7)					
Raccordement au poste	Chantier	Travaux menés uniquement sous les vo	s voiries existantes qui n'engendreront pas				
(MO : ENEDIS)	Exploitation	d'impacts sur les continuités écologique	es.				



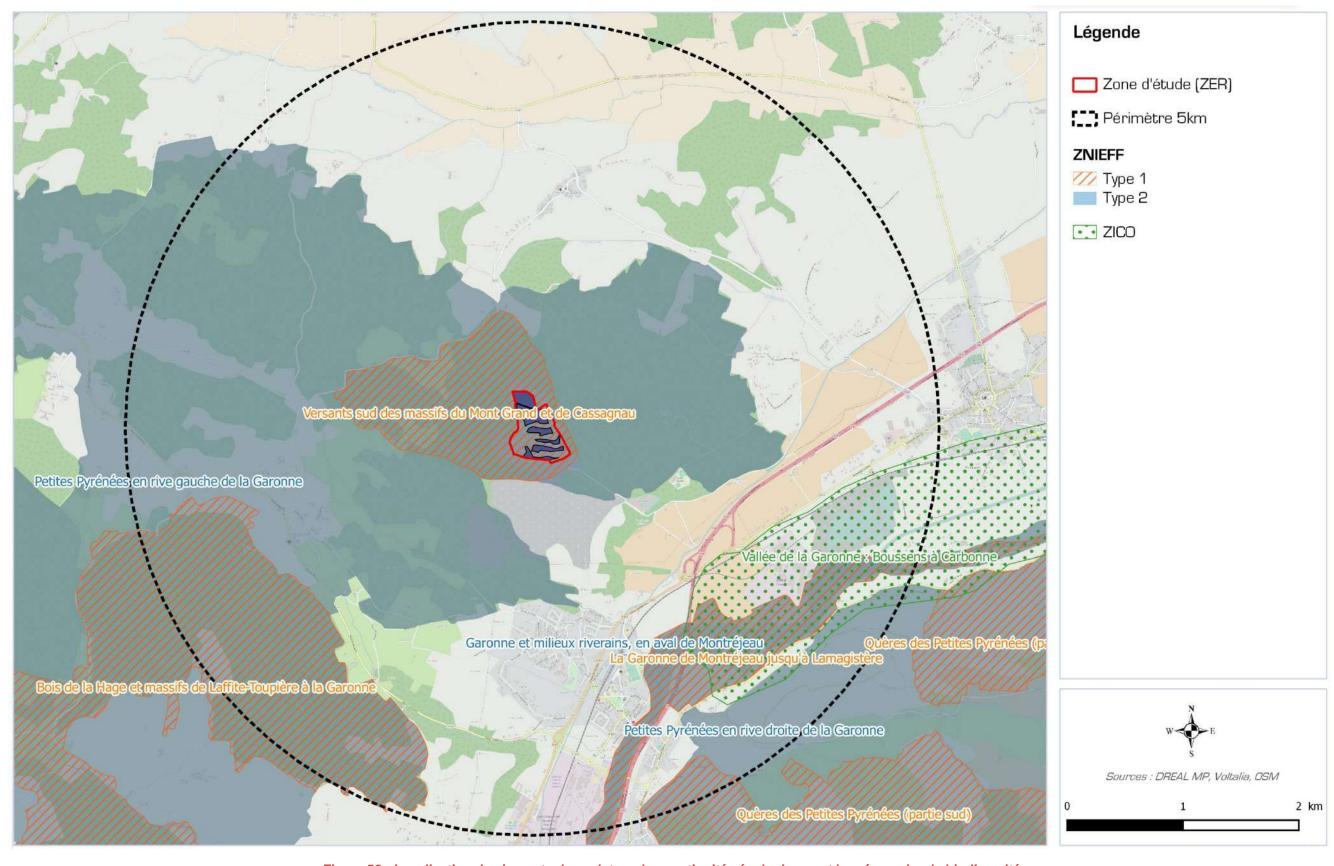


Figure 58 : Localisation des impacts du projet sur les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité



4.2.2 Habitats naturels

Les habitats naturels concernés par un impact direct ou indirect, permanent ou temporaire, au niveau du projet sont localisés à la Figure 59.

Il apparait qu'après mise en œuvre des mesures d'atténuation, la destruction des habitats naturels a été réduite à une surface totale d'environ 8,4 ha. Cette surface inclut environ 1500 m² (soit 0,15ha) d'habitats naturels qui ne sont pas impactés directement par les installations mais dont le cloisonnement laisse envisager une dégradation et perte de l'habitat en tant qu'impact indirect du projet.

L'analyse des impacts du projet sur les grands types de milieux (conifères, buissonnants, ouverts...) sont présentés dans le Tableau 22.

Même si la végétation naturelle pourra profiter d'un espace d'environ 4m entre les rangées de panneaux photovoltaïques, elle sera néanmoins soumise à des conditions écologiques modifiées par la présence des panneaux. Il n'est donc pas du tout évident que la typicité de milieux ouverts très spécifiques et exigeants (tels que les mésobromions, landes, tonsures...) reste la même à terme.

Par conséquent, un suivi phytosociologique sera très intéressant à mener pour améliorer les connaissances à ce sujet (cf. § 6.6.1, p123)

Tableau 22 : Analyse des impacts du projet sur les habitats naturels

Projet		Impact résiduel sur les habitats naturels en fonction des mesures mises en œuvre						
Localisation	Phases	Forestiers Plantations de feuillus et ourlets	Conifères et buissonnants Plantations de conifères (avec tonsures et fourrés)	Buissonnants Fourrés (mixtes, arborés et friches)	Ouverts/semi-ouverts Mésobromions, garrigues, friches, tonsures, landes	Humides Mare, communautés amphibies		
Voie diagoù	Chantier	Pas d'impacts grâce à une large	200m²					
Voie d'accès	Exploitation	bordures sensibles.	1					
Dave whetevelte "gue	Chantier	0,35 ha	3,45ha	1,7 ha	2,8 ha	0,12 ha		
Parc photovoltaïque	Exploitation	1	1	1	1	1		
Deceardament ou necta ENEDIS	Chantier	Travaux menés uniquement sous les voiries existantes qui n'engendreront pas d'impacts.						
Raccordement au poste ENEDIS	Exploitation		rravaux menes uniquemeni	i sous les voiries existantes qui il e	engenureroni pas d'impacts.			

/ = Pas d'impacts



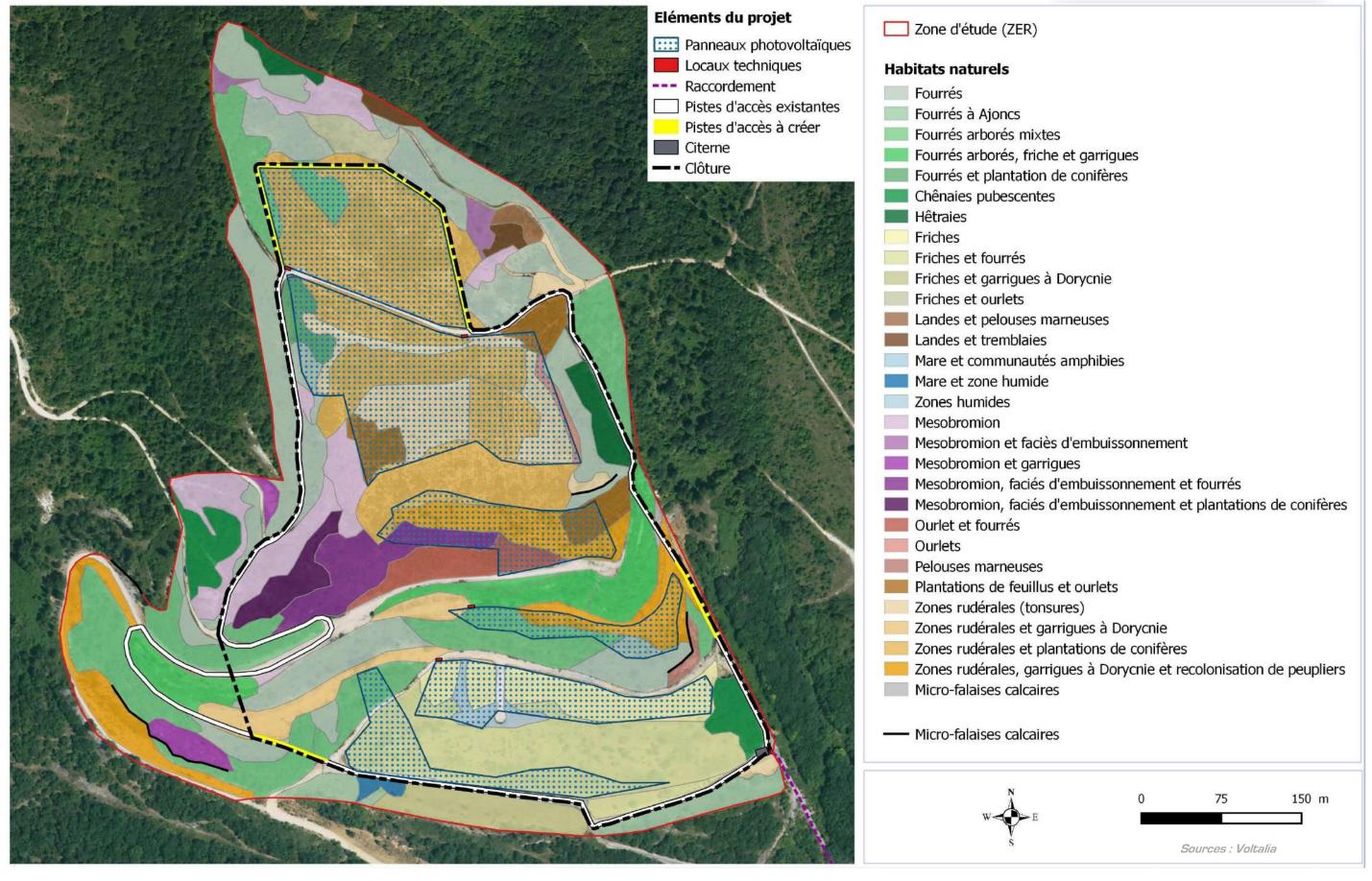


Figure 59 : Localisation des impacts du projet sur les habitats naturels



4.2.3 Zones humides

Selon l'analyse de la société CALLIGEE, les zones humides ne semblent alimentées ni par les eaux souterraines ni par les eaux de ruissellement issues du bassin versant amont. L'alimentation semble se faire sur ces zones directement par les précipitations. Cette eau est retenue dans les limons par le substratum calcaire massif ou marneux.

Par conséquent, la mise en place des panneaux photovoltaïques au droit des zones humides (cf. Figure 60) n'aura pas d'incidence sur leur alimentation. Les zones humides seront toujours alimentées par les eaux précipitées qui ruisselleront sur les panneaux puis qui goutteront sur la zone humide. L'eau diffusera ensuite dans les limons pour alimenter l'ensemble de la zone humide.

A noter que les panneaux installés en dehors des zones humides n'entraîneront pas de modifications importantes du fonctionnement hydraulique actuel. Les parts de ruissellement et d'infiltration seront quasi identiques à la situation présente (cf. mode d'ancrage au sol - § 1.6.2.4, p7).

Le projet n'entraînera donc pas d'assèchement de zone humide supérieur à seuil de déclenchement de la rubrique 3.3.1.0.de l'article R214.1 du Code de l'Environnement « Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais ».

Toutefois, en tant qu'habitat d'espèces, et particulièrement pour le taxon des amphibiens, la destruction de surfaces humides engendrera un impact sur les habitats et les individus d'espèces protégées (cf. § 4.2.9, p98).





Figure 60 : Localisation des impacts du projet sur les zones humides



4.2.4 Flore

L'Iris à feuilles de graminées est la seule espèce floristique protégée concernée directement ou indirectement par la réalisation du projet de parc photovoltaïque.

Néanmoins, bien que non protégées, d'autres espèces floristiques présentent des enjeux de conservation à considérer, notamment la Lavande à larges feuilles, la Phalangère à fleur de Lys, le Cytise à grappe, le Romarin officinal, le Genêt d'Angleterre, la Stéhéline douteuse et la Fétuque paniculée (cf. Figure 61), ainsi que potentiellement l'Euphraise visqueuse, l'Euphorbe anguleuse, la Pomme-de-pin.

Cette dernière espèce est protégée régionalement. Elle n'a pas été vue lors des inventaires mais sa présence reste possible sur le secteur sachant qu'elle se retrouve habituellement sur les habitats de coteaux pierreux et garrigues.

La localisation du projet vis-à-vis de ces espèces est donnée à la Figure 62, et spécifiquement pour l'Iris à feuilles de graminées à la Figure 63 et la Leuzée conifère à la Figure 64.



Figure 61 : Fétuque paniculée en bordure des pistes au sud du site

Espèces observées			Impacts bruts	Mesures d'évitement	Impacts résidue	ls		Dérog	ation CNPN
& enjeux	Туре	Durée	Nature	& de réduction *	Remarques	Intensité	Niveau	Habitats	Individus
Iris à feuilles de graminées Euphraise visqueuse Buplèvre du mont Baldo Euphorbe anguleuse Leuzée conifèret Phalangère à fleur de lys	5 5 4 4 4 3 Direc	Temporaire	Risque de destruction d'individus	E2 : Adaptation du projet initial E3 : Mise en défens de l'habitat à Iris à feuilles de Graminées	Aucune station avérée de l'Iris à feuilles de graminées ne sera impactée par le projet grâce aux mesures d'évitement; de même que potentiellement pour la Leuzée conifère. Une surface négligeable d'habitat favorable à l'espèce est concernée par le projet qui ne remettra pas en cause le bon état de sa population sur le site. Une attention particulière lors des interventions sur les zones sensibles permettra d'éviter tout impact sur d'éventuels spécimens.	Négligeable	Négligeable	/	NON CAR aucun individu ne devrait être détruit
Lavande à large feuilles Romarin officinal Fétuque paniculée	3 t 3 3 3 3 3 3	et/ou Permanent	Risque de destruction à maividus	E2 : Adaptation du projet initial E3 : Mise en défens de l'habitat à Iris à feuilles de Graminées	La Cytise à grappe est l'espèce la plus impactée par le projet compte tenu de sa présence disséminée sur tout le site. Cependant, une majeure partie du secteur où ses effectifs sont les plus importants est évitée par le projet. Dans l'ensemble, toutes les autres espèces de la flore patrimoniale ne seront pas menacées par le projet car leurs habitats seront largement évités (mésobromions notamment).	Faible	Modéré	/	NON CAR pas d'espèces protégées

^{*} en plus du suivi environnemental du chantier et de l'assistance à maitrise d'ouvrage/d'œuvre par un écologue (cf. 3.3, p74)





Figure 62 : Localisation du projet par rapport aux enjeux floristiques





Figure 63 : Localisation du projet par rapport à l'Iris à feuilles de graminées





Figure 64 : Localisation du projet par rapport à l'habitat potentiel à Leuzée conifère



4.2.5 Avifaune

L'analyse pour ce groupe est réalisée par cortège. La Figure 79 illustre l'impact du projet au niveau des habitats des différents cortèges d'espèces d'oiseaux au sein de la ZER. Selon leurs besoins écologiques, certaines espèces peuvent être présentes au sein de plusieurs cortèges (cf. 2.6.1, p43).

Les impacts peuvent être directs (temporaires ou permanents) comme la destruction de l'habitat de l'espèce, ou indirects, comme le dérangement.

Le projet est donc susceptible d'avoir un impact sur les cortèges suivants :

- Milieux forestiers (feuillus)
- Milieux de conifères et buissonnants
- Milieux buissonnants
- Milieux ouverts/semi-ouverts

Les oiseaux d'eau ne fréquentent pas les petites zones humides du site de projet, qui ne constitue pas non plus un axe de passage pour ce groupe. Ainsi, l'impact indirect potentiel et éventuel des panneaux photovoltaïques sur ce groupe est écarté (cf. 4.1.4, p75).

Milieux forestiers (feuillus)

Espèces observées	S		Impacts bruts	Mesures d'évitement	Impacts	résiduels		Dérogation CNPN		
& enjeux	Туре	Durée	Nature	& de réduction *	Remarques	Intensité	Niveau	Habitats	Individus	
			Espèces niche	euses certaines ou possibles						
Bondrée apivore Pic noir Chouette hulotte Pipit des arbres Pouillot de Bonelli Tourt. des bois Buse variable Coucou gris	4 4 3 3 3 3 2 2		Risque de destruction d'individus présents dans les emprises lors du défrichement et implantation des panneaux en phase travaux.	E1 : Adaptation des périodes d'intervention	Défrichement hors période de reproduction des oiseaux (nids et juvéniles).	Nul	Nul	/	NON CAR aucun individu ne devrait être détruit	
Fauv. à tête noire Loriot d'Europe Més. à longue queue Mésange bleue Mésange charbo. Mésange huppée Pic épeiche Pic vert Pinson des arbres	2 2 2 2 2 2 2 Direct 2 2	Temporaire	Risque de dérangement d'individus à proximité du projet en phase travaux.	R2 : Définition d'un accès au site de projet de moindre impact	Accès retenu le moins perturbant pour l'avifaune.	Faible	Peu élevé	/	NON CAR le dérangement est peu élevé	
Pouillot véloce Roitel. à triple ban. Rossignol philo. Rougegorge fam. Serin cini Sittelle torchepot Troglo. mignon Geai des chênes Merle noir Pigeon ramier	2 2 2 2 2 2 2 2 1 1	Permanent	Destruction d'habitats de refuge et de reproduction situés sur les emprises en phase travaux.	E2 : Adaptation du projet initial R2 : Définition d'un accès au site de projet de moindre impact R1 : Concentration du projet et emprise des travaux limitée R3 : Mise en défens d'habitats sensibles de la faune	Environ 0,35ha d'habitats détruits sur les plantations de feuillus uniquement, en relation avec les plantations de conifères. Pas d'atteintes aux chênaies et hêtraies.	Faible	Peu élevé à modéré	OUI	/	

^{*} en plus du suivi environnemental du chantier et de l'assistance à maitrise d'ouvrage/d'œuvre par un écologue (cf. 3.3, p74)



Espèces observées	5			Impacts bruts	Mesures d'évitement	Impac	ts résiduels		Déroga	tion CNPN
& enjeux		Type	Durée	Nature	& de réduction *	Remarques	Intensité	Niveau	Habitats	Individus
				Espèces de passage, en alir	mentation/utilisation, en hivernage/mig	ration				
Hibou moyen-duc Milan royal Pic noir Épervier d'Europe Grand corbeau Mésange nonnette Bouvreuil pivoine Buse variable	4 4 4 3 3 3 2 2	4 4 3 3 Tempo 3 2	Temporaire	Risque de destruction d'individus présents dans les emprises lors du défrichement et implantation des panneaux en phase travaux.		Individus adultes en hivernage ou migration repoussés à proximité: l'espace forestier étant d'ailleurs plus attractif à proximité.	Nul	Nul	/	NON CAR le risque
Fauvette à tête noire Grive mauvis Més. à longue queue Mésange bleue Mésange charbo. Mésange huppée Pic épeiche Pinson des arbres Pouillot véloce	2 2 2 2	Direct		Risque de collision avec les véhicules en phase exploitation.	R2 : Définition d'un accès au site de projet de moindre impact	Pas de circulation en dehors des contrôles et interventions techniques sur incidents.	_	Négli- geable	/	de mortalité est faible
Roitelet à triple ban. Rougegorge familier Sittelle torchepot Tarin des aulnes Troglodyte mignon Accenteur mouchet Geai des chênes Grive musicienne Merle noir Pigeon ramier	2 2 2 2 2 1 1 1 1		Permanent	Destruction d'habitats de refuge et repos situés sur les emprises en phase travaux.	E2 : Adaptation du projet initial R2 : Définition d'un accès au site de projet de moindre impact R1 : Concentration du projet et emprise des travaux limitée R3 : Mise en défens d'habitats sensibles de la faune	Environ 0,35ha d'habitats détruits sur les plantations de feuillus uniquement, en relation avec les plantations de conifères. Pas d'atteintes aux chênaies et hêtraies.	_	Négli- geable	NON	/

^{*} en plus du suivi environnemental du chantier et de l'assistance à maitrise d'ouvrage/d'œuvre par un écologue (cf. 3.3, p74)



Milieux de conifères et buissonnants

Espèces observées				Impacts bruts	Mesures d'évitement	Impacts rés	siduels		Déroga	tion CNPN		
& enjeux		Type	Durée	Nature	& de réduction *	Remarques	Intensité	Niveau	Habitats	Individus		
					Espèces nicheuses certaines ou possibles							
Bondrée apivore Linotte mélodieuse Pipit des arbres	4 4 3			Risque de destruction d'individus présents dans les emprises lors du défrichement et implantation des panneaux en phase travaux.	E1 : Adaptation des périodes d'intervention	Défrichement hors période de reproduction des oiseaux (nids et juvéniles).	Nul	Nul	/	NON CAR aucun individu ne devrait être détruit		
Buse variable Chardo. élégant Més. à longue qu. Mésange huppée	2 2 2 2		Temporaire	Risque de dérangement d'individus à proximité du projet en phase travaux.	R2 : Définition d'un accès au site de projet de moindre impact	Accès retenu le moins perturbant pour l'avifaune. Peu de conifères à proximité.	Faible	Peu élevé	/	NON CAR le dérangement est peu élevé		
Pic épeiche Pic vert Pinson des arbres Pouillot véloce Roit. à triple ban. Serin cini Geai des chênes Pigeon ramier	2 2 2 2 2 2 1 1		Permanent	Destruction d'habitats de refuge et de reproduction situés sur les emprises en phase travaux.	E2 : Adaptation du projet initial R2 : Définition d'un accès au site de projet de moindre impact R1 : Concentration du projet et emprise des travaux limitée R3 : Mise en défens d'habitats sensibles de la faune	Environ 3,45ha d'habitats détruits de plantations de conifères.	Moyenne	Modéré à Assez élevé	OUI	/		
J				Espèces de pass	age, en alimentation/utilisation, en hivernage	e/migration						
Hibou moyen-duc Linotte mélodieuse Milan royal Épervier d'Europe Grand corbeau Mésange nonnette	4 4 4 3 3 3 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	Direct			Temporaire	Risque de destruction d'individus présents dans les emprises lors du défrichement et implantation des panneaux en phase travaux.		Individus adultes en hivernage ou migration repoussés à proximité: l'espace forestier étant d'ailleurs plus attractif à proximité.	Nul	Nul	/	NON CAR le risque
Bouvreuil pivoine Buse variable Grive mauvis Més. à longue qu. Mésange huppée Pic épeiche				Risque de collision avec les véhicules en phase exploitation.	R2 : Définition d'un accès au site de projet de moindre impact	Pas de circulation en dehors des contrôles et interventions techniques sur incidents.	Négli- geable	Négli- geable	/	de mortalité est faible		
Pinson des arbres Pouillot véloce Roit. à triple ban. Tarin des aulnes Accenteur mouchet Geai des chênes Grive musicienne Pigeon ramier			Permanent	Destruction d'habitats de refuge et repos situés sur les emprises en phase travaux.	E2: Adaptation du projet initial R2: Définition d'un accès au site de projet de moindre impact R1: Concentration du projet et emprise des travaux limitée R3: Mise en défens d'habitats sensibles de la faune	Environ 3,45ha d'habitats détruits de plantations de conifères.	Moyenne	Modéré	OUI			

^{*} en plus du suivi environnemental du chantier et de l'assistance à maitrise d'ouvrage/d'œuvre par un écologue (cf. 3.3, p74)



Milieux buissonnants

Espèces observées	3			Impacts bruts	Mesures d'évitement	Impacts rés	siduels		Dérogat	ion CNPN			
& enjeux		Туре	Durée	Nature	& de réduction *	Remarques	Intensité	Niveau	Habitats	Individus			
Bruant jaune	4			Risque de destruction d'individus présents dans les emprises lors du défrichement et implantation des panneaux en phase travaux.	Espèces nicheuses certaines ou possibles E1 : Adaptation des périodes d'intervention	Défrichement hors période de reproduction des oiseaux (nids et juvéniles).	Nul	Nul	/	NON CAR aucun individu ne devrait être détruit			
Linotte mélodieuse Pie-grièche écor. Fauvette grisette Hypolaïs polyglotte Bruant zizi Chardo. élégant Fauv. à tête noire Més. à longue qu.	4 4 3 3 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 1		Temporaire	Risque de dérangement d'individus à proximité du projet en phase travaux.	R2 : Définition d'un accès au site de projet de moindre impact	Accès retenu le moins perturbant pour l'avifaune.	Faible	Peu élevé à Modéré	/	NON CAR ce dérangement temporaire n'est pas de nature à remettre en cause l'état des populations sur les habitats favorables à proximité			
Mésange bleue Mésange charbo. Pouillot véloce Roit. à triple ban. Rossignol philo. Rougegorge fam. Merle noir			Permanent	Destruction d'habitats de refuge et de reproduction situés sur les emprises en phase travaux.	E2: Adaptation du projet initial R2: Définition d'un accès au site de projet de moindre impact R1: Concentration du projet et emprise des travaux limitée R3: Mise en défens d'habitats sensibles de la faune R8: Action sur la végétation ligneuse des fourrés et plantations	Environ 1,7ha d'habitats impactés. Maintien de zones favorables à proximités	Moyenne	Modéré	OUI	/			
				Espèces de pas	sage, en alimentation/utilisation, en hivernage	e/migration							
Bruant jaune Linotte mélodieuse Grand corbeau	4 4 3	Direct	14	Temporaire	Risque de destruction d'individus présents dans les emprises lors du défrichement et implantation des panneaux en phase travaux.		Individus adultes en hivernage ou migration repoussés à proximité: l'espace forestier étant d'ailleurs plus attractif à proximité.	Nul	Nul	/	NON CAR le risque de mortalité est		
Bruant zizi Fauv. à tête noire Grive mauvis Més. à longue qu. Mésange bleue Mésange charbo. Pouillot véloce Roit. à triple ban. Rougegorge fam. Accenteur mouchet Corneille noire Grive musicienne Merle noir	2 2 2 2 2			2 2 2 2 Direct	Direct	Direct	Direct		Risque de collision avec les véhicules en phase exploitation.	R2 : Définition d'un accès au site de projet de moindre impact	Pas de circulation en dehors des contrôles et interventions techniques sur incidents.	Négli- geable	Négli- geable
	2 2 1 1 1		Permanent	Destruction d'habitats de refuge et repos situés sur les emprises en phase travaux.	E2 : Adaptation du projet initial R2 : Définition d'un accès au site de projet de moindre impact R1 : Concentration du projet et emprise des travaux limitée R3 : Mise en défens d'habitats sensibles de la faune R8 : Action sur la végétation ligneuse des fourrés et plantations	Environ 1,7ha d'habitats impactés. Maintien de zones favorables à proximités	Moyenne	Modéré	OUI	/			

^{*} en plus du suivi environnemental du chantier et de l'assistance à maitrise d'ouvrage/d'œuvre par un écologue (cf. 3.3, p74)



Milieux ouverts/semi-ouverts

Espèces observées				Impacts bruts	Mesures d'évitement	Impacts rés	siduels		Déroga	tion CNPN	
& enjeux		Туре	Durée	Nature	& de réduction *	Remarques	Intensité	Niveau	Habitats	Individus	
					Espèces nicheuses certaines ou possibles						
			Temporaire	Risque de destruction d'individus présents dans les emprises lors du défrichement et implantation des panneaux en phase travaux.	E1 : Adaptation des périodes d'intervention	Défrichement hors période de reproduction des oiseaux (nids et juvéniles).	Nul	Nul	/	NON CAR aucun individu ne devra être détruit	
Bruant jaune Pie-grièche écor.	4		·	Risque de dérangement d'individus à proximité du projet en phase travaux.	R2 : Définition d'un accès au site de projet de moindre impact	Accès retenu le moins perturbant pour l'avifaune.	Faible	Peu élevé à Modéré	/	OUI- DERANGEMENT	
Alouette lulu Fauvette grisette	4	Direct	Permanent	Destruction d'habitats de refuge et de reproduction situés sur les emprises en phase travaux.	E2: Adaptation du projet initial R2: Définition d'un accès au site de projet de moindre impact R1: Concentration du projet et emprise des travaux limitée R3: Mise en défens d'habitats sensibles de la faune R8: Action sur la végétation ligneuse des fourrés et plantations	Environ 2,8ha d'habitats impactés. Mais résilience de l'habitat possible sur la zone d'implantation des panneaux. Et maintien de zones favorables à proximités	Forte	Modéré à Assez élevé	OUI	/	
				Espèces de passa	age, en alimentation/utilisation, en hivernage	e/migration					
			Temporaire	Risque de destruction d'individus présents dans les emprises lors du défrichement et implantation des panneaux en phase travaux.		Individus adultes en hivernage ou migration repoussés à proximité: l'espace forestier étant d'ailleurs plus attractif à proximité.	Nul	Négli- geable	/	NON CAR le risqu	
Alouette Iulu Bruant jaune Bruant zizi Buse variable Grive mauvis	4 4 2 2 2		Direct		Risque de collision avec les véhicules en phase exploitation.	R2 : Définition d'un accès au site de projet de moindre impact	Pas de circulation en dehors des contrôles et interventions techniques sur incidents.	Négli- geable	Négli- geable	/	de mortalité est faible
Pipit farlouse Corneille noire Grive musicienne	2 1 1		Permanent	Destruction d'habitats de refuge et repos situés sur les emprises en phase travaux.	E2: Adaptation du projet initial R2: Définition d'un accès au site de projet de moindre impact R1: Concentration du projet et emprise des travaux limitée R3: Mise en défens d'habitats sensibles de la faune R8: Action sur la végétation ligneuse des fourrés et plantations	Environ 2,8ha d'habitats impactés. Mais résilience de l'habitat possible sur la zone d'implantation des panneaux. Et maintien de zones favorables à proximités	Forte	Modéré	OUI		

^{*} en plus du suivi environnemental du chantier et de l'assistance à maitrise d'ouvrage/d'œuvre par un écologue (cf. 3.3, p74)



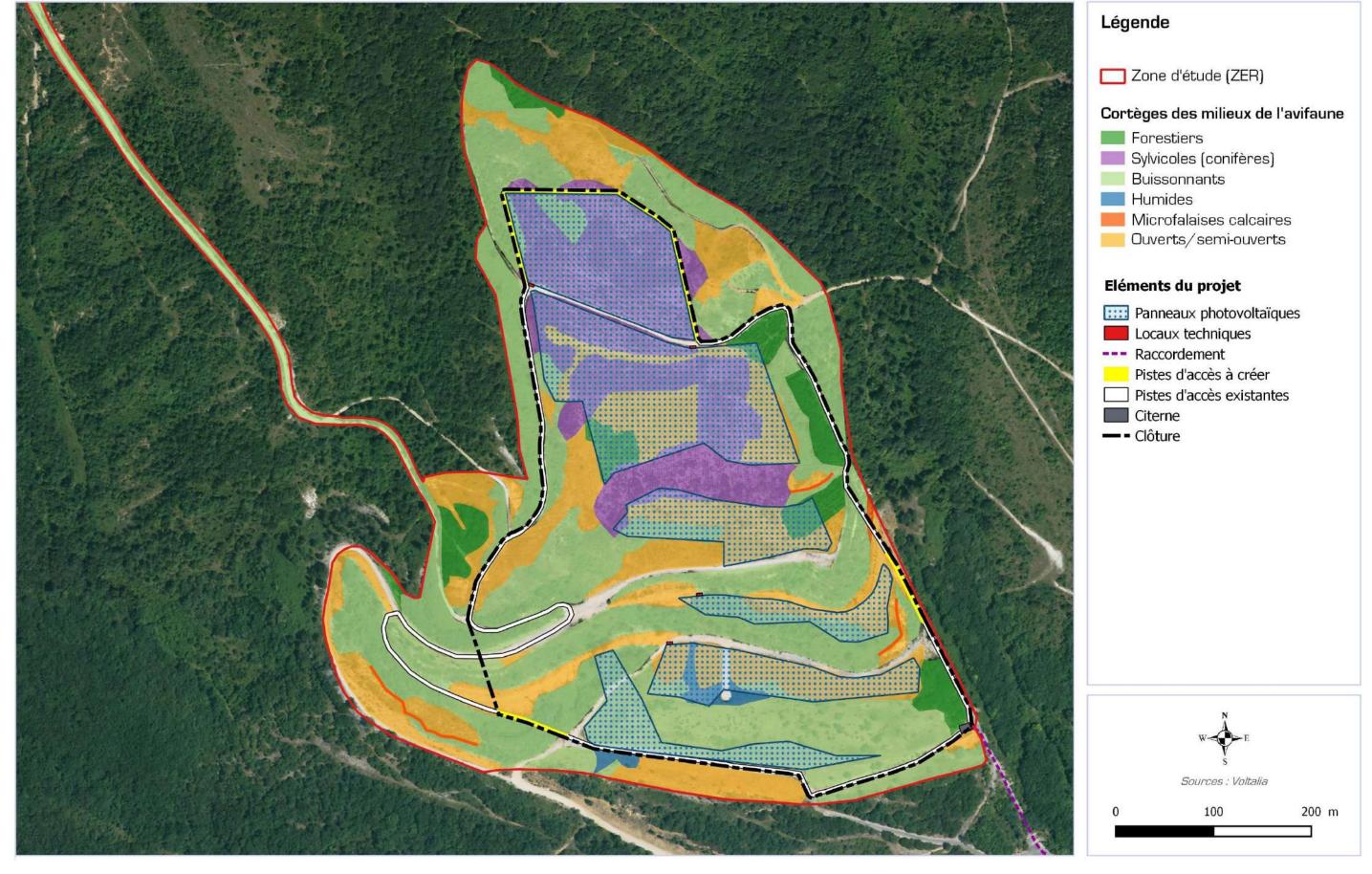


Figure 65 : Localisation des impacts du projet sur les cortèges de l'avifaune



4.2.6 Chiroptères

Les plantations de conifères du site d'étude n'apparaissent dans l'ensemble pas favorables pour les chauves-souris et aucune cavité qui permettrait le gîte d'un individu isolé n'a été détectée. Évidemment, tous les arbres du site n'ont pas pu être évalués individuellement et le refuge est donc considéré comme possible (cf. Figure 43, p50). Cependant, ces plantations sont homogènes et les arbres présentent des cohortes cohérentes. L'extrapolation à l'ensemble de la plantation est donc en faveur de la définition d'un impact peu élevé pour le risque de destruction d'individus. Par ailleurs, les zones de reproduction possible ne sont pas concernées par un impact direct du projet (cf. Figure 66). Enfin, parmi les espèces contactées durant l'inventaire, seule la Noctule de Leisler est considérée comme purement forestière.

Espèces observées				Impacts bruts	Mesures d'évitement	Impacts rési	duels		Dérogat	ion CNPN		
& enjeux		Type	Durée	Nature	& de réduction *	Remarques	Intensité	Niveau	Habitats	Individus		
					Temporaire	Risque de destruction d'individus présents dans les emprises lors du défrichement et implantation des panneaux en phase travaux.	E1 : Adaptation des périodes d'intervention	Défrichement hors période de reproduction des chiroptères. => Espèces arboricoles : Noctule de Leisler => ubiquistes : pipistrelles et autres murins cités, oreillards, (Grand/Petit murin sur grands arbres)	Faible	Peu élevé	/	OUI CAR le risque ne peut être écarté pour : Murin d'Alcathoe Murin à oreilles échancrée Murin de Natterer Noctule de Leisler Oreillard gris Pipistrelle commune Pipistrelle de Kuhl
Grand - Petit murin	5 5			Risque de dérangement d'individus à proximité du projet en phase travaux.		Pas de travaux de nuit.	Nul	Négli- geable	/			
Grand rhinolophe [Murin d'Alcathoe / Murin à oreill. éch.] Petit rhinolophe Murin de Natterer [Murin à oreilles échancrées / Murin d'Alcathoe / Murin à moustaches] Murin de Natterer Noctule de Leisler	5 4 4 4 4	Direct	Permanent	Destruction d'habitats de refuge et repos situés sur les emprises en phase travaux.	E2 : Adaptation du projet initial R1 : Concentration du projet et emprise des travaux limitée	Environ 3,6 ha d'habitats de refuge possible détruits (mais potentialité faible). Pas de perte d'habitats de reproduction possible.	Faible	Modéré	OUI pour : Murin d'Alcathoe Murin à oreilles échancrée Murin de Natterer Noctule de Leisler Oreillard roux Oreillard gris Pipistrelle commune Pipistrelle de Kuhl	/		
Oreillards Pip. commune Pipistrelle de Kuhl	3 2 2			Destruction de zones d'alimentation situées sur les emprises en phase travaux.	R8 : Action sur la végétation ligneuse des fourrés et plantations	Environ 4,85 ha de zones d'alimentation impactées. Nombreuses zones d'alimentation présentes dans le secteur. Et une certaine résilience de l'habitat de chasse est attendue sur la zone d'implantation des panneaux.	Faible (résilience possible)	Négli- geable	NON CAR l'habitat de chasse n'est pas protégé et sa perte (avec résilience possible) ne remet pas en question les zones de refuges et de reproduction	/		
		Indirec t	Permanent	Risque de perturbation des individus en chasse par la confusion des panneaux photovoltaïques avec une surface en eau pour l'abreuvage.		Aucun risque de collision n'a été démontré dans cette confusion (GREIF S., M.SIEMERS B., 2010). Les panneaux étant antiréfléchissants, le risque de confusion est très faible.	Négli- geable	Négli- geable	/			

^{*} en plus du suivi environnemental du chantier et de l'assistance à maitrise d'ouvrage/d'œuvre par un écologue (cf. 3.3, p74)



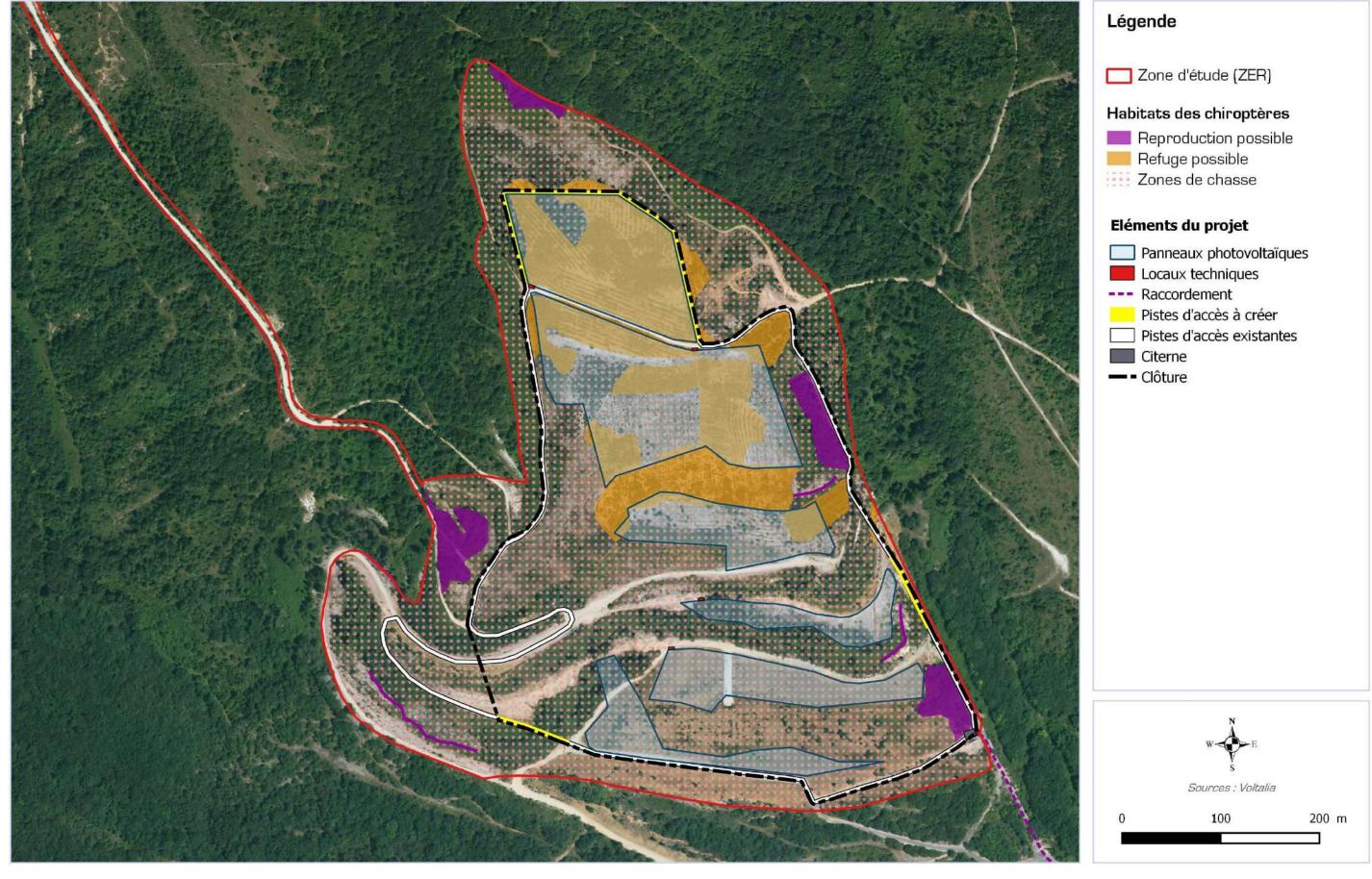


Figure 66 : Localisation des impacts du projet sur les chiroptères



4.2.7 Mammifères (hors chiroptères)

L'ensemble du site est susceptible d'intéresser le domaine vital de la Genette commune, de même que pour la grande faune sauvage (sanglier, Cerf...). L'écureuil roux trouve des habitats dans la partie boisée du site dont les plantations de conifères.

Espèces observées	;			Impacts bruts	Mesures d'évitement	Impacts rés	siduels		Dérogat	ion CNPN	
& enjeux		Type Durée Nature & de réduction *		& de réduction *	Remarques	Intensité	Niveau	Habitats	Individus		
Genette commune Écureuil roux Martre ou Fouine Blaireau	3 2 2		Temporaire	Risque de destruction d'individus présents dans les emprises lors du défrichement et implantation des panneaux en phase travaux.	E1 : Adaptation des périodes d'intervention		Faible	Peu élevé	/	OUI CAR le risque ne peut être écarté pour : Écureuil roux	
Cerf élaphe Chevreuil Lièvre d'Europe Renard roux Sanglier	1 1 1 1 1	Direct	Permanent	Destruction d'habitats du domaine vital et/ou de reproduction situés sur les emprises en phase travaux.	E2: Adaptation du projet initial R1: Concentration du projet et emprise des travaux limitée R8: Action sur la végétation ligneuse des fourrés et plantations	Environ 3,8 ha de plantations essentiellement (Écureuil, Martre ou Fouine) impactés. Environ 5,5 ha impactés du domaine de la Genette commune.	Faible	Peu élevé	OUI pour : Écureuil roux	/	

^{*} en plus du suivi environnemental du chantier et de l'assistance à maitrise d'ouvrage/d'œuvre par un écologue (cf. 3.3, p74)





Figure 67 : Localisation des impacts du projet sur les mammifères (hors chiroptères)



4.2.8 Reptiles

L'habitat privilégié du Seps strié (et de la Coronelle girondine) n'est pas directement impacté par le projet même si des zones ouvertes qui peuvent lui être favorables seront détruites (cf. Figure 68). La résilience de la végétation sur le parc photovoltaïque, avec l'ombrage et la chaleur dans les zones de panneaux, permet d'envisager à terme l'utilisation du site de projet par les reptiles.

Espèces observées			Impacts bruts	Mesures d'évitement	Impacts résiduel	s		Dérogatio	on CNPN
& enjeux	Туре	Durée	Nature	& de réduction *	Remarques	Intensité	Niveau	Habitats	Individus
		Temporaire	Risque de destruction d'individus présents dans les emprises lors du défrichement et implantation des panneaux en phase travaux.	E1 : Adaptation des périodes d'intervention E2 : Adaptation du projet initial E4 : Non attractivité de la zone de chantier pour la petite faune R1 : Concentration du projet et emprise des travaux limitée	Il est impossible d'éviter totalement la destruction d'individus de reptiles. Cependant, les habitats privilégiés du Seps strié et de la Coronelle girondine sont évités ce qui leur permettra de fuir dans ces zones au démarrage des travaux.	Moyenne	Modéré	/	OUI CAR le risque ne peut être écarté
Seps strié	6	remporume	Risque de dérangement d'individus à proximité du projet en phase travaux.	R2 : Définition d'un accès au site de projet de moindre impact	Accès retenu le moins perturbant pour l'avifaune.	Faible	Peu élevé	/	NON CAR le dérangement est peu élevé et les habitats privilégiés du Seps strié sont préservés
Couleuvre v. et jaune Lézard vert occi. Lézard des murailles	6 5 2 Direct 2 1	Permanent	Destruction d'habitats de refuge et de reproduction (dont chasse) situés sur les emprises en phase travaux.	E2: Adaptation du projet initial R1: Concentration du projet et emprise des travaux limitée R8: Action sur la végétation ligneuse des fourrés et plantations	Presque toute la zone projet, soit environ 7,9 ha, s'avère impactée et globalement favorable aux reptiles plus communs. Mais seulement 2,8 ha de ces habitats le sont également pour le Seps strié et à la Coronelle girondine. Et aucun habitat privilégié pour ces deux espèces n'est altéré. Enfin une certaine résilience de l'habitat de reptiles est attendue sur la zone d'implantation des panneaux.	Moyenne (résilience possible)	Modéré	OUI SAUF pour le <i>Seps strié</i> dont les habitats ne sont pas protégés	/
			Destruction d'individus par collision sur la voie d'accès en phase exploitation.	R2 : Définition d'un accès au site de projet de moindre impact	Pas de circulation en dehors des contrôles et interventions techniques sur incident. (station historique connue du Seps strié sur le chemin d'accès).	Faible	Peu élevé	/	OUI CAR le risque ne peut être écarté

^{*} en plus du suivi environnemental du chantier et de l'assistance à maitrise d'ouvrage/d'œuvre par un écologue (cf. 3.3, p74)



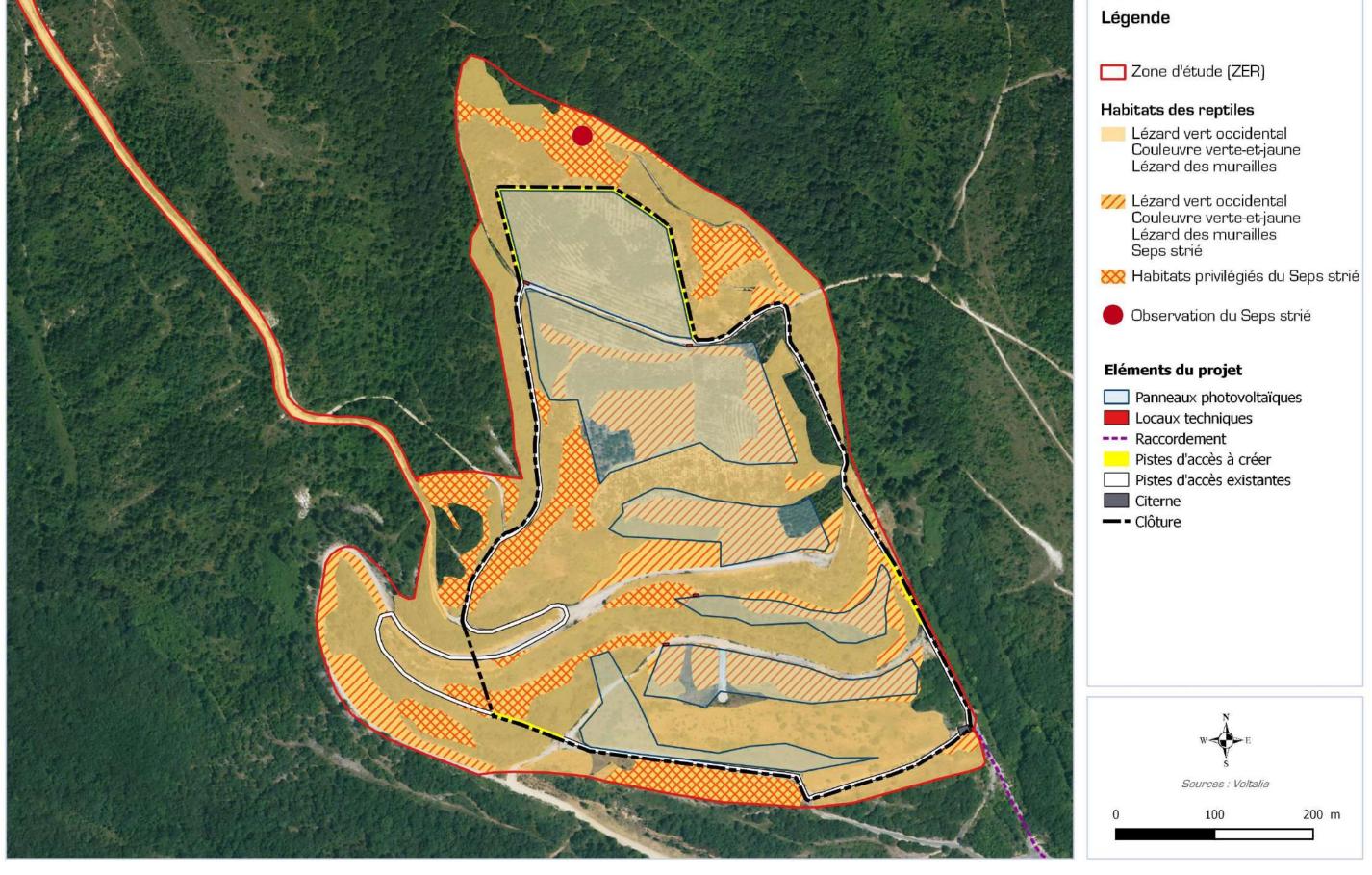


Figure 68 : Localisation des impacts du projet sur les reptiles



4.2.9 Amphibiens

Bien que le projet ne soit pas de nature à déclencher une procédure de déclaration de destruction de zones humides au titre de la loi sur l'eau (cf. § 4.2.3, p80), quelques sites de reproduction des amphibiens sur le site (globalement peu nombreux) tels que ceux créés à la faveur d'ornières sur les pistes d'accès seront détruits, ainsi qu'une partie de milieux humide au centre du site. Par contre, l'habitat naturel de zone humide et la mare au sud du site seront préservés. Enfin une partie de l'habitat terrestre des populations d'amphibiens sera impactée, mais la résilience de la végétation dans le parc photovoltaïque sera de nature à fournir de nouveau des zones de refuge.

Espèces observées	S	Impacts bruts		Mesures d'évitement	Impacts résiduels			Dérogation CNPN	
& enjeux	Туре	Durée	Nature	& de réduction *	Remarques	Intensité	Niveau	Habitats	Individus
			E	spèces nicheuses certaines ou possibles					
		Temporaire	Risque de destruction d'individus présents dans les emprises lors du défrichement et implantation des panneaux en phase travaux.	E1 : Adaptation des périodes d'intervention E2 : Adaptation du projet initial R1 : Concentration du projet et emprise des travaux limitée R5 : Capture et déplacement d'amphibiens	Il est impossible d'éviter totalement la destruction d'individus d'amphibiens en phase terrestre (hors période de reproduction).	Forte	Modéré à Assez élevé	/	OUI
Pélodyte ponctué Alyte accoucheur Crapaud calamite	4 3 3		Destruction d'habitats de reproduction situés sur les emprises en phase travaux.	E2 : Adaptation du projet initial R1 : Concentration du projet et emprise des travaux limitée	Perte d'environ 1,3 ha de surface favorable pour la reproduction.	Forte	Assez élevé	OUI pour : Alyte accoucheur	/
Salamandre tach. Crapaud épineux Grenouille agile Triton palmé	3 Direct 2 2 2 2	Permanent	Destruction d'habitats en phase terrestre situés sur les emprises en phase travaux.	R8 : Action sur la végétation ligneuse des fourrés et plantations	Environ 8 ha de surface favorable en phase terrestre impactés. Mais une certaine résilience de l'habitat d'amphibiens est attendue sur la zone d'implantation des panneaux.	Moyenne (résilience possible)	Peu élevé	Crapaud calamite Grenouille agile dont les habitats sont protégés	te e s
			Destruction d'individus par collision sur la voie d'accès en phase exploitation.	R2 : Définition d'un accès au site de projet de moindre impact	Pas de circulation en dehors des contrôles et interventions techniques sur incident.	Faible	Peu élevé	/	OUI CAR le risque ne peut être écarté

^{*} en plus du suivi environnemental du chantier et de l'assistance à maitrise d'ouvrage/d'œuvre par un écologue (cf. 3.3, p74)





Figure 69 : Localisation des impacts du projet sur les amphibiens



4.2.10 Lépidoptères

Le cortège des papillons est bien représenté sur le site et plusieurs espèces montrent des enjeux de conservation importants. Quatre espèces sont également visées par une protection de portée nationale. Pour un d'entre elle, la Bacchante, l'impact est très limité car ses habitats principaux ne sont pratiquement pas dégradés. Pour les trois autres, le Damier de la Succise, l'Azuré du Serpolet et la Zygène cendrée, les habitats nécessaires pour accomplir leur cycle de reproduction sont touchés d'une façon plus ou moins importante. En effet, il s'agit pour l'essentiel de surface d'habitats secondaires pour ces espèces, et notamment le Damier de la Succise. C'est-à-dire que d'autres milieux à proximité sont plus intéressants pour elles. Néanmoins, une faible surface de milieux importants pour la Zygène cendrée et l'Azuré du Serpolet sera détruite. Les espèces à enjeu de conservation faible ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessous mais tous les habitats des papillons sur le site sont bien couverts par les espèces à enjeu plus élevé.

Espèces observées				Impacts bruts	Mesures d'évitement	Impacts résiduels			Dérogation CNPN		
& enjeux	Ty	уре	Durée	Nature	& de réduction *	Remarques	Intensité	Niveau	Habitats	Individus	
Bacchante	5		Temporaire	Risque de destruction d'individus présents dans les emprises lors du défrichement et implantation des panneaux en phase travaux.	E2 : Adaptation du projet initial E1 : Adaptation des périodes d'intervention R1 : Concentration du projet et emprise des travaux limitée	Malgré l'adaptation des périodes de travaux, ces espèces sont potentiellement présentes (nymphes) même hors des sites de reproduction et en hiver.	Moyenne	Modéré	/	OUI pour : Bacchante Damier de la Succ. Azuré du Serpolet Zygène cendrée dont les individus sont protégés	
Damier de la Succise Azuré du Serpolet Zygène de la Bad. Zygène d'Occitanie Zygène cendrée Nacré de la Filipen. Azuré des Cytises Grand Nègre des b. Écureuil Gazé Chiffre Silène Écaille fermière Sphinx gazé Azuré bleu-céleste Azuré de l'Ajonc	4 4 4 4 3 3 3 Direction 2 2 2 2 2 2 2 2	rect	Permanent	Destruction d'habitats de refuge et de reproduction situés sur les emprises en phase travaux.	E2: Adaptation du projet initial E3: Mise en défens de l'habitat à Iris à feuilles de Graminées R1: Concentration du projet et emprise des travaux limitée R8: Action sur la végétation ligneuse des fourrés et plantations	Environ 5,9 d'habitats de lépidoptères seront impactés dont : *3 ha d'habitat secondaire du Damier de la Succise, au centre et au nord du site. *1,8 ha particulièrement favorable à l'Azuré du Serpolet au sud du site. *0,5 ha favorable aux quatre espèces protégées, en mosaïque, au centre du site *0,4 ha favorable à la Zygène cendrée au centre du site *0,2 ha favorable à la Bacchante au sud du site De plus, les bordures des pistes d'accès au chantier sont des habitats importants pour ces espèces. Enfin une certaine résilience de l'habitat de lépidoptères (Azuré du Serpolet, Damier de la Succise et Zygène cendrée) est attendue sur la zone d'implantation des panneaux.	Moyenne (résilience possible)	Modéré	OUI pour : <i>Bacchante</i> <i>Azuré du Serpolet</i> dont les habitats sont protégés	/	
				Destruction d'individus par collision sur la voie d'accès en phase exploitation.	R2 : Définition d'un accès au site de projet de moindre impact	Pas de circulation en dehors des contrôles et interventions techniques sur incidents.	Négli- geable	Négli- geable	/	NON	

^{*} en plus du suivi environnemental du chantier et de l'assistance à maitrise d'ouvrage/d'œuvre par un écologue (cf. 3.3, p74)



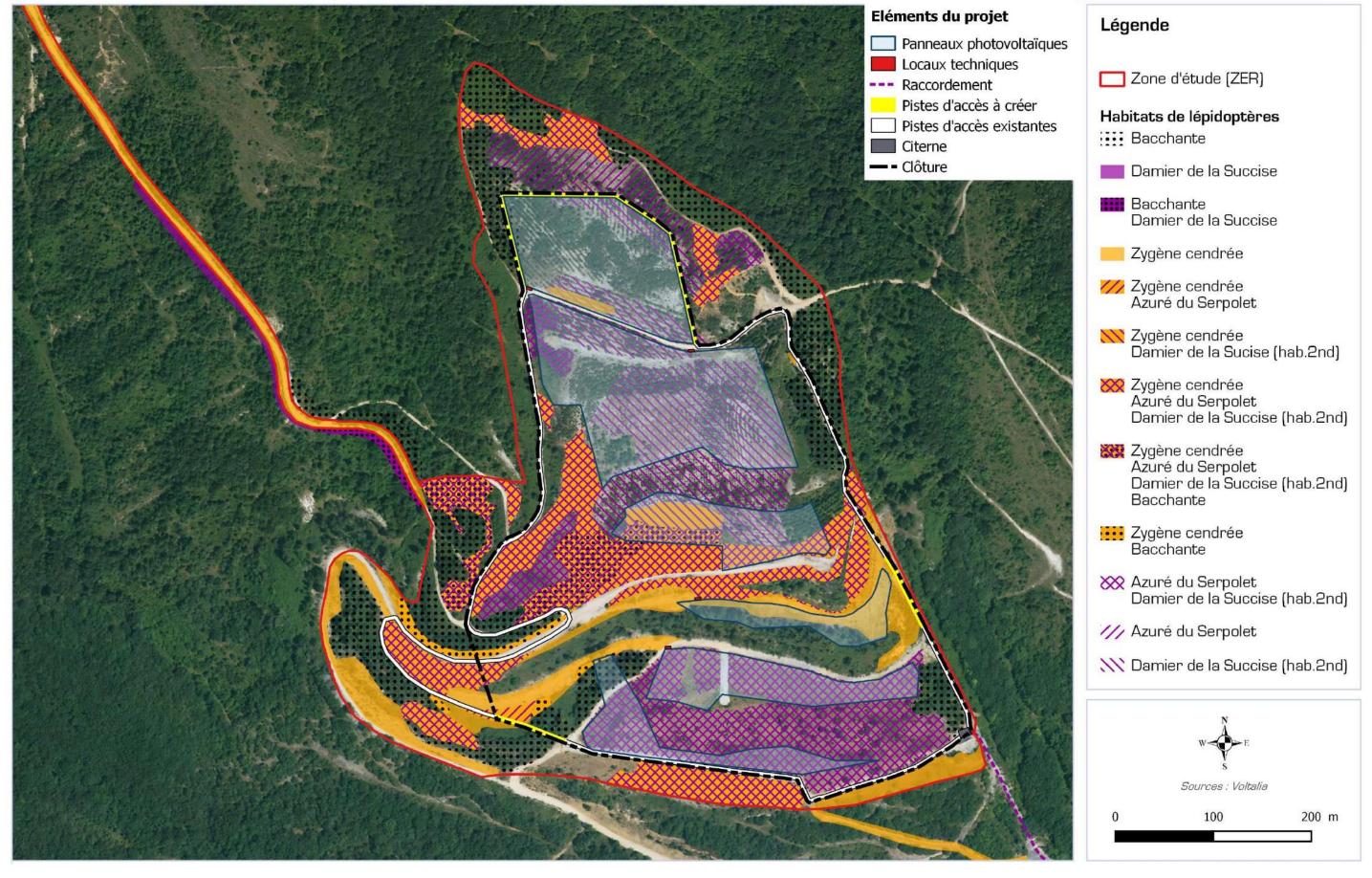


Figure 70 : Localisation des impacts du projet sur les lépidoptères



4.2.11 Autres invertébrés

Les autres espèces d'invertébrés qui présentent des enjeux sur le site (orthoptères, coléoptères...) partagent globalement les mêmes milieux que les lépidoptères observés, là aussi essentiellement sur les milieux secs et thermophiles. Quelques espèces utilisent cependant plutôt les milieux boisés (feuillus). Là aussi les espèces à enjeu de conservation faible ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessous mais tous les habitats des invertébrés observés sur le site sont bien couverts par celles à enjeu plus élevé.

Espèces observées			Impacts bruts	Mesures d'évitement	Impacts résiduels			Dérogation CNPN		
& enjeux	Туре	Durée	Nature	& de réduction * Remarques		Intensité Niveau		Habitats	Individus	
				Espèces des milieux secs, ouv	verts					
Criquet migrateur Empuse commune Œdipode rouge Phanéroptère com. Ascalaphe soufré Byrrhus sp I. fuliginator Œdipode aigue-ma. Stéatode toxique	3 3	Temporaire	Risque de destruction d'individus présents dans les emprises lors du défrichement et implantation des panneaux en phase travaux.	E1 : Adaptation des périodes d'intervention E2 : Adaptation du projet initial R1 : Concentration du projet et emprise des travaux limitée	Malgré l'adaptation des périodes de travaux, ces espèces sont potentiellement présentes (nymphes) même hors des sites de reproduction et en hiver.	Moyenne	Modéré	/	NON CAR pas d'espèces protégées	
	3	Permanent	Destruction d'habitats de refuge et de reproduction situés sur les emprises en phase travaux.	E2 : Adaptation du projet initial E3 : Mise en défens de l'habitat à Iris à feuilles de Graminées R1 : Concentration du projet et emprise des travaux limitée R8 : Action sur la végétation ligneuse des fourrés et plantations	Environ 5,7 d'habitats d'invertébrés seront impactés Une certaine résilience de l'habitat d'invertébrés est attendue sur la zone d'implantation des panneaux.	Moyenne (rési-lience possible)	Modéré	NON CAR pas d'espèces protégées	/	
			Destruction d'individus par collision sur la voie d'accès en phase exploitation.	R2 : Définition d'un accès au site de projet de moindre impact	Pas de circulation en dehors des contrôles et interventions techniques sur incidents.	Négli- geable	Négli- geable	/	NON	
				Espèces des milieux bois	és					
Bupreste du peuplier Lucane cerf-volant	3 Direct	Temporaire	Risque de destruction d'individus présents dans les emprises lors du défrichement et implantation des panneaux en phase travaux.		Environ 0,35ha d'habitats détruits sur les plantations de feuillus uniquement, en relation avec les plantations de conifères. Pas d'atteinte aux chênaies et hêtraies.	Faible	Peu élevé	/	NON CAR pas d'espèces protégées	
	3 Direct	Permanent	Risque de collision avec les véhicules en phase exploitation.	R2 : Définition d'un accès au site de projet de moindre impact	Pas de circulation en dehors des contrôles et interventions techniques sur incidents.	Négli- geable	Négli- geable	/	NON	

^{*} en plus du suivi environnemental du chantier et de l'assistance à maitrise d'ouvrage/d'œuvre par un écologue (cf. 3.3, p74)



4.3 SYNTHESE DES IMPACTS RESIDUELS

Le projet aura un impact, environ pour moitié, sur les milieux boisés des plantations de conifères, dont l'état est peu satisfaisant avec une croissance anormale. Au sein du site, cet habitat ne concentre pas le maximum d'enjeux même si quelques espèces d'oiseaux, notamment des rapaces, utilisent le boisement en période de reproduction (Bondrée apivore, Buse variable...). En saison de migration et d'hivernage, le Milan royal et le Hibou moyen-duc sont présents dans le secteur mais ils ne souffriront pas de l'installation du parc photovoltaïque compte tenu de la vaste surface favorable du massif forestier.

L'impact résiduel sur les autres habitats naturels concerne les milieux buissonnants et ouverts. Dans ces milieux, de nombreuses espèces patrimoniales de faune et de flore sont observées, dont une plante vulnérable, l'Iris à feuilles de graminées sur les lisières et ourlets forestiers. Toutes les mesures ont été prises pour éviter l'impact sur cette espèce et ne pas altérer ses milieux favorables.

De nombreuses espèces d'oiseaux fréquentent ces milieux dont certaines à enjeux plus élevés comme l'Alouette Iulu, le Bruant jaune pour les zones ouvertes ou semi-ouvertes, ou bien la Pie-grièche écorcheur et la Linotte mélodieuse dans les zones plus buissonnantes. Le milieu forestier de feuillus, qui accueille notamment le Pic noir, n'est quasiment pas concerné.

Ces milieux impactés sont également favorables à d'autres taxons où des enjeux remarquables sont observés, avec le Seps strié dans les secteurs de Mésobromion, avec la Coronelle girondine connue du secteur. Ces milieux sont justement évités au maximum par le projet. L'ensemble du site étant par ailleurs favorable aux reptiles plus communs.

Quelques zones humides et localement quelques points d'eau (mare et ornière) sont favorables à la reproduction des amphibiens comme le Pélodyte ponctué et la Salamandre tachetée, l'ensemble du site leur offrant des habitats en phase terrestre. Une partie de ces zones humides sera détruite.

Enfin, ces milieux secs sont également intéressants pour les invertébrés avec l'Empuse commune, l'Œdipode rouge, l'Ascalaphe soufré...mais tout particulièrement pour le taxon des lépidoptères qui montre des enjeux élevés avec la présence de quatre espèces protégées nationalement : la Bacchante dans les secteurs boisés de feuillus et de lisières, l'Azuré du Serpolet et la Zygène cendrée dans les secteurs plus ouverts et thermophiles dont la piste d'accès au site, et le Damier de la Succise qui trouve des plantes hôtes partout sur le site, et même de façon secondaire dans les plantations de conifères.

Le Tableau 23 et la Figure 71 présentent les impacts du projet sur les enjeux du milieu naturel identifiés lors de l'état initial de l'environnement et les espèces protégées.

Tableau 23 : Présentation synthétique des surfaces détruites (m²) et des impacts résiduels pour chaque taxon d'espèces impactées concerné

-			Surfaces impactées	Impact résiduel				
1	axons d'espèces im	pactees concernes	en ha (panneaux, locaux, pistes)	Habitat d'sp	d'sp vidus geme chant chant			
		Milieux ouverts/semi-ouverts	2,81			chantier		
Avifauno		Milieux buissonnants	1,68			chantier		
Avifaune		Milieux forestiers (feuillus)	0,35			chantier		
		Conifères et buissonnants	3,45			chantier		
		Milieux ouverts/semi-ouverts	2,81					
Chiroptères	Alim	Milieux buissonnants	1,68		t Individus g			
	Alim	Milieux humides	0,13					
		Milieux forestiers (feuillus)	0,35					
	Refuge*	Conifères et buissonnants	3,45					
Mammifères		Milieux buissonnants	1,68					
		Milieux forestiers (feuillus)	0,35					
		Conifères et buissonnants	3, 45					
	dont Seps strié**	Milieux ouverts/semi-ouverts	2,81			chantier		
Reptiles		Milieux buissonnants	1,68			chantier		
	hors Seps strié	Conifères et buissonnants	3,45			chantier		
		Milieux ouverts/semi-ouverts	2,81					
A	Habitat terrestre	Milieux buissonnants	1,7		c			
Amphibiens		Conifères et buissonnants	3,45					
	Reproduction	Milieux humides	0,13			-		
		Milieux ouverts/semi-ouverts	2,49					
Lépidoptères (et autres invertébrés)		Milieux buissonnants	1,18					
(or adires inv	0.100100)	Conifères et buissonnants	2,1					

^{*} faible potentialité de refuges compte tenu de la qualité du peuplement arboré.

^{**} habitats possible, mais non privilégié pour le Seps strié et la Coronelle girondine.



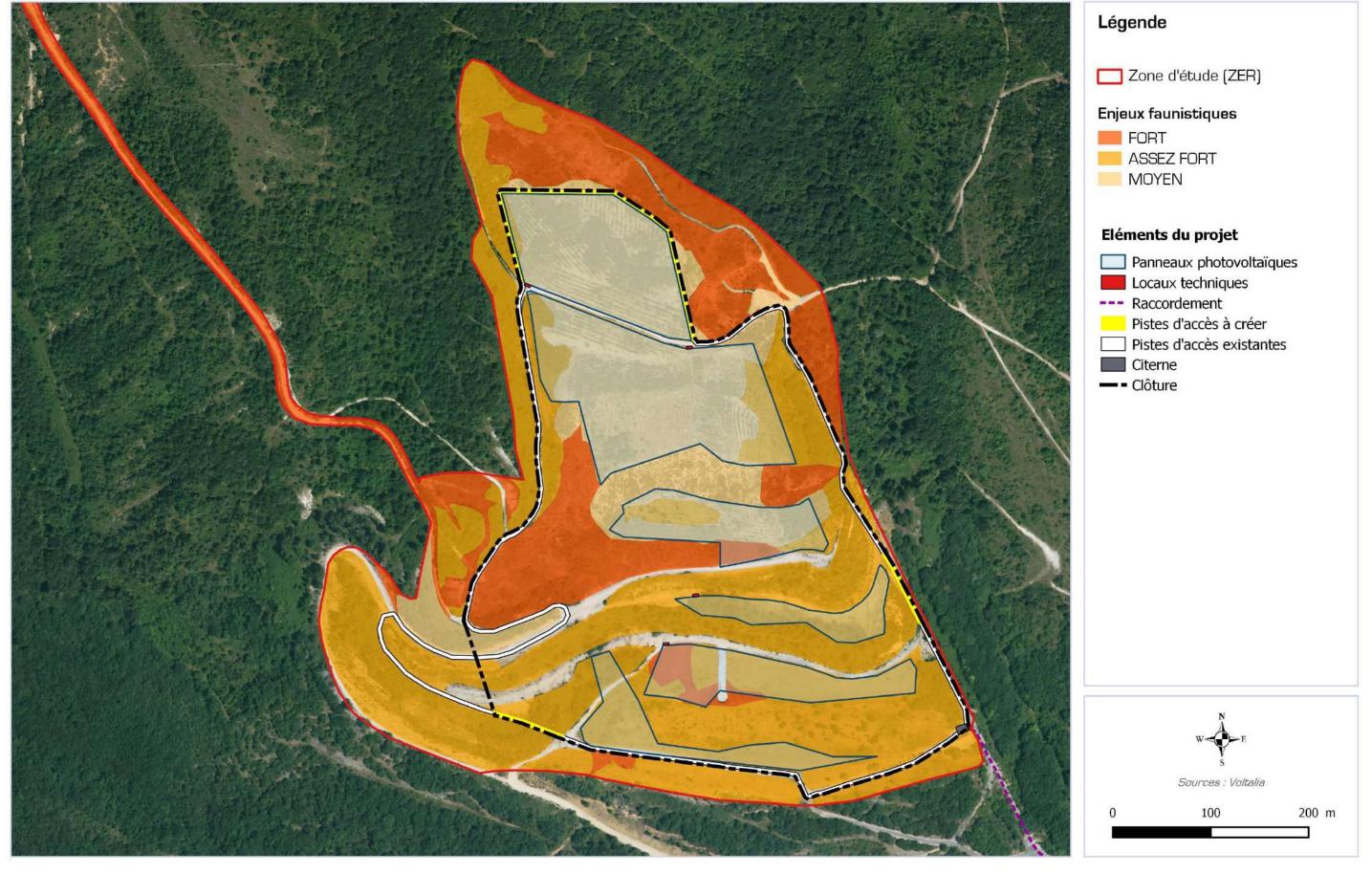


Figure 71 : Localisation des impacts du projet sur les enjeux faunistiques



4.4 EFFETS CUMULATIFS DE PROJETS REALISES OU PREVISIBLES

Pour l'analyse des impacts cumulatifs du projet, sept avis de l'autorité environnementale (AE) ont été étudiés pour des projets identifiés dans un secteur élargi à 30 km, et soumis à l'instruction de l'autorité environnementale en 2016 et 2017.

Les enjeux et le cas échéant les mesures ERC sont présentés dans le Tableau 24.

Tableau 24 : Synthèse des impacts pour d'autres projets à proximité

PROJET (AVIS)	COMMUNE	COMMENTAIRES					
Evaloitation		Renouvellement et extension de la carrière avec 5,2ha exploités sur une surface totale de 10,5ha.					
Exploitation d'une carrière de calcaire AE 2015	8km	La carrière se situe dans un territoire rural et agricole dont la périphérie est occupée par des terrains agricoles (prairies de pâturage ou de fauche et quelques cultures) et des espaces boisés. Les terrains de l'extension sont occupés des bois et ne présentent pas de biodiversité remarquable					
		Construction et exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol implantée sur 7,7ha.					
Aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol AE 2017	LIEOUX 17km	Les principaux enjeux identifiés sont la présence d'une mosaïque de pelouses et fourrés favorables à la reproduction du Bruant jaune, Bruant proyer et Fauvette grisette ainsi que de la Zygène cendrée , plus des boisements favorables à l'hivernage des reptiles et des amphibiens. Des zones humides temporaires abritent également le Triton palmé. Le Grand capricorne est identifié en lisière. Environ 58% de la surface de mosaïque pelouse sèche/fourrés arbustifs sera détruite. Mais l'impact est estimé faible puisqu'une partie de ce type d'habitat est préservé sur le site et bien représenté au nord.					
		L'AE recommande néanmoins de localiser et de quantifier ces habitats à proximité pour confirmer cette analyse. Dans le cas contraire, des mesures de compensation seront à prévoir sur les espèces protégées concernées (avifaune et lépidoptères).					
Projet	_	Construction et exploitation d'une ferme solaire à panneaux					
d'implantation	SAVARTHÈS	photovoltaïques au sol implantée sur 4,8ha.					
d'une ferme photovoltaïque AE 2017	14km	Prairies sèches majoritairement présentes sur le site et Damier de la Succise (pas de plantes hôtes).					
AE 2017		Inventaires incomplets et bioévaluation insatisfaisante. Construction et exploitation d'une centrale photovoltaïque au					
Aménagement		sol implantée sur 20ha.					
d'une centrale photovoltaïque au sol AE 2017	BLAJAN 24km	Station de Trèfle écailleux, fréquentation du site par les amphibiens et habitats favorables à leur reproduction (mares, typhaies), haies favorables à la reproduction des passereaux, zones de chasse et gîtes potentiels pour les chiroptères à proximité immédiate. Damier de la Succise (pas de plantes hôtes).					

PROJET (AVIS)	COMMUNE	COMMENTAIRES					
		L'AE demande de confirmer le maintien de deux zones humides et la création d'une mare. Dans le cas contraire, des mesures de compensation seront à prévoir sur les espèces protégées concernées.					
Aménagement d'une centrale	BOULOGNE 5/GESSE	Construction et exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol implantée sur 4,3ha.					
photovoltaïque au sol AE 2017	25km	Principaux enjeux identifiés sont le cours d'eau et sa ripisylve au centre du site ainsi que de vieux chênes.					
Aménagement d'une centrale	CARBONNE	Construction et exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol implantée sur 3,87ha.					
photovoltaïque au sol AE 2017	25km	Habitat le plus sensible constitué par la zone de friche et fourré boisés à l'extrémité sud du projet.					
Aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol	CLARAC 30km	Le terrain de l'ancienne décharge de Clarac accueillera les installations au sol sur environ 7ha.					
Pas d'AE		Construction et exploitation d'une ferme solaire à panneaux photovoltaïque au sol implantée sur 20ha de parcelles agricoles en jachère de puis 2009.					
Aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol AE 2016	LHERM 31km	Habitats les plus intéressants en lisière : double haie, fossés humides ou secs, mares, friche post-culturale, boisements évolués dominés par le Chêne sessile et traversé par l'Assau. Flore patrimoniale avec l'Ornithope comprimé en limite des parcelles. Bonne diversité de l'avifaune dont certaines en régression et menacées. Oiseaux : Cochevis huppé, Tarier pâtre, Bruant proyer, Fauvette grisette Reptiles et amphibiens : Couleuvre verte-et-jaune, Alyte accoucheur, Salamandre tachetée. Présence potentielle d'insectes saproxylohpages. L'AE précise que les mesures prévues répondent bien à la séquence ERC et globalement pertinentes et favorables au développement de la biodiversité et au rétablissement des fonctionnalités écologiques du secteur. Des mesures complémentaires sont toutefois à prévoir (mise en défens, calendrier)					

Selon les éléments disponibles, les impacts cumulés de ces projets ne seront pas de nature à augmenter ceux attendus à Marignac-Laspeyres ; cela tant du point de vue de la conservation des habitats naturels sensibles et particuliers (mésobromions, milieux ouverts et semi-ouverts...) et des espèces (biotope de l'Iris à feuilles de graminées, flore thermophile, Seps strié...) que des continuités écologiques (réservoir de biodiversité de la sous-trame des milieux boisés de plaine).



5 BILAN ET PRESENTATION DES ESPECES FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE DEROGATION

5.1 LISTE SYNTHETIQUE DES ESPECES CONCERNEES

Rappelons que les mesures d'évitement E2 et E3 (cf. § 3, p65) permettent d'éviter tout impact sur les stations identifiées de l'Iris à feuilles de graminées (Iris graminea) et sur son habitat principal favorable, ainsi que sur les habitats potentiels de la Leuzée conifère (Rhaponticum coniferum).

Accenteur mouchet Alouette lulu Bondrée apivore Bouvreuil pivoine Bruant jaune Bruant zizi Buse variable Chardonneret élégant Coucou gris Épervier d'Europe Fauvette à tête noire Fauvette à tête noire Fauvette grisette Grand corbeau Hibou moyen-duc Hypolaïs polyglotte Linotte mélodieuse Loriot d'Europe Mésange à longue queue Mésange huppée Mésange huppée Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Milan royal Pice depalvarius Prunella modularis Lullula arborea Pernis apivorus Lullula arborea Pernis apivorus Lullula arborea Pernis apivorus Lullula arborea Pernis apivorus Pust outriella Pernis apivorus P	
Bondrée apivore Bouvreuil pivoine Bruant jaune Bruant jaune Bruant zizi Buse variable Chardonneret élégant Chouette hulotte Coucou gris Épervier d'Europe Fauvette à tête noire Fauvette grisette Grand corbeau Hibou moyen-duc Hypolaïs polyglotte Linotte mélodieuse Loriot d'Europe Mésange huppée Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Mesange raivable Pernis apivorus Pyrrhula pyrrhula Emberiza citrinella Buteo buteo Carduelis carduelis Carduelis Carduelis Carduelis Carduelis Carduelis Canumunis Corvus corax Hibou carduelis Carduelis cannabina Cyanistes caeruleus Parus major Lophophanes cristatus Milvus milvus Dendrocopos major Pernis apivorus Pyrrhula pyrrhula Emberiza citrinella Buteo buteo Carduelis Carduelis Carduelis Corvus Corvus Asio otus Hippolaïs polyglotta Carduelis cannabina Oriolus oriolus Aegithalos caudatus Cyanistes caeruleus Parus major Ud'aires de reproduc ou d'aires de re d'animaux d'esperantiments animales protég	
Bouvreuil pivoine Bruant jaune Bruant zizi Buse variable Chardonneret élégant Chouette hulotte Coucou gris Épervier d'Europe Fauvette à tête noire Fauvette grisette Grand corbeau Hibou moyen-duc Hypolaïs polyglotte Linotte mélodieuse Loriot d'Europe (nidification, hivernage) Avifaune (nidification, hivernage) Bouvreuil pivoine Bruant jaune Bruant zizi Buse variable Emberiza cirtus Buteo buteo Carduelis carduelis Carduelis Carduelis Cuculus canorus Accipiter nisus Sylvia atricapilla Sylvia communis Corvus corax Hibou moyen-duc Hippolaïs polyglotta Carduelis cannabina Oriolus oriolus Aegithalos caudatus Cyanistes caeruleus Mésange huppée Mésange huppée Mésange nonnette Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Pyrrhula pyrrhula Emberiza citrinella Emberiza citrus Buteo buteo Carduelis carduelis Corvus corax Hibou moyen-duc Hippolais polyglotta Carduelis cannabina Oriolus oriolus Aegithalos caudatus Cyanistes caeruleus Veyanistes caeruleus Nésange huppée Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Dendrocopos major	
Bruant jaune Bruant zizi Buse variable Chardonneret élégant Chouette hulotte Coucou gris Épervier d'Europe Fauvette à tête noire Fauvette grisette Grand corbeau Hibou moyen-duc Hypolaïs polyglotte Linotte mélodieuse Loriot d'Europe Mésange huppée Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Bruant jaune Bruant jaus Buteo buteo Carduelis carduelis Corvus corax Asio otus Hippolais polyglotta Carduelis cannabina Oriolus oriolus Aegithalos caudatus Cyanistes caeruleus Parus major Ou dégradation Sites de reproduc ou dégradation Sites de reproduc ou d'aires de rep d'animaux d'espé animales protég	
Bruant zizi Buse variable Chardonneret élégant Chouette hulotte Coucou gris Épervier d'Europe Fauvette à tête noire Fauvette grisette Grand corbeau Hibou moyen-duc Hypolaïs polyglotte Linotte mélodieuse Loriot d'Europe Mésange charbonnière Mésange huppée Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Bruant zizi Buse variable Buteo buteo Carduelis carduelis Strix aluco Cuculus canorus Accipiter nisus Sylvia atricapilla Sylvia communis Corvus corax Asio otus Hippolais polyglotta Carduelis cannabina Carduelis cannabina Cyanistes caeruleus Mésange charbonnière Mésange charbonnière Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Emberiza cirlus Buteo buteo Carduelis Carduelis Carduelis Corvus Corvus Asio otus Carduelis cannabina Carduelis carduelis Corvus corax Asio otus Loriot d'Europe Aegithalos caudatus Cyanistes caeruleus Nésange charbonnière Mésange charbonnière Mésange charbonnière Mésange nonnette Mésange nonnette Mésange nonnette Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Dendrocopos major	
Avifaune (nidification, hivernage) Avifaune (nidification, hivernage) Avifaune (nidification, hivernage) Buse variable (Chardonneret élégant (Chouette hulotte (Chardonneret élégant (Chouette hulotte (Chardonneret élégant (Chouette hulotte (Chardonneret élégant (Chouette hulotte (Chouette hulotte (Chouette hulotte (Chardon (Chouette hulotte hulotte hulotte (Chouette hulotte hulotte (Chouette hulotte hulot	
Chardonneret élégant Chouette hulotte Coucou gris Épervier d'Europe Fauvette à tête noire Fauvette grisette Grand corbeau Hibou moyen-duc Hypolaïs polyglotte Linotte mélodieuse Loriot d'Europe Mésange huppée Mésange huppée Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Cuculus canorus Accipiter nisus Sylvia atricapilla Sylvia communis Corvus corax Asio otus Hippolais polyglotta Carduelis cannabina Oriolus oriolus Aegithalos caudatus Cyanistes caeruleus Parus major Lophophanes cristatus Milvus milvus Dendrocopos major	
Chouette hulotte Coucou gris Épervier d'Europe Fauvette à tête noire Fauvette grisette Grand corbeau Hibou moyen-duc Hypolaïs polyglotte Linotte mélodieuse Loriot d'Europe Mésange à longue queue Mésange charbonnière Mésange huppée Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Cuculus canorus Accipiter nisus Sylvia atricapilla Sylvia communis Corvus corax Asio otus Hippolaïs polyglotta Carduelis cannabina Carduelis cannabina Oriolus oriolus Aegithalos caudatus Cyanistes caeruleus Parus major Lophophanes cristatus Milvus milvus Dendrocopos major	
Coucou gris Épervier d'Europe Fauvette à tête noire Fauvette grisette Grand corbeau Hibou moyen-duc Hypolaïs polyglotte Linotte mélodieuse Loriot d'Europe Mésange à longue queue Mésange charbonnière Mésange huppée Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Cuculus canorus Accipiter nisus Sylvia atricapilla Corvus corax Asio otus Hippolais polyglotta Linotte mélodieuse Carduelis cannabina Oriolus oriolus Cyanistes caeruleus Parus major Lophophanes cristatus Poecile palustris Milvus milvus Dendrocopos major	
Épervier d'Europe Fauvette à tête noire Fauvette grisette Grand corbeau Hibou moyen-duc Hypolaïs polyglotte Linotte mélodieuse Loriot d'Europe Mésange à longue queue Mésange charbonnière Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Accipiter nisus Sylvia atricapilla Sylvia communis Corvus corax Hibou moyen-duc Hippolais polyglotta Linotte mélodieuse Carduelis cannabina Craduelis cannabina Coriolus oriolus Aegithalos caudatus Cyanistes caeruleus Parus major Lophophanes cristatus Milvus milvus Dendrocopos major	
Avifaune (nidification, hivernage) Avifaune (nidification, hivernage) Fauvette à tête noire Fauvette grisette Grand corbeau Hibou moyen-duc Hypolaïs polyglotte Linotte mélodieuse Loriot d'Europe Mésange à longue queue Mésange charbonnière Mésange huppée Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Sylvia atricapilla Sylvia communis Corvus corax Asio otus Hippolaïs polyglotta Carduelis cannabina Oriolus oriolus Aegithalos caudatus Cyanistes caeruleus Parus major Lophophanes cristatus Poecile palustris Milvus milvus Dendrocopos major	
Avifaune (nidification, hivernage) Avigange huppée Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Fauvette grisette Sylvia communis Corvus corax Asio otus Hibou moyen-duc Hibou moyen-duc Hippolais polyglotta Carduelis cannabina Oniolus oriolus Aegithalos caudatus Carduelis cannabina Ou dégradation ou dégradatio	
Avifaune (nidification, hivernage) Avifaune (nidification, hivernage) Avifaune (nidification, hivernage) Grand corbeau Hibou moyen-duc Hippolais polyglotta Carduelis cannabina Carduelis canna	
Avifaune (nidification, hivernage) Hibou moyen-duc Hypolaïs polyglotte Linotte mélodieuse Loriot d'Europe Oriolus oriolus Mésange à longue queue Mésange charbonnière Mésange huppée Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Asio otus Hippolaïs polyglotta Carduelis cannabina Oriolus oriolus Aegithalos caudatus Cyanistes caeruleus Parus major Lophophanes cristatus Poecile palustris Milvus milvus Dendrocopos major	
Avifaune (nidification, hivernage) Avigange huppée Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Hypolaïs polyglotte Linotte mélodieuse Carduelis cannabina Carduelis can	
Avifaune (nidification, hivernage) Avifaune (nidification, hivernage) Loriot d'Europe Mésange à longue queue Mésange bleue Mésange charbonnière Mésange huppée Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Loriot d'Europe Oriolus oriolus Aegithalos caudatus Cyanistes caeruleus Parus major Lophophanes cristatus Poecile palustris Milvus milvus Dendrocopos major	
Avifaune (nidification, hivernage) Loriot d'Europe Mésange à longue queue Mésange bleue Mésange charbonnière Mésange huppée Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Destruction, altéra Aegithalos caudatus Cyanistes caeruleus Parus major Lophophanes cristatus Poecile palustris Milvus milvus Dendrocopos major	
Avifaune (nidification, hivernage) Mésange à longue queue Mésange bleue Mésange charbonnière Mésange huppée Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Mésange à longue queue Mésange charbonnière Mésange charbonnière Mésange charbonnière Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Mésange à longue queue Mésange charbonnière Mésange charbonnière Lophophanes cristatus Poecile palustris Milvus milvus Dendrocopos major	
Mésange bleue Mésange charbonnière Mésange huppée Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Mésange bleue Mésange bleue Mésange charbonnière Mésange huppée Mésange nonnette Mésange huppée Mésange nonnette Mésange bleue Mésange charbonnière Mésange charbonnière Mésange charbonnière Mésange bleue Mésange charbonnière Mésange charbonnière Mésange charbonnière Mésange charbonnière Mésange bleue Mésange charbonnière Mésange charbonnière Mésange charbonnière Mésange pleue Mésange charbonnière Mésange charbonnière Mésange huppée Mésange huppée Mésange nonnette	tion
(nidification, hivernage) Mésange charbonnière Mésange huppée Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Mesange bieue Cyanistes caeruleus Parus major Lophophanes cristatus Poecile palustris Milvus milvus Dendrocopos major	
hivernage) Mésange huppée Mésange nonnette Milan royal Pic épeiche Mesange charbonniere Lophophanes cristatus Poecile palustris Milvus milvus Dendrocopos major	ion
Mésange nuppee Lopnopnanes cristatus d'animaux d'especielle palustris Animaux d'especielle pa	
Milan royal Pic épeiche Milvus milvus Dendrocopos major	ces
Pic épeiche Dendrocopos major	es
Pic noir Dryocopus martius	
Pic vert Picus viridis	
Pie-grièche écorcheur Lanius collurio	
Pinson des arbres Fringilla coelebs	
Pipit des arbres Anthus trivialis	
Pipit farlouse Anthus pratensis	
Pouillot de Bonelli Phylloscopus bonelli	
Pouillot véloce Phylloscopus collybita	
Roitelet à triple bandeau Regulus ignicapilla	
Rossignol philomèle Luscinia megarhynchos	
Rougegorge familier Erithacus rubecula	
Serin cini Serinus serinus	
Sittelle torchepot Sitta europaea	
Tarin des aulnes Carduelis spinus	
Troglodyte mignon Troglodytes troglodytes	

Mammifères Chiroptères Mammifères Reptiles Amphibiens	Murin à oreilles échancrée Murin d'Alcathoe Murin de Natterer Noctule de Leisler Oreillard gris Oreillard roux Pipistrelle commune Pipistrelle de Kuhl Écureuil roux Coronelle girondine Couleuvre verte-et-jaune Lézard des murailles Lézard vert occidental Alyte accoucheur Crapaud calamite Grenouille agile	Myotis emarginatus Myotis alcathoe Myotis nattereri Nyctalus leisleri Plecotus austriacus Plecotus auritus Pipistrellus pipistrellus Pipistrellus kuhlii Sciurus vulgaris Coronella girondica Hierophis viridiflavus Podarcis muralis Lacerta bilineata Alytes obstetricans Epidalea calamita Rana dalmatina	Destruction, altération ou dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées	
Insectes	Azuré du Serpolet Bacchante			
Avifaune (nidification)	Alouette lulu Bruant jaune Bruant zizi Buse variable Fauvette grisette Hypolaïs polyglotte Pie-grièche écorcheur	Lullula arborea Emberiza citrinella Emberiza cirlus Buteo buteo Sylvia communis Hippolais polyglotta Lanius collurio	Perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées	
Mammifères Chiroptères	Murin à oreilles échancrée Murin d'Alcathoe Murin de Natterer Noctule de Leisler Oreillard gris Oreillard roux Pipistrelle commune Pipistrelle de Kuhl	Myotis emarginatus Myotis alcathoe Myotis nattereri Nyctalus leisleri Plecotus austriacus Plecotus auritus Pipistrellus pipistrellus Pipistrellus kuhlii		
Mammifères	Écureuil roux	Sciurus vulgaris		
Reptiles	Coronelle girondine Couleuvre verte-et-jaune Lézard des murailles Lézard vert occidental Seps strié	Coronella girondica Hierophis viridiflavus Podarcis muralis Lacerta bilineata Chalcides striatus	Destruction (potentielle) de spécimens d'espèces animales	
Amphibiens	Alyte accoucheur Crapaud calamite Crapaud épineux Grenouille agile Pélodyte ponctué Salamandre tachetée Triton palmé	Alytes obstetricans Epidalea calamita Bufo spinosus Rana dalmatina Pelodytes punctatus Salamandra salamandra Lissotriton helveticus	protégées	
Insectes	Azuré du Serpolet Bacchante	Maculinea arion Lopinga achine		

Euphydryas aurinia

Zygaena rhadamanthus

Damier de la Succise

Zygène cendrée



5.2 DESCRIPTION DES PRINCIPALES ESPECES PROTEGEES CONCERNEES PAR LE PROJET

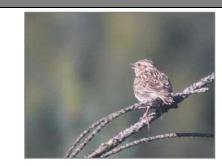
5.2.1 Avifaune

5.2.1.1 Milieux « Ouverts/Semi-ouverts »

Alouette lulu

Nom scientifique: Lullula arborea (Linné, 1758)

Ordre : Passeriformes Famille : Alaudidés



wikimedia commons © Alastair RAE

Description de l'espèce

Longueur totale du corps : 14 à 15 cm / Poids : 25 à 35 g ; poids moyen de 29 g L'Alouette lulu est un passereau de taille moyenne, assez trapu à queue courte. Sa teinte dominante est le brun-roux. Contrairement aux autres alouettes françaises, cette espèce émet son chant typique

(qui lui a valu son nom français et latin) presque toute l'année.

Caractères écologiques

L'Alouette lulu fréquente les secteurs dégagés secs ou à substrat drainant, les flancs en pente douce ou les légers replats de collines, les coteaux sableux ou calcaires très perméables, les hauts de pente bien ensoleillés des vallées, les petits plateaux rocheux drainés et abrités où sont présents des perchoirs (arbres et buissons).

Cette espèce exige une strate herbacée courte, discontinue, comportant des plages nues où il lui est possible de se déplacer en courant au sol. Contrairement aux autres alouettes, on la trouve également dans les boisements clairs, les coupes forestières mais également les secteurs de landes et de garrigues où quelques arbres ponctuent le paysage. L'Alouette lulu évite néanmoins les végétations touffues, ombragées et humides telles que les forêts continues, les fonds de vallées très humides ainsi que les grandes cultures intensives.

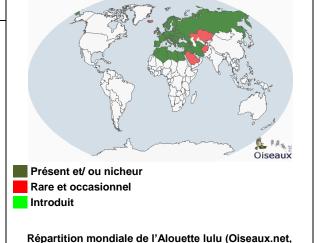
Répartition géographique

Monde / Europe

C'est une espèce strictement paléarctique. Des petites populations sont clairsemées dans le sud de la Scandinavie et de la Grande-Bretagne.

Sa densité est plus importante en Allemagne, au nord de l'Italie, en Russie, en Ukraine, au nord des Balkans et plus spécialement au Portugal et en Espagne.

La seule Péninsule Ibérique compterait plus de la moitié des effectifs nicheurs européens.

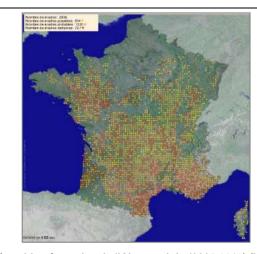


2012)

France

En France, l'Alouette lulu niche temporairement dans tous les départements ruraux mais avec des effectifs différents. Elle est plus localisée dans le bassin parisien, et le quart nord-est du pays semble faiblement occupé.

En hiver, l'Alouette lulu semble être sédentaire au sud de la ligne Caen - Genève où les effectifs grossissent alors qu'elle est rare au nord de cette ligne.

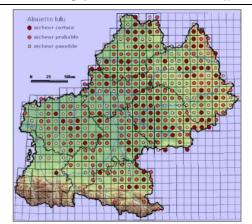


Répartition française de l'Alouette Iulu (2005-2012) (Ligue de Protection des Oiseaux & Société d'Études Ornithologiques de France et coll., 2012))

Midi-Pyrénées

En Midi-Pyrénées, l'espèce est bien représentée sur l'ensemble de la région à l'exception de la haute montagne. En général, cet oiseau ne dépasse pas les 900 m d'altitude sauf en Ariège où il est possible de le trouver à 2 200 m (AROMP, 1997). Sa présence a été confirmée dans le Gers et les coteaux du Lauragais. Elle est cependant absente en Bigorre et dans la vallée de la Garonne autour de Toulouse.

Les moindres densités de l'espèce sont principalement observées dans le Gers et les Hautes-Pyrénées où elle aurait souffert des vagues de froids.



Répartition de l'Alouette Iulu en Midi-Pyrénées (2007-2011) (Nature Midi-Pyrénées, 2011)

Statut juridique et de conservation de l'espèce

otatat jantaique et de centeer	ration as respects	
Échelon mondial	Échelon européen	Échelon national
Annexe III de la Convention de Berne	Espèce protégée en France : article 3 de l'arrêté du 29/10/09	
Considérée de « Préoccupation mineure » sur la Liste rouge de l'IUCN		Considérée de « Préoccupation mineure» sur la Liste rouge des espèces menacées en France – Catégorie nicheur

Midi-Pyrénées

Considérée comme « assez commune » sur la liste des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées

Espèce « déterminante » pour la désignation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées selon conditions

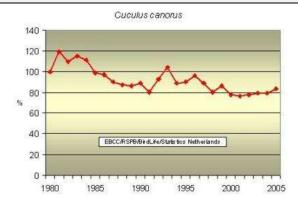


État des populations dans leur aire de répartition

Europe

La population européenne d'Alouette lulu n'est pas considérée comme en danger puisqu'on observe une augmentation modérée des effectifs depuis 1980.

En 1990, on estimait sa population européenne entre 0,9 et 3 millions de couples, la majorité se situant en Espagne et au Portugal (MEEDAT, à paraître).



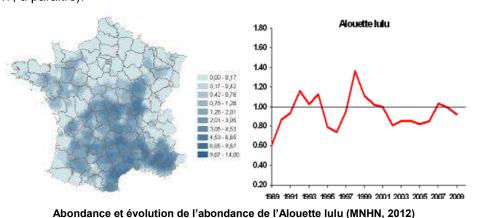
Courbe de tendance de l'Alouette Iulu en Europe (EBCC/RSPB/BirdLife/Statistics Netherlands, 2009)

France

Dans le nord de la France, une baisse des effectifs nicheurs semble être observée. Le nombre de couples nicheurs en France est estimé entre 50 000 et 500 000 et le statut de cette espèce est « à surveiller » (MEEDAT, à paraître). Cependant, le déclin des effectifs n'est pas vérifié par le programme STOC (+59% depuis 1989, non significatif; +20% depuis 2001, augmentation) (MNHN, 2011). L'espèce présente des fluctuations locales importantes qui pourraient masquer la tendance à long terme qui est récemment à l'augmentation.

Les effectifs de Provence-Alpes-Côte-D'azur sont remarquables avec 10 000 couples dans le Vaucluse (MEEDAT, à paraitre).

En Auvergne, plusieurs secteurs ont été identifiés avec des densités allant d'un à trois couples aux 10 ha (MEEDAT, à paraitre).



Midi-Pyrénées

L'espèce semble se maintenir dans la région, même si aucun état des lieux n'a réellement été effectué. Elle a subi une diminution d'effectifs suite aux hivers rigoureux des années 1985 et 1986, mais a désormais reconstitué ses populations.

Menaces potentielles

La perte d'habitats, par fermeture des milieux ouverts méditerranéens favorables à l'Alouette Iulu, est l'une des causes principales de son déclin en France. Cette fermeture est due d'une part à la déprise agricole ayant pour conséquence un reboisement des parcelles suite à l'abandon du pâturage et d'autre part, aux plantations sylvicoles.

L'évolution de l'agriculture et les conséquences des remembrements ont aussi entraîné la disparition du système de polyculture élevage et une intensification des pratiques culturales avec pour principales conséquences une augmentation de la taille des parcelles, une simplification des pratiques culturales, l'arrachage des haies et des bosquets, de forts dosages d'engrais et de produits phytosanitaires réduisant la production de graines et d'invertébrés, ainsi que la production de fourrages artificiels.

Le comportement des différents usagers de l'espace avec l'utilisation de quantités importantes de produits phytosanitaires (désherbants et insecticides) sur tous les espaces conduit à une baisse des effectifs nicheurs et à la dégradation des conditions d'hivernage par la réduction des potentialités alimentaires.

5.2.1.2 Milieux « Buissonnants »

Linotte mélodieuse

Nom scientifique : Carduelis cannabina (Linné, 1758)

Ordre : Passérifomes Famille : Fringillidae



wikimedia commons © Paweł KUZNIAR

Description de l'espèce

Longueur totale du corps : 14 cm / Poids : 15 à 20 g / Longévité : 9 ans

La Linotte mélodieuse est un passereau de petite taille, spécialiste des milieux agricoles. En période nuptiale, le mâle aborde une coloration rosée à rouge vif sur le front, la poitrine et les flancs. Les couvertures du dos et du dessus des ailes sont rousses. Le dessous du corps est blanchâtre. Le bec, les joues, les côtés du cou et tout l'arrière de la tête sont gris.

Caractères écologiques

La Linotte mélodieuse niche dans différents types de milieux ouverts. On la rencontre dans les landes et pelouses pâturées, les zones agricoles -en particulier viticoles-, les friches, les garrigues basses et pelouses sèches, les habitats dunaires et sansouïres, les grandes coupes forestières, surtout lorsque la végétation spontanée envahit le milieu (genêts, ajoncs, ronciers...).

L'espèce montre une amplitude altitudinale particulièrement large puisqu'elle est présente du niveau de la mer à plus de 2 000 m d'altitude. Elle atteint son record altitudinal français dans les Pyrénées-Orientales à près de 2 500 m, en Cerdagne.

L'espèce est principalement sédentaire mais les populations nordiques sont migratrices partielles et hivernent en nombre en Europe du Sud. Granivore en mauvaise saison, la Linotte mélodieuse devient surtout insectivore au printemps.



Répartition géographique

Monde / Europe

Son aire de répartition correspond à la région paléarctique, sauf l'Islande, les îles de la mer du Nord, les régions boréales de Scandinavie et de Russie. On trouve également cette espèce dans le néarctique, excepté au Groenland et au Mexique.

Son aire d'hivernage couvre une grande partie d'Europe occidentale et le pourtour méditerranéen où elle est également nicheuse.



Présent et/ ou nicheur
Rare et occasionnel

Introduit

Répartition mondiale de la Linotte mélodieuse (Oiseaux.net, 2010)

France

En France, cette espèce est commune et largement répartie sur tout le territoire national.

En hiver, les effectifs sont plus clairsemés dans l'est de la France et se distribue essentiellement dans l'ouest du pays et sur la bordure méditerranéenne.



Répartition française de la Linotte mélodieuse (2005-2011) (Ligue de Protection des Oiseaux & Société d'Études Ornithologiques de France et coll., 2011)

Midi-Pyrénées

En Midi-Pyrénées, la Linotte mélodieuse a une répartition relativement aléatoire. Elle est répandue sur les plateaux aveyronnais et dans les secteurs montagneux des Hautes-Pyrénées, et moins présente ailleurs. On la retrouve à des altitudes de 1 800 m en Ariège.

Elle occupe les friches, terrains vagues et coupes forestières dans le val de Garonne, et les paysages de pâturage abandonnés, en cours de recolonisation par le Genévrier commun dans les zones de coteaux du Sud-Ouest.

En Midi-Pyrénées, la Linotte est commune dans 86,6% des cartes prospectées. En Ariège, sa répartition altitudinale va de la plaine à 1 800 m et du niveau de la mer à 2 300 m sans les Pyrénées-Orientales. L'espèce est absente de la pineraie à crochets du plateau de Beille autour de 1 900 m.



Répartition de la Linotte mélodieuse en Midi-Pyrénées (2007-2010) (Nature Midi-Pyrénées, 2010)

Statut juridique et de conservation de l'espèce									
Échelon mondial	Échelon européen	Échelon national							
Annexes II de la Convention de Berne		Espèce protégée en France : article 3 de l'arrêté du 29/10/09							
Considérée de « Préoccupation mineure » sur la Liste rouge de l'IUCN		Considérée de « Vulnérable » sur la Liste rouge des espèces menacées en France – Catégorie nicheur							

Midi-Pyrénées

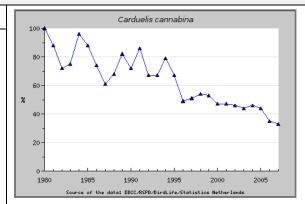
Considérée comme « commune » sur la liste des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées

État des populations dans leur aire de répartition

Europe

L'espèce est en déclin modéré (-67% de 1980 à 2007 et -54% de 1990 à 2007). Ainsi, son statut est considéré comme défavorable. Les effectifs mal connus sont estimés entre 10 et 28 millions de couples nicheurs.

Les pays qui accueillent les plus grosses populations sont la Turquie (2 à 10 millions de couples nicheurs), l'Espagne (1,7 à 3,3 millions), la France (1 à 5 millions) et la Russie (0,5 à 1 million).



Courbe de tendance de la Linotte mélodieuse en Europe (EBCC/RSPB/BirdLife/Statistics Netherlands, 2009)

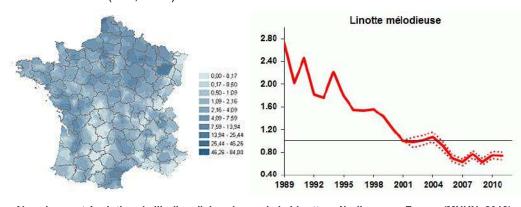
France

En France, la Linotte mélodieuse est en déclin (-72% depuis 1989 ; -45% depuis 2001).

Le déclin observé, est sans doute lié à la diminution de ses ressources alimentaires : petites graines d'herbacées souvent considérées comme de mauvaises herbes et donc éliminées des zones de grandes cultures (MNHN, 2012).

Ce déclin est comparable à celui observé au Royaume-Uni et, plus largement, sur tout le continent européen.

L'effectif français de la Linotte mélodieuse est estimé à 500 000 - 1 000 000 de couples nicheurs au milieu des années 2000 (IOF, 2008).



Abondance et évolution de l'indice d'abondance de la Linotte mélodieuse en France (MNHN, 2012)



Midi-Pyrénées

En Midi-Pyrénées, la répartition de la Linotte mélodieuse semble accuser un certain recul depuis quelques années. L'espèce est ainsi moins fréquemment rencontrée dans les départements du Gers, de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne. La situation de l'espèce semble toutefois assez stable dans le Lot, les Hautes-Pyrénées et l'Aveyron.

Menaces potentielles

En France et dans plusieurs pays européens, le déclin de la Linotte mélodieuse a pour causes les changements sensibles des pratiques agricoles et les transformations profondes des paysages qu'elles génèrent.

Il apparaît que les surfaces en bocage ont tendance à régresser, ainsi que les landes et les parcelles enherbées en lisières des champs cultivés et des forêts. L'utilisation généralisée des herbicides réduit la disponibilité alimentaire en zones agricoles. En Angleterre, une étude a montré une profonde évolution du régime alimentaire de l'espèce avec le changement des pratiques agricoles. A défaut de la grande variété de plantes à graines exploitées traditionnellement dans le passé, elle s'alimente maintenant majoritairement de graines de Pissenlit commun dans les prairies, et de colza dans les zones cultivées.

Si les zones de déprise agricole (friches issues de l'arrachage des vignes, par exemple) présentent un faciès favorable à l'espèce pendant plusieurs années, la fermeture du milieu qui intervient ensuite lui est défavorable.

5.2.1.3 Milieux « Conifères et buissonnants »

Bondrée apivore

Nom scientifique : Pernis apivorus (Linné, 1758)

Ordre : Accipitriformes Famille : Accipitrideae



Ophélie ROBERT © ECOTONE

Description de l'espèce

Longueur totale du corps : 52-60 cm / Poids : 600 g à 1 kg / Longévité : 29 ans La Bondrée apivore est souvent comparée à la Buse variable mais elle est légèrement plus grande et a de plus longues ailes que cette dernière.

Le plumage est très variable, mais la teinte de fond est d'un brun-roux en général. La tâche carpienne sombre est un critère caractéristique de cette espèce. Le dessous des ailes est strié de blanc à brun foncé selon les individus et la queue, longue, est ornée de trois barres sombres espacées. Le bec crochu terminé d'un bout noir et les serres jaunes, acérées, permettent à cet oiseau de creuser la terre afin de dénicher les nids de guêpes abritant les larves dont elle va se nourrir.

Caractères écologiques

Ce rapace diurne affectionne les forêts à clairières ou les champs à bosquets. Se nourrissant de larves d'hyménoptères, elle fréquente préférentiellement les bois clairsemés avec une pauvre couverture herbeuse, les nids étant alors plus aisés à repérer.

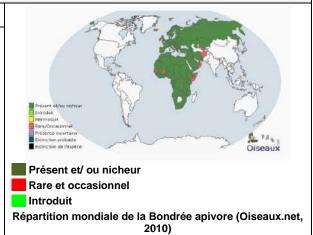
La Bondrée apivore est une espèce migratrice hivernant en Afrique tropicale. Lors de leur retour au printemps, les deux adultes débutent la construction du nid, au même endroit que l'année précédente. Le nid est construit en hauteur dans les arbres à l'aide de feuillage frais.

Répartition géographique

Monde / Europe

Cette espèce a une répartition étendue, mais localisée, du Paléarctique occidental jusqu'à la Sibérie occidentale.

En Europe, elle est absente le long des côtes méditerranéennes, d'Islande, du nord de la Scandinavie et rare dans les îles britanniques.



France

La Bondrée apivore est retrouvée dans toute la France, mis à part en Corse et le long du bassin méditerranéen.

Elle est généralement absente des régions côtières et niche en montagne jusqu'à 1 500 m d'altitude au moins.

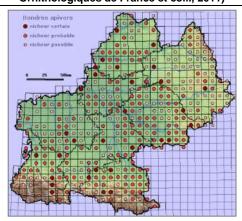


Répartition française de la Bondrée apivore (2005-2011) (Ligue de Protection des Oiseaux & Société d'Études Ornithologiques de France et coll., 2011)

Midi-Pyrénées

La Bondrée apivore est retrouvée dans tous les départements de Midi-Pyrénées, sans exception. Mais il semble qu'elle déserte les zones cultivées du Gers, de Haute-Garonne et du Tarn.

Pouvant nicher assez haut en altitude (1 500 m environ), elle est bien présente dans le piémont pyrénéen.



Répartition de la Bondrée apivore en Midi-Pyrénées (2007-2010) (Nature Midi-Pyrénées, 2011)



Statut juridique et de conservation de l'espèce									
Échelon mondial	Échelon européen	Échelon national							
Annexe II de la Convention de Bonn	Annexe I de la Directive « Oiseaux »	Espèce protégée en France : article 3 de l'arrêté du 29/10/09							
Considérée de « Préoccupation mineure » sur la Liste rouge de l'IUCN		Considérée de « Préoccupation mineure » sur la Liste rouge des espèces menacées en France - Catégorie nicheur							

Midi-Pyrénées

Considérée « assez commune » sur la liste des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées

État des populations dans leur aire de répartition

Europe

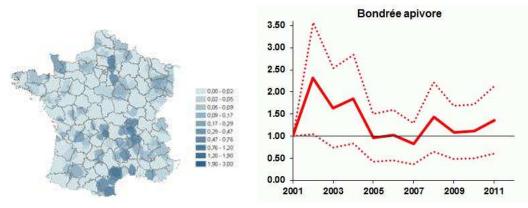
Le nombre de couples présents en Europe a été estimé à plus de 110 000 couples. Même si l'espèce se raréfie dans certains pays, sa situation globale reste stable.

France

En France, les données concernant la Bondrée apivore sont peu nombreuses, mais la tendance générale est à la diminution depuis 2001 (52%).

Le nombre de couples occupant le territoire a récemment été estimé entre 11 000 et 15 000.

Les cols pyrénéens rassemblant la majeure partie des bondrées apivores semblent abriter des populations à effectifs stables depuis une vingtaine d'années.



Abondance et évolution de l'indice d'abondance de la Bondrée apivore en France (Jiguet F., 2012)

Midi-Pyrénées

Il est difficile d'appréhender la dynamique locale de la Bondrée apivore en région car l'espèce y est mal étudiée et peu suivie. De plus, son caractère forestier, la confusion possible avec la Buse variable et la présence courante de migrateurs tardifs ou d'individus non reproducteurs peuvent rendre difficile voire biaiser l'estimation régionale des effectifs nicheurs.

Menaces potentielles

Les modifications apportées aux zones herbeuses lui sont défavorables puisque celles-ci correspondent à ses territoires de chasse. Les effectifs de la Bondrée apivore sont également dépendants de l'abondance des insectes dont elle se nourrit.

Contrairement aux autres rapaces, l'espèce ne semble pas avoir connu de régression aussi importante d'effectifs, ceci peut être grâce à sa période de présence en Europe plus courte comparée à celle des autres espèces.

□ Bibliographie

- -Atlas des oiseaux nicheurs de France : http://www.atlas-ornitho.fr/index.php?m_id=505
- -Oiseaux.net : http://www.oiseaux.net/oiseaux/france.html
- -European Bird Census Council, 2009. Trends of common birds in Europe :

http://www.ebcc.info/index.php?ID=379

-Cahier d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Tome 7: http://inpn.mnhn.fr/telechargement/documentation/natura2000/cahiers-habitats

- -Jiguet F., 2010. Les résultats du programme STOC de 1989 à 2009 : http://www2.mnhn.fr/vigie-nature/spip.php?page=stoc_web
- -Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées : http://www.premiumwanadoo.com/naturemp/ATLAS ORNITHO/
- -Frémaux S. & Ramière J., coord. (2012). Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Nature Midi-Pyrénées, Delachaux et Niestlé.
- Ligue de Protection des Oiseaux & Société d'Études Ornithologiques de France et coll., 2011. Atlas des oiseaux nicheurs. http://www.atlas-ornitho.fr/index.php?m_id=505. Consulté en avril 2012

5.2.2 Mammifères - Chiroptères

Noctule de Leisler

Nom scientifique : *Nyctalus leisleri* (Kuhl, 1817)

Ordre: Chiroptera

Famille: Verspertilionidae



Wikimedia commons © M.Werner

Description de l'espèce

Longueur T+C : 48 - 72 mm Longueur avant-bras : 38 à 47 mm Envergure : 260 à 340 mm Longueur oreille : 11 à 16 mm Poids : 8 à 23.5 g Longueur du 5e doigt : 43 à 51 mm

Parmi les trois espèces du genre, la Noctule de Leisler est la plus petite malgré une envergure imposante. Elle possède les bourrelets glandulaires sur la commissure des lèvres et à l'intérieur de la bouche, typique des Noctules. Ses oreilles sont très larges à la base, triangulaires avec l'extrémité arrondie. Le tragus est petit, en forme de champignon. Les ailes, velues en intrados, sont longues et fines donc parfaitement adaptées au vol rapide. Enfin, son pelage est uniformément brun-roux, court et lisse. Les oreilles, le museau (dépourvu de poils) et le patagium sont bruns.

Caractères écologiques

Elle est très attachée aux grands massifs forestiers. Faute d'en trouver, elle s'adapte éventuellement aux constructions humaines : dessous de toitures, linteaux de grange et milieux plus ouverts (parcs et jardins). Les cavités d'arbres, les joints de dilatation d'immeubles et de châteaux sont alors pour elle des gîtes estivaux et hivernaux. De par sa morphologie, elle s'aventure rarement dans les sous-bois, elle reste plutôt dans les allées forestières ouvertes en hauteur et chasse essentiellement en canopée où elle capture principalement de gros coléoptères et des papillons. On l'observe parfois dans les espaces dégagés (prairies, landes, étangs, mares...).



Avec une longévité supérieure à 12 ans et une espérance de vie moyenne de 2.7 ans, la femelle atteint la maturité sexuelle après 1 an et après 2 ans pour le mâle. Pour s'accoupler, le mâle chante depuis son gîte pour attirer les femelles afin de constituer des harems de 4 à 5 femelles. Au printemps, les femelles se regroupent en colonies de 20 à 50 individus, et rejoignent les gîtes d'été, à partir de la mimai. Elles y mettent bas un seul petit, rarement deux ou trois. Ils naissent nus, le pelage gris ne pousse qu'à partir de 15 jours et devient brun à 36 jours. Cette espèce migratrice va dans le sud pour hiberner d'octobre à mars dans les arbres creux, les fentes de rochers, fissures d'immeubles ou dans les grottes dans le sud-est de l'Europe. Pour cela, elle peut effectuer des migrations de plusieurs centaines de kilomètres.

Répartition géographique

Monde / Europe

Espèce du Paléarctique occidental (Europe et Afrique du Nord-ouest) et de la limite occidentale du Paléarctique oriental (Pakistan, Afghanistan, Himalaya) présente du niveau de la mer jusqu'à 2400 m d'altitude. Elle est largement distribuée en Europe : du sud de l'Écosse à l'Irlande, du sud de la Baltique et de la méditerranée jusqu'à l'ouest de la Russie. Elle est présente sur quelques îles (Madère, Tenerife et Palma) mais absente au Sud-ouest de l'Italie, à l'est de l'Espagne, en Sicile et dans le reste de la Russie.

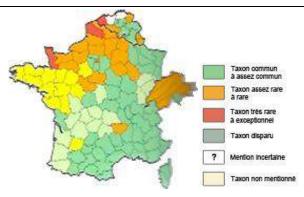


Carte de répartition mondiale actuelle (IUCN, 2014)

France

Les populations de l'espèce ne sont pas homogènes. Assez rare au nord-ouest, elle augmente en densité vers le sud-est.

Elle peut apparaitre en grand nombre sur des secteurs comme le littoral méditerranéen, au moment des migrations automnales. On la trouve en plaine et en montagne jusqu'à 2 000 m.

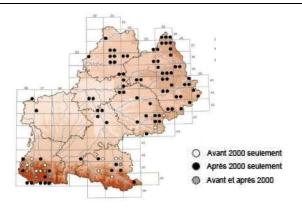


Carte de répartition actuelle en France (Arthur L. et Lemaire M., 2009)

Midi-Pyrénées

Elle se rencontre dans tous les départements et est certainement plus fréquente que ne le laissent penser les cartes de répartitions.

Elle est difficile à capturer et l'utilisation du détecteur à ultrasons avec analyse des enregistrements par ordinateur est indispensable pour identifier les contacts, étant donné le recouvrement fréquentiel avec la Sérotine commune et la Noctule commune.



Carte de répartition actuelle en Midi-Pyrénées (Bodin, 2011)

Statut juridique et de conser	Statut juridique et de conservation de l'espèce										
Échelon mondial	Échelon européen	Échelon national									
Annexe II de la Convention de Berne et de Bonn (Annexe 1 des Accords EUROBATS)	Annexes IV de la Directive 92/43/CEE « Habitat-Faune- Flore »	Article 2 de l'arrêté du 23/04/07, modifié par l'arrêté du 15/09/2012									
Considérée « Préoccupation mineure » sur la Liste rouge mondiale de l'IUCN (2012)	Considérée « Préoccupation mineure » sur la Liste rouge européenne de l'IUCN (2012)	Considérée « Quasi-menacée » sur la Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009)									

Midi-Pyrénées

Espèce considérée « Déterminante » selon critères dans la désignation des ZNIEFF

État des populations dans leur aire de répartition

Europe

Cette espèce est répandue de manière inégale en Europe. En effet, elle est commune dans certaines parties de son aire de répartition (Irlande par exemple) et rare dans d'autres.

Des extinctions locales ont été rapportées dans certaines zones du centre alors qu'elle est commune dans d'autres régions et dans le Caucase. En Afrique du Nord, sa présence est limitée par le faible nombre d'habitats qui lui sont favorables mais elle est particulièrement abondante dans le nord-est de l'Algérie. Aucune information sur la tendance de cette espèce n'est disponible.

France

Les populations étant très mal connues, le statut de cette espèce est difficile à déterminer. Elle semble cependant en régression.

Midi-Pyrénées

Actuellement, il n'est pas possible de juger l'état de conservation de cette espèce en Midi-Pyrénées ; l'enjeu de connaissance est donc fort dans toute la région.

Menaces potentielles

Les éoliennes représentent probablement une grande menace pour cette espèce. Cependant, la gestion forestière productiviste, l'élagage en zone urbaine et la non-conservation des très vieux arbres compromettent les gîtes naturels. Certains ponts peuvent également se transformer en piège ; ce fut le cas de l'intérieur d'un ouvrage métallique d'où les juvéniles inexpérimentés ne pouvaient ressortir suite à un phénomène de brouillage de leurs émissions sonars (Arthur et al., 2009).

□ Bibliographie

-Arthur L. & Lemaire M, 2009. Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope). Muséum d'Histoire Naturelle (Publication scientifiques du muséum), Paris, 544 pp. -Bodin J. (coord.), 2011. Les chauves-souris de Midi-Pyrénées : répartition, écologie, conservation. Conservatoire

Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées - Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées, Toulouse, 256 pp.

-Hutson, A.M., Spitzenberger, F., Aulagnier, S., Juste, J., Karataş, A., Palmeirim, J. & Paunović, M. 2008. Nyctalus leisleri. In: IUCN 2013. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2013.2. <www.iucnredlist.org>.

Downloaded on 24 March 2014.

-Office National de la Forêt. http://www.onf.fr/activites_nature/sommaire/decouvrir/animaux/chauves_souris/decouverte/@@index.html. Consulté le 09/05/2012



5.2.3 Reptiles

Seps strié

Nom scientifique: Chalcides striatus (Cuvier, 1829)

Ordre : Squamata Famille : Scincidae



Bernard DUPONT © Wikimedia commons

Description de l'espèce

Taille : rarement plus de 40cm de long

Ce lézard serpentiforme au corps long et mince, aux écailles lisses, avec la tête de la même largeur que le cou ressemble fortement à l'Orvet fragile. Sauf qu'il possède deux petites paires de pattes tridactyles. Son ventre est uniformément blanchâtre à nacré et les écailles céphaliques, généralement bordées de noir, sont plus grandes que celles du reste du corps.

Caractères écologiques

Il affectionne les habitats secs (xériques) tels que les pelouses et les landes sèches, formés de végétaux méditerranéens, principalement en montagne mais aussi à faible altitude. Il se retrouve dans les herbes assez denses où il se déplace avec très rapidement et avec agilité, semblant nager dans les hautes herbes. Il se nourrit d'insectes divers et variés, d'arachnides et de myriapodes.

Le seps trié hiberne durant six mois, généralement d'octobre/novembre à mars/avril. La femelle (ovipare) donne naissance à 5 à 10 jeunes en moyenne, au cours du mois d'août.

Répartition géographique

Monde / Europe

Sa distribution est typiquement ibéro-occitane et se retrouve dans une majeure partie de la péninsule ibérique en dehors des régions littorales du sud-est, de Valence à Alméria.

L'espèce se répartit aussi dans le sud de la France et dans la moitié ouest de la Ligurie en Italie.



Répartition européenne du Seps strié (IUCN, 2009)

France

Essentiellement distribué en Méditerranée, l'espèce s'étend jusqu'à Aubenas le long de la vallée du Rhône, Sisteron dans la vallée de la Durance et Prades dans la vallée de la Têt.

En dehors de cette aire, l'existence de populations isolées et visiblement relictuelles a été confirmée dans le sud-ouest et sur la côte atlantique.

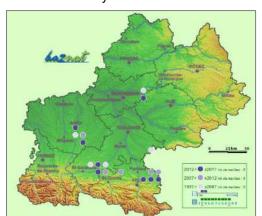


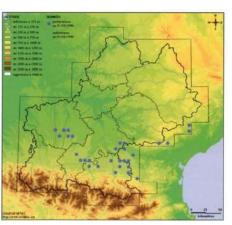
Répartition du Seps strié en France (Vacher JP. & Geniez M. (coords), 2010)

Midi-Pyrénées

Présent en Europe occidentale méditerranéenne, le Seps strié occupe la Péninsule Ibérique, le sud de la France et le Nord Ouest de l'Italie. Les premières observations dans la région Midi-Pyrénées datent du 19ème siècle, où on le retrouve principalement au Nord- Est de la chaîne pyrénéenne, dans les départements de la Haute-Garonne et de l'Ariège (et aussi observé de nombreuses fois aux alentours d'Auch).

Son extrême discrétion et sa rapidité rend difficile sa prospection et son aire de répartition est sans doute plus étendue car étant présent à l'ouest du Languedoc Roussillon, on peut s'attendre à le trouver à l'est du Tarn et de l'Aveyron.





Répartition du Seps strié en Midi-Pyrénées (Nature Midi-Pyrénées, 2017 / Pottier G. et coll., 2008

Statut juridique et de conser	vation de l'espèce								
Statut juridique et de conservation de l'espèce									
Échelon mondial	Échelon européen	Échelon national							
Annexe III de la convention de Berne	Considérée de « Préoccupation mineure » sur la Liste rouge européenne des reptiles	Espèce protégée en France : article 3 de l'arrêté du 19/11/07							
Considérée de « Préoccupation mineure » sur la Liste rouge de l'IUCN		Considérée de « Préoccupation mineure » sur la Liste rouge des espèces menacées en France							
	141 II D / /	·							

Midi-Pyrénées

Espèce « déterminante » pour la désignation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées

Considérée de « En danger » sur la Liste rouge des espèces menacées en Midi-Pyrénées



État des populations dans leur aire de répartition

Europe

À cette échelle, l'état des populations ne semble pas préoccupant.

France

Les populations sont assez denses dans la partie méditerranéenne malgré leur relative dispersion.

Midi-Pvrénées

L'espèce est très isolée en région et forme des populations relictuelles sur les coteaux du Lauragais en Haute Garonne, Plantaurel et Petites-Pyrénées en Ariège, et Astarac dans le Gers.

Menaces potentielles

Bien que le seps strié ne soit pas menacé à une grande échelle, la déprise agricole et ses effets, par la disparition des milieux ouverts, réduisent fortement ses biotopes privilégiés de friches et landes pâturées.

Par contre, les populations du Sud Ouest, et globalement celles hors de l'aire méditerranéenne, requièrent une attention plus particulière car elles y sont fortement menacées du fait de leur extrême isolement et de la précarité de leurs habitats.

□ Bibliographie

- -Pottier G. et collaborateurs 2008- Atlas de répartition des reptiles et amphibiens de Midi-Pyrénées. Collection Atlas naturalistes de Midi-Pyrénées. Ed. Nature Midi-Pyrénées. 126p.
- -Vacher JP. & Geniez M. (coords), 2010. Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope); Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544p.
- -http://www.naturemp.org/Seps-strie.html
- -IUCN: http://www.iucnredlist.org
- -http://www.herpfrance.com/fr/
- -Nature Midi-Pyrénées. Base de données naturalistes de Nature Midi-Pyrénées. http://www.baznat.net
- -Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2012. Inventaire national du Patrimoine naturel, site. http://inpn.mnhn.fr.

5.2.4 Amphibiens

Pélodyte ponctué

Nom scientifique: Pelodytes punctatus (Daudin, 1802)

Ordre: Anura

Famille: Pelodytidae



© ECOTONE

Description de l'espèce

Très petite taille : entre 35 et 45 mm

Sur son dos gris, le Pélodyte ponctué possède des petites taches vert-vif alors que sa face ventrale est blanche et jaune sous les membres. Sa peau est assez lisse avec de petites verrues. Son œil est doré avec des pupilles verticales. Le tympan est quant à lui peu ou pas visible. Les orteils sont longs et palmés uniquement à leur base. Son museau est long et plutôt arrondi.

C'est une espèce de relativement cryptique, au chant assez discret.

Caractères écologiques

En période terrestre, ses habitats préférés sont les terrains secs et les secteurs pierreux. Il est également présent dans des dunes, des carrières inondées, des secteurs cultivés et dans des secteurs calcaires et sablonneux.

Cet amphibien est lié aux mares peu profondes et souvent temporaires à substrat généralement sableux. Ces mares doivent se trouver dans des terrains ensoleillés et peu profonds.

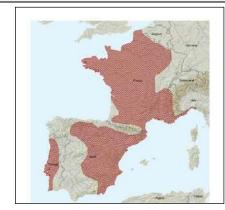
En Midi-Pyrénées, en période de reproduction, l'espèce fréquente diverses pièces d'eau stagnante, la plupart du temps situées dans des contextes ouverts parfois assez minéraux (prairies, champs, landes, friches, gravières, carrières...) : mares, fossés, lavognes et lacs de Saint-Namphaise, grandes flaques, ornières en eau, pâtures et cultures inondées... En terme de refuge terrestre, le Pélodyte parait peu exigent : bâches, tôles, vieux pneus, écorces d'arbres et pourrait même occuper les environnements agricoles intensifs.

Répartition géographique

Monde / Europe

Le Pélodyte ponctué est une espèce ibérofrançaise pénétrant faiblement le nord-ouest de l'Italie.

Restreinte à l'extrémité sud-occidentale de l'Europe, cette aire de répartition est assez proche de celle du Crapaud accoucheur ou du Triton marbré.



Répartition mondiale du Pélodyte ponctué (IUCN, 2010)

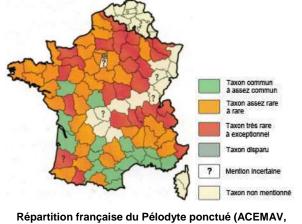


France

Il est largement distribué mais peu présent dans la moitié nord du pays.

Il n'est considéré commun que dans certains départements du Sud-est et du Sud-ouest de la France, généralement à basse altitude et au sein de paysages plutôt ouverts.

Il est absent de plusieurs départements du Centre et de l'Est.



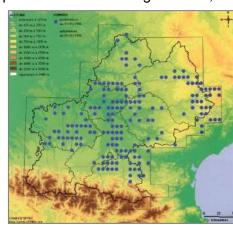
2003)

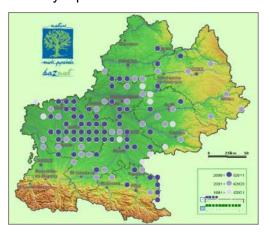
Midi-Pyrénées

A la notable exception des reliefs pyrénéens, les données de terrain recueillies révèlent que le Pélodyte ponctué est assez largement distribué en Midi-Pyrénées. Majoritairement présent dans la plaine centrale et les zones de coteaux à des altitudes généralement inférieures à 500 m, cet anoure ne paraît pénétrer dans aucune des grandes vallées des Pyrénées.

Des données sont disponibles sur le piémont de la chaîne et sur certains reliefs peu élevés détachés au nord. Il n'est connu que jusqu'à 540 m en Ariège à Péreille, 550 m en Haute-Garonne à Belzège-en-Commingues et 370 m dans les Hautes-Pyrénées à Betzège.

Dans le Massif central, l'espèce est assez fréquente au-dessus de 500 m dans l'extrême est de l'Aveyron, atteignant par exemple 873 m à Saint-André de Vézines sur le causse Noir. Le Pélodyte s'élève également relativement haut sur les contreforts du Lévézou, puisqu'il atteint 760 m près de Saint-Beauzély. Néanmoins, l'espèce parait être absente sur les monts de Lacaune et la montagne Noire et se cantonner à leur piémont. Ce constat apparaît également valable pour l'Aubrac et le Ségala lotois, où le Pélodyte paraît absent.





Répartition du Pélodyte ponctué en Midi-Pyrénées (Pottier G. et coll., 2008) / Nature Midi-Pyrénées, 2011)

Statut juridique et de conser	Statut juridique et de conservation de l'espèce									
Échelon mondial	Échelon européen	Échelon national								
Annexe III de la Convention de Berne	Considérée de « Préoccupation mineure » sur la Liste rouge européenne des amphibiens	Espèce protégée en France : article 3 de l'arrêté du 19/11/07								
Considérée de « Préoccupation mineure » sur la Liste rouge de l'IUCN		Considérée de « Préoccupation mineure » sur la Liste rouge des espèces menacées en France								

Midi-Pyrénées

Espèce « déterminante » pour la désignation des ZNIEFF selon conditions

État des populations dans leur aire de répartition

Europe

Le Pélodyte ponctué est généralement considéré comme abondant dans toute son aire de répartition mais en déclin. Il est rare au Portugal et menacé en Italie en raison de la perte d'habitats de reproduction.

Les populations du sud de l'Espagne et du nord du Portugal sont fortement menacées et fragmentées.

Midi-Pyrénées

Aucune information sur l'évolution de cette espèce commune n'est disponible à l'heure actuelle.

Menaces potentielles

Comme pour la plupart des amphibiens, les menaces sont le drainage des zones humides, la canalisation des rivières, la perte des habitats de reproduction et la fragmentation des habitats.

Dans certaines parties de son aire de répartition (sud du Portugal) la désertification apparait comme une menace. De plus, la prédation des larves et individus par l'Écrevisse de Louisiane est une menace importante, notamment dans l'Ibérie.

□ Bibliographie

- -http://www.herpfrance.com/fr/
- -Pottier G. et collaborateurs 2008- Atlas de répartition des reptiles et amphibiens de Midi-Pyrénées. Collection -Atlas naturalistes de Midi-Pyrénées. Ed. Nature Midi-Pyrénées. 126 p.
- -ACEMAV coll., Duguet R. & Melki F. ed., 2003 Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p.
- -IUCN: http://www.iucnredlist.org
- -http://www.herpfrance.com/fr/
- -Nature Midi-Pyrénées. Base de données naturalistes de Nature Midi-Pyrénées. http://www.baznat.net
- -Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2012. Inventaire national du Patrimoine naturel, site. http://inpn.mnhn.fr.



5.2.5 Insectes

Damier de la Succise

Nom scientifique: Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)

Ordre : Lépidoptères Famille : Nymphalidae



© ECOTONE

Description de l'espèce

Envergure moyenne : 35 mm / Longueur des ailes : 15 à 25 mm

Ce papillon de jour présente une taille qui varie selon les sexes, la femelle étant généralement plus grande, mais aussi selon les individus. Les ailes sont fauves, ornées de motifs noirs sur le dessus et la face inférieure présente une alternance de bandes fauves et orange. On peut distinguer une série de points noirs sur les deux faces de l'aile postérieure dans la bande postdiscale orange.

La chenille a une teinte de fond noire et présente une bande dorsale tachetée de petits points blancs. Tout son corps est recouvert de petites spicules et des bandes latérales au niveau des stigmates ornées de grandes macules blanches peuvent être observées. Au dernier stade larvaire, la chenille atteint une taille de 27 mm.

La chrysalide du Damier de la Succise est de couleur blanche, tachée de noir et orange.

Caractères écologiques

Le Damier de la Succise se retrouve dans des milieux de type prairies maigres, pelouses, lisières ensoleillées et tourbières. On le retrouve jusqu'à des altitudes de 2 500 m (Lafranchis, 2000).

Les études génétiques menées sur l'espèce semblent mettre en avant un processus de différenciation, avec des taxons géographiquement distincts et isolés par les plantes hôtes des chenilles. En France, on retrouve ainsi quatre sous-espèces : une méditerranéo-atlantique *beckeri*, une liguro-provençal *provincialis*, une montagnarde *debilis* et le taxon *aurinia*. Ce dernier a une large répartition et présente des populations de type xérophiles et hygrophiles.

Les œufs sont pondus en paquets sur le dessous des feuilles des plantes hôtes, l'incubation durant trois à quatre semaines.

Les chenilles présentent six stades et émergent en été. Elles hivernent, au 2ème ou 3ème stade, dans un nid commun. La diapause se termine au printemps, selon les conditions climatiques, et les chenilles passeront leurs journées exposées au soleil. Enfin, elles se sépareront vers leur dernier stade larvaire pour aller se nourrir seules.

La chrysalide est généralement retrouvée suspendue dans la végétation basse. Ce stade va durer d'une quinzaine de jours à trois semaines.

La période de vol des adultes a lieu d'avril à août selon les milieux.

Répartition géographique

Monde / Europe

L'aire de répartition du Damier de la Succise s'étend du Maghreb à la Corée, en passant par l'Europe et l'Asie tempérée. Le taxon *aurinia* est le plus représenté en Europe, de la Grande-Bretagne, du sud de la Suède, et de la Finlande jusqu'en Sibérie.

France

Ce Damier est relativement abondant mais présente des populations localisées. Il semble avoir disparu de la région parisienne.

Le taxon aurinia se retrouve globalement dans toute la France, excepté en région méditerranéenne.

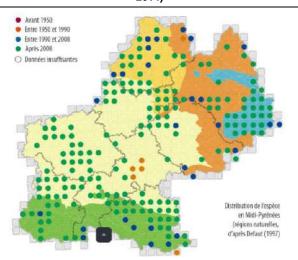
La sous-espèce debilis est présente dans les Alpes, et la sous-espèce provincialis dans le Sudest. La sous-espèce beckeri est très localisée dans les Pyrénées-Orientales.



Répartition du Damier de la Succise en France (MNHN, 2014)

Midi-Pyrénées

L'espèce apparait assez bien représentée globalement en région avec toutefois des secteurs où elle absente notamment dans la plaine alluviale de la Garonne, dans le secteur Toulouse, Montauban par exemple.



Répartition du Damier de la Succise en Midi-Pyrénées (CEN, 2014)

Statut juridique et de conservation de l'espèce

Échelon mondial	Échelon européen	Échelon national								
Annexe II de la Convention de Berne	Annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore »	Espèce protégée en France : article 3 de l'arrêté du 23/04/07								
	Considérée de « Préoccupation mineure » sur la Liste rouge européenne des papillons	Considérée de « Préoccupation mineure » sur la Liste rouge des espèces menacées en France								

Midi-Pyrénées

Espèce « déterminante » pour la désignation des ZNIEFF selon conditions

État des populations dans leur aire de répartition

Europe

L'état des populations de l'espèce est réalisé pour l'ensemble des sous-espèces dans les documents. Or, l'état des populations et les menaces qui pèsent sur elles diffèrent entre ces sous-espèces. Pour ce qui est de la sous-espèce aurinia, les populations liées aux milieux humides ont fortement régressé en Europe.

L'espèce a fortement régressé en Belgique, où près de la moitié des populations connues après 1980 sont actuellement éteintes. La dernière observation a été effectuée en Flandres en 1959.



France

Les effectifs de la sous-espèce aurinia sont toujours faibles dans la région Centre et sa répartition est lacunaire.

Le Damier de la Succise présente de fortes variations d'effectifs d'une année sur l'autre. Sa distribution en France est localisée mais les effectifs semblent assez abondants.

Menaces potentielles

Le Damier de la Succise est parasité par deux hyménoptères : *Cotesia melitaearum* et *Cotesia bignelii*, mais ils ne semblent être que des régulateurs des populations du lépidoptère, soumis à de fortes variations d'effectifs.

La sous-espèce aurinia, notamment les individus associés aux prairies, landes humides et tourbières, est la plus sensible. L'assèchement des zones humides par l'urbanisation ou l'agriculture intensive provoque la fragmentation des habitats et l'isolation des populations.

Les impacts sur les populations de la plante-hôte vont également se répercuter sur l'espèce. Les fortes pressions exercées sur la Succise, plante-hôte, par le pâturage ovin font disparaître la plante, et ainsi les habitats favorables au lépidoptère.

Enfin, la fauche semble également impacter les populations de Damier de la Succise, notamment lorsqu'elle a lieu lors de la période de développement larvaire.

□ Bibliographie

Lafranchis T., 2000. Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France), 448p.

Nature Midi-Pyrénées. Base de données naturalistes de Nature Midi-Pyrénées. http://www.baznat.net Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2014. Inventaire national du Patrimoine naturel, site. http://inpn.mnhn.fr

http://www.cen-mp.org/observations/atlasPapillons/index.php

Bensettiti F. & Gaudillat V. (coord.), 2002. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353p. + cédérom.



6 MESURES COMPENSATOIRES

Les mesures compensatoires interviennent lorsque les mesures d'atténuation n'ont pas permis de supprimer et/ou réduire tous les impacts. Il subsiste alors des impacts résiduels qui nécessitent la mise en place des mesures de compensation (article 2 de la Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature), de sorte que le bilan écologique global du projet sur l'état de conservation de chaque espèce protégée concernée soit au moins neutre.

Ces mesures compensatoires doivent être spécifiquement orientées en faveur de l'espèce impactée et, le cas échéant, de ses habitats de repos ou de reproduction. Cette compensation doit apporter une plus-value écologique pour les espèces considérées, c'est-à-dire produire des effets positifs allant au-delà de ceux que l'on aurait pu obtenir dans les conditions – y compris de gestion – actuelles. Ces mesures doivent répondre aux règles ci-dessous :

- permettre une compensation équivalente, habitat par habitat, espèce par espèce, sans pour autant provoquer une inflation des surfaces à compenser;
- priorité donnée à une mesure in situ, (à proximité immédiate ou dans la continuité du site affecté par le projet) et à des espaces qui sont aujourd'hui identifiés pour leur intérêt fonctionnel (corridors écologiques visés par les trames verte et bleue, marge d'espaces protégés...).
- restauration et réhabilitation de milieux existants dégradés, préservation et mise en valeur de milieux existants et en bon état de conservation mais susceptibles de se dégrader, et création d'habitats à partir de milieux différents sont les seules types de mesures, accompagnées par des mesures foncières et des mesures de gestion, qui sont valides et adéquates.
- intégration de « ratios » de compensation aux mesures, sans règles officielles, même si est classiquement utilisée la valeur patrimoniale de l'espèce considérée (dans la pratique, c'est essentiellement la surface qui est utilisée dans le calcul mais d'autres critères sont possibles). Ainsi, plus un habitat ou une espèce a une valeur patrimoniale forte, plus la surface à compenser sera multipliée par un ratio important, et ce quelle que soit la valeur de la surface consommée, notamment pour les espèces faisant l'objet de plans nationaux d'actions (PNA). D'autres facteurs entrent en jeu dans ce calcul :
- -additionnalité : une faible plus-value écologique pour une mesure de préservation et mise en valeur d'habitats existants favorables conduit à un ratio plus élevé que pour une création de milieux ;
- -proximité temporelle : le ratio est multiplié lorsque les mesures ne sont pas fonctionnelles au moment de l'impact (de la mesure) ;
- -proximité géographique : un ratio plus fort est exigé pour des mesures éloignées du projet.
- -pérennisation des mesures, dans une durée généralement évaluée à 30 ans ou à la durée d'exploitation de l'aménagement : la gestion des terrains est le plus souvent nécessaire pour atteindre

les objectifs de compensation (un plan de gestion n'est pas nécessairement requis pour l'instruction de la demande de dérogation mais fait partie des engagements du Maître d'ouvrage).

6.1 IMPACTS RESIDUELS DU PROJET ET COMPENSATION ECOLOGIQUE

Globalement les enjeux sensibles et très élevés du site ont été évités (stations et habitats d'Iris à feuilles de graminées, habitats privilégiés du Seps strié, parcelles de mésobromions en bon état de conservation...), permettant aussi une réduction importante des impacts résiduels.

Au regard des résultats de l'analyse des impacts résiduels et cumulés du projet, deux grands types de milieux naturels souffrent d'effets négatifs qui demandent une compensation écologique. Il s'agit des habitats des milieux ouverts/semi-ouverts, et buissonnants qui abritent plusieurs espèces patrimoniales et protégées d'oiseaux, reptiles, lépidoptères, et des spécimens d'amphibiens en phase terrestre. Le milieu de conifères et buissonnants présente moins d'enjeux mais la surface défrichée demande elle aussi à être compensée. Une faible surface de milieux humides favorable à la reproduction des amphibiens est également concernée.

Les niveaux de compensation (ratios) ont été envisagés en fonction de l'impact résiduel sur les espèces aux enjeux de conservation les plus élevés et dont la biologie et l'écologie correspond à la définition d'une espèce parapluie. De cette façon, toutes les autres espèces inféodées ou utilisant le même milieu naturel pourront largement bénéficier de la mesure compensatoire via le ratio coefficient le plus élevé.

La durée de mise en œuvre des mesures compensatoires sera de 30 ans.

6.2 MILIEU OUVERTS/SEMI-OUVERTS & BUISSONNANTS (MC01)

6.2.1 Bilan et gestion du milieu ouvert/semi-ouvert

Environ 2,8 ha de ce milieu seront détruits ou altérés dans leur fonctionnalité. Ils représentent des habitats de reproduction d'oiseaux (tels que l'Alouette Iulu, le Bruant jaune, la Fauvette grisette...), de reptiles (Couleuvre verte-et-jaune, Lézard vert occidental, voire Seps strié et Coronelle girondine mais pas sur leurs habitats privilégiés...), d'insectes dont plusieurs lépidoptères (Azuré du Serpolet, Zygène cendrée, Damier de la Succise...).

Comme indiqué précédemment, les zones en bon état de conservation ont été préservées dont les habitats privilégiés du Seps strié (avec les mésobromions « purs »).



Il est possible aussi de considérer une résilience du milieu dans une certaine mesure (mais la typicité du milieu initial ne peut être garantie) qui sera de nouveau favorable à une partie de la faune : reptiles, amphibiens... voire aussi à certains lépidoptères. Cela sera vérifié grâce aux mesures de suivi des mesures mises en œuvre pendant l'exploitation du site.

Le site du projet, notamment dans l'enceinte clôturée, comprend des habitats ouverts de mauvais à bon état de conservation. Ils seront valorisés par une gestion favorable prenant en compte les enjeux écologiques et de sécurité incendie.

Cette gestion correspond dans une partie, à de la réduction d'impacts (gestion entre les rangs de panneaux et à proximité) et dans l'autre à de la compensation (zones non impactées par l'infrastructure). Elle fait donc référence à la mesure de réduction d'impact R8 (cf. § 3.2, p69).

De plus, il est envisageable de créer une mesure de restauration d'habitats ouverts en lieu et place d'une partie de boisement de conifères non exploitables pour l'installation PV compte tenu de la topographie. Cette opération vient alourdir le défrichement d'environ un 1 ha mais dans l'objectif d'apporter une véritable plus-value écologique en faveur de la biodiversité et des espèces à enjeux de conservation élevés grâce à l'ouverture du milieu.

Enfin, en dehors du site clôturé mais sur les parcelles d'acquisition foncière pour le projet, il sera entrepris une veille de la dynamique de végétation des milieux ouverts afin d'entreprendre des interventions de gestion favorable si cela s'avère nécessaire pour empêcher la fermeture des milieux.

Compte tenu de la qualité moyenne des milieux détruits ou altérés et de la résilience possible d'une partie de la végétation impactée, le ratio de compensation envisagé est de 1,5 : 1 soit une surface d'au moins 4,2ha de milieux ouverts et semi-ouverts à gérer.

Avec la création de milieux ouverts dans la plantation de conifères (0,95ha), la coupe sélective de la strate arbustive dans quelques secteurs de mésobromions en mauvais à moyen état de conservation (1,15ha), le suivi de mésobromions et leur gestion au besoin (1,7ha), et le respect des préconisations de coupe et gestion PEE (0,55ha), <u>la surface en milieux ouverts et semiouverts à gérer atteint alors 4,35ha.</u>

6.2.2 Bilan et gestion du milieu buissonnant

Environ 1,7 ha de ce milieu seront détruits ou altérés dans leur fonctionnalité. Ils représentent des habitats de reproduction d'oiseaux (notamment la Pie-grièche écorcheur, la Linotte mélodieuse...) reptiles (Couleuvre verte-et-jaune, Lézard vert occidental...) et d'insectes, particulièrement pour l'habitat de l'Azuré du Serpolet. Une petite surface de 800m² de fourrés arborés éventuellement favorables à la Bacchante sera détruite.

Compte tenu de la faible surface impactée de milieux buissonnants vis-à-vis du milieu environnant, le ratio de compensation envisagé est de 1 : 1 soit une surface d'au moins 1,7ha de milieux buissonnants à gérer.

Or la gestion favorable de l'embroussaillement dans l'enceinte de la clôture vis-à-vis du risque incendie (4,45ha, dont la partie sud du site en friche en moyen état de conservation sur 1,55ha), mais également les zones en dehors du site d'exploitation (3,15ha), dans le respect des préconisations de coupe et gestion PEE (cf. R8), permettra de répondre au maintien d'une dynamique de milieux buissonnants favorables à la faune sur 7,6ha.

6.3 MILIEUX BOISES (MC02)

Environ 3,45 ha de plantations de conifères seront défrichés pour implanter le projet. Il s'agit d'un milieu utilisé par certains oiseaux (Bondrée apivore, Linotte mélodieuse, Pipit des arbres...), et de façon plutôt secondaire pour le Damier de la Succise. Et environ 0,35ha de plantations de feuillus seront également détruits, mais il ne s'agit pas des zones naturelles de hêtraies ou chênaies pubescentes.

Par ailleurs, la mesure de compensation des milieux ouverts/semi-ouverts implique la destruction d'1ha de plantations de conifères supplémentaire.

Et puisque globalement, ce milieu n'étant pas dans un état satisfaisant, implanté artificiellement au sein d'un massif caducifolié, il n'est pas intéressant ni justifié du point de vue écologique de chercher à compenser du conifère par du conifère. Au contraire, il est plus judicieux pour la biodiversité et la fonctionnalité écologique des réservoirs locaux de réaliser une gestion forestière favorable sur une parcelle de boisement avec feuillus et clairières. La gestion de la parcelle 292 au nord-ouest, d'une surface de 13 ha permettra de répondre à cette destruction.

Un passage naturaliste sur cette parcelle a montré l'intérêt de ce milieu pour la nidification de certaines espèces comme l'Alouette Iulu, la Linotte mélodieuse, la Bondrée apivore ou bien l'hivernage de rapaces tels que le Milan royal, le Hibou moyen-duc... C'est aussi le cas pour les lépidoptères, et particulièrement la Zygène cendrée ainsi que le Damier de la Succise. L'intérêt pour la Bacchante reste par contre à confirmer.

Un plan de gestion forestier sera mis en œuvre pour maintenir et améliorer la biodiversité du site.

Le ratio de compensation envisagé est de 1 : 1 en replantation, ou bien de 2 : 1 pour une surface forestière existante, soit 9,6ha.

La surface de la parcelle boisée en gestion atteint environ 13,8ha



6.4 MILIEUX HUMIDES (MC03)

Environ 1 300m² d'habitats humides favorables à la reproduction des amphibiens seront détruits.

Pour compenser cet impact résiduel, trois petites dépressions humides de 25m² environ seront aménagées pour les amphibiens dans la zone humide en friche au sud du site, à l'extérieur de la clôture. Un apport ponctuel de matériaux marneux et argileux pourra être effectué si nécessaire pour augmenter la rétention de l'eau sur ces aménagements mais la nature du sol est apparemment suffisamment marneuse.

Puis compte tenu de la vulnérabilité des milieux humides existants face à l'assèchement et à l'atterrissement, les 450m² de zones humides restantes à l'intérieur du site plus les 700m² au bord et à l'extérieur de la clôture (cf. § 2.3.4, p31) seront gérés de façon à préserver leur fonctionnement hydraulique, notamment en limitant la végétation par des coupes sélectives des espèces mésophiles densément développées et le suivi de la colonisation spontanée des arbres hydrophiles

Enfin, en complément de cette mise en gestion favorable au maintien de ces milieux, une petite partie de friche sera détruite sur environ 500m² pour créer une surface supplémentaire de zone humide en continuité de celle restant dans le site. Cette expérimentation apparait possible compte tenu de la nature humide du sol (cf. § 2.4, p37).

L'impact de cette création de milieux humides sur une petite surface d'un habitat naturel existant à enjeu faible et d'habitats d'espèces (avifaune, lépidoptères et reptiles) restera négligeable au regard de la qualité des autres milieux à proximité et des autres mesures mises en œuvre pour ce projet.

Le ratio de compensation envisagé est de 1 : 1 soit une surface d'au moins 1 300m² de milieux humides.

Les surfaces de zones humides en gestion et création atteignent environ 1 700m².

La Figure 72 présente la localisation des parcelles en gestion destinées à la compensation écologique des impacts résiduels du projet.

6.5 CAHIER TECHNIQUE DE GESTION

Pour réaliser une gestion parfaitement opérationnelle, il sera nécessaire de réaliser des inventaires ciblant précisément la dynamique naturelle de la végétation qui sera à entretenir. En effet, ceux réalisés dans le cadre de cette étude prennent en compte avant tout l'état de conservation et la valeur patrimoniale des habitats naturels. Il est bien question d'appréhender dans certains cas leur dynamique mais cela reste insuffisant pour élaborer un plan d'intervention suffisamment pertinent. Or si la Figure 73 permet très bien d'illustrer la démarche générale de gestion, cette cartographie reste insuffisante pour guider précisément les opérations qui seront à mener pour répondre aux objectifs de la compensation. Une expertise botanique complémentaire permettra d'apporter les éléments nécessaires à l'élaboration d'une cartographie d'ordre « opérationnel ».

Il est de même pour la gestion du milieu boisé dont le relevé de la parcelle de compensation à l'écart du projet n'a porté que sur les capacités d'accueil du milieu écologique, et non pas sur une typologie même peu précise des habitats en présence par exemple. Aussi, une expertise faune et flore permettra d'apporter les éléments supplémentaires et nécessaires à la bonne définition de la gestion à mettre en œuvre.

Aussi, la mise en œuvre de ces mesures sera subordonnée à la réalisation d'un cahier technique de gestion présentant et illustrant les opérations à réaliser (modalités techniques, calendrier...) sur chaque type de milieux (ouverts/semi-ouverts, buissonnants, boisés et humides). Ce cahier technique devra être validé par la DREAL avant sa mise en œuvre.



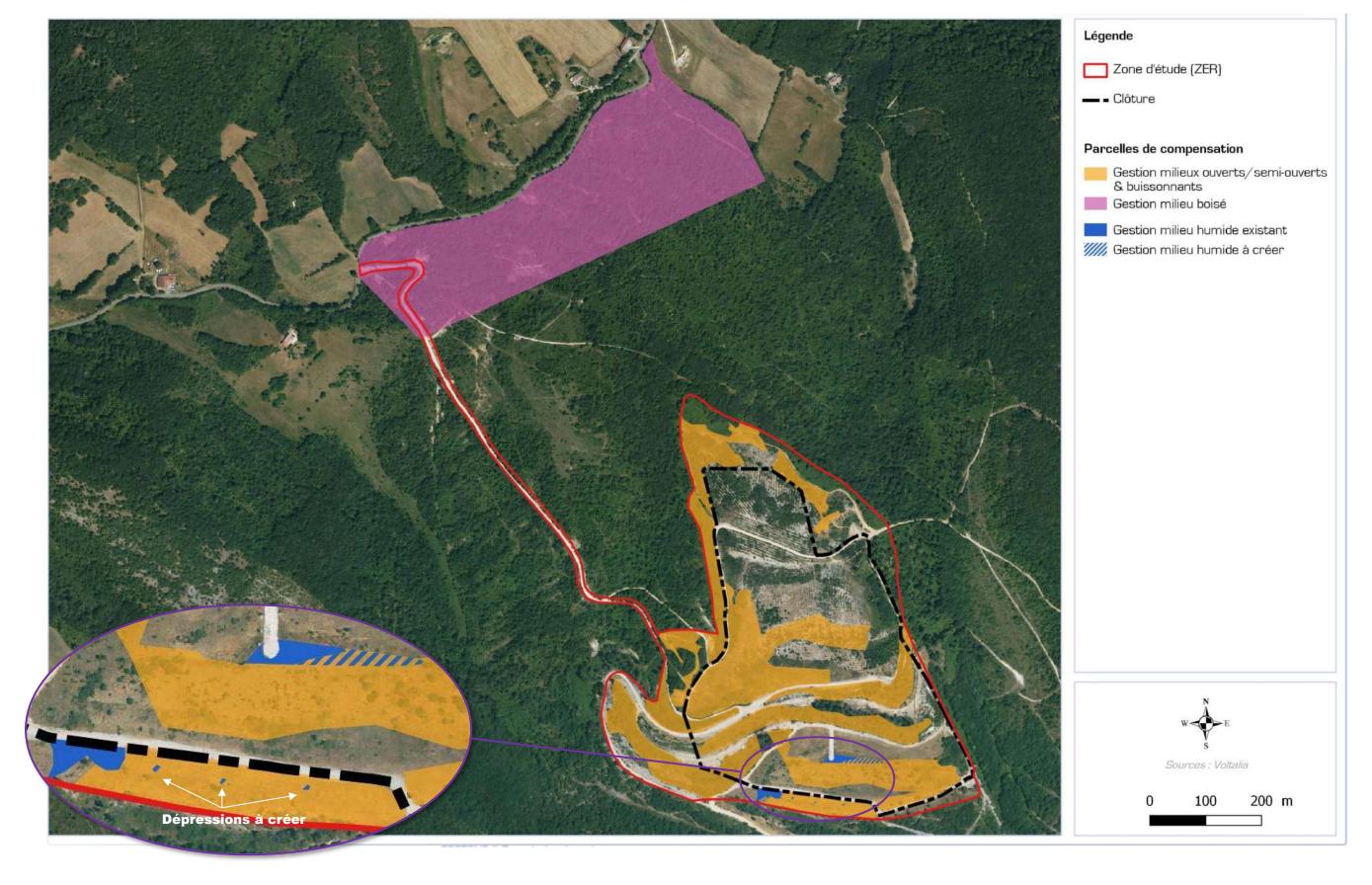


Figure 72 : Localisation des parcelles de compensation avec gestion de milieux





Figure 73 : Gestion de la végétation dans et à l'extérieur de l'enceinte du projet



6.6 SUIVIS DES MESURES COMPENSATOIRES

Un suivi écologique sera mis en place pour évaluer l'efficacité des mesures compensatoires mises en œuvre. Le cas échéant, le cahier des charges des mesures sera adapté en conséquence. Ce suivi permettra aussi de répondre à des circonstances imprévues et de garantir la pertinence de ces mesures. Ce suivi écologique sera réalisé par un prestataire d'études naturaliste. Un bilan après chaque année de suivi des mesures sera produit à l'attention du Maître d'ouvrage et transmis aux services de l'État. Ce suivi donnera donc lieu à une évaluation de l'efficacité des mesures au regard de l'objectif de maintien du bon état de conservation local des espèces.

6.6.1 Suivi de la compensation des milieux ouverts/semi-ouverts et buissonnants

6.6.1.1 Gestion de la végétation

Un suivi technique régulier permettra de s'assurer que les pratiques de gestion sont conformes au cahier des charges.

	GESTION DE LA VEGETATION																	
		Un cahier d'enregistrement des interventions (type d'intervention, localisation et date) sera tenu par l'exploitant et vérifié par l'organisme en charge du suivi technique.																
Protocole	Ce dernier pourra procéder à la vérification visuelle des travaux, de la typicité et de la qualité de la végétation (relevés phytosociologiques et floristiques), des pratiques d'entretien conformément au cahier des charges																	
Trotocoic	J F M A M J J A S O N D										D							
	Aux périodes de mises en œuvre des mesures																	
	Puis de façon inopinée dans la saison																	
Planning	ТО	T1	T2	T3		T5			T8			T11			T15			T20
						_			_									T30

6.6.1.2 Attractivité du milieu pour la faune

Un suivi naturaliste sera entrepris, particulièrement en direction de l'avifaune et des reptiles, pour évaluer l'efficacité des mesures en termes d'habitats d'espèces.

									AVII	AUNI	E						
Bustanala										•	•		alimenta 15-20 kr	n et pas de	pluie		
Protocole	J		F		М		Α	М		J		J	Α	S	0	N	D
Planning	ТО	T1	T2	Т3		T5			Т8		T10			T15			T20 T30

									REI	PTILES	3								
Protocole	-Rec	hercl	ne d'in	divid		ıs leu	rs gîte	es en	soule	vant d			eptiles of				S		
	J		F		M		Α	N	1	J		J	A	;	6	0		N	D
Planning	ТО	T1	T2	Т3		T5			Т8			T11			T15				T20 T30
									INS	ECTES	3								
					us de l tes hô		ré du S	Serpo	let, <u>C</u>	amier	de la	a Succis	se et Zy	gène c	<u>endré</u>	<u>ee</u>			
Protocole	J		F		М		Α	M	1	J		J	А	;	S	0		N	D
																		<u> </u>	T20
Planning	T0	T1	T2	Т3		T5			Т8			T11			T15	i			T20 T30

Toutes les autres espèces faunistiques ou floristiques intéressantes observées lors de ces passages spécifiques seront également relevées.

Lors de ces suivis floristiques et faunistiques des milieux ouverts/semi-ouverts et buissonnants, l'analyse de la végétation entre les rangs de panneaux photovoltaïques permettra de définir d'une part, la résilience de la végétation typique des milieux secs et thermophiles, et d'autre part, de vérifier les possibilités d'utilisation de ce milieu par la faune inféodée à ces milieux (lépidoptères notamment).

Ce suivi constituera ainsi un retour d'expérience intéressant sur l'implantation d'un parc photovoltaïque sur ces milieux particuliers et leurs capacités de résilience.



6.6.2 Suivi de la compensation des milieux boisés

6.6.2.1 Gestion de la végétation

Un suivi technique régulier permettra de s'assurer que les pratiques sont conformes au plan de gestion forestier.

							GES	TION	DE L	A VE	GET	OITA	N								
								entions uivi tec			iterve	ention	, local	lisatio	n et d	ate) s	sera te	nu p	ar l'ex	ploita	int et
Protocole								ication i stique													
110100010	J		F		M	Α	4	М		J		J		Α	S		0		Ν		D
		·		•			Aux	périod	les d	e mise	es en	œuvi	re des	mes	ures						
								Puis d	le faç	on inc	opiné	e dan	s la s	aison							
Planning	ТО	T1	T2	Т3		T5			T8			T11				T15					T20
riaiiiiig	10	' '	12	13		13			10			111				113					T30

6.6.2.2 Attractivité du milieu pour la faune

Un suivi naturaliste sera entrepris, particulièrement en direction de l'avifaune et des reptiles, pour évaluer l'efficacité des mesures en termes d'habitats d'espèces.

									AVII	FAUN	E										
Protocole	-Con	ditior	ns mét	éorol		es fav				-	-	ou en ieur à				as de	pluie				
	J		F		M		А	N	1	J		J		A	S		0		N	D	
Planning	ТО	T1	T2	Т3		T5			Т8		T10					T15					20 30
									INS	ECTE	S										
					us de tes hô		cchan	<u>te, Az</u>	zuré d	u Ser	<u>polet</u> ,	Dami	er de	la Su	ccise	et <u>Zy</u>	gène	cend	<u>rée</u>		
Protocole	J		F		M		Α	M	1	J		J		A	S		0		N	D	
Planning	ТО	T1	T2	Т3		T5			Т8			T11				T15					20 30

Toutes les autres espèces faunistiques ou floristiques intéressantes observées lors de ces passages spécifiques seront également relevées.

6.6.3 Suivi de la compensation des milieux humides

6.6.3.1 Gestion de la végétation

Un suivi technique régulier permettra de s'assurer que les pratiques de gestion sont conformes au cahier des charges.

							GES	STION	I DE L	A VE	GET	ATIO	٧								
								entior uivi te			nterve	ention,	local	lisatio	n et d	ate) s	era te	enu pa	ar l'ex	ploita	nt et
Protocole								ficatio istiqu													
1 10100010	J		F		М		A	М	ı	J		J		A	S		0		N		D
							Aux	pério	des d	e mis	es en	œuvi	e des	mes	ures						
								Puis	de faç	çon in	opiné	e dan	s la s	aison							
Planning	ТО	T1	T2	Т3		T5			Т8			T11				T15		•		-	T20
i iaiiiiiig	10	' '	12	13		13			10							113					T30

6.6.3.2 Attractivité du milieu pour la faune

Un suivi naturaliste sera entrepris, particulièrement en direction de l'avifaune et des reptiles, pour évaluer l'efficacité des mesures en termes d'habitats d'espèces.

									АМР	HIBIE	NS										
Protocole	-Obs	erva	ions d	les in	n des dividus sion de	s et d	es po	ntes a	vec	prospe	ection	s visue	elles		oute						
	J		F		M		A	M	1	J		J		A	S		0		N		D
Planning	ТО	T1	T2	Т3		T5			Т8		T10		•			T15		•		•	T20 T30

Toutes les autres espèces faunistiques ou floristiques intéressantes observées lors de ces passages spécifiques seront également relevées.



7 MESURE D'ACCOMPAGNEMENT

7.1 ENTRETIEN DU CHEMIN D'ACCES

La piste d'accès au site révèle un certain nombre d'enjeux en lisière, notamment pour les insectes (cf § 2.6.6, p58).

Cette piste étant sous maîtrise opérationnelle de la commune de Marignac-Laspeyres, une information des enjeux élevés pour les lépidoptères (notamment pour le Damier de la Succise, aussi Bacchante et Zygène cendrée...) existants le long de la piste d'accès au site d'exploitation sera donnée à la commune de Marignac-Laspeyres (mesure A).

Cette information sera accompagnée de prescriptions de gestion pour assurer une cohérence entre la préservation des enjeux au niveau du site et ses abords.

7.2 SUIVI DE LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT

A chaque relevé naturaliste, l'état de conservation des bermes du chemin d'accès au site sera relevé. Et le cas échéant, une information sera produite au gestionnaire de la piste pour adapter les techniques d'intervention en faveur du milieu naturel.



8 SYNTHESE FINANCIERE

Ces coûts ne sont qu'indicatifs, VOLTALIA s'engage sur la mise en place de ces mesures non sur les coûts affichés.

De plus, le coût du cahier technique de gestion préalable à la mise en œuvre des mesures compensatoires n'est pas précisé dans ce montant. Il peut être estimé aux alentours de 10 000€ HT.

8.1 MESURES D'EVITEMENT

	Mesures d'évitement	Période	Organismes en charge	Commentaire	Prix unitaire €	Prix jour €	Quantité	Coût HT (€) indicatifs / 30 ans
E1	Adaptation des périodes d'intervention	Projet	MO, MOE	Adaptation du planning des travaux				Coût de retard d'opération
E2	Adaptation du projet initial	Projet	мо	Réduction de l'emprise d'environ 4500m²				Intégré au projet
				Repérage, pose et enlèvement : 6j		600	6	
E3	défens de l'habitat à Iris à feuilles de Gr	Chantier	ECOLOGUE	Grillage de balisage (1km avec marge)	grillage H1m / ml 1.5		1 000	7 600
				Piquets de chantier	1 tous les 2m 5		500	
E4	Non attractivité de la zone de chantier pour la petite faune (Seps strié)	Chantier	МОЕ	Nettoyage et utilisation bennes, big-bags				Inclus MOE
								7 600

8.2 MESURES DE REDUCTION

	Mesures de réduction	Période	Organismes en charge	Commentaire	Prix unitaire €	Prix jour €	Quantité	Coût HT (€) indicatifs / 30 ans
R1	Concentration du projet et emprise des travaux limitée	Projet	MO, MOE	Pas de surcoût				-
R2	Accès au site de projet	Projet	мо, мое	Pas de surcoût				-
R3	Mise en défens d'habitats sensibles de la faune	Chantier	MO, MOE	cf. E3				-
R4	Espèces exotiques envahissantes	Chantier	ECOLOGUE	En fonction de la présence des espèces (estimé 6 j)		800	6	4 800
R5	Capture et déplacements d'amphibiens	Chantier	MOE	Ramassage des individus sur la durée du chantier (6j)		600	6	3 600
R6	Espèces exotiques envahissantes	Exploitation	мо	En fonction de la présence des espèces (estimé 3j/an sur 10 ans)		800	30	24 000
R7	Clôture de l'enceinte	Exploitation	MOE	Pas de surcoût				-
R8	Action sur la végétation ligneuse des	Chantier &	MOE	Respect des préconisations de coupe et réflexions gestion des PEE (8,15 ha) - cf.R6				-
	fourrés et plantations	Exploitation		Suivi du cortège végétal et gestion si besoin (1,7 ha)				-
								32 400

126/156



8.3 MESURES DE COMPENSATION

	Mesures de compensation (30 ans)	Période	Organismes en charge	Commentaire	Prix unitaire €	Prix jour €	Quantité	Coût HT (€) indicatifs / 30 ans
				Coupe sélective de la strate arbustive (1,15 ha) - Interventions manuelles sur une voire deux années	Pour 1 ha 5000		2.3	11 500
	MILIEU OUWEDTS /SEMI_OUWEDTS &	Chantier/		Coupes de conifères et suivi (0,95 ha)				à définir selon destination du bois
MC01	MILIEU OUVERTS/SEMI-OUVERTS & BUISSONNANTS	Chantier/ Exploitation	MOE	Respect des préconisations de coupe et réflexions gestion des PEE (8,15 ha) Equivalent à 2ha/an (cf.R6)	Pour 1 ha 3000		60	180 000
				Suivi du cortège végétal et gestion si besoin (1,7 ha) Equivalent à 1ha/3 ans	Pour 1 ha 3000		10	30 000
MC02	MILIEUX BOISÉS	Chantier/ Exploitation	МОЕ	Entretiens de milieux ouverts au sein du boisement Equivalent à 0,5ha/3 ans	Pour 1 ha 3000		5	15 000
MC03	MILIEUX HUMIDES	Chantier/ Exploitation	МОЕ	1200 m2 de milieux gérés	Pour 1 ha 3000		4	12 000
							_	248 500

8.4 MESURE D'ACCOMPAGNEMENT

	Mesures d'accompagnement	Période	Organismes en charge	Commentaire	Prix unitaire €	Prix jour €	Quantité	Coût HT (€) indicatifs / 30 ans
Α		Chantier/ Exploitation		Diffusion de l'information Veille (voir suivis des mesures)	Courrier d'info 1000		1	1 000
								1 000

8.5 SUIVI DES MESURES

Suivis de l'exploitation	Période	Organismes en charge	Commentaire	Prix unitaire €	Prix jour €	Quantité	Coût HT (€) indicatifs / 30 ans
Suivi environnemental du chantier	Chantier	IECOLOGUE	Durée du chantier	850		24	20 400
			Equivalent à 24 visites + CR				
Suivi de la compensation des milieux	Chantier/	ECOLOGUE	suivi équivalent 3j/ année d'intervention	10 CR 2500	600	30	20 500
ouverts/semis-ouverts et buissonnants	Exploitation	LCOLOGOL	(T0,T1,T2,T3,T5,T8,T11,T15,T20, T30) + CR	10 CK 2500	000	30	20 300
Suivi de la compensation des milieux boisés	Chantier/	ECOLOGUE	suivi équivalent 3j/ année d'intervention	10 CR 2500	600	30	20 500
Salvi de la compensacion des infriedx boises	Exploitation	LCOLOGOL	(T0,T1,T2,T3,T5,T8,T11,T15,T20, T30) + CR	10 CK 2500	000	30	20 300
Suivi de la compensation des milieux humides	Chantier/	ECOLOGUE	suivi équivalent 1,5j/ année d'intervention	10 CR 2500	600	15	11 500
Sulvi de la compensation des milieux numides	Exploitation	ECOLOGUE	(T0,T1,T2,T3,T5,T8,T11,T15,T20, T30) + CR	10 CK 2500	600	15	11 300
							72 900

Coût total des suivis sur 30 ans = 72 900 € HT Coût total sur 30 ans = 362 400 € HT Coût total annuel = 12 080 € HT



9 CONCLUSION

Le projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Marignac-Laspeyres a bénéficié d'une expertise environnementale précise pour identifier tous les enjeux liés aux aspects naturalistes. Il apparait que le site abrite des espèces patrimoniales et/ou protégées.

Les emprises foncières liées à la réalisation du projet (panneaux photovoltaïques, postes, clôtures...) ont alors été réfléchies de façon à réduire au maximum les impacts sur les habitats d'espèces. Cela est particulièrement visible dans la réduction de la surface d'implantation de panneaux dans des zones sensibles et dans l'emplacement des clôtures. En phase chantier, les travaux sont cantonnés dans la parcelle d'implantation et essentiellement sur des cheminements existants, avec des mises en défens de milieux sensibles. Un plan de circulation sera mis en place en conséquence.

L'étude écologique a donc permis d'identifier des impacts liés à la réalisation du projet sur différents groupes d'espèces, notamment pour les oiseaux du cortège des milieux conifères et/ou buissonnants, ouverts/semi-ouverts, les habitats de reptiles et d'amphibiens et de lépidoptères.

Avec des mesures de réduction d'impact adaptées, l'effet résiduel lié à la réalisation de ce projet sera diminué. Un travail de réflexion en phase d'étude a permis d'adapter les périodes de défrichement pour limiter au maximum l'impact sur la faune en période de reproduction. Grâce à l'adaptation du projet, il a été possible d'éviter tout impact sur l'habitat de l'Iris à feuilles de graminées (*Iris graminea*) et de la Leuzée conifère (*Rhaponticum coniferum*), de réduire la dégradation des mésobromions, et donc de l'habitat des reptiles, notamment du Seps strié et de la Coronelle girondine, ainsi que des Lépidoptères. Le panel d'actions montre combien le Maître d'ouvrage a cherché à réduire l'impact de son projet sur le milieu naturel au maximum.

Malgré tout, ces impacts résiduels impliquent pour le maître d'ouvrage de disposer d'une dérogation à la destruction d'habitats et d'individus d'espèces protégées pour réaliser ses travaux, conformément à l'article L.411-2 du Code de l'Environnement. Ainsi trois cortèges d'oiseaux (40 espèces des milieux ouverts/semi-ouverts, buissonnants, et conifères/buissonnants), huit espèces de Chiroptères, une espèce de mammifère terrestre, cinq espèces de reptiles, sept espèces d'amphibiens et quatre espèces d'insectes sont concernées par l'article R.411-1 du Code de l'environnement.

Enfin, en considérant également que l'impact résiduel est toujours de nature à engendrer la mise en œuvre de mesures compensatoires pour certains groupes d'espèces, la Maîtrise d'ouvrage a recherché les meilleurs sites ouverts/semi-ouverts et buissonnants au niveau de la parcelle d'emprise du projet et à proximité, également une large superficie de milieux boisés à gérer favorablement pour la biodiversité forestière, ainsi que zones humides à créer en continuité avec les milieux existants.

La réalisation de ce projet n'engendrera pas de perte nette de biodiversité. Il est même possible d'obtenir un gain de biodiversité important grâce à la réalisation d'une mesure de restauration de pelouses sèches au lieu du boisement de conifères de faible valeur écologique, et avec la gestion différenciée de l'embroussaillement à l'intérieur et à l'extérieur du site d'exploitation.

Enfin, le suivi des mesures, et particulièrement le suivi de la résilience des milieux dans les inter-rangs du parc vis-à-vis des espèces inféodées aux milieux secs et thermophiles (dont la flore, les lépidoptères et les reptiles...), permettront de disposer d'un retour d'expérience très utile pour l'analyse de prochains aménagements photovoltaïques sur ce type de milieux particuliers.

De cette façon, l'obtention de la dérogation à la destruction d'espèces faunistiques, ainsi que la dérogation de porter atteinte à leurs milieux particuliers, ne nuira pas au maintien de leurs populations à un niveau favorable de conservation.



10 BIBLIOGRAPHIE

Sites Internet

Cartographie interactive DREAL Midi-Pyrénées [en ligne].

Disponible sur http://carto.mipygeo.fr/1/public.mapt

Consultée en juin 2016.

Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles. Base de données SILENE de la flore de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées [en ligne].

Disponible sur http://flore.silene.eu/index.php?cont=application&event=init

Consultée en juillet 2016.

Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées. Atlas des Papillons de Midi-Pyrénées [en ligne]. Disponible sur http://www.cen-mp.org/observations/atlasPapillons/

Consulté en juillet 2016.

Muséum National d'Histoire Naturelle [Ed], 2003-2013. Inventaire national du Patrimoine naturel [en ligne]. Disponible sur : http://inpn.mnhn.fr.

Ouvrages et guides naturalistes

ACEMAV coll., Duguet R. & Melki F. ed., 2003. « Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg ». Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze, 480 p.

ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009. Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope). Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.

BARTHE L. (Coord.), 2014. « Liste rouge des amphibiens et des reptiles de Midi-Pyrénées ». Nature Midi-Pyrénées. 12 p.

BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. (Coord.), 2004. « Cahier d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7. Espèces animales ». Muséum National d'Histoire Naturelle, La documentation Française, Paris, 353 p.

BODIN J. (coord.), 2011. « Les chauves-souris de Midi-Pyrénées : répartition, écologie, conservation ». Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées - groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées, Toulouse, 256 p.

ECOTONE, 2011 « Inventaire de l'*Iris graminea*. Secteur des Petites Pyrénées occidentales ». LAFARGE. 29 p.

FRANKEL O.H., SOULE M.E., 1981. « Conservation and Evolution ». Cambridge University Press, Cambridge.

GENIEZ P. & CHEYLAN M., 2012. « Les Amphibiens et les Reptiles du Languedoc-Roussillon et régions limitrophes. Atlas biogéographique ». Ed. BIOTOPE, Mèze. Muséum national d'Histoire Naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité), 448 p.

JACQUOT E. (coord.), 2011. « Atlas des Mammifères sauvages de Midi-Pyrénées - Livret 3 – Carnivores ». Coll. Atlas naturalistes de Midi-Pyrénées. Edition Nature Midi-Pyrénées, 96 p.

LIVET F. & ROEDER J.J., 1987. "Encyclopédie des carnivores de France, 16. La Genette (Genetta genetta Linnaeus, 1758) ». SFEPM, Puceul, 33 p.

POTTIER G. et collaborateurs, 2008. « Atlas de répartition des reptiles et amphibiens de Midi-Pyrénées ». Collection Atlas naturalistes de Midi-Pyrénées. Ed. Nature Midi-Pyrénées, 126 p.

SOULE M., 1987. « Viable populations for conservation ». Cambridge University Press. 189p.

VACHER J.-P. & GENIEZ M. (coords), 2010. "Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse ». Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.



11 ANNEXES

ANNEXE 1 Abréviations utilisées

Les espèces observées peuvent être concernées par une règlementation à différentes échelles (internationale, nationale, régionale) ou par un statut de conservation particulier. Ces informations seront exprimées dans la suite du document par les abréviations décrites dans le tableau suivant.

		An.I	Liste des espèces de flore strictement protégées
	Berne	An.II	Liste des espèces de faune strictement protégées
		An.I	Liste des espèces migratrices en danger
Convention	Bonn	An.II	Liste des espèces dont le statut de conservation est défavorable
	Born	AEWA	African Eurasian Waterbird Agreement (Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie)
	DH : Habitat	An.II	Liste des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire (endémique, rare, vulnérable, extinction) dont certaines sont "prioritaires"
Natura 2000	DH . Habilal	An.IV	Liste des espèces soumises à une protection stricte (interdiction de destruction ; de dérangement ; de détérioration de leurs habitats)
	DO : Oiseaux	An.I	Liste des espèces dont la protection nécessite la mise en place des ZPS (Zones de Protection Spéciales)
		An.II	Liste des espèces dont la chasse est autorisée
	Mammifères, Reptiles,	Art.2	Protection des individus et de leurs habitats (reproduction, refuge, déplacements)
	Amphibiens, Insectes	Art.3	Protection des individus
Protection nationale	Oiseaux	Art.3	Protection des individus et de leurs habitats (reproduction, refuge, déplacements)
		Art.4	Protection des individus
	Poissons	Art.1	Protection des œufs et de l'habitat, et notamment des lieux de reproduction
	Flore	Art.1	Protection des spécimens
Protection régionale et départementale	Flore	Art.1 et suivants	Protection des spécimens

PNA	Plan national d'actions	X	Espèce bénéficiant de la national d'actions	mise en œ	euvre d'un Plan
TVB MP	Trame verte et bleue de Midi- Pyrénées	x	Espèce sensible à la fraç est un enjeu pour la cohe verte et bleue	•	•
		CR	En danger critique d'extinction	Ex / Ex ?	Éteint / Présumé éteint
	Europe	EN/E	En danger	E	En danger
		VU / V	Vulnérable	V	Vulnérable
	France	NT	Quasi menacé	R	Rare
	France	LC	Préoccupation mineure	I	Indéterminée
Liste Rouge		DD	Données insuffisantes	NT	Non menacé
		E	En danger		
		V	Vulnérable		
	Flore de	S	Sensible		
	Midi-Pyrénées	A	A surveiller		
		R	Rare		
		I	Indéterminé		
	Fanka	D	Espèce déterminante de Naturelles d'Intérêt Écolo Floristique		
Taxon ZNIEFF	Espèce déterminante	Dc	Espèce déterminante sel site de reproduction) : -en gras = critère avéré	lon certains	s critères (effectifs,
			-en italique = critère non	avéré	
		Α	Alimentation (en période	de reprodu	uction)
		Р	Passage (en période de	reproduction	on)
		НМІ	Stationnement hivernal e	et/ou migrat	toire
Statut	Faune	Ма	Migration active		
biologique	i aune	Ms	En stationnement/halte n	nigratoire	
		r	Reproduction possible		
		R	Reproduction		
		*	A proximité de la zone d'	étude	



ANNEXE 2 Résultats bruts des inventaires de terrain

FLORE

Observateurs	Date	Ordre taxref	cd_nom	Nom complet	Nom vernaculaire	Berne DH	Prot Nat LRN SC	AP National	Protection Midi-Pyrénées	LRR MP	ZNIEFF MP : Plaine	SCAP MP
Ophélie ROBERT	01/06/2016	Sapindales	79734	Acer campestre L., 1753	Érable champêtre					LC		
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Sapindales	79763	Acer monspessulanum L., 1753	Érable de Montpellier					LC		
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Asterales	79908	Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille					LC		
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Sapindales	80824	Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Faux vernis du Japon					NA		
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Lamiales	80978	Ajuga chamaepitys (L.) Schreb., 1773	Bugle jaune					LC		
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Fagales	188987	Alnus Hill, 1753								
François LOIRET	10/05/2016	Asparagales	82288	Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal					LC		
Ophélie ROBERT	01/06/2016	Ranunculales	82620	Anemone hepatica L., 1753	Hépatique à trois lobes					LC		
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Asparagales	82903	Anthericum liliago L., 1753	Phalangère à fleurs de lys				Art.5	LC	D	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Poales	82922	Anthoxanthum odoratum L., 1753	Flouve odorante					LC		
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Fabales	82999	Anthyllis vulneraria L., 1753	Anthyllide vulnéraire					LC		
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Ranunculales	83267	Aquilegia vulgaris L., 1753	Ancolie vulgaire					LC		
François LOIRET	10/05/2016	Fabales	83722	Argyrolobium zanonii (Turra) P.W.Ball, 1968	Argyrolobe de Linné					LC		
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Poales	83912	Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé					LC		
Ophélie ROBERT	01/06/2016	Alismatales	84110	Arum italicum Mill., 1768	Gouet d'Italie					LC		
Ophélie ROBERT	01/06/2016	Gentianales	613459	Asperula cynanchica f. cynanchica L., 1753								
Ophélie ROBERT	01/06/2016	Fagales	85903	Betula pendula Roth, 1788	Bouleau verruqueux					LC		
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Fabales	86083	Bituminaria bituminosa (L.) C.H.Stirt., 1981	Trèfle bitumeux					LC		
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Gentianales	86087	Blackstonia perfoliata (L.) Huds., 1762	Chlorette					NE		
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Poales	190021	Brachypodium P.Beauv., 1812								
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Poales	86289	Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné							
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Poales	86490	Briza media L., 1753	Brize intermédiaire					NE		
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Poales	86512	Bromopsis erecta (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé							
Ophélie ROBERT		Cucurbitales	154743	Bryonia cretica subsp. dioica (Jacq.) Tutin, 1968	Racine-vierge					LC		
Ophélie ROBERT	19/05/2016		86869	Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David					NA		
Ophélie ROBERT		Boraginales	86894	Buglossoides purpurocaerulea (L.) I.M.Johnst., 1954	Thé d'Europe					LC		
Ophélie ROBERT			87501	Calluna vulgaris (L.) Hull, 1808	Callune					LC		
Ophélie ROBERT			88314	Carex acuta L., 1753	Laîche aiguë					LC		
Ophélie ROBERT	19/05/2016		88510	Carex flacca Schreb., 1771	Laîche glauque					LC		
			190355	Carex L., 1753								
<u>'</u>			89338	Catapodium rigidum (L.) C.E.Hubb., 1953	Pâturin rigide					LC		
François LOIRET	18/04/2016		90234	Cercis siliquastrum L., 1753	Arbre de Judée					NA		
Ophélie ROBERT		Ranunculales	91886	Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies					LC		
Ophélie ROBERT			92501	Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin					LC		
Ophélie ROBERT	19/05/2016		133432	Cornus sanguinea subsp. sanguinea L., 1753	Sanguine							
Ophélie ROBERT	19/05/2016		92544	Coronilla valentina L., 1753	Coronille de Valence							
Ophélie ROBERT	19/05/2016		92606	Corylus avellana L., 1753	Noisetier					LC		
Ophélie ROBERT	19/05/2016		92864	Crataegus laevigata (Poir.) DC., 1825	Aubépine à deux styles					LC		
Ophélie ROBERT	19/05/2016		92876	Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style					LC		
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Gentianales	93307	Cruciata glabra (L.) Ehrend., 1958	Gaillet glabre					LC	D	



Observateurs	Date	Ordre taxref	cd_nom	Nom complet	Nom vernaculaire	Berne DH	Prot Nat LRN SCAP Nat	tional Protection Midi-Pyrénée	s LRR MF	P ZNIEFF MP : Plaine SCAP MP
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Fabales	94164	Cytisus scoparius (L.) Link, 1822	Genêt à balai				NE	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Poales	94207	Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré				LC	
François LOIRET	10/05/2016	Asparagales	94257	Dactylorhiza fuchsii (Druce) Soó, 1962	Orchis de Fuchs				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Apiales	94503	Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Dioscoreales	611652	Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Sceau de Notre Dame				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Fabales	95269	Dorycnium hirsutum (L.) Ser., 1825	Dorycnium hirsute				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Fabales	95279	Dorycnium pentaphyllum Scop., 1772	Dorycnie à cinq feuilles				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Boraginales	95793	Echium vulgare L., 1753	Vipérine commune				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Poales	95922	Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Poales	96046	Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun				LC	
François LOIRET	13/07/2016	Asparagales	96447	Epipactis helleborine (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Equisetales	96546	Equisetum telmateia Ehrh., 1783	Grande prêle				LC	
Ophélie ROBERT	01/06/2016	Ericales	96698	Erica vagans L., 1770	Bruyère vagabonde			Art.3, 6 et 8	LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Malpighiales	97511	Euphorbia exigua L., 1753	Euphorbe fluette				LC	
Ophélie ROBERT		Malpighiales	134387	Euphorbia flavicoma subsp. verrucosa (Fiori) Pignatti, 1973	Euphorbe verruqueuse				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016		97947	Fagus sylvatica L., 1753	Hêtre				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016		98512	Festuca rubra L., 1753	Fétuque rouge				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016		98888	Frangula dodonei Ard., 1766	Bourgène					
Ophélie ROBERT	19/05/2016		98921	Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé				LC	
Ophélie ROBERT		Gentianales	99373	Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron				LC	
Ophélie ROBERT		Gentianales	99473	Galium mollugo L., 1753	Gaillet commun				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016		99721	Genista anglica L., 1753	Genêt d'Angleterre				LC	D
Ophélie ROBERT	19/05/2016		99815	Genista scorpius (L.) DC., 1805	Genêt purgatif				LC	D
Ophélie ROBERT	19/05/2016		100104	Geranium molle L., 1753	Géranium à feuilles molles				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016		100225	Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune				LC	
François LOIRET	18/04/2016		100338	Globularia bisnagarica L., 1753	Globulaire commune				LC	
François LOIRET	18/04/2016		100348	Globularia nudicaulis L., 1753	Globulaire à tiges nues				LC	
Ophélie ROBERT				Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016		100956	Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768	Hélianthème jaune				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016		102842	Hippocrepis comosa L., 1753	Hippocrepis à toupet				LC	
François LOIRET	18/04/2016		102845	Hippocrepis emerus (L.) Lassen, 1989	Coronille faux-séné				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016		136643	Hippocrepis emerus subsp. emerus (L.) Lassen, 1989	Coronille faux séné				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016		102900	Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse				LC	
Ophélie ROBERT		Malpighiales	103316	Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé				LC	
François LOIRET		Asparagales	103738	Iris graminea L., 1753	Iris à feuilles de graminées			Art.1	LC	
François LOIRET	15/12/2016		104036	Jasminum fruticans L., 1753	Jasmin jaune				LC	D
Ophélie ROBERT	01/06/2016		104144	Juncus bufonius L., 1753	Jonc des crapauds				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016		104160	Juncus conglomeratus L., 1753	Jonc aggloméré				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016		104214	Juncus inflexus L., 1753	Jonc glauque				LC	
Ophélie ROBERT			104312	Juncus rigidus Desf., 1798	- 2 2					
Ophélie ROBERT		Cupressales	104397	Juniperus communis L., 1753	Genévrier commun				LC	
François LOIRET	18/04/2016		104716	Laburnum anagyroides Medik., 1787	Faux-ébénier				NA NA	
Ophélie ROBERT	19/05/2016		105076	Laserpitium latifolium L., 1753	Laser à feuilles larges				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016		193884	Lathyrus L., 1753						
Ophélie ROBERT	19/05/2016		105232	Lathyrus nissolia L., 1753	Gesse sans vrille				LC	D
Opholio RODEIXI	10/00/2010	i abaios	100202	Lautytao iliooolia E., 1700	COUCO GUITO VIIIIO					



Observateurs	Date	Ordre taxref	cd nom	Nom complet	Nom vernaculaire	Berne DH	Prot Nat LRN SCAP National	Protection Midi-Pyrénées	LRR MP	ZNIEFF MP : Plaine SCAP MP
	19/05/2016		105247	Lathyrus pratensis L., 1753	Gesse des prés				LC	
	18/04/2016		105312	Lavandula latifolia Medik., 1784	Lavande à larges feuilles			Art.5	LC	D
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Asterales	105817	Leucanthemum vulgare Lam., 1779	Marguerite commune				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Lamiales	105966	Ligustrum vulgare L., 1753	Troëne				LC	_
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Lamiales	194168	Linaria Mill, 1753						
François LOIRET	30/05/2016	Malpighiales	106346	Linum tenuifolium L., 1753	Lin à feuilles menues				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Malpighiales	106349	Linum usitatissimum L., 1753	Lin cultivé				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Dipsacales	194267	Lonicera L., 1753						
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Fabales	106653	Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé				LC	
François LOIRET	06/06/2016	Fabales	106678	Lotus hispidus Desf. ex DC., 1805	Lotier hispide					
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Caryophyllales	106918	Lychnis flos-cuculi L., 1753	Oeil-de-perdrix					
François LOIRET	30/05/2016	Malvales	107313	Malva setigera Spenn., 1829	Mauve hérissée					
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Fabales	107649	Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Fabales	107658	Medicago minima (L.) L., 1754	Luzerne naine				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Poales	108718	Molinia caerulea (L.) Moench, 1794	Molinie bleue				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Lamiales	109838	Odontites luteus (L.) Clairv., 1811	Euphraise jaune				LC	
Ophélie ROBERT	01/06/2016	Lamiales	109845	Odontites vernus (Bellardi) Dumort., 1827	Odontite rouge				LC	
François LOIRET	18/04/2016	Asparagales	110335	Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille				LC	
François LOIRET	18/04/2016	Asparagales	110385	Ophrys exaltata Ten., 1819	Ophrys				LC	
François LOIRET	18/04/2016	Asparagales	110410	Ophrys insectifera L., 1753	Ophrys mouche				LC	
François LOIRET	10/05/2016	Asparagales	110425	Ophrys lutea Cav., 1793	Ophrys jaune				LC	D
François LOIRET	18/04/2016	Asparagales	110468	Ophrys scolopax Cav., 1793	Ophrys bécasse				LC	
François LOIRET	18/04/2016	Asparagales	110801	Orchis anthropophora (L.) All., 1785	Orchis homme pendu				LC	
François LOIRET	18/04/2016	Asparagales	110966	Orchis purpurea Huds., 1762	Orchis pourpre				LC	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Lamiales	111289	Origanum vulgare L., 1753	Origan commun				LC	
François LOIRET	10/05/2016	Santalales	111840	Osyris alba L., 1753	Rouvet blanc				LC	D
François LOIRET	11/04/2017	Poales	717369	Patzkea paniculata (L.) G.H.Loos, 2010	Queyrel					
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Asterales	113525	Pilosella officinarum F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle					
	18/04/2016		113683	Pinus nigra J.F.Arnold, 1785	Pin noir d'Autriche					
	19/05/2016		113893	Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé				LC	
	10/05/2016		114011	Platanthera bifolia (L.) Rich., 1817	Platanthère à deux feuilles				LC	
	19/05/2016		114012	Platanthera chlorantha (Custer) Rchb., 1828	Orchis vert				LC	
-	19/05/2016		114332	Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés				LC	
	19/05/2016		196529	Polygala L., 1753						
	19/05/2016		115145	Populus nigra L., 1753	Peuplier commun noir				DD	
		Malpighiales	115156	Populus tremula L., 1753	Peuplier Tremble				LC	
	19/05/2016		115449	Potentilla crantzii (Crantz) Beck ex Fritsch, 1897	Potentille de Crantz				LC	
	19/05/2016		115560	Potentilla montana Brot., 1804	Potentille des montagnes				LC	
	19/05/2016		115789	Poterium sanguisorba L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés					
	19/05/2016		116142	Prunus spinosa L., 1753	Épine noire				LC	
		Polypodiales	116265	Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle				LC	
	19/05/2016		196936	Pulmonaria L., 1753						
	19/05/2016		116751	Quercus pubescens Willd., 1805	Chêne pubescent				LC	
		Ranunculales	116952	Ranunculus bulbosus L., 1753	Renoncule bulbeuse				LC	
Ophélie ROBERT	01/06/2016	Ranunculales	197047	Ranunculus L., 1753						



Observateurs	Date	Ordre taxref	cd_nom	Nom complet	Nom vernaculaire	Berne DH	Prot Nat LRN SCAP National Protection Midi-Pyrénées	RR MP ZNIEFF MP : Plaine	SCAP MP
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Fabales	117860	Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia		•	NA	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Rosales	197264	Rosa L., 1753					
François LOIRET	13/07/2016	Lamiales	197269	Rosmarinus L., 1753					
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Lamiales	118865	Rosmarinus officinalis L., 1753	Romarin			.C D	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Gentianales	118916	Rubia peregrina L., 1753	Garance voyageuse			.C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Rosales	197281	Rubus L., 1753	, ,				
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Caryophyllales	119418	Rumex acetosa L., 1753	Oseille des prés			.C	
Ophélie ROBERT	01/06/2016	Asparagales	119698	Ruscus aculeatus L., 1753	Fragon	An.V		.C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Malpighiales	119915	Salix alba L., 1753	Saule blanc			.C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Malpighiales	119948	Salix atrocinerea Brot., 1804	Saule à feuilles d'Olivier			.C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Malpighiales	197334	Salix L., 1753					
Ophélie ROBERT	19/05/2016		120685	Salvia pratensis L., 1753	Sauge des prés			.C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Dipsacales	120717	Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir			.C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Dipsacales	121334	Scabiosa columbaria L., 1753	Scabieuse colombaire			.C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Poales	717533	Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau				
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Saxifragales	197563	Sedum L.					
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Asterales	122630	Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon sud-africain			NA	
François LOIRET	10/05/2016	Asparagales	122810	Serapias lingua L., 1753	Sérapias langue			.C	
François LOIRET	10/05/2016	Asparagales	122837	Serapias vomeracea (Burm.f.) Briq., 1910	Sérapias en soc			.C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Caryophyllales	123522	Silene latifolia Poir., 1789	Compagnon blanc			.C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Caryophyllales	123568	Silene nutans L., 1753	Silène nutans			.C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Solanales	124034	Solanum dulcamara L., 1753	Douce amère			.C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Rosales	124346	Sorbus torminalis (L.) Crantz, 1763	Alisier des bois			.C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Fabales	124453	Spartium junceum L., 1753	Genêt d'Espagne			.C	
François LOIRET	10/05/2016	Asparagales	162401	Spiranthes spiralis K.Koch, 1849	Spiranthe d'automne				
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Lamiales	124805	Stachys recta L., 1767	Épiaire droite			_C	
François LOIRET	18/04/2016	Asterales	124842	Staehelina dubia L., 1753	Stéhéline douteuse			.C D	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Dipsacales	125295	Succisa pratensis Moench, 1794	Succise des prés			.C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Lamiales	125981	Teucrium chamaedrys L., 1753	Germandrée petit-chêne			_C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Lamiales	126027	Teucrium pyrenaicum L., 1753	Germandrée des Pyrénées			_C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Lamiales	126564	Thymus praecox Opiz, 1824	Thym précoce			DD	
Ophélie ROBERT	01/06/2016	Asterales	127029	Tragopogon pratensis L., 1753	Salsifis des prés			_C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Fabales	127259	Trifolium campestre Schreb., 1804	Trèfle champêtre			.C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Fabales	127454	Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant			_C	
François LOIRET	06/06/2016	Fabales	127470	Trifolium scabrum L., 1753	Trèfle rude			.C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Fabales	128114	Ulex europaeus L., 1753	Ajonc d'Europe			.C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Rosales	128175	Ulmus minor Mill., 1768	Petit orme			_C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Lamiales	198879	Verbascum L., 1753					
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Lamiales	128801	Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs			_C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Dipsacales	129083	Viburnum lantana L., 1753	Viorne mancienne			.C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Fabales	129191	Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée			_C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Fabales	129298	Vicia sativa L., 1753	Vesce cultivée			.C	
Ophélie ROBERT	01/06/2016	Fabales	129305	Vicia sepium L., 1753	Vesce des haies			.C	
Ophélie ROBERT	19/05/2016	Gentianales	129477	Vincetoxicum hirundinaria Medik., 1790	Dompte-venin			.C	
François LOIRET	06/06/2016	Vitales	198919	Vitis L., 1753					



INVERTEBRES

Ohaamataaa	Dete	Oudus	cd_	Nove exicutificate	Namanamaandaina	D	Dama DII	Duck Net DNA	DN	Orthopères		ZNI	EFF MP		CCAD MI	D TVD MD
Observateurs	Date	Ordre	nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne	Bonn DH	Prot Nat PNA	LRN	Domaine Aquitaine	déterminance	taxon sensible	taxon confidentiel	plaine	— SCAP MI	P TVB MP
François LOIRET	10/05/2016	Coleoptera	8321	Cicindela campestris												
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	53754	Aglais urticae	Petite Tortue (La)			1	_C							
François LOIRET	30/05/2016	Lepidoptera	53754	Aglais urticae	Petite Tortue (La)			1	_C							
François LOIRET	30/05/2016	Lepidoptera	53754	Aglais urticae	Petite Tortue (La)			ļ	_C							
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	54451	Anthocharis cardamines	Aurore (L')				_C							
François LOIRET	30/05/2016	Lepidoptera	54339	Aporia crataegi	Gazé (Le)				_C							
François LOIRET	06/06/2016	Lepidoptera	54339	Aporia crataegi	Gazé (Le)				_C							
François LOIRET	06/06/2016	Lepidoptera	249055	Arctia villica	Ecaille fermière (L')											
François LOIRET	06/06/2016	Lepidoptera	219822	Argynnis niobe	Chiffre (Le)				NT							
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	521494	Aricia agestis	Collier-de-corail (Le)				_C							
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	219818	Boloria dia	Petite Violette (La)				_C							
François LOIRET	13/07/2016	Lepidoptera	219818	Boloria dia	Petite Violette (La)			1	_C							
François LOIRET	06/06/2016	Lepidoptera	53911	Brenthis hecate	Nacré de la Filipendule (Le)				_C		Dc					Χ
François LOIRET	13/07/2016	Lepidoptera	53367	Brintesia circe	Silène (Le)			1	_C							
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	54307	Callophrys rubi	Thécla de la Ronce (La)			ı	_C							
François LOIRET	30/05/2016	Lepidoptera	53661	Coenonympha arcania	Céphale (Le)			ı	_C							
François LOIRET	06/06/2016	Lepidoptera	53661	Coenonympha arcania	Céphale (Le)			1	_C							
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	53623	Coenonympha pamphilus	Fadet commun (Le)			ı	_C							
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	219826	Colias alfacariensis	Fluoré (Le)			1	_C							
François LOIRET	30/05/2016	Lepidoptera	219826	Colias alfacariensis	Fluoré (Le)			ı	_C							
François LOIRET	06/06/2016	Lepidoptera	219826	Colias alfacariensis	Fluoré (Le)			1	_C							
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	53865	Euphydryas aurinia	Damier de la Succise (Le)	An.II	An.II	Art.3	_C		D				2+	
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	53865	Euphydryas aurinia	Damier de la Succise (Le)	An.II	An.II	Art.3	_C		D				2+	
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	53865	Euphydryas aurinia	Damier de la Succise (Le)	An.II	An.II	Art.3	_C		D				2+	
François LOIRET	06/06/2016	Lepidoptera	53865	Euphydryas aurinia	Damier de la Succise (Le)	An.II	An.II	Art.3	_C		D				2+	
François LOIRET	06/06/2016	Lepidoptera	54075	Glaucopsyche alexis	Azuré des Cytises (L')			1	_C							
François LOIRET	06/06/2016	Lepidoptera	54075	Glaucopsyche alexis	Azuré des Cytises (L')			1	_C							
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	54417	Gonepteryx rhamni	Citron (Le)			1	_C							
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	54824	Hemaris fuciformis	Sphinx gazé (Le)											
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	54821	Hemaris tityus	Sphinx-Bourdon (Le)											
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	54475	Iphiclides podalirius	Flambé (Le)			1	_C							
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	54021	Lampides boeticus	Azuré porte-queue (L')			I	_C							
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	53604	Lasiommata megera	Mégère (La)			1	_C							
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	53604	Lasiommata megera	Mégère (La)			I	_C							
François LOIRET	30/05/2016	Lepidoptera	53604	Lasiommata megera	Mégère (La)			!	_C							
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	54376	Leptidea sinapis	Piéride de la Moutarde (La)			I	_C							
François LOIRET	06/06/2016	Lepidoptera	53770	Limenitis camilla	Petit Sylvain (Le)				_C							
François LOIRET	29/06/2016	Lepidoptera	53615	Lopinga achine	Bacchante (La)	An.II	An.IV	/ Art.2	NT		Dc		Χ		1-	Χ
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	54271	Lysandra bellargus	Azuré bleu-céleste (L')											
François LOIRET	30/05/2016	Lepidoptera	54271	Lysandra bellargus	Azuré bleu-céleste (L')											



			cd_								Orthopères		ZN	EFF MP		
Observateurs	Date	Ordre	nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Bern	ne Bonn DH	Prot Nat PNA	LRN -	LRN [Domaine Aquitaine	déterminance	taxon sensible	taxon confidentiel	plaine	SCAP MP TVB MP
François LOIRET	30/05/2016	Lepidoptera	54271	Lysandra bellargus	Azuré bleu-céleste (L')											
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	54829	Macroglossum stellatarum	Moro-Sphinx (Le)											
François LOIRET	26/07/2016	Lepidoptera	54085	Maculinea arion	Azuré du Serpolet (L')				LC			Dc	Χ			
François LOIRET	13/07/2016	Lepidoptera	53700	Melanargia galathea	Demi-Deuil (Le)				LC							
François LOIRET	30/05/2016	Lepidoptera	219812	Melitaea athalia	Mélitée du Mélampyre (La)				LC							
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	53817	Melitaea cinxia	Mélitée du Plantain (La)				LC							
François LOIRET	30/05/2016	Lepidoptera	53817	Melitaea cinxia	Mélitée du Plantain (La)				LC							
François LOIRET	06/06/2016	Lepidoptera	53794	Melitaea didyma	Mélitée orangée (La)				LC							
François LOIRET	06/06/2016	Lepidoptera	219810	Melitaea parthenoides	Mélitée des Scabieuses (La)				LC							
François LOIRET	13/07/2016	Lepidoptera	53364	Minois dryas	Grand Nègre des bois (Le)				LC			Dc			oui	
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	54468	Papilio machaon	Machaon (Le)				LC							
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	54468	Papilio machaon	Machaon (Le)				LC							
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	53595	Pararge aegeria	Tircis (Le)				LC							
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	53595	Pararge aegeria	Tircis (Le)				LC							
François LOIRET	30/05/2016	Lepidoptera	53595	Pararge aegeria	Tircis (Le)				LC							
				Pieris brassicae	Piéride du Chou (La)				LC							
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	219831	Pieris rapae	Piéride de la Rave (La)				LC							
François LOIRET	30/05/2016	Lepidoptera	219831	Pieris rapae	Piéride de la Rave (La)				LC							
François LOIRET	06/06/2016	Lepidoptera	54105	Plebejus argus	Azuré de l'Ajonc (L')				LC							
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	54279	Polyommatus icarus	Argus bleu (L')				LC							
François LOIRET	06/06/2016	Lepidoptera	248486	Rhodostrophia calabra	Phalène calabraise (La)											
François LOIRET	06/06/2016	Lepidoptera	219758	Satyrium ilicis	Thécla de l'Yeuse (La)				LC							
François LOIRET	13/07/2016	Lepidoptera	54570	Stauropus fagi	Ecureuil (L')											
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	53741	Vanessa atalanta	Vulcain (Le)				LC							
François LOIRET	30/05/2016	Lepidoptera	53741	Vanessa atalanta	Vulcain (Le)				LC							
François LOIRET	30/05/2016	Lepidoptera	53741	Vanessa atalanta	Vulcain (Le)				LC							
François LOIRET	30/05/2016	Lepidoptera	53747	Vanessa cardui	Vanesse des Chardons (La)				LC							
François LOIRET	06/06/2016	Lepidoptera	247055	Zygaena lavandulae	Zygène de la Badasse (La)											
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	247047	Zygaena loti	Zygène du Lotier (La)											
François LOIRET	06/06/2016	Lepidoptera	247047	Zygaena loti	Zygène du Lotier (La)											
François LOIRET	07/09/2016	Lepidoptera	247046	Zygaena occitanica	Zygène d'Occitanie (La)											_
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	247049	Zygaena rhadamanthus	Zygène de l'Esparcette (La)			Art.3								
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	247049	Zygaena rhadamanthus	Zygène de l'Esparcette (La)			Art.3								
François LOIRET	30/05/2016	Lepidoptera	247049	Zygaena rhadamanthus	Zygène de l'Esparcette (La)			Art.3								
François LOIRET	30/05/2016	Lepidoptera	247049	Zygaena rhadamanthus	Zygène de l'Esparcette (La)			Art.3								
François LOIRET	06/06/2016	Lepidoptera	247049	Zygaena rhadamanthus	Zygène de l'Esparcette (La)			Art.3								
François LOIRET	06/06/2016	Lepidoptera	247049	Zygaena rhadamanthus	Zygène de l'Esparcette (La)			Art.3								
François LOIRET	10/05/2016	Lepidoptera	247057	Zygaena transalpina	Zygène transalpine (La)											
François LOIRET	06/06/2016	Lepidoptera	247057	Zygaena transalpina	Zygène transalpine (La)											
François LOIRET	07/09/2016	Mantodea	65827	Empusa pennata												
François LOIRET	10/05/2016	Neuroptera	52121	Libelloides coccajus	Ascalaphe soufré											
François LOIRET	27/06/2016	Odonata	653291	Gomphus simillimus	Gomphe semblable (Le)				LC							_
François LOIRET	06/06/2016	Odonata	65262	Libellula depressa	Libellule déprimée (La)				LC							_
François LOIRET			65335	Sympetrum fonscolombii	Sympétrum de Fonscolombe (Le	e)			LC							
						-										



Ohaamiataiina	Data	Oudes	cd_	Nama aniantifiana	Nama vanna avdaina	Dama Dama DII	Durat Nat DNA LDN		Orthopères		ZNIE	EFF MP		CCAD MD TVD MD
Observateurs	Date	Ordre	nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne Bonn DH	Prot Nat PNA LRN	LRN	Domaine Aquitaine	déterminance	taxon sensible	taxon confidentiel	plaine	— SCAP MP TVB MP
François LOIRET	07/09/2016	Orthoptera	66268	Calliptamus italicus	Caloptène italien			4	4					
François LOIRET	07/09/2016	Orthoptera	65687	Decticus verrucivorus	Dectique verrucivore									
François LOIRET	07/09/2016	Orthoptera	66181	Locusta migratoria	Criquet migrateur			2	-					
François LOIRET	07/09/2016	Orthoptera	65932	Nemobius sylvestris	Grillon des bois			4	4					_
François LOIRET	07/09/2016	Orthoptera	66196	Oedipoda germanica	OEdipode rouge			4	2					_
François LOIRET	07/09/2016	Orthoptera	199958	Pezotettix giornae	Criquet pansu			4	4					
François LOIRET	07/09/2016	Orthoptera	65613	Phaneroptera falcata	Phanéroptère commun			4	4	Dc			non	_
François LOIRET	07/09/2016	Orthoptera	65711	Platycleis tessellata				4	4					_
François LOIRET	07/09/2016	Orthoptera	65882	Ruspolia nitidula	Conocéphale gracieux			4	4					
François LOIRET	07/09/2016	Orthoptera	66200	Sphingonotus caerulans	Oedipode aigue-marine			4	3					

VERTEBRES

Obser-		Sous-	cd_			_				Prot	PN	SCAP	L	.RN	L	RR		ZNI	EFF MP		SCAP	TVB
vateurs	Date	embranchement	nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne	Bonn	DH	DO	Nat	Α	National	Autres	Oiseaux nicheurs	oiseaux	herpeto	déterminance	taxon sensible	taxon confidentiel	plaine centrale	MP	MP
François LOIRET	21/09/2016	Amphibiens	197	Alytes obstetricans	Alyte accoucheur	An.II		An.IV		Art.2			LC			EN	Dc					
François LOIRET	18/04/2016	Amphibiens	310	Rana dalmatina	Grenouille agile	An.II		An.IV		Art.2			LC			LC	Dc					
François LOIRET	18/04/2016	Amphibiens	252	Pelodytes punctatus	Pélodyte ponctué	An.III				Art.3			LC			LC	Dc					
François LOIRET	11/04/2017	Amphibiens	92	Salamandra salamandra	Salamandre tachetée	An.III				Art.3			LC			LC	Dc					
François LOIRET	18/04/2016	Amphibiens	444432	Lissotriton helveticus	Triton palmé	An.III				Art.3			LC			LC	Dc					
François LOIRET	10/05/2016	Amphibiens	444432	Lissotriton helveticus	Triton palmé	An.III				Art.3			LC			LC	Dc					
François LOIRET	17/11/2016	Mammifères	60636	Meles meles	Blaireau	An.III							LC									
François LOIRET	17/11/2016	Mammifères	61000	Cervus elaphus	Cerf élaphe	An.II		An.II et IV					LC									
François LOIRET	18/04/2016	Mammifères	61057	Capreolus capreolus	Chevreuil	An.III							LC									
François LOIRET	17/11/2016	Mammifères	61057	Capreolus capreolus	Chevreuil	An.III							LC									
François LOIRET	11/04/2017	Mammifères	61153	Sciurus vulgaris	Écureuil roux	An.III				Art.2			LC									
François LOIRET	06/06/2016	Mammifères	60831	Genetta genetta	Genette commune	An.III		An.V		Art.2			LC									
François LOIRET	17/11/2016	Mammifères	60831	Genetta genetta	Genette commune	An.III		An.V		Art.2			LC									
François LOIRET	18/04/2016	Mammifères	61678	Lepus europaeus	Lièvre d'Europe								LC									
François LOIRET	17/11/2016	Mammifères	61678	Lepus europaeus	Lièvre d'Europe								LC									
François LOIRET	18/04/2016	Mammifères	60585	Vulpes vulpes	Renard roux								LC									
François LOIRET	17/11/2016	Mammifères	60585	Vulpes vulpes	Renard roux								LC									
François LOIRET	18/04/2016	Mammifères	60981	Sus scrofa	Sanglier								LC									
François LOIRET	17/11/2016	Mammifères	60981	Sus scrofa	Sanglier								LC									
François LOIRET	18/04/2016	Mammifères	186233	Chiroptera																		



Obser-		Sous-	cd_			_	_			Prot	PN	SCAP		LRN	LRR		ZN	NIEFF MP		SCAP	TVB
vateurs	Date	embranchement	nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne	Bonn	DH	DO	Nat	A	National	Autres	Oiseaux nicheurs	oiseaux herpeto	déterminance	taxon sensible	taxon confidentiel	plaine centrale	MP	MP
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	3978	Prunella modularis	Accenteur mouchet	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	3978	Prunella modularis	Accenteur mouchet	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	13/07/2016	Oiseaux	2651	Hieraaetus pennatus	Aigle botté		An.II		An.I	Art.3		1+		NT		Dc		Χ		2+	
François LOIRET	18/04/2016	Oiseaux	3676	Alauda arvensis	Alouette des champs	An.III			An.II/2					NT	LC						
François LOIRET	18/04/2016	Oiseaux	3670	Lullula arborea	Alouette Iulu	An.III			An.I	Art.3				LC	LC	Dc					
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	3670	Lullula arborea	Alouette Iulu	An.III			An.I	Art.3				LC	LC	Dc					
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	3670	Lullula arborea	Alouette Iulu	An.III			An.I	Art.3				LC	LC	Dc					
François LOIRET	07/09/2016	Oiseaux	3670	Lullula arborea	Alouette Iulu	An.III			An.I	Art.3				LC	LC	Dc					
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	3670	Lullula arborea	Alouette Iulu	An.III			An.I	Art.3				LC	LC	Dc					
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	3670	Lullula arborea	Alouette Iulu	An.III			An.I	Art.3				LC	LC	Dc					
François LOIRET	07/09/2016	Oiseaux	2891	Accipiter gentilis	Autour des palombes		An.II			Art.3 et 6	Χ			LC	NT	Dc			oui		
François LOIRET	07/09/2016	Oiseaux	3941	Motacilla alba	Bergeronnette grise	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	30/05/2016	Oiseaux	2832	Pernis apivorus	Bondrée apivore		An.II		An.I	Art.3		1+		LC	LC					2+	
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	2832	Pernis apivorus	Bondrée apivore		An.II		An.I	Art.3		1+		LC	LC					2+	
François LOIRET	27/06/2016	Oiseaux	2832	Pernis apivorus	Bondrée apivore		An.II		An.I	Art.3		1+		LC	LC					2+	
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	4619	Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine	An.III				Art.3				VU	VU						Χ
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	4657	Emberiza citrinella	Bruant jaune	An.II				Art.3				VU	NT						
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	4657	Emberiza citrinella	Bruant jaune	An.II				Art.3				VU	NT						
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	4657	Emberiza citrinella	Bruant jaune	An.II				Art.3				VU	NT						
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	4657	Emberiza citrinella	Bruant jaune	An.II				Art.3				VU	NT						
François LOIRET	18/04/2016	Oiseaux	4659	Emberiza cirlus	Bruant zizi	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	4659	Emberiza cirlus	Bruant zizi	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	30/05/2016	Oiseaux	4659	Emberiza cirlus	Bruant zizi	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	4659	Emberiza cirlus	Bruant zizi	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	07/09/2016	Oiseaux	4659	Emberiza cirlus	Bruant zizi	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	4659	Emberiza cirlus	Bruant zizi	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	4659	Emberiza cirlus	Bruant zizi	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	05/01/2017	Oiseaux	4659	Emberiza cirlus	Bruant zizi	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	4659	Emberiza cirlus	Bruant zizi	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	18/04/2016	Oiseaux	2623	Buteo buteo	Buse variable		An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	2623	Buteo buteo	Buse variable		An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	2623	Buteo buteo	Buse variable		An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	07/09/2016	Oiseaux	2623	Buteo buteo	Buse variable		An.II			Art.3				LC	LC						



Obser-		Sous-	cd_			_	_			Prot	PN	SCAP		LRN	LRR		Z	NIEFF MP		SCAP	TVB
vateurs	Date	embranchement	nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne	Bonn	DH	DO	Nat	A	National	Autres	Oiseaux nicheurs	oiseaux herpeto	déterminance	taxon sensible	taxon confidentiel	plaine centrale	MP	MP
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	2623	Buteo buteo	Buse variable		An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	2623	Buteo buteo	Buse variable		An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	05/01/2017	Oiseaux	2623	Buteo buteo	Buse variable		An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	2623	Buteo buteo	Buse variable		An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	4583	Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	An.II				Art.3				VU	LC						
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	4583	Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	An.II				Art.3				VU	LC						
François LOIRET	07/09/2016	Oiseaux	4583	Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	An.II				Art.3				VU	LC						
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	2873	Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc	:	An.II		An.l	Art.3		1-		LC	VU	Dc	Х			2+	
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	4503	Corvus corone	Corneille noire				An.II/2					LC	LC						
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	4503	Corvus corone	Corneille noire				An.II/2					LC	LC						
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	4503	Corvus corone	Corneille noire				An.II/2					LC	LC						
François LOIRET	18/04/2016	Oiseaux	3465	Cuculus canorus	Coucou gris	An.III				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	3465	Cuculus canorus	Coucou gris	An.III				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	3465	Cuculus canorus	Coucou gris	An.III				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	2895	Accipiter nisus	Épervier d'Europe		An.II			Art.3 et 6				LC	LC						
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	2895	Accipiter nisus	Épervier d'Europe		An.II			Art.3 et 6				LC	LC						
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	2895	Accipiter nisus	Épervier d'Europe		An.II			Art.3 et 6				LC	LC						
François LOIRET	18/04/2016	Oiseaux	4257	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	4257	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	30/05/2016	Oiseaux	4257	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	4257	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	13/07/2016	Oiseaux	4257	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	07/09/2016	Oiseaux	4257	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	4257	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	4257	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	4466	Garrulus glandarius	Geai des chênes				An.II/2					LC	LC						
François LOIRET	30/05/2016	Oiseaux	4466	Garrulus glandarius	Geai des chênes				An.II/2					LC	LC						
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	4466	Garrulus glandarius	Geai des chênes				An.II/2					LC	LC						
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	4466	Garrulus glandarius	Geai des chênes				An.II/2					LC	LC						
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	4466	Garrulus glandarius	Geai des chênes				An.II/2					LC	LC						
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	4466	Garrulus glandarius	Geai des chênes				An.II/2					LC	LC						
François LOIRET	18/04/2016	Oiseaux	4510	Corvus corax	Grand corbeau	An.III				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	4510	Corvus corax	Grand corbeau	An.III				Art.3				LC	LC						
		· ·		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·																	



Obser-		Sous-	cd_			_	_			Prot	PN	SCAP		LRN	L	RR		Z	NIEFF MP		SCAP	TVB
vateurs	Date	embranchement	nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne	Bonn	DH	DO	Nat		National	Autres	Oiseaux nicheurs	oiseaux	herpeto	déterminance	taxon sensible	taxon confidentiel	plaine centrale	MP	MP
François LOIRET	13/07/2016	Oiseaux	4510	Corvus corax	Grand corbeau	An.III				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	4510	Corvus corax	Grand corbeau	An.III				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	4510	Corvus corax	Grand corbeau	An.III				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	4137	Turdus iliacus	Grive mauvis	An.III			An.II/2													
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	4137	Turdus iliacus	Grive mauvis	An.III			An.II/2													
François LOIRET	13/07/2016	Oiseaux	4129	Turdus philomelos	Grive musicienne	An.III			An.II/2					LC	LC							
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	4129	Turdus philomelos	Grive musicienne	An.III			An.II/2					LC	LC							
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	4129	Turdus philomelos	Grive musicienne	An.III			An.II/2					LC	LC							
François LOIRET	05/01/2017	Oiseaux	4129	Turdus philomelos	Grive musicienne	An.III			An.II/2					LC	LC							
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	3522	Asio otus	Hibou moyen-duc					Art.3				LC	LC							
François LOIRET	18/04/2016	Oiseaux	4588	Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	An.II				Art.3				VU	VU							Х
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	4588	Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	An.II				Art.3				VU	VU							Х
François LOIRET	30/05/2016	Oiseaux	4588	Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	An.II				Art.3				VU	VU							Х
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	4588	Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	An.II				Art.3				VU	VU							Х
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	4588	Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	An.II				Art.3				VU	VU							Х
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	4588	Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	An.II				Art.3				VU	VU							Х
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	4588	Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	An.II				Art.3				VU	VU							Х
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	3803	Oriolus oriolus	Loriot d'Europe	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	18/04/2016	Oiseaux	4342	Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	An.III				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	4342	Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	An.III				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	4342	Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	An.III				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	13/07/2016	Oiseaux	4342	Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	An.III				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	07/09/2016	Oiseaux	4342	Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	An.III				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	4342	Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	An.III				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	05/01/2017	Oiseaux	4342	Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	An.III				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	4342	Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	An.III				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	18/04/2016	Oiseaux	534742	Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	534742	Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	534742	Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	13/07/2016	Oiseaux	534742	Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	534742	Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	534742	Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	05/01/2017	Oiseaux	534742	Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	An.II				Art.3				LC	LC							



Obser-		Sous-	cd_							Prot	PN	SCAP	I	_RN	LI	RR		ZN	IIEFF MP		SCAP	TVB
vateurs	Date	embranchement	nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne	Bonn	DH	DO	Nat	A	National	Autres	Oiseaux nicheurs	oiseaux	herpeto	déterminance	taxon sensible	taxon confidentiel	plaine centrale	MP	MP
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	534742	Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	18/04/2016	Oiseaux	3764	Parus major	Mésange charbonnière	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	3764	Parus major	Mésange charbonnière	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	3764	Parus major	Mésange charbonnière	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	3764	Parus major	Mésange charbonnière	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	3764	Parus major	Mésange charbonnière	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	18/04/2016	Oiseaux	4361	Parus cristatus	Mésange huppée	An.II				Art.3				LC								
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	4361	Parus cristatus	Mésange huppée	An.II				Art.3				LC								
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	4361	Parus cristatus	Mésange huppée	An.II				Art.3				LC								
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	534753	Poecile palustris	Mésange nonnette	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	05/01/2017	Oiseaux	534753	Poecile palustris	Mésange nonnette	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	2840	Milvus migrans	Milan noir		An.II		An.I	Art.3				LC	LC							
François LOIRET	30/05/2016	Oiseaux	2840	Milvus migrans	Milan noir		An.II		An.I	Art.3				LC	LC							
François LOIRET	13/07/2016	Oiseaux	2840	Milvus migrans	Milan noir		An.II		An.I	Art.3				LC	LC							
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	2840	Milvus migrans	Milan noir		An.II		An.I	Art.3				LC	LC							
François LOIRET	07/09/2016	Oiseaux	2844	Milvus milvus	Milan royal		An.II		An.I	Art.3	Χ	2+		VU	EN		Dc		Χ		2+	
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	2844	Milvus milvus	Milan royal		An.II		An.I	Art.3	Χ	2+		VU	EN		Dc		Χ		2+	
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	2844	Milvus milvus	Milan royal		An.II		An.I	Art.3	Χ	2+		VU	EN		Dc		Χ		2+	
François LOIRET	18/04/2016	Oiseaux	3611	Dendrocopos major	Pic épeiche	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	30/05/2016	Oiseaux	3611	Dendrocopos major	Pic épeiche	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	07/09/2016	Oiseaux	3611	Dendrocopos major	Pic épeiche	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	3611	Dendrocopos major	Pic épeiche	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	3611	Dendrocopos major	Pic épeiche	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	3611	Dendrocopos major	Pic épeiche	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	18/04/2016	Oiseaux	3608	Dryocopus martius	Pic noir	An.II			An.I	Art.3				LC	LC		Dc			oui		
François LOIRET	13/07/2016	Oiseaux	3608	Dryocopus martius	Pic noir	An.II			An.I	Art.3				LC	LC		Dc			oui		
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	3608	Dryocopus martius	Pic noir	An.II			An.I	Art.3				LC	LC		Dc			oui		
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	3608	Dryocopus martius	Pic noir	An.II			An.I	Art.3				LC	LC		Dc			oui		
François LOIRET	13/07/2016	Oiseaux	3603	Picus viridis	Pic vert	An.II				Art.3				LC	LC							
François LOIRET	27/06/2016	Oiseaux	3807	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	An.II			An.I	Art.3 et 4				NT	LC		Dc					Х
François LOIRET	18/04/2016	Oiseaux	3424	Columba palumbus	Pigeon ramier				An.II/1 et Ann.III/1					LC	LC							
François LOIRET	07/09/2016	Oiseaux	3424	Columba palumbus	Pigeon ramier				An.II/1 et Ann.III/1					LC	LC							
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	3424	Columba palumbus	Pigeon ramier				An.II/1 et Ann.III/1					LC	LC							
_																						



Obser-		Sous-	cd_			_	_			Prot	PN S	SCAP	1	LRN	LRR		ZI	NIEFF MP		SCAP	TVB
vateurs	Date	embranchement	nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne	Bonn	DH	DO	Nat		National	Autres	Oiseaux nicheurs	oiseaux herpeto	déterminance	taxon sensible	taxon confidentiel	plaine centrale	MP	MP
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	3424	Columba palumbus	Pigeon ramier				An.II/1 et Ann.III/1					LC	LC						
François LOIRET	05/01/2017	Oiseaux	3424	Columba palumbus	Pigeon ramier				An.II/1 et Ann.III/1					LC	LC						
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	3424	Columba palumbus	Pigeon ramier				An.II/1 et Ann.III/1					LC	LC						
François LOIRET	18/04/2016	Oiseaux	4564	Fringilla coelebs	Pinson des arbres	An.III				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	4564	Fringilla coelebs	Pinson des arbres	An.III				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	30/05/2016	Oiseaux	4564	Fringilla coelebs	Pinson des arbres	An.III				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	4564	Fringilla coelebs	Pinson des arbres	An.III				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	13/07/2016	Oiseaux	4564	Fringilla coelebs	Pinson des arbres	An.III				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	4564	Fringilla coelebs	Pinson des arbres	An.III				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	4564	Fringilla coelebs	Pinson des arbres	An.III				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	05/01/2017	Oiseaux	4564	Fringilla coelebs	Pinson des arbres	An.III				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	30/05/2016	Oiseaux	3723	Anthus trivialis	Pipit des arbres	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	3723	Anthus trivialis	Pipit des arbres	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	3723	Anthus trivialis	Pipit des arbres	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	05/01/2017	Oiseaux	3726	Anthus pratensis	Pipit farlouse	An.II				Art.3				VU	VU	Dc					
François LOIRET	18/04/2016	Oiseaux	4269	Phylloscopus bonelli	Pouillot de Bonelli	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	4269	Phylloscopus bonelli	Pouillot de Bonelli	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	30/05/2016	Oiseaux	4269	Phylloscopus bonelli	Pouillot de Bonelli	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	4269	Phylloscopus bonelli	Pouillot de Bonelli	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	4269	Phylloscopus bonelli	Pouillot de Bonelli	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	4289	Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis	An.II	An.II			Art.3				NT							
François LOIRET	18/04/2016	Oiseaux	4280	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	4280	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	30/05/2016	Oiseaux	4280	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	4280	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	13/07/2016	Oiseaux	4280	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	07/09/2016	Oiseaux	4280	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	4280	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	4280	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	05/01/2017	Oiseaux	4280	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	4280	Phylloscopus collybita		An.II	An.II			Art.3				LC	LC						
François LOIRET	18/04/2016	Oiseaux	459638	Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	459638	Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	An.II				Art.3				LC	LC						



Obser-		Sous-	cd_			_	_			Prot	PN SO	CAP		LRN	LRR		ZI	NIEFF MP		SCAP	TVB
vateurs	Date	embranchement	nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne	Bonn	DH	DO	Nat		ational	Autres	Oiseaux nicheurs	oiseaux herpeto	déterminance	taxon sensible	taxon confidentiel	plaine centrale	MP	MP
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	459638	Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	459638	Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	459638	Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	05/01/2017	Oiseaux	459638	Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	30/05/2016	Oiseaux	4013	Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	18/04/2016	Oiseaux	4001	Erithacus rubecula	Rougegorge familier	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	4001	Erithacus rubecula	Rougegorge familier	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	30/05/2016	Oiseaux	4001	Erithacus rubecula	Rougegorge familier	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	4001	Erithacus rubecula	Rougegorge familier	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	4001	Erithacus rubecula	Rougegorge familier	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	4001	Erithacus rubecula	Rougegorge familier	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	05/01/2017	Oiseaux	4001	Erithacus rubecula	Rougegorge familier	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	11/04/2017	Oiseaux	4001	Erithacus rubecula	Rougegorge familier	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	30/05/2016	Oiseaux	4571	Serinus serinus	Serin cini	An.II				Art.3				VU	LC						
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	4571	Serinus serinus	Serin cini	An.II				Art.3				VU	LC						
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	3774	Sitta europaea	Sittelle torchepot	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	05/01/2017	Oiseaux	3774	Sitta europaea	Sittelle torchepot	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	4586	Carduelis spinus	Tarin des aulnes	An.II				Art.3				LC	NT	Dc					
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	4586	Carduelis spinus	Tarin des aulnes	An.II				Art.3				LC	NT	Dc					
François LOIRET	05/01/2017	Oiseaux	4586	Carduelis spinus	Tarin des aulnes	An.II				Art.3				LC	NT	Dc					
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	3439	Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	An.III			An.II/2					VU	LC	Dc					
François LOIRET	07/09/2016	Oiseaux	3439	Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	An.III			An.II/2					VU	LC	Dc					
François LOIRET	21/09/2016	Oiseaux	4064	Oenanthe oenanthe	Traquet motteux	An.II				Art.3				NT	NT	Dc					
François LOIRET	10/05/2016	Oiseaux	3967	Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	06/06/2016	Oiseaux	3967	Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	17/11/2016	Oiseaux	3967	Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	15/12/2016	Oiseaux	3967	Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	05/01/2017	Oiseaux	3967	Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	An.II				Art.3				LC	LC						
François LOIRET	10/05/2016	Reptiles	77949	Hierophis viridiflavus	Couleuvre verte et jaune	An.II		An.IV		Art.2			LC		LC						
François LOIRET	06/06/2016	Reptiles	77949	Hierophis viridiflavus	Couleuvre verte et jaune	An.II		An.IV		Art.2			LC		LC						
François LOIRET	11/04/2017	Reptiles	77949	Hierophis viridiflavus	Couleuvre verte et jaune	An.II		An.IV		Art.2			LC		LC						
François LOIRET	10/05/2016	Reptiles	77756	Podarcis muralis	Lézard des murailles	An.II		An.IV		Art.2			LC		LC						
François LOIRET	06/06/2016	Reptiles	77756	Podarcis muralis	Lézard des murailles	An.II		An.IV		Art.2			LC		LC						



Ohser-		Sous-	cd_						Prot	PN	SCAP		LRN	LF	RR		ZN	IEFF MP		SCAP	TVB
Obser- vateurs	Date	embranchement	nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne Bonn	DH	DO	Nat	A	National	Autres	Oiseaux nicheurs	oiseaux	herpeto	déterminance	taxon sensible	taxon confidentiel	plaine centrale	MP	MP
François LOIRET	11/04/2017	Reptiles	77756	Podarcis muralis	Lézard des murailles	An.II	An.IV		Art.2			LC			LC						
François LOIRET	10/05/2016	Reptiles	77619	Lacerta bilineata	Lézard vert occidental	An.II			Art.2			LC			NT						Х
François LOIRET	11/04/2017	Reptiles	77619	Lacerta bilineata	Lézard vert occidental	An.II			Art.2			LC			NT						X
François LOIRET	10/05/2016	Reptiles	77871	Chalcides striatus	Seps strié	An.III			Art.3			LC			EN	D	X				



ANNEXE 3 Méthodologies des inventaires déployées

Méthodologie des inventaires floristiques

Les espèces à enjeu de conservation (rares et/ou en régression, protégées ou non) sont recherchées et localisées dans les habitats favorables.

En ce qui concerne le suivi quantitatif, l'effectif ou le dénombrement est réalisé par comptage précis lorsque cela est possible. Le cas échéant, la population est évaluée selon une échelle logarithmique. Dans les cas où le dénombrement est difficile, une estimation de la densité peut être réalisée en comptant le nombre de pieds approximatif par unité de surface. Cette densité permet de définir des niveaux d'abondance.

Le suivi qualitatif des stations est effectué, si nécessaire, en évaluant sur le terrain l'état de conservation des stations, la qualité de leurs milieux (caractérisation phytosociologique de l'habitat et état de conservation) et les menaces qui affectent la station de manière avérée ou potentielle. Ces menaces sont diverses en fonction de l'écologie des espèces.

Méthodologie des inventaires faunistiques

Insectes

La méthode utilisée par l'observateur pour effectuer ces relevés suivra les étapes suivantes :

- Réalisation de transects dans les habitats favorables et l'observation directe :
 - -Odonates : à la fin de l'été, localisation et identification des larves ou des adultes contactés ou des indices de présence observés (exuvies) ;
 - -Rhopalocères : à la fin de l'été, localisation et identification des larves ou des adultes contactés ou des indices de présence observés ou des plantes hôtes ou des chenilles dans les milieux ouverts ; les identifications ont été faites de visu ;
- -Coléoptères saproxyliques : localisation et identification des larves ou des adultes contactés ou des indices de présence observés (parfois dans les fèces d'un mammifère) ; recherche des indices laissés par les larves dans les vieux arbres ;
- -Orthoptères : en milieu et fin d'été, localisation et identification des adultes contactés soit de visu, soit au chant.
- Localisation des espèces en précisant leur niveau de rareté et de vulnérabilité, éventuellement pointage au GPS des données quand cela semblera pertinent;
- Localisation et caractérisation des habitats d'espèces, des aires de reproduction, de repos, de nourrissage, etc.
- Qualification de l'intérêt de chaque secteur par différents paramètres : espèces concernées, surfaces concernées, connectivité avec d'autres habitats favorables, tranquillité, etc.

Reptiles

Les reptiles (serpents, lézards) ont été systématiquement recherchés sur et à proximité de l'aire d'étude. La prospection de ces animaux consiste à se déplacer lentement et silencieusement sur ou en limite de milieux favorables (haies, lisières forestières, abords de cours d'eau...) et à noter les individus observés. La plupart des prospections ont donc été réalisées à vue, lors d'heures propices à leur observation. Les prospections ont aussi consisté à soulever tous les objets pouvant servir de refuge : pierres, tôles, morceaux de bois... Il a été pris soin ensuite de remettre en place tous les éléments déplacés. Les mues ont également été recherchées.

Amphibiens

Les amphibiens possèdent une répartition spatio-temporelle particulière et utilisent pour la plupart trois types de milieux au cours de l'année: zone d'hivernage, zone de reproduction, zone d'estive. Ils empruntent par ailleurs des corridors de manière assez systématique d'une année sur l'autre, l'ensemble correspondant à leur habitat. Chaque espèce suit un cycle temporel qui lui est propre. C'est au cours de la période de reproduction que les espèces sont les plus visibles (essentiellement de mars à mai).

Les méthodes utilisées afin de mettre en évidence leur présence sur l'aire d'étude sont les suivantes :

- recherche des zones de ponte (zones de regroupement des individus : mares, ruisseaux, bassins, prairies humides, etc.);
- écoute des chants pendant quelques minutes pour l'identification des anoures;
- pêche au filet pour l'identification des urodèles (tritons, salamandres) et anoures (grenouilles, crapauds...), aux stades larvaires notamment.

Tous les objets pouvant leur servir de refuge en phase terrestre ont par ailleurs été soulevés : pierres, tôles, morceaux de bois... Il a été pris soin ensuite de remettre en place tous les éléments déplacés.

Chiroptères

Les inventaires ont été menés uniquement en période estivale, avec la pose d'un enregistreur automatique passif du type SM2BAT.

De façon très générale, la méthodologie se décompose en une phase de recueil de données sur la zone d'étude (enregistrement automatique passif) et une phase de traitement des données avec analyse des sons enregistrés puis, saisie et cartographie des informations. Le SM2BAT+ de Wild life Acoustics© est un appareil complet qui intègre un détecteur à ultrasons permettant d'enregistrer directement (en temps réel) les signaux captés sur quatre cartes mémoires de grande capacité (jusqu'à 64 GO). A l'issue de la séance d'enregistrement, les données stockées sont transférées sur un ordinateur. L'analyse peut se faire en division de fréquence ou en expansion de temps. Le SM2BAT+ permet une identification plus fine que l'Anabat par le recours à une analyse des sons en expansion de temps (en particulier pour les espèces du genre Myotis). Les enregistreurs de ce type permettent à la fois une évaluation quantitative et qualitative de la fréquentation. L'indice d'activité mesuré par ce type d'appareil est exprimé en nombre de données/heure ou par nuit.



L'enregistreur du type SM2BAT+ permet principalement une évaluation quantitative de la fréquentation de la zone d'étude. Il a été positionné au niveau des principaux corridors potentiels et habitats de chasse favorables.

Mammifères (hors chiroptères)

La méthode utilisée par l'observateur pour effectuer ces relevés suivra les étapes suivantes :

- Identification et localisation des espèces (ainsi que leur abondance) en précisant leur niveau de rareté et de vulnérabilité ;
- Réalisation de transects dans les secteurs favorables (en particulier le long des plans d'eau, les secteurs boisés et milieux humides) et identification des espèces contactées ou des indices de présence observés (traces, fèces, poils, restes de repas, etc.) ;
- Si possible, recherche (et analyse) de pelotes de réjection des rapaces nocturnes (ce qui permettra l'identification de micromammifères présents).
- Localisation et caractérisation des habitats d'espèces, des aires de reproduction, de repos, de nourrissage et d'alimentation en eau, de refuge, etc. ;
- Identification et caractérisation des secteurs préférentiels de passage : axes de déplacements journaliers et saisonniers.

<u>Avifaune</u>

La méthode utilisée par l'observateur pour effectuer ces relevés a suivi les étapes suivantes :

- Réalisation de transects dans les milieux favorables, écoute active, observation directe des oiseaux, à l'aide de jumelles ou de longues-vues ;
- Recherche d'indices de présence (ex. : pelotes, plumes) ;
- Localisation des habitats d'espèces.

Les données recueillies ont permis d'identifier la présence, dans les habitats qui leur sont favorables, des espèces en précisant s'il s'agit de la reproduction, l'alimentation ou le refuge, ou la migration.

La nidification

Concernant les espèces nicheuses, différents critères permettent de différencier deux niveaux de probabilité de reproduction sur site : nicheur certain et nicheur possible. Ces niveaux de probabilité sont définis selon des critères scientifiques (cf. Tableau 27).

Critères définissant les statuts sur site de l'avifaune

Nidification possible (n)

- 01 Espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification
- 02 Mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction

Nidification certaine (N)

- 03 Couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction
- 04 Territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux
- 05 Parades nuptiales
- 06 Fréquentation d'un site de nid potentiel
- 07 Signes ou cri d'inquiétude d'un individu adulte
- 08 Présence de plaques incubatrices
- 09 Construction d'un nid, creusement d'une cavité
- 10 Adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention
- 11 Nid utilisé récemment ou coquille vide (œuf pondu pendant l'enquête)
- 12 Jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
- 13 Adulte entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couver)
- 14 Adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes
- 15 Nid avec œuf(s)
- 16 Nid avec jeune(s) (vu ou entendu)



ANNEXE 4 Espèces végétales issues des données bibliographiques

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LRM	Berne	DH	Prot nat	PNA	SCAP FRANCE	Prot MP (art 4 HG)	LRR- Pyrénées	LRR- Plaine	LRR- Massif Central	ZNIEFF MP	ZNIEFF- Pyrénées	ZNIEFF- Plaine	ZNIEFF- Massif Central	SCAP MP	Potentialité de présence sur le site de l'étude
Goutte de sang	Adonis annua								X	X	X	Déterminant	D	D	D		
Orchis à fleurs lâches	Anacamptis laxiflora											Déterminant	D	D	D		
Phalangère à fleurs de lys	Anthericum liliago							Art.5		Х		Déterminant (sous condition : localisation géographique)		D			x
Asperge sauvage	Asparagus acutifolius											Déterminant (sous condition : localisation géographique)		D			x
Brachypode à deux épis	Brachypodium distachyon											Déterminant (sous condition : localisation géographique)		D			x
Petite amourette	Briza minor								Х	Х	Х	Déterminant	D	D	D		х
Brome en grappe	Bromus racemosus											Déterminant	D	D	D		х
	Bupleurum baldense subsp. baldense											Déterminant (sous condition : localisation géographique)		D			Х
Gaillet glabre	Cruciata glabra											Déterminant (sous condition : localisation géographique)		D			x
Dauphinelle des jardins	Delphinium ajacis									Х	X	Déterminant (sous condition : localisation géographique)		D	D		
Elléborine à larges feuilles	Epipactis helleborine subsp. helleborine											Déterminant (sous condition : localisation géographique)		D			х
Euphorbe anguleuse	Euphorbia dulcis subsp. angulata											Déterminant (sous condition : localisation géographique)		D	D		х
Fraisier vert	Fragaria viridis											Déterminant (sous condition : localisation géographique)		D			х
Genêt scorpion	Genista scorpius											Déterminant (sous condition : localisation géographique)		D	D		х
Lepture cylindrique	Hainardia cylindrica									Х		Déterminant (sous condition : localisation géographique)	D	D			
Iris à feuilles de graminées	Iris graminea							Art.1	Х	Х		Déterminant (sous condition : localisation géographique)	D	D			х
Isopyre faux Pigamon	Isopyrum thalictroides											Déterminant (sous condition : localisation géographique)		D			
Knautie d'Auvergne	Knautia arvernensis											Déterminant (sous condition : localisation géographique)		D	D		
Gesse sans vrille	Lathyrus nissolia								Х	Х		Déterminant (sous condition : localisation géographique)	D	D			х
Lavande à larges feuilles	Lavandula latifolia							Art.5		Х	Х	Déterminant (sous condition : localisation géographique)		D	D		х
Miroir de Vénus	Legousia speculum-veneris								Х	Х		Déterminant (sous condition : localisation géographique)	D				
Myagre perfolié	Myagrum perfoliatum								Х			Déterminant (sous condition : localisation géographique)	D	D			
Euphraise visqueuse	Odontites viscosus											Déterminant (sous condition : localisation géographique)		D	D		X
Bugrane naine	Ononis pusilla											Déterminant (sous condition : localisation géographique)		D			x
Ophrys en forme d'araignée	Ophrys arachnitiformis						1+					Déterminant	D	D	D		Х
Ophrys jaune	Ophrys lutea											Déterminant (sous condition : localisation géographique)		D			X
Rouvet blanc	Osyris alba									Х	X	Déterminant (sous condition : localisation géographique)		D	D		x



Nom vernaculaire	Nom scientifique	LRM	Berne	DH	Prot nat	PNA	SCAP FRANCE	Prot MP (art 4 HG)	LRR- Pyrénées	LRR- Plaine	LRR- Massif Central	ZNIEFF MP	ZNIEFF- Pyrénées	ZNIEFF- Plaine	ZNIEFF- Massif Central	SCAP MP	Potentialité de présence sur le site de l'étude
Fétuque châtain	Patzkea paniculata subsp. spadicea											Déterminant (sous condition : localisation géographique)		D			
Renoncule des champs	Ranunculus arvensis									Х		Déterminant (sous condition : localisation géographique)	D				
Pomme-de-pin	Rhaponticum coniferum							Art.4 et 5		Х		Déterminant (sous condition : localisation géographique)		D			х
Romarin	Rosmarinus officinalis									Х		Déterminant (sous condition : localisation géographique)	D	D			х
Samole de Valerand	Samolus valerandi											Déterminant	D	D	D		
Silène de France	Silene gallica								Х	Х		Déterminant	D	D	D		
Stéhéline douteuse	Staehelina dubia											Déterminant (sous condition : localisation géographique)		D			х
Valérianelle sillonnée	Valerianella dentata f. rimosa								Х	Х		Déterminant (sous condition : localisation géographique)	D	D			

Statuts des espèces floristiques patrimoniales potentielles

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Berne	DH	Prot nat	PNA	SCAP FRANCE	Prot MP (art 4 HG)	LRR- Plaine	ZNIEFF- Plaine	SCAP MP	Enjeux
Asperge sauvage	Asparagus acutifolius								D		2
Brachypode à deux épis	Brachypodium distachyon								D		2
Petite amourette	Briza minor							Х	D		2
Brome en grappe	Bromus racemosus								D		2
<u> </u>	Bupleurum baldense subsp. baldense								D		4
Euphorbe anguleuse	Euphorbia dulcis subsp. angulata								D		4
Fraisier vert	Fragaria viridis								D		2
Euphraise visqueuse	Odontites viscosus								D		5
Ophrys en forme d'araignée	Ophrys arachnitiformis					1+			D		2
Pomme-de-pin	Rhaponticum coniferum						Art.4 et 5	Х	D		4



ANNEXE 5 Espèces animales issues des données bibliographiques

INVERTEBRES

Source des données	Ordre taxref	cd_nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne	Bonn	DH	Prot Nat	ZNIEFF MP	TVB MP	SCAP MF
BAZNAT	Littorinimorpha	62032	Pomatias elegans	Élégante striée							
BAZNAT	Stylommatophora	64161	Clausilia bidentata	Clausilie commune							
BAZNAT	Coleoptera	11165	Coccinella septempunctata	Coccinelle à 7 points							
BAZNAT	Coleoptera	11136	Exochomus quadripustulatus								
BAZNAT	Coleoptera	11145	Hippodamia variegata								
BAZNAT	Hemiptera	701438	Tettigettalna argentata	Cigalette argentée (la)							
BAZNAT	Hemiptera	51916	Tibicina haematodes	Cigale rouge (la)							
CEN MP Atlas lepido	Lepidoptera	53754	Aglais urticae	Petite Tortue (La)							
BAZNAT	Lepidoptera	53754	Aglais urticae	Petite Tortue (La)							
CEN MP Atlas lepido	Lepidoptera	53878	Argynnis paphia	Tabac d'Espagne (Le)							
BAZNAT	Lepidoptera	53878	Argynnis paphia	Tabac d'Espagne (Le)							
CEN MP Atlas lepido	Lepidoptera	219818	Boloria dia	Petite Violette (La)							
BAZNAT	Lepidoptera	219818	Boloria dia	Petite Violette (La)							
BAZNAT	Lepidoptera	53367	Brintesia circe	Silène (Le)							
CEN MP Atlas lepido	Lepidoptera	53367	Brintesia circe	Silène (Le)							
BAZNAT	Lepidoptera	53661	Coenonympha arcania	Céphale (Le)							
CEN MP Atlas lepido	Lepidoptera	53661	Coenonympha arcania	Céphale (Le)							
BAZNAT	Lepidoptera	219826	Colias alfacariensis	Fluoré (Le)							
CEN MP Atlas lepido	Lepidoptera	219826	Colias alfacariensis	Fluoré (Le)							
CEN MP Atlas lepido	Lepidoptera	641941	Colias crocea	Souci (Le)							
BAZNAT	Lepidoptera	641941	Colias crocea	Souci (Le)							
BAZNAT	Lepidoptera	193288	Hipparchia								
BAZNAT	Lepidoptera	54475	Iphiclides podalirius	Flambé (Le)							
CEN MP Atlas lepido	Lepidoptera	54475	Iphiclides podalirius	Flambé (Le)							
CEN MP Atlas lepido	Lepidoptera	53615	Lopinga achine	Bacchante (La)	An.II		An.IV	Art.2	Dc	Χ	1-
CEN MP Atlas lepido	Lepidoptera	54271	Lysandra bellargus	Azuré bleu-céleste (L')							
BAZNAT	Lepidoptera	54271	Lysandra bellargus	Azuré bleu-céleste (L')							
BAZNAT	Lepidoptera	53794	Melitaea didyma	Mélitée orangée (La)							
CEN MP Atlas lepido	Lepidoptera	53794	Melitaea didyma	Mélitée orangée (La)							
BAZNAT	Lepidoptera	53364	Minois dryas	Grand Nègre des bois (Le)					Dc		
CEN MP Atlas lepido	Lepidoptera	53364	Minois dryas	Grand Nègre des bois (Le)					Dc		
CEN MP Atlas lepido	Lepidoptera	54468	Papilio machaon	Machaon (Le)							
BAZNAT	Lepidoptera	54468	Papilio machaon	Machaon (Le)							
BAZNAT	Mantodea	65839	Mantis religiosa	Mante religieuse							
BAZNAT	Odonata	65376	Cordulia aenea	Cordulie bronzée (La)							
BAZNAT	Odonata	65155	Enallagma cyathigerum	Agrion porte-coupe (L')							
BAZNAT	Odonata	65467	Hemianax ephippiger	Anax porte-selle (L')							
			. ,, ,	. , ,							



Source des données	Ordre taxref	cd_nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne	Bonn	DH	Prot Nat	ZNIEFF MP	TVB MP	SCAP MP
BAZNAT	Odonata	65262	Libellula depressa	Libellule déprimée (La)							
BAZNAT	Odonata	65271	Libellula quadrimaculata	Libellule à quatre taches (La)							
BAZNAT	Odonata	65192	Sympecma fusca	Leste brun (Le)							
BAZNAT	Orthoptera	65932	Nemobius sylvestris	Grillon des bois							
BAZNAT	Orthoptera	66196	Oedipoda germanica	OEdipode rouge							
BAZNAT	Orthoptera	199958	Pezotettix giornae	Criquet pansu							
BAZNAT	Orthoptera	66100	Stenobothrus lineatus	Criquet de la Palène							

VERTEBRES

Source des données	Sous-embranchement	cd_nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne	Bonn	LRM	DH	DO	Prot Nat	PNA	SCAP National	LRN	LRN ois nich	ZNIEFF MP	TVB MP	SCAP MP
BAZNAT	Amphibiens	197	Alytes obstetricans	Alyte accoucheur	An.II		LC	An.IV		Art.2			LC		Dc		
BAZNAT	Amphibiens	459628	Epidalea calamita	Crapaud calamite									LC				
BAZNAT	Amphibiens	264	Bufo bufo spinosus	Crapaud épineux													
BAZNAT	Amphibiens	444436	Pelophylax	Pélophylax													
BAZNAT	Amphibiens	292	Hyla meridionalis	Rainette méridionale	An.II		LC	An.IV		Art.2			LC		Dc		
BAZNAT	Amphibiens	444432	Lissotriton helveticus	Triton palmé	An.III		LC			Art.3			LC		Dc		
BAZNAT	Mammifères	60636	Meles meles	Blaireau	An.III		LC						LC				
BAZNAT	Mammifères	61057	Capreolus capreolus	Chevreuil	An.III		LC						LC				
BAZNAT	Mammifères	61678	Lepus europaeus	Lièvre d'Europe			LC						LC				
BAZNAT	Mammifères	194481	Martes	Martre ou fouine													
BAZNAT	Mammifères	61667	Myocastor coypus	Ragondin									NA a				
BAZNAT	Mammifères	60981	Sus scrofa	Sanglier			LC						LC				
BAZNAT	Oiseaux	2651	Hieraaetus pennatus	Aigle botté		An.II	LC		An.I	Art.3		1+		NT	Dc		2+
BAZNAT	Oiseaux	3670	Lullula arborea	Alouette Iulu	An.III		LC		An.I	Art.3				LC	Dc		
BAZNAT	Oiseaux	2832	Pernis apivorus	Bondrée apivore		An.II	LC		An.I	Art.3		1+		LC			2+
BAZNAT	Oiseaux	4657	Emberiza citrinella	Bruant jaune	An.II		LC			Art.3				VU			
BAZNAT	Oiseaux	3518	Strix aluco	Chouette hulotte			LC			Art.3				LC			
BAZNAT	Oiseaux	2873	Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc		An.II	LC		An.I	Art.3		1-		LC	Dc		2+
BAZNAT	Oiseaux	3465	Cuculus canorus	Coucou gris	An.III		LC			Art.3				LC			
BAZNAT	Oiseaux	2895	Accipiter nisus	Épervier d'Europe		An.II	LC			Art.3 et 6				LC			
BAZNAT	Oiseaux	4252	Sylvia communis	Fauvette grisette	An.II	An.II	LC			Art.3				LC			
BAZNAT	Oiseaux	4232	Sylvia melanocephala	Fauvette mélanocéphale	An.II	An.II	LC			Art.3				NT	Dc		
BAZNAT	Oiseaux	4221	Sylvia undata	Fauvette pitchou	An.II	An.II	NT		An.l	Art.3		1+		EN	Dc		1-
BAZNAT	Oiseaux	3590	Upupa epops	Huppe fasciée	An.II		LC			Art.3				LC	Dc		
BAZNAT	Oiseaux	4215	Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	An.II	An.II	LC			Art.3				LC			
BAZNAT	Oiseaux	4588	Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	An.II		LC			Art.3				VU		Χ	
BAZNAT	Oiseaux	3803	Oriolus oriolus	Loriot d'Europe	An.II		LC			Art.3				LC			
BAZNAT	Oiseaux	2840	Milvus migrans	Milan noir		An.II	LC		An.I	Art.3				LC			
BAZNAT	Oiseaux	2844	Milvus milvus	Milan royal		An.II	NT		An.I	Art.3	Χ	2+		VU	Dc		2+
BAZNAT	Oiseaux	3608	Dryocopus martius	Pic noir	An.II		LC		An.I	Art.3				LC	Dc		
BAZNAT	Oiseaux	3723	Anthus trivialis	Pipit des arbres	An.II		LC			Art.3				LC			



Source des données	Sous-embranchement	cd_nom	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Berne	Bonn	LRM	DH	DO	Prot Nat	PNA	SCAP National	LRN	LRN ois nich	ZNIEFF MP	TVB MP	SCAP MP
BAZNAT	Oiseaux	4280	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	An.II	An.II	LC			Art.3				LC			
BAZNAT	Oiseaux	4064	Oenanthe oenanthe	Traquet motteux	An.II		LC			Art.3				NT	Dc		
BAZNAT	Oiseaux	2860	Gyps fulvus	Vautour fauve		An.II	LC		An.I	Art.3				LC	Dc		
BAZNAT	Reptiles	77949	Hierophis viridiflavus	Couleuvre verte et jaune	An.II		LC	An.IV		Art.2			LC				
BAZNAT	Reptiles	77756	Podarcis muralis	Lézard des murailles	An.II		LC	An.IV		Art.2			LC				
BAZNAT	Reptiles	77619	Lacerta bilineata	Lézard vert occidental	An.II		LC			Art.2			LC			Х	
BAZNAT	Reptiles	77871	Chalcides striatus	Seps strié	An.III		LC			Art.3			LC		D		
BAZNAT	Amphibiens	197	Alytes obstetricans	Alyte accoucheur	An.II		LC	An.IV		Art.2			LC		Dc		
BAZNAT	Amphibiens	459628	Epidalea calamita	Crapaud calamite									LC				
BAZNAT	Amphibiens	264	Bufo bufo spinosus	Crapaud épineux													
BAZNAT	Amphibiens	444436	Pelophylax	Pélophylax													
BAZNAT	Amphibiens	292	Hyla meridionalis	Rainette méridionale	An.II		LC	An.IV		Art.2			LC		Dc		
BAZNAT	Reptiles	77949	Hierophis viridiflavus	Couleuvre verte et jaune	An.II		LC	An.IV		Art.2			LC				
BAZNAT	Reptiles	77756	Podarcis muralis	Lézard des murailles	An.II		LC	An.IV		Art.2			LC				
BAZNAT	Reptiles	77619	Lacerta bilineata	Lézard vert occidental	An.II		LC			Art.2			LC			Х	
BAZNAT	Reptiles	77871	Chalcides striatus	Seps strié	An.III		LC			Art.3			LC		D		